

**Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)**  
**Ecole doctorale « Sciences économiques, sociales, aménagement et management »**  
**(SESAM, E.D. n°73)**  
**Laboratoire « Territoires, villes, environnement et société » (TVES, E.A. n°4477)**

## **THÈSE**

Pour l'obtention du titre de **Docteur en Sociologie**

Présentée et soutenue publiquement par

**Diane Marina BIGNOUMBA BACKOUYANGA**

Le 29 juin 2013

# **Les enjeux de la gestion du risque environnemental dans la zone de N'toum au Gabon**

**Cas de l'entreprise CIMGABON**

Sous la Direction de Christophe GIBOUT

## **Jury**

Christophe Beaurain, Economiste, Professeur des Universités en Aménagement et Urbanisme à l'Université de Limoges, Rapporteur ;  
Hervé Flanquart, Maître de Conférences en Sociologie à l'ULCO, Discutant ;  
Christophe Gibout, Sociologue, Professeur des universités en Aménagement et Urbanisme à l'ULCO, Directeur de thèse  
Helga-Jane Scarwell, Politologue, Professeur des Universités en Aménagement et Urbanisme à l'Université de Lille 1, Discutante ;  
Josiane Stoessel-Ritz, Maître de Conférences Habilitée à Diriger les Recherches en Sociologie à l'Université de Haute-Alsace, Rapporteuse.



**Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)**  
**Ecole doctorale « Sciences économiques, sociales, aménagement et management » (SESAM, E.D. n°73)**  
**Laboratoire « Territoires, villes, environnement et société » (TVES, E.A. n°4477)**

## **THÈSE**

Pour l'obtention du titre de **Docteur en Sociologie**

Présentée et soutenue publiquement par

**Diane Marina BIGNOUMBA BACKOUYANGA**

Le 29 juin 2013

# **Les enjeux de la gestion du risque environnemental dans la zone de N'toum au Gabon**

**Cas de l'entreprise CIMGABON**

Sous la Direction de Christophe GIBOUT

## **Jury**

Christophe Beaurain, Economiste, Professeur des Universités en Aménagement et Urbanisme à l'Université de Limoges, Rapporteur ;  
Hervé Flanquart, Maître de Conférences en Sociologie à l'ULCO, Discutant ;  
Christophe Gibout, Sociologue, Professeur des universités en Aménagement et Urbanisme à l'ULCO, Directeur de thèse  
Helga-Jane Scarwell, Politologue, Professeur des Universités en Aménagement et Urbanisme à l'Université de Lille 1, Discutante ;  
Josiane Stoessel-Ritz, Maître de Conférences Habilitée à Diriger les Recherches en Sociologie à l'Université de Haute-Alsace, Rapporteur.

## **Dédicace**

A Jiré pour son œuvre inestimable



## Remerciements

Nos remerciements s'adressent tout d'abord à notre Directeur de thèse, Monsieur Christophe Gibout, qui, tout au long de ces années, à favorisé la progression de notre travail par la disponibilité dont il a fait preuve à notre égard, par la mise à notre disposition de plusieurs documents sur le sujet traité, par les directives, orientations et conseils promulgués lors de nos entretiens ainsi que par la promptitude quant aux démarches administratives lors de nos inscriptions et du renouvellement de notre carte de séjour.

Cette thèse n'aurait pas eu lieu sans la contribution de Clay Parfait Abessolo qui a mis à notre disposition les moyens financiers et logistiques qui nous ont permis de mener à bien nos enquêtes. Il a entre autres favorisé notre hébergement et nos déplacements à N'toum et à Owendo en mettant à notre disposition ses véhicules et un guide pour nous accompagner dans nos entretiens. Nous tenons également à remercier particulièrement Juste Arsène Allogho pour nous avoir accompagné dans nos enquêtes, mais surtout d'avoir traduit en langage vernaculaire notre guide d'entretien à certains interviewés qui avaient des difficultés à saisir nos propos.

Nous sommes très reconnaissant envers Monsieur Marc Ona Essangui, Président de Brainforest Gabon, ainsi qu'envers Monsieur Mbéga Noël, ex-Directeur des ressources humaines de CIMGABON et Papa Rémy, aujourd'hui retraités de CIMGABON qui nous ont permis de rencontrer un maximum de contacts (salariés et populations habitant près de l'usine) et qui par la suite ont toujours été disponibles pour éclairer les zones d'ombre de notre travail en acceptant des entretiens téléphoniques bien après notre passage au Gabon.

Nous remercions également Maïmouna Traoré Doctorante puis Post doctorante au sein du laboratoire Icotem de l'Université de Poitiers, les universitaires gabonais, notamment Monsieur David Ikoghon Mensah, qui a éclairé notre lanterne sur la situation de la décentralisation au Gabon, le chef du Département de Géographie de l'Université Omar Bongo de Libreville au Gabon ainsi que plusieurs autres enseignants qui ont facilité nos recherches en bibliothèque.

Nos remerciements s'adressent enfin :

Au personnel de CIMGABON de Ntoum et d'Owendo et à la mairie de Ntoum ;

Aux agents du Ministère de l'environnement, du Ministère de la planification, du Ministère de la santé et du Ministère de l'urbanisme ;

Au personnel du Centre National Anti-Pollution ;

Aux enseignants de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts ;

À notre mère et à nos proches pour leurs encouragements fréquents et à ceux qui ne trouveront pas ici notre reconnaissance. Encore merci.

## Table des matières

INTRODUCTION GENERALE .....	12
PARTIE I : APPROCHE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	31
Introduction de la partie.....	32
CHAPITRE I : LA GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL : APPROCHE THEORIQUE ET CONCEPTUELLE.....	33
A- Revue de la littérature sur le risque.....	33
B- Définition des concepts .....	37
1- Risque et gestion du risque environnemental : définition.....	37
a- Le risque.....	37
b- Risque naturel, risque technologique, risque environnemental.....	38
2- Comparaison entre risque naturel et risque environnemental .....	41
3- Notre définition du risque environnemental .....	42
C- De la gestion des risques à la gouvernance environnementale.....	44
1- La politique environnementale de 1960 à 1990 .....	47
2- Gouvernance et décentralisation, deux concepts incontournables aux politiques de gestion à partir des années 1990 au Gabon.....	52
a- Gouvernance, essai de définition.....	57
b- Gouvernance environnementale : le point de vue des auteurs.....	61
c- Notre définition de la gouvernance et de la gouvernance environnementale.....	63
D- Problématique : le modèle participatif comme alternative à une gestion anarchique du risque environnemental.....	65
1- Le modèle participatif au Gabon : de l'international au local.....	65
a- Le niveau international.....	66
b- Le niveau national.....	69
c- Le niveau local .....	70
2- La double imposition du modèle participatif au Gabon.....	71
E- Hypothèses.....	76
F- Branches d'étude .....	76
G- La transaction sociale comme cadre d'analyse.....	79

Conclusion.....	82
CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE.....	84
A- La recherche documentaire .....	84
B- L'observation participante.....	85
C- Les entretiens .....	86
D- L'analyse des données.....	92
Conclusion.....	92
Conclusion de la partie .....	94
PARTIE II : CONTEXTE GENERAL.....	95
INTRODUCTION.....	96
CHAPITRE I : HISTOIRE ET PRESENTATION DE LA COMMUNE DE N'TOUM.....	98
A- Brève histoire de la commune de N'toum.....	98
1- Premières migrations.....	98
2- Construction progressive de la commune de N'toum.....	99
B- Présentation de la commune de N'toum.....	100
1- Situation géographique.....	100
2- Potentiel économique et social.....	104
3- Les différents types d'habitats.....	105
a- Des habitations très modernes.....	106
b- Des maisons modernes.....	106
c- Des logements quasi-modernes .....	106
d- Les demeures semi-précaires .....	107
e- Habitations précaires.....	107
4- Les infrastructures de N'toum.....	108
C- Une ville très cosmopolite.....	110
Conclusion.....	113
Chapitre 2 : Présentation de l'entreprise CIMGABON .....	115
A- L'entreprise les « Ciments du Gabon ».....	116
B- La Privatisation de CIMGABON.....	118
C- La production de clinker : de l'extraction à l'acheminement du clinker.....	122
1- L'extraction de la matière première.....	122
2- Le concassage .....	123

3- Préparation de la pâte .....	124
4- La cuisson de la pâte .....	124
5- Acheminement du clinker vers Owendo et Franceville.....	125
D- Une entreprise au service des employés.....	127
1- Des habitations.....	127
2- Un dispensaire.....	128
3- Les établissements scolaires.....	128
4- Les loisirs .....	128
E- La rentabilité économique.....	130
Conclusion .....	133
Conclusion de la partie.....	135
<b>PARTIE III : RISQUE ENVIRONNEMENTAL DE CIMGABON ET REPOSES</b>	
EXISTANTES .....	136
Introduction de la partie .....	137
Chapitre I : Les problèmes de pollutions causés par CIMGABON .....	138
A- Pollution de l'air .....	139
B- Les déchets industriels de CIMGABON .....	145
1- Les déchets non dangereux.....	145
2- Les déchets dangereux .....	146
C- La dégradation du sol, du sous-sol et des eaux .....	150
D- Atteintes à la faune et à la flore .....	152
E- Pollution sonore.....	153
F- Pollution visuelle .....	153
Conclusion .....	155
Chapitre II : Information, sensibilisation, réglementation et institutions gabonaises en matière de lutte contre le risque environnemental.....	157
A- Information et sensibilisation .....	158
1- Une information environnementale élitiste.....	159
a- Une absence de culture du risque .....	164
b- Défaut de sensibilisation .....	164
B- La législation sur le risque environnemental .....	165
1- La législation à l'époque coloniale .....	165
2- La législation gabonaise après la proclamation d'indépendance .....	166

C- Le cadre institutionnel et ses nombreux manquements .....	167
1- Les dysfonctionnements du Ministère de l'Environnement .....	167
2- Les Défaillances du Centre National Anti-Pollution .....	170
3- Différents textes réglementaires en faveur de la protection de l'environnement .....	171
a- Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) .....	172
b- Projet Forêt et Environnement .....	173
c- Le Programme Sectoriel Forêt et Environnement .....	173
d- Plan d'Action Forestier National .....	174
e- Le Projet Régional de Gestion de l'Information Environnemental .....	174
Conclusion .....	175
CONCLUSION DE LA PARTIE .....	176
<b>PARTIE IV : PRINCIPES, REALITES ET ENJEUX DE LA GOUVERNANCE</b>	
<b>ENVIRONNEMENTALE AU GABON.....</b>	
INTRODUCTION .....	179
<b>CHAPITRE 1 : IDENTIFICATION ET ROLE DES ACTEURS DE LA GESTION DU RISQUE</b>	
<b>ENVIRONNEMENTAL AU GABON .....</b>	
A- L'état et son rôle dans la gestion du risque environnemental .....	181
1- Le Ministère de l'Environnement .....	181
2- Le Centre National Anti-Pollution (CNAP).....	182
B- La société civile .....	183
C- Les collectivités locales.....	188
D- Les Bailleurs de fonds .....	189
Conclusion .....	198
<b>Chapitre 2 : Gouvernance environnementale au Gabon entre mythe et réalité .....</b>	
A- Perception et représentation du risque environnemental .....	199
B- L'émergence de la participation dans la gestion environnementale au Gabon .....	199
C- Les populations et le risque environnemental .....	201
1- Participation des populations locales à la politique environnementale .....	201
2- Participation à l'action, participation à la décision.....	206
3- La participation : un concept bradé .....	207
4- Des actions individuelles et éparses .....	208
5- L'imprécision du concept de participation .....	209
D- L'action des populations pour faire face au risque et les réactions de CIMGABON .....	211

1- Les moyens de persuasions .....	212
2- Les différentes réponses de CIMGABON .....	217
E- La santé et la sécurité : deux notion relayées au second plan .....	221
1- L'information sur les risques .....	221
2- La sécurité assurée par CIMGABON .....	222
3- La santé au travail et à domicile : un défi difficile à relever .....	225
F- Le dispensaire comme effet placebo grandeur nature.....	230
Chapitre 3 : Quelques causes de l'échec de la participation des populations à la gestion du risque environnemental.....	237
A- Ecart important entre la théorie et la pratique.....	237
1- L'absence d'un système d'information fiable conséquence d'une faible conscience du risque .....	237
2- Un terme loin d'être approprié par les populations.....	240
3- La diversité culturelle.....	242
4- Les dédommagements financiers comme frein à la participation des populations à la gestion du risque environnemental.....	243
B- Gestion de risque environnemental : l'Etat et ses localités .....	243
1- La position de l'Etat .....	243
2- Une priorité donnée à la croissance économique.....	253
3- La position des Elus locaux.....	255
a- Les difficultés de la mise en place de la décentralisation.....	255
b- Conflit de leadership entre l'Etat et les collectivités .....	258
c- CIMGABON : principal acteur de la gestion du risque environnemental .....	263
Conclusion.....	266
CONCLUSION DE LA PARTIE.....	268
Conclusion générale .....	270
Bibliographie.....	280
Table des illustrations.....	299
Index des auteurs les plus cités.....	302
Annexes.....	304

## **INTRODUCTION GENERALE**



Depuis le début des années 1970, des efforts significatifs concernant la prise en compte de la fragilité de l'environnement et la vulnérabilité des ressources naturelles ont été faits par les pays du monde, tant au niveau mondial qu'au niveau national. Et le Gabon n'échappe pas à cette logique. Situé au centre-ouest de l'Afrique, le Gabon est un petit pays d'environ 1 200 000 habitants, sa superficie est de 267 667 km<sup>2</sup>. Ce pays est délimité au nord par le Cameroun, au nord-est et au sud par le Congo, à l'ouest par l'océan atlantique et au nord-ouest par la Guinée Equatoriale. Le Gabon fait partie des pays pauvres de la planète, ce qui contraste très mal avec les nombreuses richesses dont regorgent son sol et son sous-sol. Nous pouvons citer comme richesses principales, le pétrole, le bois, l'uranium, le fer, et le clinker pour ce qui concerne directement notre étude.

### Carte 1 : Le Gabon en Afrique



Source : <http://coucou.over-blog.it/article-pays-francophones-le-gabon>.

L'histoire du Gabon a été témoin de deux grandes périodes essentielles celle de la colonisation et celle de l'indépendance. Pendant l'ère de la colonisation, le Gabon va connaître l'arrivée des Portugais en 1472 et plus tard, la mise sous protectorat français de 1939 jusqu'en 1960 où, il accède à la souveraineté nationale. Le premier Président, à la tête de ce pays nouvellement indépendant est Léon Mba qui sera remplacé, en 1967 après son décès en plein exercice du pouvoir, par Omar Bongo Ondimba<sup>1</sup> jusqu'en 2009. Pour Axel Augé :

*« Le 17 août 1960, le Gabon accède à la souveraineté nationale. Le 13 février 1961, Léon Mba devient le premier président du Gabon indépendant. La Constitution instaure un régime présidentiel à la place de l'ancien régime parlementaire. (...). Le 18 février 1964, un coup d'État militaire est perpétré par une poignée de jeunes sous-officiers contre les institutions et le personnel politique démocratiquement élu. L'intervention militaire française et la mobilisation générale des citoyens gabonais viennent faire échouer le putsch militaire. Le président Léon Mba est rétabli dans ses fonctions, alors que le retour à l'ordre constitutionnel s'effectue progressivement. Le 28 novembre 1967, Léon Mba décède et son vice-président Omar Bongo Ondimba lui succède à la plus haute fonction, celle de président de la République ».* (Augé, 2005, p. 198).

Après une présidence sans partage de plus de 40 ans, Ali Ben Bongo, fils d'Omar Bongo Ondimba sera élu président de la République à l'issue des élections présidentielles de 2009.

La pression des instances internationales quand à une considération à l'échelle mondiale de la dégradation graduelle de l'environnement et la préservation des ressources naturelles va pousser le Gabon à s'intéresser à la cause environnementale. En effet, ce pays va progressivement se doter d'institutions, de réglementation et de législation en la matière, afin de se conformer aux exigences internationales. La gestion de l'environnement au Gabon à suivi, sans surprise, le mouvement écologique initié par les puissances occidentales dans les

---

<sup>1</sup> Omar Bongo Ondimba est la dernière appellation du feu Président gabonais. Tout au long de sa carrière politique, ce président a été connu sous les noms d'Albert-Bernard Bongo, d'El Hadj Omar Bongo, d'Omar Bongo, puis d'Omar Bongo Ondimba.

années 1970. Ce mouvement fait suite à la prise en compte de la fragilité des ressources naturelles contrairement à ce qu'avaient prôné pendant des siècles, plusieurs auteurs de la pensée économique classique. En effet, comme l'affirment Barde et Gerelli à propos des économistes classiques:

*« Ces grands précurseurs ne se sont préoccupés que de la quantité des ressources naturelles disponibles et plus particulièrement des matières premières y compris de la terre. Le problème de la détérioration de la qualité des ressources n'avait guère été saisi par eux, ni par leurs successeurs. C'est donc plus particulièrement face aux problèmes de pollution que l'économie s'est retrouvée désarmée et déphasée. »* (Barde et Gerelli, 1977, p. 19).

L'environnement devient donc un élément essentiel dans la manière d'appréhender le mode développement actuel. La notion de développement durable, un des concepts majeurs de ces trente dernières années le prouve à suffisance. Le développement durable a fait de l'environnement, un de ses pôles essentiels à prendre désormais en compte dans la logique de production au même titre que l'économique et le social.

Toutefois, il faut rappeler que bien avant l'adoption unanime du concept de développement durable en 1987 comme alternative salvatrice aux anciens modes de développement économique, la conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est déroulée à Stockholm en 1972 avait déjà été un tournant décisif dans la manière d'appréhender le développement économique et social. C'est en effet à partir des années 1970 que :

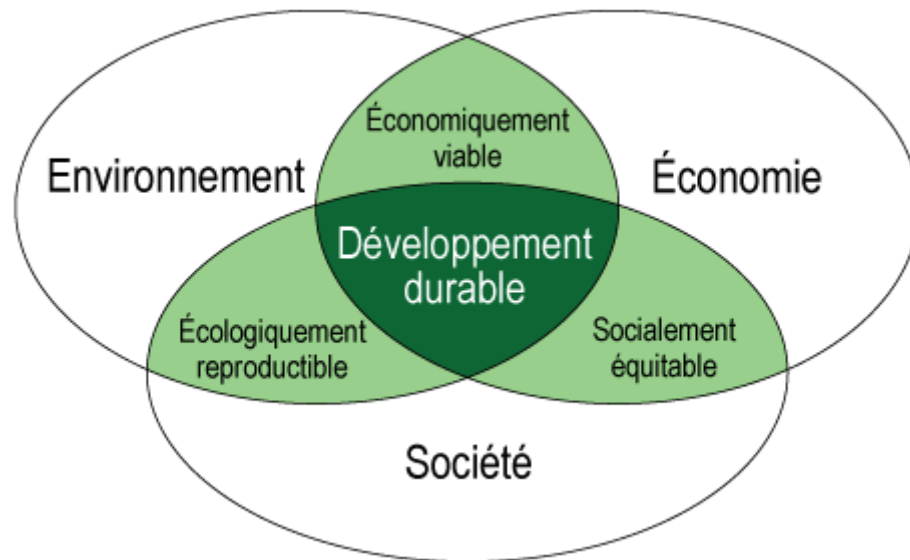
*« Des changements vont s'opérer, tant dans la prise de conscience que dans les débats relatifs aux questions d'environnement. C'est le début de la médiatisation de grandes catastrophes écologiques occasionnées par des activités économiques (effets de la pollution au mercure apparue dans les années 50 à Minimata qui ont été médiatisés beaucoup plus tard). Cette « prise de conscience » par les populations des problèmes environnementaux s'inscrit au sein d'inquiétudes de*

*plus en plus prononcées dans les sociétés du Nord vis-à-vis des impacts négatifs de l'industrialisation* » (Aknin et al., 2002, p. 53).

Il s'agissait de mettre en place un nouveau mode de développement économique basé sur le respect de l'environnement et des ressources naturelles. Un peu plus tard, en 1987 un rapport des Nations Unies intitulé *Notre avenir à tous* a été publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Ledit rapport nommé Brundtland dont le nom est tiré de celui de la présidente de la commission qui a travaillé sur cette problématique, Madame Gro Harlem Bruntland, est venu asseoir la nouvelle politique de développement.

Se définissant désormais comme la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, cette nouvelle politique de développement que l'on a qualifié de « durable » a eu pour conséquence majeure au niveau continental et national, l'adoption de plusieurs textes de lois et la création de plusieurs institutions visant à protéger l'environnement et les ressources naturelles. « *Le concept de développement durable s'appuie sur trois pôles d'étude et d'action : la préservation et la régénération de l'environnement, la satisfaction des besoins humains et l'efficacité économique. Il prend en compte les trois domaines du développement des sociétés humaines pour déterminer des actions recherchant un point d'équilibre entre ces derniers. Il s'agit donc d'aboutir à un développement "économiquement viable (satisfaction des besoins d'une génération), socialement équitable (solidarité entre les sociétés) et écologiquement reproductible"* ». (Jollivet, 2001), (Benabdeli et Arrache, 2008, p. 10).

### Illustration 1 : Diagramme du développement durable



Source : [www.reunion.iufm.fr/](http://www.reunion.iufm.fr/)

Toutefois, les piliers économique, environnemental et social ne suffisent plus à eux seuls depuis quelques années, dans le jargon scientifique notamment, pour parler de développement durable (Bhrodag, 1999). Un autre pilier et non des moindres est entré en compte, il s'agit du pilier démocratique.

Aujourd'hui, plus de 40 ans après la première conférence des Nations Unies sur l'Environnement, on peut dire que la problématique de la gestion environnementale en Afrique en général, et au Gabon en particulier, reste d'actualité.

En effet, si selon le Plan National d'Action pour l'Environnement (Gabon, Ministère de l'environnement, 1999, p. 131), les pollutions au Gabon se caractérisent par une absence de données quantitatives qui permettrait une meilleure appréciation de leur importance et de leur impact, toutefois, il ne fait aucun doute que l'air, les sols, les eaux de surface, le milieu marin sont contaminés par les déchets et les effluents ménagers et industriels, qui sont rejetés dans la « nature » sans traitement préalable.

La responsabilité de cette situation environnementale a plusieurs origines. Premièrement, on peut admettre que la cause initiale peut être attribuée à une concentration et une centralisation excessive des pouvoirs dans la politique de gestion d'une manière générale au Gabon et, dans la politique de gestion de l'environnement en particulier. Cette

concentration des pouvoirs tire sa source du système élitiste mis en place par la colonisation d'une part et par le parti unique d'autre part depuis les années 1960. L'organisation politique du Gabon depuis la colonisation jusque dans les années 1990 et même après, pour ne pas remonter trop loin dans l'histoire, a largement contribué à la mise en place, depuis une trentaine d'années et même au delà, d'un système autoritaire dont tous les pouvoirs ont été centrés au sein d'un petit groupe d'individus ou plus exactement autour un seul homme : le Président de la République.

Le choix du vocable autoritaire n'est pas fortuit, il a été employé ici pour montrer le substrat démocratique sur lequel s'est appuyé et s'appuie encore le régime politique gabonais. Comme nous le rappelle Axel Augé :

*« Le Gabon frappe par son histoire politique singulière marquée par la centralité du président Omar Bongo Ondimba. Ce dernier définit les règles du jeu politique, norme la société et permet les promotions individuelles. Omar Bongo Ondimba règne en maître absolu du jeu politique dans cette « démocratie paradoxale » marquée par le conformisme social de sa classe dirigeante qui en fait une singularité, et ce pour trois raisons. La première tient à l'interconnaissance de ses élites dirigeantes aux trajectoires sociales et individuelles communes. La seconde tient à la domination de tous les espaces politiques par le parti de Bongo Ondimba. En composant avec ses adversaires politiques grâce à l'achat des consciences (à coup de millions de francs) et à la cooptation des opposants politiques dans l'appareil bureaucratique, le président gabonais réussit à chaque consultation électorale à élargir son champ de légitimité et... à pérenniser son pouvoir. Cela a pour effet de renforcer la vassalisation de la classe politique autour de la figure présidentielle et empêche l'émergence de contre-pouvoir nécessaire à la « respiration » démocratique du pays(...). (Augé, 2007, p. 251)*

Il est en effet possible de voir dans ce « modèle politique », la conséquence de la continuité de systèmes politiques traditionnels et plus tard, l'acquisition d'une organisation politique menée, puis « légué par le colonisateur » (Avenot, 2008, p. 16) où, toute l'activité sociopolitique et économique tournait autour d'un groupuscule d'individus à qui il a été donné tous les pouvoirs.

D'autre part le mouvement national de revendication et de contestation du régime autoritaire en place à l'époque, né vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, qui s'est matérialisé par la tenue de la conférence nationale de 1990, a été l'un des principaux bouleversements politiques de ladite décennie, et sans doute de l'histoire politique au Gabon. Toutefois, cette impulsion politique sans précédent n'a pas eu grand effet sur la situation environnementale au Gabon. Il faut noter que l'environnement n'a pas été, à ce moment précis de l'histoire du Gabon, le cheval de bataille de l'opposition.

Ainsi, la fin des années 1980, et le début des années 1990 reste marqués par une gestion politique, économique, financière et environnementale unique, centralisée et très peu approuvée au niveau national ; et cela, malgré des changements dans la gestion politique de l'Etat, concrétisés notamment par l'arrivée sur la scène politique d'un certain nombre d'acteurs.

En clair, la politique de développement optée par le Gabon depuis son indépendance dans les années 1960 n'a pas encouragé la mise en place d'une véritable gouvernance environnementale. La concentration de pouvoir autour du chef de l'Etat a même contribué au fil des années à phagocytter plusieurs acteurs politiques et sociaux qui avaient émergé pendant la période du mouvement de contestation politique.

C'est dans ce contexte sociopolitique que sont apparus officiellement au Gabon des concepts tels que bonne gouvernance, décentralisation et participation. D'abord prônés sur la scène internationale, ils répondent dans les années 1990 à un besoin pressant de repenser le développement du pays en général, afin de pallier aux dérives constatées dans la gestion économique, sociale et politique des affaires publiques, mais aussi dans la gestion environnementale, pour ce qui concerne notre étude.



Dans ce domaine de l'environnement particulièrement, la politique de développement basée désormais sur la gestion participative va donner corps et sens à une reconsidération au niveau politique et économique des anciens programmes de développement économique, social et environnemental dans leur ensemble. Ce qui aura pour effet immédiat, l'apparition des documents tels que le *plan national d'action pour l'environnement, les trois piliers de la durabilité, le Gabon au seuil des années 2000* et, le renforcement de la législation en matière de protection et de préservation de l'environnement. Cependant, n'oublions pas de le mentionner, ce changement de stratégie de gestion environnementale s'est fait sous l'impulsion - sinon la pression - des organismes internationaux qui en donneront même les grandes lignes directrices.

En effet, si on prête attention à ce qui se passe dans certains pays africains, et notamment au Cameroun, en Côte d'Ivoire, aux deux Congo etc., on constate plusieurs similitudes dans la politique adoptée par les Gouvernements. Les documents tels que *le plan national d'action pour l'environnement* ou encore celui du *programme sectoriel forêt et environnement* commun à ces pays prouvent à suffisance que nous sommes dans une logique de vulgarisation par les instances internationales (en tête desquelles se trouve la Banque Mondiale), des pratiques environnementales selon la maxime de René Dubos<sup>2</sup> « *penser globalement ; agir localement* » (Damian et Graz, 2001). Vulgarisation fondée sur le principe de gouvernance, de gestion participative, à une échelle dépassant le cadre de la nation. Ainsi comme l'affirme Gilles Pinson (2006):

*« Les termes de développement durable et de gouvernance sont aujourd'hui fréquemment associés. Tout se passe comme si l'on considérait désormais qu'une bonne prise en charge des problèmes d'environnement et de développement économique ne passait plus uniquement par le recours à des systèmes technologiques éco-compatibles ou à des modèles économiques soucieux de la préservation des ressources naturelles et des équilibres sociaux, mais aussi par la mise en place de systèmes organisationnels, de systèmes d'action collective, bref de systèmes de gouvernance permettant aux acteurs d'intégrer le*

---

<sup>2</sup> Agronome, biologiste et écologue français, coauteur du rapport *Nous n'avons qu'une terre*, rédigé à l'occasion de la conférence de Stockholm en 1972.



*caractère fini du monde et de ses ressources, et d'agir en conséquence ».*

Dans cette étude, il s'agira d'apporter des éclaircissements dans la manière dont l'environnement est géré au Gabon. Il sera question ici d'exposer des modes de gestion environnementale qui ont prévalu et prévalent encore au Gabon. Dans ce pays du tiers-monde où il est actuellement impossible d'évaluer le niveau de nocivité des rejets industriels et de définir si les seuils de tolérance sont franchis ou non, il s'agira malgré cela d'apprécier les efforts fournis en matière de protection contre le risque environnemental. Tache ardue certes, mais qui nécessite néanmoins qu'on s'y attarde au regard de la situation environnementale actuelle au Gabon. Et pour analyser cette situation environnementale au Gabon nous allons prendre comme exemple concret le cas de L'usine de fabrication de clinker CIMGABON basée à N'toum dans la province de l'Estuaire.

Les grandes catastrophes technologiques telles que Tchernobyl, AZF ou encore celle récente de la plate forme pétrolière Deepwater Horizon au large du Mexique qui sont rentrées dans l'histoire de ces trente dernières années, et même plus près au Gabon, les scandales écologiques survenus dans les provinces du Haut-Ogooué, de l'Estuaire, de l'Ogooué-Maritime concernant respectivement la mauvaise gestion de l'uranium, les déchets de la société de brasserie ou encore des résidus pétroliers n'ont pas affecté, sinon peu, au niveau des populations locales, leurs représentations du risque environnemental.

Le syndrome NIMBY<sup>3</sup> (Trom, 1999) ne remporte en effet pas un franc succès au Gabon comme ce fut le cas notamment au Etats-Unis d'où il tire son origine. Cette position des populations gabonaises face au risque environnemental est peut-être due au sentiment profond de ne pas y être particulièrement concernées, mais cela peut être dû également à une absence de culture du risque face à la menace potentielle de certaines installations industrielles ou encore à une sorte de fascination persistante de ces entreprises venues d'ailleurs, qui représentent toujours dans l'imaginaire collectif la passerelle permettant d'accéder à une vie meilleure.

---

<sup>3</sup> Acronyme tiré de l'expression anglaise No In My Back Yard signifiant littéralement pas dans mon arrière-cour.

Ainsi, globalement, le concept de risque environnemental qui, depuis plus de quarante ans déjà, occupe une place non négligeable dans la quasi-totalité des domaines de la vie sociale, économique, politique etc., du monde occidental, ne connaît pas un si grand retentissement au Gabon. Pourtant, la gestion de l'environnement est dès lors devenue un enjeu essentiel dans la mesure où sa prise en compte, mais surtout sa non prise en compte, si elle est avérée, suscite désormais des interrogations, des débats, des controverses ou encore des oppositions de par le monde.

Le recours aux pratiques protectrices de l'environnement n'est cependant pas étranger aux populations gabonaises. Il n'est pas, en effet, rare de rencontrer chez plusieurs populations locales, des pratiques ancestrales de préservation de l'environnement comme nous le démontrent les quelques exemples ci-après :

Les forêts interdites : elles sont encore assez répandues sur tout le territoire, et représentent des îlots de forêt où, il est fortement déconseillé à toute personne d'y entrer, de chasser, de pêcher ou encore d'établir des plantations. Appelées forêts interdites ou forêt maudites, elles sont généralement reconnaissables à leur luxuriance. Au fil du temps, on peut dire que ces forêts ont permis de préserver certaines parties du territoire et ont permis à d'autres populations ainsi qu'à d'autres générations d'en disposer grâce au principe de déplacement des populations qui s'y pratiquait autrefois.

De même, l'agriculture sur brulis, si elle à longtemps été considérée comme une cause de l'aggravation de la déforestation dans les pays sous-développés notamment (Cochet, 1993), dévoile aujourd'hui son côté protecteur de l'environnement (IRD, 2008).

Alors, comment expliquer le désintérêt de ces populations à la gestion environnementale, sans forcément rappeler le choc des cultures entre la génération passée et la population actuelle entre la population africaine et celle occidentale...? Nous pouvons ici prendre l'exemple burkinabé de l'introduction de nouveaux fours se substituant à ceux traditionnels. Si leur efficacité et leur intérêt écologique sont plus que certains, les résistances culturelles demeurent localement fortes et confirment ce fossé culturel quant à la question de la protection environnementale. (Traoré, 2011).

Pour les auteurs de l'ouvrage *produire ou reproduire* : « *comprendre ces différences d'effets ne peut se faire à partir de la seule analyse du culturel, ni non plus à partir d'une simple analyse économique (...) : Il faut en outre tenir compte de ce qu'il existe une logique sociale plus complexe, qui produit des capacités inégales de s'approprier un même avantage* » (Rémy et al., 1990, p. 11). Pour apporter quelques éléments de réponse, nous dirons que ce faible intérêt accordé par les populations gabonaises à la problématique du risque environnemental ainsi qu'à ce qu'il représente réellement dans la vie quotidienne des populations qui y sont confrontées peut s'expliquer par :

Premièrement, l'absence de culture industrielle des populations locales gabonaises, mais surtout celle d'une culture du risque industriel telle qu'elle a été appréhendée dans le monde occidental, a favorisé la méconnaissance des dangers qui y sont liés. Et cela même à partir des années 1970 durant lesquelles le phénomène de risque environnemental prend une dimension internationale, avec pour consécration majeure, la conférence de Stockholm organisée en 1972.

Et pourtant, le souci de préservation de l'environnement s'est fait sentir au Gabon dès la période coloniale. La conférence de Yangambi et la loi 28/60 du 8 juin 1960 relative au fonds forestier gabonais de reboisement promulguée peu de temps avant la déclaration d'indépendance du pays, prônaient déjà la conservation des ressources naturelles. La conférence de Yangambi avait notamment pour but l'examen des réalisations et des projets de cartographie de la végétation africaine, l'étude des travaux sur la division de l'Afrique en grands territoires naturels et celle des projets et propositions de nomenclature adaptée aux formations végétales de l'Afrique tropicale. La conférence de Yangambi s'est déroulée en août 1956 à Léopoldville (actuelle République Démocratique du Congo), à l'initiative du conseil scientifique pour l'Afrique au sud du Sahara (C. S. A) sur l'invitation de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo belge.

De même, à partir des années 1960 on assiste à la création de plusieurs institutions œuvrant dans le domaine de l'environnement telles que l'Institut de Recherche en Écologie Tropicale (IRET); l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF); l'Herbier National; la Station d'Étude des Gorilles et Chimpanzés, etc. Cependant, le Gabon n'étant pas un pays de tradition industrielle, ces années sont plutôt marquées par l'essor industriel, sa

valorisation par les autorités et l'immense majorité de la population et la satisfaction du plus grand nombre, procurée par cet essor.

C'est en effet à cette période que le Gabon connaît un élan industriel sans précédent notamment avec la création de plusieurs entreprises dans plusieurs secteurs d'activité économique, mais surtout avec le boom pétrolier des années 1970-1980, qualifié par la suite par certains économistes gabonais de « dix glorieuses ». Notons ici que le qualificatif des dix glorieuses a été donné par analogie aux trente glorieuses (Fourastié, 1979) connues par certains pays occidentaux entre 1945 et 1973 pendant la période de forte croissance économique d'après guerre.

Cette prise de conscience tardive des effets néfastes du risque environnemental s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 1990. Et cela, malgré quelques prémises d'un éveil qui, s'est matérialisé par la sortie d'un certain nombre de lois et de décrets, ainsi que par la création de structures institutionnelles dans le domaine de l'environnement (Ministère des Eaux et Forêts et Ministère de l'Environnement - à l'époque, constituant un seul ministère - Centre National Anti-Pollution, différents établissements scientifiques œuvrant dans la protection de l'environnement, lois, décrets d'application...).

En ce qui concerne les textes législatifs, il s'agit notamment de la loi 13/74 du 21 janvier 1974 portant sur l'élimination des déchets et la réduction des nuisances publiques, qui peut être considérée comme la première loi en matière d'environnement au Gabon après l'époque coloniale. De la loi 8/77 du 15 décembre 1977 relative à la lutte contre les pollutions industrielles, de la loi 1/82 du 22 juillet 1982, dite loi d'orientation en matière des eaux et forêts. Mais il s'agit également à partir des années 1990, de la lettre de politique générale pour la forêt et l'environnement du 1<sup>er</sup> juin 1992, du code de l'environnement qui est la loi 16/93, du 26 août 1993, relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement, celle 005/2000 concernant le code minier et enfin, de la loi 16/2001, du 31 décembre 2001 portant code forestier en République gabonaise. Nous le mesurons ici les textes abondent même si leur application sera plus difficile et contrastée, plus incertaine et problématique.

Il faut dire que les différentes lois en vigueur au Gabon ont suivi la grande vague verte internationale commencée de façon concrète dans les années 1970 avec la conférence des nations unies sur l'environnement. C'est pourquoi, les années d'apparition de ces textes

législatifs au Gabon suivent, à quelques exceptions près, la tenue des grandes conférences des Nations Unies sur l'environnement.

Ce constat nous pousse à faire un lien entre les motivations environnementales internationales et la prise en compte de la fragilité de l'environnement et des ressources naturelles par ce pays. La protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles au Gabon suivent, à n'en point douter, les recommandations des instances internationales face au constat mondial de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources naturelles.

De façon chronologique, on peut résumer l'apparition de ces lois dans le tableau suivant :

**Tableau 1 : Loi sur la protection de l'environnement au Gabon**

<b>Sommet de la terre</b>	<b>Années</b>	<b>Lois</b>
Stockholm 1972	1974	Elimination des déchets et la réduction des nuisances publiques
	1977	Lutte contre les pollutions industrielles
Nairobi 1982	1982	Orientation en matière des eaux et forêts
Rio 1992	1993	Code de l'Environnement
Johannesburg 2002	2000	Code minier
	2001	Code forestier
	2005	Code des pêches et de l'aquaculture

**Source** : Diane Bignoumba, 2010

En matière de politique environnementale, le Gabon se base essentiellement sur deux textes législatifs majeurs à savoir : la loi n° 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection de l'environnement, dite Code de l'Environnement et la loi 1/82 dite loi d'orientation en matière des eaux et forêts remplacée des années plus tard, plus précisément en 2001, par le Code forestier.

Ces différentes lois ont permis l'apparition de décrets portant organisation du centre national anti-pollution, attribution et organisation du Ministère de l'Environnement, mais aussi et surtout, elles ont favorisé l'élaboration des décrets d'application 541, 542, 543, 545, 653, portant respectivement sur l'élimination des déchets, le déversement de certains produits dans les eaux superficielles, souterraines et marines, le régime juridique des installations classées, la récupération des huiles usagées, la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles et enfin les études d'impact sur l'environnement.

**Tableau 2 : Décrets sur la gestion de l'environnement au Gabon**

<b>Années</b>	<b>Décrets d'application</b>
<b>1977</b>	Organisation du centre national anti-pollution
<b>1985</b>	Organisation du ministère de l'environnement et de la protection de la nature
<b>2002</b>	Réglementation des études d'impact sur l'environnement (texte abrogé)
<b>2003</b>	Préparation et lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles
<b>2005</b>	Elimination des déchets
<b>2005</b>	Déversement de certains produits dans les eaux superficielles, souterraines et marines
<b>2005</b>	Régime juridique des installations classées
<b>2005</b>	Récupération des huiles usagées
<b>2005</b>	Etudes d'impact sur l'environnement
<b>2005</b>	Commission nationale du développement durable

Source : Diane Bignoumba, 2010

L'une des premières choses que l'on remarque lorsqu'on se penche sur ces textes législatifs, c'est le temps mis entre la promulgation de la loi et celle des décrets d'application.

Dans le cas de la loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement par exemple, cette durée frôle la décennie. Cette lenteur dans l'édiction des textes d'application par rapport à la loi peut être un très gros handicap dans le bon déroulement de la politique de gestion environnementale au Gabon.

Cette lenteur certaine s'avère également révélatrice d'un hiatus existant entre les intentions proclamées et les mises en œuvre pratiques, entre les référentiels internationaux mis en exergue et les réalités du terrain. Comment interpréter cet écart ? A quelles causes ou quels motifs l'imputer ? Y aurait-il une forme de duplicité ou une forme de léthargie du pouvoir en place qui est pris dans des injonctions contradictoires : respecter les recommandations internationales – notamment des bailleurs – et satisfaire les attentes des entrepreneurs internationaux implantés dans le pays et qui font une pression à l'emploi et au développement économique ? (Gibout, 2008).

Comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessus, l'essentiel des décrets d'application datent des années 2000 et plus précisément de l'année 2005. Les raisons de ce besoin soudain en 2005 de doter l'environnement d'un cadre législatif complet et effectif sont, pour une plus grande part liées à une reconsidération du modèle de la démocratie représentative au profit de la démocratie participative et des valeurs qu'elle véhicule. Valeurs qui seront notamment développées tout au long de ce travail de recherche. L'apparition des textes législatifs dans les années 2000 peut également s'expliquer par la pression de plus en plus forte des organisations internationales à l'instar du FMI (Fonds Monétaire International), de la Banque Mondiale ou du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement).

Deuxièmement, la faiblesse des campagnes de sensibilisation, des travaux d'universitaires, des publications scientifiques, ou encore la quasi absence d'audiences accordées par les médias au risque environnemental, pour ne citer que ceux-là, peuvent également être une cause explicative du retard de la prise en compte des problèmes environnementaux dans ce pays. On peut d'ailleurs constater ce retard par le faible nombre d'occurrences sur les principaux moteurs de recherche scientifiques tels que Persée, Cairn.info ou encore Revues.org, lorsque nous mettons Gabon et environnement en mots clefs.

La faible diffusion d'informations semble être en effet un problème majeur dans la prise de conscience du phénomène de risque environnemental au Gabon, même si on voit paraître depuis quelques années déjà, une des principales sources d'information environnementale au Gabon, le journal Croissance Saine Environnement.

Cela est d'autant plus étonnant car si, à l'origine, dans les années 1980, l'exclusivité de la diffusion de l'information et de l'éducation de la population en matière d'environnement relevait du Ministère de l'Environnement, selon l'article 2 du décret 913 portant création et organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, en collaboration toutefois, avec les services ou institutions relevant d'autres départements ministériels, elle s'est au fur et à mesure étendue aux entreprises, aux Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.), nationales et internationales, aux organismes accrédités ainsi qu'à la presse nationale et internationale particulièrement.

Eu égard aux multiples avancées que le Gabon a connu dans le domaine de l'environnement ces dernières décennies notamment, de l'évolution institutionnelle, législative et surtout politique dans son ensemble, il nous est nécessaire de ce fait de comprendre **comment se manifeste la gestion du risque environnemental au Gabon, et pourquoi cette gestion du risque environnemental n'est-elle pas effective au niveau de N'toum ? Ou encore dans quelle mesure le cas de N'toum est-il symptomatique d'une situation plus globale au Gabon?**

Le principal problème qui se pose aujourd'hui au Gabon en matière d'environnement est celui de la gestion anarchique des déchets ou résidus d'origine industrielle (pour ce qui concerne notre étude), responsables au premier degré des désagréments subis à la fois par les populations et par la nature. L'intérêt de ce travail de recherche sera de mettre en lumière la complexité de la gestion du risque environnemental au Gabon à partir de l'exemple de la ville de N'toum. Nous verrons ainsi comment cette gestion a du mal à prendre forme et comment cette dernière est au centre de nombreuses stratégies politique, économique, sociale, culturelle et environnementale qui sont un frein à l'établissement effectif du concept de gouvernance environnementale dans ce pays.

Dans le cadre de cette étude, nos objectifs principaux seront d'exposer la situation environnementale dans la zone de N'toum. Pour ce faire, nous allons avoir recours aux faits et



aux évènements qui se sont déroulés dans le passé, mais aussi présentement, pour répondre à la problématique du risque environnemental. Ces objectifs seront également, de présenter le mode de gestion actuellement en vigueur dans ce pays, et se proposent donc de comprendre comment s'organise de nos jours, la gouvernance environnementale au Gabon à travers la ou les formes de gestion (s) qui y est (sont) instituée(s). Ces objectifs seront enfin d'analyser les pratiques d'acteurs afin d'en dégager la logique qui les sous-tend.

Ainsi, dans ce pays où les difficultés à élaborer une politique de gestion fiable en matière de protection de l'environnement sont connues, il s'agira d'identifier les sources de pollution, ainsi que les différents acteurs impliqués dans la gestion du risque environnemental à Ntoundou. Nous allons également étudier les pratiques des acteurs, leurs rôles respectifs dans la gouvernance environnementale au Gabon, leurs modes d'intervention dans cette gestion, ainsi que les différentes interactions et interrelations qui s'en dégagent. Pour ce faire, nous avons structuré notre travail autour de quatre grandes parties essentielles.

La première partie présente le cadre théorique et méthodologique de notre travail. Elle pose les bases de l'étude afin de lui donner une valeur scientifique. Cette partie est divisée en deux chapitres. Le premier chapitre définit l'objet d'étude et les concepts utilisés, annonce la problématique et propose des hypothèses autour de la théorie de la transaction sociale. Dans ce chapitre, nous parlerons du risque environnemental et surtout du concept de gouvernance environnementale comme mode de gestion désormais privilégié par le Gabon pour faire face au risque environnemental.

Cela nous amènera à définir les concepts de participation, de gouvernance, de décentralisation et de gestion de risque etc., qui nous permettront de mieux cerner notre problématique et d'énoncer nos hypothèses. Le deuxième chapitre montre les méthodes et les techniques d'enquête que nous avons utilisées ainsi que les principales difficultés que nous avons rencontrées lors de ces enquêtes.

La deuxième partie nous permet de délimiter notre objet d'étude dans le temps et dans l'espace. Cette partie est également composée de deux chapitres. Dont le premier relate l'histoire de la commune de Ntoundou et le deuxième apporte des éclaircissements sur l'installation et l'évolution de l'entreprise cible au sein de cette petite ville du Gabon. Nous verrons ainsi dans cette partie, la situation de Ntoundou avant et après l'époque coloniale, et celle de CIMGABON avant et près la privatisation. Mais nous verrons surtout, les différentes

atteintes à l'environnement causées par cette entreprise, qui ont suffisamment attiré notre attention pour que nous en fassions une des préoccupations majeures dans ce travail de recherche.

La troisième partie, quant à elle, met en exergue la perception et les représentations du phénomène de risque environnemental par les acteurs concernés. Elle retrace notamment la faiblesse des couples information-communication et législation-réglementation qui sont responsables d'une mauvaise connaissance, par certains acteurs, des risques environnementaux générés par l'entreprise CIMGABON. Cette partie nous apprend que l'absence ou la faible présence des moyens de vulgarisation de l'information sur les dangers que représentent les risques environnementaux accroît considérablement ce phénomène dans la zone de N'toum, dans la mesure où cette ignorance face au risque environnemental est exploitée par certains acteurs au détriment de certains autres.

La quatrième partie enfin, intitulée principes, réalités et enjeux de la gouvernance environnementale au Gabon vient remettre en cause les principes d'une politique pensée au niveau international qui a du mal à prendre forme au Gabon du fait de nombreux enjeux qui en découlent. Ces enjeux sont de plusieurs ordres : économique, financier, politique, social etc., ils ont généralement un dénominateur commun : le pouvoir. Le pouvoir est en effet le fer de lance de la politique environnemental au Gabon et donc à Ntoum. Ce dernier sous-tend les multiples rapports entre acteurs et vient en effet montrer la difficulté des autorités politique à élaborer une politique environnementale effective qui prennent en considération les aspirations de chaque acteur.

**PARTIE I : APPROCHE THEORIQUE ET  
METHODOLOGIQUE**

## **INTRODUCTION DE LA PARTIE**

Une étude sociologique sur le risque environnemental suppose au préalable la prise en compte des outils théoriques et méthodologiques nécessaires à tout bon travail scientifique. Aussi, dans la première partie de cette thèse, est-il question d'asseoir les bases de notre travail de recherche. Cette première partie nous servira de socle à nos différentes argumentations.

Dans cette partie, un premier chapitre faisant référence au cadre théorique met en lumière les différents outils théoriques que nous allons employer. Il sera en effet question dans ce chapitre d'exposer la problématique et les hypothèses que nous avons sélectionnées, mais aussi, les concepts que nous avons définis ainsi que le champ théorique sur lequel s'est appuyée notre recherche.

Le deuxième chapitre quand à lui, fera référence à l'aspect pratique de cette recherche. En effet, il montrera la taille de l'échantillon et les différents groupes d'individus qui le composent ainsi que les difficultés que nous avons rencontrées lors de ces enquêtes, Ce deuxième chapitre parlera aussi des méthodes et techniques que nous avons utilisées lors de nos enquêtes.

## **CHAPITRE I : LA GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL : APPROCHE THEORIQUE ET CONCEPTUELLE**

Le présent travail de recherche à pour objet de révéler la manière dont le risque environnemental est appréhendé au Gabon à travers l'exemple de la commune de N'toum. Il veut précisément montrer le ou les modes de gestion actuellement en cours dans ce pays. Avant de nous lancer dans cet exercice, nous allons tout d'abord définir les différentes notions qui vont être utilisés dans ce travail de recherche afin de faciliter la compréhension du lecteur sur le thème de la gestion du risque environnemental.

Nous serons amenés à rencontrer dans cette étude, des concepts tels que « risque », « gouvernance », « participation », « décentralisation » etc. Seuls ou accolés au terme environnement, ces concepts seront les éléments indispensables à la construction de notre travail de recherche. Cette définition de concepts qui sera suivie par une annonce de la problématique et des hypothèses, se fera cependant après la revue de la littérature en sciences sociales sur le risque en général et sur le risque environnemental en particulier afin d'avoir une idée sur la manière dont la littérature scientifique a abordé la question du risque dans ses écrits.

### **A- Revue de la littérature sur le risque**

*« Les sciences sociales face aux questions d'environnement sont ambivalentes du fait de la difficulté à penser les objets du monde biophysique. C'est que l'environnement fait apparaître dans le champ social une série d'incertitudes (prenant la forme de risques), mais ces incertitudes sont multiples : elles concernent aussi bien le domaine de la nature ou des objets qui relèvent traditionnellement des sciences de la nature ou de la technique que du domaine social qui relève de l'économie du droit ou des sciences sociales au sens large. L'environnement se spécifie encore par le fait qu'il concerne néanmoins des objets sur lesquels il y a à décider et à agir» (Mormont, 1994, p. 209).*

Plusieurs écrits ont approché la problématique du risque (Beck, 2001 ; Tubiana, 1998 ; Laurian, 2008 etc.). Le concept de risque est en effet commun à de nombreux champs disciplinaires en sciences sociales notamment.

Alain Bourdin s'interroge particulièrement sur le retard de la prise en considération du risque par la sociologie contrairement à l'économie (Bourdin, 2003). Ce à quoi Patrick Peretti-Wattel répond en attribuant l'intérêt récent de la sociologie à la notion du risque, à une conséquence de la prolifération de cette notion dans les discours savants et politiques, comme dans le langage courant. (Peretti-Wattel, 2005, p. 372).

Des auteurs tels que Kouabénan et al. (2007) Douglas et Wildavsky (2002) par contre ont abordé le problème du risque sous l'angle psychologique. Pour ces derniers, les sciences sociales sont pour partie responsables de la confusion existant sur le risque. La division erronée entre la réalité du monde extérieur et les tâtonnements du psychisme humain ont attribué la vraie connaissance aux sciences physiques et laissé les illusions et les erreurs au champ de la psychologie. Ce qui justifie le fait que les nombreuses questions posées par les controverses actuelles à propos du risque dénotent le manque de pertinence de diviser le problème, de séparer le risque physique calculé objectivement et les perceptions individuelles influencées subjectivement. Or, ces derniers sont indissociables. Ainsi, si l'on ne focalise plus le débat sur le risque et la sécurité mais sur le choix entre les institutions sociales, ajoute les auteurs, nous pouvons suggérer les qualités nécessaires pour gérer du risque.

Par ailleurs, même s'il fait référence dans son article aux risques sanitaires et notamment alimentaires, Gildas Appéré (2006, p. 71) montre dans son article *Gestion des risques et information endogène*, l'importance de considérer la population comme acteur à part entière dans la prise de décision sur la gestion des risques. L'auteur s'appuie particulièrement sur la nécessité d'améliorer l'information destinée au public car : « *l'individu n'agit pas en fonction d'un environnement « objectif » qui s'impose à lui, mais en fonction d'une perception subjective de cet environnement, elle-même dépendante en partie des désirs et des intentions de ce dernier* ».

Chez les géographes, la question du risque a été largement traitée. Yvette Veyret (2007), en élaborant un *Dictionnaire de l'environnement* a abordé le risque de manière globale. Patrick Pigeon (2007), par contre, a traité la question des risques en s'appuyant

notamment sur les instruments réglementaires tels que les plans de prévention des risques (PPR) tandis que Johnny Douvinet et Stéphanie Defossez, se sont intéressés à la place et au rôle du maire dans les plans de prévention du risque inondation (PPRI) (Douvinet et Defossez, 2011).

Lucie Laurian (2008) quand à elle a abordé la question des risques environnementaux par rapport aux inégalités sociales. En prenant comme référence l'exemple français, cet auteur s'est inspiré des travaux menés dans de nombreux pays industrialisés. Le mérite des travaux de Laurian se trouve dans le fait que cette dernière montre à travers cet article la manière dont le chercheur peut appréhender, étudier les pollutions diffuses ou localisée ainsi que les risques sanitaires. Toutefois, cette approche est difficilement vérifiable au Gabon dans la mesure où l'absence remarquable des données affecte profondément ce genre d'étude. De plus, Lucie Laurian, ne met pas en avant dans son article le fait qu'une seule entreprise peut être à l'origine de pollutions diverses et que, c'est l'accumulation de ces pollutions qui peuvent accroître les risques comme c'est le cas présentement avec CIMGABON. L'auteur se concentre spécialement sur l'aspect géographique de l'implantation des sites industriels.

Par ailleurs, André Dauphiné et Damienne Provitolo (2007), ont fait de la résilience, un concept de la gestion des risques. La résilience correspond selon les auteurs, à l'aptitude d'un écosystème à revenir à l'état d'équilibre après une perturbation. Pour André Dauphiné et Damienne Provitolo, une approche par la résilience est favorable à la mise en place de nouvelles pratiques pour lutter contre le risque dans la mesure où elle permet de réduire les dommages d'une catastrophe ou de favoriser la récupération d'une situation initiale d'équilibre par exemple.

Un autre champ disciplinaire représenté par l'économie a également examiné la question des risques en grande majorité sous l'angle de sa gestion. Morgane Chevé et Ronan Congar (2003) réexaminent les problèmes liés à la gestion des risques environnementaux en réaffirmant et en exploitant la distinction entre risque et incertitude. Ils affirment dans leur article que : « *l'incertitude qui entoure les risques environnementaux est élément essentiel à la compréhension des difficultés que rencontre la prise de décision dans le domaine de l'environnement, qu'il s'agisse de la controverse scientifique, des conflits entre les acteurs ou des difficultés à prendre des décisions efficaces du point de vue de la protection de l'environnement* ».

Dorst Jean est l'auteur qui résume mieux les problèmes d'environnement de l'échelle locale à l'échelle mondiale. Même si son ouvrage, qui semble alarmiste, a été publié au milieu des années 1960, il n'en demeure pas moins qu'il est toujours d'actualité. Cet ouvrage semble intéressant pour nous dans la mesure où nous pouvons déjà nous rendre compte du niveau de prise de conscience des risques environnementaux à cette période de l'histoire.

L'auteur met en exergue la nécessité de préserver les ressources naturelles. Pour ce dernier, la détérioration des ressources naturelles est liée à l'explosion démographique de XXème siècle, car une augmentation de la population entraîne nécessairement une forte consommation et donc un épuisement progressif des ressources naturelles. Jean Dorst se sert de la théorie du banquet de Malthus pour expliquer les dangers d'un accroissement démographique. Le crédit qu'on peut accorder aux écrits de l'auteur est celui d'avoir montré l'impact de certains polluants sur les organismes vivants. Toutefois, les solutions que préconise ce dernier pour conserver la santé de l'humanité nous semblent utopistes à l'heure actuelle.

+

Dans notre étude, à l'image de ce qu'à voulu faire le collectif de recherche Irénée Zwaterrook, (2010), nous tiendront comptes des apports de toutes ces disciplines à savoir l'économie, la géographie, la psychologie, la sociologie et même les sciences de gestion, dans la clarification du concept de risque environnemental car, comme le dit Christian Gollier (2005, p. 417) :

*« Un des faits marquants de l'évolution récente de la Science est la chute inexorable des frontières classiques entre les disciplines traditionnelles. Les idées ont tendance à ignorer ces fractures issues du passé. Elles nourrissent de nouveaux débats et ouvrent de nouveaux champs d'investigation. Les conférences pluridisciplinaires font florès. Les sections du CNRS recrutent dans les interfaces. Cette évolution est particulièrement frappante aux marches de la sociologie, de l'économie et de la psychologie, comme nous le montre la lecture des articles de Peretti-Watel (PW) et d'Arrondel, Masson et Verger (AMV (...)). On y trouve un champ commun d'investigation, un langage*



*commun, des outils d'analyse proches, des réflexions convergentes. ».*

## **B- Définition des concepts**

### **1- Risque et gestion du risque environnemental : définition**

#### **a- Le risque**

La problématique du risque ne cesse d'attirer l'attention des chercheurs et des scientifiques de tous bords et l'intérêt qu'on lui accorde est grandissant dans les pays développés plus que dans les pays en développement. Le risque se définit comme « *ce qui peut advenir et que l'on ne voudrait pas avoir à subir directement ou indirectement par ses conséquences* » (Bourdin, 2003). Le risque est donc vu comme quelque chose d'incertain et de probablement dangereux, quelque chose qui n'existe pas encore mais dont la survenue est à craindre. Il est communément identifié comme la rencontre entre un aléa et une vulnérabilité comme le mentionne Dominique Bourg<sup>4</sup>. Pour cet auteur :

*« L'aléa renvoie à la réalisation incertaine d'un événement, elle est la probabilité d'occurrence d'un phénomène, et la vulnérabilité à la possibilité de dommages concernant des personnes ou des biens, et collectivement la société. L'incertitude peut alors donner ou non lieu à des probabilités d'occurrence, les dommages pouvant quant à eux varier en termes de gravité. Ainsi défini, le risque est une notion nécessairement anthropocentrée : il ne saurait y avoir de risque sans implication humaine, sans une forme quelconque d'action. Une chute potentielle de pierres, à l'aplomb d'une falaise, ne constitue un risque que pour autant que peuvent y être exposés des passants ou une habitation »<sup>5</sup>*

---

<sup>4</sup> Dominique Bourg, [www.lapartderisque.fr](http://www.lapartderisque.fr)

<sup>5</sup> *Ibid*

Vincent Herbert, Muriel Maillefert, Olivier Petit et Bertrand Zuindeau (2009) donne une définition très complète du risque. Pour ces derniers : « *« Le risque s'appuie en règle générale sur deux composantes : l'aléa (probabilité d'occurrence d'un phénomène) auquel on associe, selon les auteurs, des enjeux ou des vulnérabilités (Dagorne, Dars, 2005, Dauphiné, 2001), Il est possible d'y intégrer d'autres critères, comme, par exemple, la résilience (D'Ercole, 1994). L'important est de comprendre que c'est la combinaison de deux éléments et non les éléments séparés - aléa et enjeux, par exemple, qui définit l'existence et la dynamique du risque (Meur-Férec, Morel, 2004) ».*

Cependant, le risque ne doit pas se confondre avec l'accident qui, selon Xavier Guilhou et Patrick Lagadec, est un événement connu, répertorié, aisément isolable, dimensionné à l'intérieur d'hypothèses conventionnelles (Guilhou et al, 2002). Le risque est également différent du danger car le danger est une menace réelle à laquelle on est physiquement exposé. Selon l'article en ligne de Christian Thuderoz<sup>6</sup>, il y a toutefois, dans l'idée de risque, celle de danger, mais un danger que l'on peut maîtriser et où parfois aucune faute (humaine notamment) n'est imputable à quiconque. D'où l'impression, ajoute l'auteur d'un danger sans cause, d'un « danger accidentel ».

Le risque se distingue enfin de l'incertitude si l'on se réfère aux écrits de Morgane Chevé et Ronan Congar. Pour ces auteurs, une situation de risque est une situation dans laquelle le décideur dispose d'une connaissance parfaite de la distribution de probabilités sur les états de la nature possibles. Au contraire, dans une situation d'incertitude, le décideur ne connaît pas précisément cette distribution. Néanmoins, les informations scientifiques dont il dispose lui permettent de localiser cette distribution dans un ensemble, plus ou moins grand, de distributions possibles. (Chevé et Congar, 2003, p. 1337).

### **b- Risque naturel, risque technologique, risque environnemental**

On peut distinguer plusieurs catégories du risque qui peuvent avoir une influence sur l'environnement. Il s'agit notamment du risque naturel, du risque technologique ou du risque environnemental.

---

<sup>6</sup> [www.sociologos.insa-lyon.fr](http://www.sociologos.insa-lyon.fr)

### - **Le risque naturel**

Selon le *Dictionnaire de l'environnement* (Veyret, 2007), la définition du risque naturel a subi une évolution due notamment à l'interaction entre l'homme et son environnement. En effet, d'après ce dernier, cette expression renvoyait initialement à des risques dont les aléas étaient indépendants de l'homme : séismes, éruptions volcaniques), ou perçus comme tels (mouvements de terrain) (Veyret, 2007, p. 319).

Aujourd'hui, on évolue vers une définition plus large car la complexité des interactions homme-environnement apparaît de plus en plus. L'homme peut créer un aléa (ruissellement urbain), provoquer sa réalisation (avalanche préventive sur les domaines skiables), influencer peut-être sur son intensité et sa fréquence de manière très indirecte (et encore bien mal connue) par sa contribution au réchauffement climatique (cyclone, inondation). La limite du naturel devient donc très difficile à préciser. Pour parler de risque naturel, il suffit maintenant que des processus naturels entrent en action et constituent l'agent d'endommagement essentiel (par exemple les lois de l'hydraulique de crue, la dynamique des fluides, la résistance mécanique des sols, les processus d'érosion ...) (*Ibid.*). Ce qu'il faut retenir du risque naturel, c'est la rencontre entre un phénomène naturel et une vulnérabilité qui, quand à elle relève de plus en plus de l'Homme.

### - **Le risque technologique**

Le *Dictionnaire de l'environnement* nous apprend que les risques technologiques sont « liés au fonctionnement d'un système technique de production et d'échanges d'énergie, de bien et de services » (*Ibidem*, p. 324). Pour parler de risque technologique, il faut, affirme Dominique Bourg (*Op. Cit.*), que la technologie conditionne la possibilité de l'aléa. L'origine d'un tremblement de terre ne doit rien à l'urbanisme, alors qu'on ne saurait concevoir d'explosion sans installation dangereuse ; dans les deux cas, l'origine du flux de danger change de nature. Le flux de danger peut provenir, sous certaines conditions, de la technologie elle-même ; ce fut par exemple le cas pour des accidents célèbres comme ceux d'AZF à Toulouse en septembre 2001, de Tchernobyl en avril 1986 ou Three Mile Island en mars 1979. Tel serait encore le cas, pour revenir à nos maisons situées en contrebas d'une falaise poursuit Bourg, si la falaise était fragilisée par les galeries d'une ancienne mine (Bourg, *ibid.*). Ainsi, contrairement au risque naturel, le risque technologique est directement lié à l'action de l'Homme.

## - Le risque environnemental

Barraqué et Kalaora (1994) ont, en introduction de leur ouvrage *Risque environnement et modernité*, relevé la difficulté à cerner le vécu du risque environnemental et à évoquer des situations où les individus se sentent concernés ; c'est que le risque environnemental par son caractère incertain est souvent considéré par les principaux concernés comme quelque chose que l'on ne peut saisir directement, quelque chose dont on se sent presque étranger.

Vincent Herbert, Muriel Maillefert, Olivier Petit et Bertrand Zuindeau (*Op. Cit.*) affirment que si l'on retient la définition du risque comme associant un aléa à des enjeux (la combinaison des deux déterminant un degré de vulnérabilité), le risque environnemental résulterait alors, de manière générale, de la conjonction d'un aléa (naturel ou humain) et d'enjeux (humains ou environnementaux). Dominique Bourg admet cependant à cet effet qu'il n'y a guère d'aspect de nos modes de représentation et d'organisation qui ne soit affecté par la catégorie de risque environnemental, et tout particulièrement global (Bourg, *Op. Cit.*).

Le risque environnemental pour Dominique Bourg (*Ibid.*), relève de la catégorie plus générale des risques technologiques.

*« On peut alors affirmer qu'il y a risque environnemental lorsque les modifications induites au sein du milieu par une ou plusieurs technologies apparaissent, directement ou indirectement, potentiellement dommageables. Considérons en premier lieu, [poursuit Bourg], les situations où le lien entre la modification du milieu et les dommages subis peut être direct. Tel est par exemple le cas de la pollution de l'air due au trafic routier : c'est la présence de certains polluants dans l'air – fumées noires ou particules, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone oxydant, monoxyde de carbone – qui expose directement ceux qui les respirent à d'éventuels dommages sanitaires. »*

L'auteur poursuit en affirmant qu'Il y a un lien direct, avéré désormais, entre la teneur journalière de ces polluants et la fréquence d'événements de santé comme les crises d'asthme, les bronchites et bronchiolites, les pathologies cardio-vasculaires, etc. La relation est du type

dose-effet, l'excès de risque suivant mécaniquement l'augmentation de la concentration de ces polluants de 10 µ g par m<sup>3</sup>. Les effets de ces polluants en termes de mortalité anticipée ont également été établis.

Ainsi, conclut Dominique Bourg, « *les risques environnementaux tels qu'ils sont apparus durant la seconde moitié du siècle dernier, les dommages auxquels ils ont pu et pourront à l'avenir correspondre, nous ont contraints à élargir et à repenser la catégorie de risques. Ces risques, [écrit Bourg], interrogent nos croyances et nos représentations ainsi que les fondements de notre organisation sociale et politique. Ils pourraient même toucher au sens ultime de nos actions* » (Bourg, *Op. Cit.*).

## **2- Comparaison entre risque naturel et risque environnemental**

Il devient de plus en plus difficile de parler distinctement de risque naturel et de risque environnemental car, l'action de l'homme sur l'environnement va crescendo. Dominique Bourg dans son article en ligne apporte un éclairage très pertinent sur la dissemblance actuelle entre risque environnemental et risque naturel. Pour lui, force est de constater que leur différence tend à s'estomper, compte tenu du degré d'artificialisation désormais atteint, sans pour autant disparaître. En prenant deux exemples bien précis, l'un où le risque naturel préserve toute sa légitimité, et l'autre où il disparaît au bénéfice du risque environnemental, il affirme que :

*« qu'une quantité importante et exceptionnelle d'eau de pluie au m<sup>2</sup> puisse devenir dommageable dès lors que les capacités d'absorption et de rétention du milieu ont été réduites du fait de son artificialisation. Il s'agit cependant encore d'un risque naturel, l'artificialisation ne portant que sur les effets de la quantité et non sur la quantité elle-même (...). Tel n'est en revanche plus le cas avec l'exemple suivant. Si le doublement du nombre des ouragans violents (catégories 4 et 5), durant les vingt-cinq dernières années, dans l'Atlantique, est l'effet du réchauffement des eaux de surface d'un degré, alors lesdits ouragans passent du statut de risques naturels à celui de risques*

*environnementaux pour autant que leur nature même est tributaire de nos actions* ». (Bourg, *Op. Cit.*).

### **3- Notre définition du risque environnemental**

Dans notre étude, nous nous intéressons au risque environnemental. Selon notre approche du problème, nous pouvons définir le risque environnemental comme la probabilité plus ou moins grande de la survenue d'un évènement technologique plus ou moins dangereux. Cet évènement résulterait dans le cas présent de notre travail, de la gestion anarchique des résidus industriels générés par les différentes activités de l'usine CIMGABON, et dont la présence sur le site industriel et même au-delà serait susceptible d'être nocive, à court, moyen ou long terme, pour l'environnement et la santé des individus qui travaillent en son sein et/ou vivent à proximité.

Au Gabon, la notion de risque environnemental en particulier et de risque en général est très difficile à cerner dans la mesure où ce terme, s'il prend de plus en plus forme dans le vocabulaire des législateurs et des acteurs de la société civile, a du mal à se trouver une place de choix dans l'imaginaire des populations. De la sorte, ces derniers ne se figurent pas véritablement le risque et les effets nocifs potentiels sur ce qui les entourent et sur eux-mêmes. Cette difficulté d'une représentation sociale du risque (Beck, 2001), partagée par une partie substantielle de la population locale est une de nos hypothèses explicative de la difficulté à émerger la question du risque environnemental dans l'agenda public gabonais (Hassenteufel, 2010, p. 51).

C'est pourquoi nous allons également parler dans cette étude, du risque environnemental en termes de « pollution réelle susceptible d'avoir une influence nocive sur les populations et leur environnement ». En effet, dans le cas du Gabon, et surtout pour prendre l'exemple de la commune de N'toum, l'éloignement avec la capitale, l'absence d'expertise et de contrôle de l'usine en matière environnemental par les autorités habilitées, ainsi que le mystère entretenu autour de la pollution de CIMGABON par les acteurs concernés ..., nous pousse à dévoiler l'étroite barrière entre la probabilité et l'existence avérée de la pollution dans cette partie du Gabon.

Dans le cas de CIMGABON, ce risque environnemental est accentué par l'existence quasi-permanente de plusieurs sources de pollution aussi gênantes, voire dangereuses les unes que les autres pour la santé et pour l'environnement. L'identification que nous avons faite plus bas, de ces sources de pollution a en effet révélé, l'influence négative de ces dernières sur le milieu naturel et les individus.

La gestion du risque environnemental fait de ce pas référence à l'ensemble des moyens disposés par les différents acteurs impliqués dans cette gestion pour contrôler, évaluer et réguler ce risque. Cela inclut donc la présence de moyens techniques, financiers, humains... et par conséquent celle d'acteurs (entreprise, populations, administration...) qui vont, de façon individuelle ou collective, poser un certain nombre d'actions dans le but d'une gestion effective du risque environnemental.

Le choix du risque environnemental découlant de la pollution d'une entreprise de fabrication de clinker n'est pas fortuit dans cette étude. Il veut soulever des « schèmes culturels » bien établis qui tendent le plus souvent à banaliser ou à ignorer, de façon volontaire ou involontaire, tout danger dont l'existence ou les causes sont ignorées et qui n'inclut pas nécessairement de mort d'homme immédiate. Cette façon d'être et d'agir se retrouve aussi bien dans les classes sociales favorisées, que dans celles défavorisées, chez les intellectuels que ceux qui ne le sont pas. Elle est généralement valorisée par les expressions telles que : « *le Noir ne meurt pas de microbes* », « *l'Homme noir est résistant* », expressions faisant généralement référence à la capacité de ces individus à faire face à la maladie.

Or, rappelons ici que tout cela est généralement dit dans le but de justifier l'assouvissement d'un besoin immédiat qui ne laisse pas beaucoup de possibilités d'action. Cela dénote par conséquent, un certain fatalisme, une certaine acceptation de ce qui est proposé. En effet, pour Maurice Tubiana : « *Le risque que l'on accepte à l'échelle individuelle ou collective est le résultat d'un équilibre entre les avantages et les inconvénients escomptés où l'imaginaire joue un rôle crucial* » (Tubiana et al. 1998, p. 10). L'auteur poursuit en affirmant que : « *autant dire que l'aspect économique pèse énormément sur les décisions (...)* » (*ibid*). Ce qui fait dire à Ulrich Beck que : « *l'évidence de la misère fait obstacle à la perception que l'on a des risques ; mais uniquement à la perception qu'on en a, et pas à leur réalité ni à leurs effets : les risques dont on nie l'existence prospèrent particulièrement vite et bien* » (Beck, 2001, p. 82).

## C- De la gestion des risques à la gouvernance environnementale

Les années 1960, 1970, 1980, et le début des années 1990 au Gabon ont été les témoins d'une évolution de la gestion environnementale entièrement élaborée et menée par l'Etat selon un processus « *up down* ». La logique se veut descendante, avec une toute puissance étatique qui entend peser sur les actions locales par la mise en œuvre d'une chaîne déclinant les textes du sommet vers le local. Cela permettait aussi à l'Etat central de donner des gages aux instances internationales pourvoyeuses d'aides (Banque Mondiale, FMI etc.).

Cette gestion environnementale qui, au fil des années, avait de plus en plus de mal à concilier progrès économique et respect de l'environnement, n'a plus trouvé grâce auprès des institutions financières internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international...) si bien que dans les années 1990, l'on commence à parler de modèle participatif pour pallier aux manquements de l'ancienne politique de gestion environnementale.

Pour Jean Claude Nguingiri: « *cette remise en cause est liée non seulement à un constat d'échec mais s'inscrit aussi dans l'évolution récente de contexte institutionnel international du développement.* » (Nguingiri, 1999, p. 3). La vague de démocratisation qui a touché l'Afrique en général, et le Gabon en particulier, à cette période, ne s'est pas contentée de cibler un domaine de la vie politique de ce continent en particulier, mais bien tout les domaines, y compris celui de l'environnement même s'il n'a pas toujours été prioritaire comme ce fût le cas au Gabon.

C'est ainsi que le modèle participatif s'est imposé comme modèle de référence dans la gestion de l'environnement au Gabon. Il ne s'agit donc plus d'un groupuscule, ou encore d'un individu se réclamant la légitimité intégrale de la décision dans le domaine de la gestion de l'environnement, mais bien d'un ensemble d'acteurs concernés par le même problème à résoudre.

Cependant, si ce modèle, insufflé par les instances internationale semble être, selon ces derniers, la solution adéquate à la gestion de l'environnement au Gabon, il s'avère être un peu difficile à suivre pour ce pays du fait de l'effet contraignant du diktat international définissant les « bonnes pratiques » et leur conditionnement à l'aide internationale.



Ajouté à cela, la limite représentée par l'imposition d'un modèle occidental de développement économique que les pays du Nord ne se sont pas appliqués à eux-mêmes, lors de leur phase de décollage économique. Limite d'ailleurs que plusieurs pays d'Asie ne se sont pas imposée pour amorcer leur développement (Meisel et Ould Aoudia, 2008, p. 1161). « (...) ces pays ont adopté dès l'origine une stratégie qui n'a pas emprunté à la prescription standard des institutions financières internationales : ils ont combiné forces du marché et intervention de l'État, selon une recette propre à chacun d'eux et élaborée en leur sein » (Ibid).

Depuis la fin des années 1990, on assiste ainsi au Gabon à un regain d'intérêt de la part des institutions concernées dans la lutte contre le risque. Cet élan se manifeste par l'apparition des Organisations Non Gouvernementales (O.N.G) favorisant l'éveil de conscience des populations, l'effort de mise en place d'un cadre législatif adapté, mais aussi par une volonté de l'Etat et des entreprises de se rapprocher des normes environnementales internationales. Ces dernières prônant désormais la prise en compte du facteur environnemental par les industriels, comme un outil de compétitivité. Cette attraction soudaine du Gabon en faveur du risque environnemental fera l'objet d'un éclaircissement dans la suite de ce travail.

Au Gabon l'environnement n'a pas en effet échappé à la politique de gestion globale initiée dans ce pays dans les années 1990. « *Le modèle participatif va prendre une ampleur considérable au début des années 1990 du fait d'une nouvelle perception des problèmes de développement* » (ibid.). Cette politique d'un nouveau genre pour le Gabon a favorisé peu à peu la répartition du pouvoir entre l'Etat et plusieurs autres acteurs, d'abord sous le couvert de la bonne gouvernance, et par la suite, sous la bannière de la décentralisation.

Gouvernance et décentralisation sont, dans le cas de notre étude, les termes clairement identifiés prônant la gestion participative au Gabon. Il faut souligner qu'un écart existe entre le principe théorique de la gestion participative tel qu'il est affirmé et son application pratique au Gabon. Et, cette thèse entend faire une analyse comparée entre ce principe et cette réalité *in situ*.

Les deux termes précités prêtent généralement à confusion car, le lecteur novice à tendance à les distinguer ou tout simplement à les confondre. Or, cela est plus ambigu qu'il n'y paraît.

En effet, d'après l'analyse d'Etienne Le Roy (1997, p. 154) à propos de la gestion participative, ce processus de redistribution des pouvoirs ou des compétences est l'occasion d'un affrontement entre deux philosophies réformatrices :

*« L'une est d'inspiration américaine et se présente sous le vocable de "governance" ou de "good governance," que je traduirai ici en reprenant le terme du français médiéval "gouvernance" mais qu'on pourrait également traduire, en reprenant Foucault ou J.-F. Bayart, par "gouvernementalité". Cette philosophie réformatrice est principalement diffusée par les interventions de la Banque mondiale dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et de ses plans sectoriels. L'autre philosophie réformatrice est caractéristique d'une manière "française" (mais en fait latine) de réorganiser les relations administratives entre le centre et les périphéries régionales ou locales et qu'on dénomme la décentralisation. ».*

Ainsi donc, gouvernance et décentralisation selon l'auteur, sont des notions très proches si l'on fait abstraction de leurs *« héritages conceptuels et institutionnels différents »*. Pour l'auteur : *« plutôt qu'inéluctablement concurrentes, ces deux approches réformatrices sont en fait potentiellement complémentaires » (ibid).*

La gouvernance environnementale exposée dans cette étude tiendra compte de l'analyse d'Etienne Le Roy exposée ci-dessus et utilisera donc les notions de décentralisation et de gouvernance non comme deux notions indissociables, mais plutôt complémentaires. Le vocable « gouvernance environnementale » sera mentionné dans cette étude en intégrant à la fois les notions de gouvernance et de décentralisation.

En effet, selon Etienne Le Roy (*ibid*, p. 156): *« Dans la mesure où gouvernance et décentralisation s'inscriraient dans une même philosophie de l'action, leurs interventions*

*seraient cumulables car elles répondent à deux facettes complémentaires de la réorganisation administrative et politique des sociétés africaines.* ». Ce qui n'empêchera pas de les définir au préalable afin d'y apporter un peu plus d'éclaircissements permettant de mieux les appréhender.

## **1- La politique environnementale de 1960 à 1990**

Concernant le concept de gouvernance, il faut souligner que celui-ci n'est pas récent. La gouvernance répond à un besoin croissant au niveau international, d'harmonisation de politiques locales des pays en développement notamment. La perspective initiée par Yao Assogba (2000, p. 5) soutient à cet effet que :

*« La gouvernance, (...), n'est pas en soi nouvelle dans l'histoire des rapports entre l'Afrique et l'Europe-Occident. En fait, les experts des institutions de Brettons Woods n'ont fait que restaurer et réintroduire en Afrique postcoloniale le concept de bonne gouvernance à la fin des années 1980, à l'heure des bilans et des réflexions concernant les PAS<sup>7</sup> mis en place depuis 1980 ». Toutefois, précise l'auteur : « Depuis que la Banque mondiale a eu recours au concept de gouvernance dans la littérature, elle a généralement associé ce terme à la politique dans le monde en général, et en particulier au développement dans le monde postcolonial (Banque mondiale, 1989) ».*

La décentralisation au Gabon quant à elle est une politique majeure dans la mise en place progressive de la gestion participative. *« La question de la décentralisation n'est donc pas dissociable d'un certain contexte d'ensemble qui cherche à imposer une certaine conception de la structure du "bon Etat" à des Etats en crise, et de plus en plus dépendants financièrement de l'assistance ou de la bonne volonté des bailleurs de fonds »* affirment Pierre-Joseph Laurent et Jean-Philippe Peemans (2006, p. 3). Son caractère ambigu, difficile à cerner notamment dans les pays sous-développés fait l'objet de nombreux débats au sein de la communauté scientifique. Toutefois, il ne faut pas oublier de rappeler avec Géraldine Froger et Philippe Méral que : *« la problématique de la décentralisation pour gérer les ressources*

---

<sup>7</sup> Plans d'Ajustement Structurel

*naturelles et l'environnement est centrale dans les pays en développement* » (Froger et Méral, 2008, p. 13).

Y. Luchaire et François Luchaire (2003, p. 13) en donne une définition générale, mais assez complète que nous avons reprise ci-dessous. Pour ces auteurs en effet :

*« L'idée de transfert des compétences et des moyens de leur exercice de l'État, qui est l'incarnation du pouvoir central, aux collectivités décentralisées est inhérente à toute entreprise de décentralisation. Cette dernière évoque toujours, dans une perspective de gestion plus efficace, un mouvement de prérogatives allant du « centre politico-administratif » vers la périphérie ».*

D'après Etienne Le Roy, faisant référence aux Etats d'Afrique notamment : *« en fait, il faut entendre par là, les politiques de redistribution des compétences administratives de l'État post-colonial au profit d'instances ou de pouvoirs locaux. »* (Le Roy, *Op. Cit.*, p. 153). C'est pourquoi, dans les années 1990, elle permet d'envisager la possibilité du transfert de compétences du pouvoir central vers les collectivités locales.

Pour Aimé Félix Avenot : *« il s'agissait d'instaurer un type d'institutions aptes à faire régner un ordre accepté par tous et à assurer une plus large participation politique »* (Avenot, *Op. Cit.*, p. 15). Au Gabon, poursuit l'auteur : *« l'un des aspects les plus importants de ces mutations a été la mise en place d'une politique de décentralisation, afin de corriger la centralisation excessive de l'Etat et permettre le développement et l'enracinement de la démocratie dans le pays profond »* (*ibid.*).

Toutefois au Gabon, la mise en place effective du principe de décentralisation peine à voir le jour. La politique de décentralisation rencontre plusieurs obstacles. Le premier des obstacles est l'Etat lui-même, garant de cette politique, comme l'affirme Aimé Félix Avenot dans son ouvrage. Pour ce dernier : *« on ne peut manquer de relever si l'on s'emploie à dresser un bilan que « le totalitarisme centralisateur » qui caractérise l'Etat gabonais depuis son avènement a constitué l'une des causes majeures de la paralysie de l'appareil public*

*national et l'un des principaux obstacles à l'instauration d'une société démocratique ainsi qu'à la réalisation d'un développement intégral » (ibid.)*

Abordant dans le même sens, David Ikoghon Mensah, Enseignant-chercheur à l'Université Omar Bongo affirme ceci sur le site internet de l'institut IDEF<sup>8</sup> (Institut International des Droit d'Expression et d'Inspiration Française) :

*« Il y aurait une grande exagération à considérer que le Gabon soit devenu une « République décentralisée », en dépit de cette constitutionnalisation du principe d'une administration décentralisée. Si depuis la fin du système mono partisan qui aura été, sans surprise, foncièrement centralisateur, les pouvoirs publics mettent volontiers à contribution, malgré tout, la décentralisation comme gage de leur volonté déterminée de libéralisme politique voir de consolidation du processus démocratique, de la coupe aux lèvres, il demeure un large fossé. »*

L'auteur renchérit en écrivant qu' : *« en fait, la décentralisation fait l'objet d'une convocation cyclique dans le débat politique gabonais : elle s'y invite par nécessité lors des périodes de préparation et d'organisation des élections des conseils départementaux, municipaux et d'arrondissement, instances de résonance de l'une de ses applications, ainsi que dans une moindre mesure lors des scrutins de désignation des sénateurs dont l'institution assure la représentation des collectivités locales ».* (Ibid.)

Cette situation peut s'expliquer selon plusieurs auteurs par le fait qu'il y ait amalgame entre décentralisation et déconcentration. Dans les pays du sud, ces deux notions ont été utilisées indifféremment de façon inappropriée, provoquant une confusion dans la manière d'aborder les problèmes de développement. Contrairement à la mouvance internationale, plusieurs auteurs voient en effet la déconcentration des pouvoirs comme alternative à la très forte centralisation du pouvoir.

Si l'on prête attention à certains de leurs écrits concernant les Pays en développement particulièrement, on s'aperçoit que le reproche qui est fait à ces institutions est celui d'être

---

<sup>8</sup> [www.institut-idef.org](http://www.institut-idef.org)

allé très vite en besogne. Pour Géraldine Froger et Philippe Méral citant Batterbury et Fernando (2006) : « *la décentralisation a été souvent menée trop rapidement et de manière incomplète, laissant place à des formes hybrides plus proches de la déconcentration* » (Froger et Méral, Op. Cit., p. 8). De plus, comme l'affirme Pierre-Yves Le Meur (1999, p. 2), « *on sait bien que les phénomènes d'hybridation, d'appropriation de toute intervention exogène sont quasi instantanément activés (c'est pour cette raison que les théories de l'État importé en Afrique sont si peu convaincantes et si faiblement explicatives)* »

Ainsi, la mise en place « officielle », de façon timide et progressive certes de cette nouvelle philosophie du développement, dans les années 1990 n'a pas apporté grand changement à la situation environnementale au Gabon, bien au contraire, elle est venue faire « le jeu de l'inadaptation » fortement critiqué par nombre d'auteurs.

Cependant, il est un fait difficilement contestable, comme le soutient Jean-Pierre Gaudin, et même si ce dernier ne relate que le cas de la France, cela est également valable pour le Gabon : « *dans les années 1990, on découvre que (...), l'Etat n'est plus au centre des choses* » (Gaudin, 2002, p. 19). Le transfert de pouvoir de l'Etat vers d'autres acteurs devient l'exemple à suivre et fait suite à l'échec cuisant des politiques de développement envisagées par le passé dans les pays en développement en général, et au Gabon en particulier.

L'échec des politiques environnementales au Gabon bien avant les années 1990 est à rechercher certes, nous l'avons mentionné, dans la politique de l'Etat, mais aussi au niveau international par les organismes tels que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Ces derniers, toutes institutions confondues, ont en effet pendant longtemps pris l'Etat comme le seul acteur et interlocuteur privilégié des stratégies de développement économique social et environnemental.

Et si l'on en croit les écrits de Pierre-Joseph Laurent et Jean-Philippe Peemans : « *La réflexion sur la réforme de l'Etat dans les pays du Sud, la démocratisation, la "gouvernance" et la décentralisation s'inscrit ainsi dans le contexte d'une remise en cause du rôle central de l'Etat dans le développement.* ». Les auteurs poursuivent leurs propos en affirmant que : « *Cette réflexion sur le rôle de l'Etat a d'abord été suscitée par le renforcement des conditionnalités économiques de l'aide au développement, à travers la mise en œuvre des*

*politiques d'ajustement dans les années 1980. A la fin des années 1980, elle a évolué vers un renforcement des conditionnalités politiques* » (Laurent et Peemans, *Op. Cit.* p. 4).

Pour refaire succinctement l'histoire, nous dirons que dans les années 1980 et 1990 au Gabon, la conjoncture économique défavorable due à la baisse du prix de pétrole et du bois a favorisé l'accroissement de la dette gabonaise. Cette crise économique a eu pour répondant la mise en application de trois programmes d'ajustement structurels imposés par les institutions financières internationales. Dans cet objectif, Les deux premiers plans datant respectivement des périodes 1986-1988 et 1989-1991, étaient essentiellement axés sur le redressement économique et financier du pays.

Le troisième programme d'ajustement structurel quant à lui, concernait essentiellement le développement de l'agriculture, de la filière bois et des services. Cependant, les différents plans d'ajustement structurels n'ont pas eu les résultats escomptés sur tous les objectifs de développement visés et notamment celui de l'environnement... qui, à bien s'y pencher ne semblait pas être la principale préoccupation de ces programmes de développement.

En effet, pour plusieurs auteurs qui se sont intéressés aux stratégies de développement dans les pays sous-développés, le schéma observé semblait être le même, notamment avec des pays pauvres désireux de sortir à tout prix de leur situation économique et sociale défavorable, prêts à concéder aux entreprises l'implantation de leurs usines polluantes, au détriment de la qualité de l'air, de l'eau, des sols et des sous-sols, des mers...

Ces industries plus ou moins dangereuses ont évolué aisément dans ces pays sous-développés où la législation et les institutions de régulation sont très faiblement développées et donc défailtantes, où « *la main d'œuvre est très bon marché* » (Veyret, 1992, p. 386), mais surtout où « *la connaissance des dangers des activités industrielles demeure un mystère* » (Beck, 2001, p. 77). Ce qui, pour les entrepreneurs a été et est encore de nos jours « *un atout inespéré* » (*ibid.*).

Les termes qui reviennent généralement dans les écrits des auteurs tels qu'Ulrich Beck (2001) ou encore Yvette Veyret (1992) à propos des risques auxquels sont confrontés ces pays sont : pauvreté économique et sociale, dégradation de l'environnement, exploitation des

populations. On est bien loin de la logique du développement durable tant valorisée dans les années 1980, 1990 et même encore de nos jours !

Logique qui sous-entendait pour les populations présentes de satisfaire leur besoins sans compromettre ceux des générations futures. Ce raisonnement supposait donc un équilibre entre trois principes jugés indispensables : la prise en compte de la rareté des ressources naturelles et la nécessité de leur préservation (environnement), la création d'emplois et la production des richesses (économie) et tout cela, sans oublier, l'élément essentiel au centre de cette politique : l'Homme dont le bien être doit être assuré (social).

L'éloignement vient donc du fait que plus de vingt ans après la sortie du concept de développement durable, l'aspect économique semble toujours prendre le dessus sur les aspects environnemental et social. (Stoessel et al, 2012 ; Zwaterook, 2010 ; Frère et al, 2012 ; Le Blanc et al, 2009).

De plus, l'aspect démocratique qui devient de plus en plus à l'ordre du jour comme quatrième pilier du développement durable, a du mal à trouver sa place, dans cet idée de développement durable, du moins dans le contexte gabonais.

## **2- Gouvernance et décentralisation, deux concepts incontournables des politiques de gestion à partir des années 1990 au Gabon**

Après le constat de l'échec de ces stratégies de développement, une tout autre manière de penser le développement est entrée en jeu, toujours initiée par les mêmes auteurs des politiques précédemment adoptées.

Actuellement, la tendance est à la participation de tous les acteurs concernés dans les projets de développement et par conséquent de gestion de l'environnement. Ces acteurs sont notamment l'Etat, le privé, la société civile, les populations et les « *partenaires au développement* »<sup>9</sup> etc.

---

<sup>9</sup> Terme figurant dans le Document de Stratégie, de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) du Gabon pour désigner notamment les organismes internationaux et tout autre partenaire rentrant dans la logique de la nouvelle politique de développement.



Cette nouvelle forme de gestion qui prend en compte une pluralité d'acteurs, cette « gouvernance » comme nous l'avons vu plus haut avec notamment les notions de décentralisation et de participation, est désormais au centre- du moins sur le plan de la forme- des préoccupations des modes de gestion en général et de gestion environnementale en particulier dans ce pays.

Dans le domaine de l'environnement, c'est notamment l'arrivée du Plan National d'Action pour l'Environnement et du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)<sup>10</sup>, tous deux initiés par la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui vont légitimer le concept de participation au Gabon. Ces nouveaux plans pour la gestion du développement en général et d'environnement en particulier, sonnent le glas de l'ancienne politique en matière d'environnement. Ils permettent par la même occasion d'asseoir la nouvelle politique en matière d'environnement. Nouvelle stratégie de gestion de l'environnement basée, somme toute, sur la participation de tous les acteurs concernés.

Il ne faut pas oublier de souligner ici qu'une fois encore, l'idée de la gestion participative dans le domaine de l'environnement au Gabon à été initiée par les organismes internationaux. Elle fait donc entièrement partie, une fois encore, des « politiques de développement imposées ». Même si, cette fois-ci, le soin de l'élaboration et de la concrétisation sur papier de la politique de gestion participative a été laissé aux Etats en fonction des spécificités de leurs pays, cela ne fait aucun doute que la ligne directrice de cette politique est une idée internationale véhiculée par les organismes accrédités.

Si, on ne peut nier que l'initiative est louable auprès des défenseurs de l'environnement notamment, l'on apprend malheureusement avec Emile Le Bris et Thierry Paulais que « *L'impulsion, par les bailleurs de fonds, d'une gestion décentralisée au Sud du Sahara a largement ignoré la complexité et la diversité des États africains* » (Le Bris et Paulais, 2007, p. 23).

---

<sup>10</sup>Selon le site internet du Fonds Monétaire International, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont établis par les gouvernements des pays à faible revenu selon un processus participatif dans lequel s'impliquent à la fois les parties prenantes au niveau national et les partenaires extérieurs du développement, dont le FMI et la Banque mondiale. Le DSRP décrit les politiques et les programmes macroéconomiques, structurels et sociaux qu'un pays mettra en œuvre pendant plusieurs années pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté; il expose aussi les besoins de financement extérieur et les sources de financement connexes.

Il n'est en effet pas inopportun de rappeler ici que la nouvelle politique environnementale fondée désormais sur le modèle participatif est encore cette fois-ci une sorte de « clé en main » imposée aux pays en développement en général, et aux pays d'Afrique en particulier, par les organismes internationaux.

A cet effet, Claude Marchant parle du « syndrome du réverbère » (Marchant, 1992, p. 145). Etienne Le Roy (*Op. Cit.* p. 158), s'inspirant des propos de Claude Marchant, renchérit en affirmant que :

*« Le syndrome du réverbère désigne cette tendance d'un individu, ayant perdu sa clef dans l'obscurité, à la rechercher dans la clarté, plus ou moins diffuse, du réverbère le plus proche. Cette tendance est largement partagée par les politiques de développement et les options réformatrices y échappent rarement. On applique à des problèmes insuffisamment analysés les solutions empruntées à des politiques qui paraissent « avoir fait leur preuve », le critère de choix tenant à une « proximité » thématique ou étant lié à un dispositif livré « clef en main ». Or, la décentralisation, de même que la gouvernance dans le domaine de l'individuation et de la responsabilisation des acteurs, repose sur l'axiome que le pouvoir d'État est centralisé et que la solution à son mauvais fonctionnement est de décentraliser. »*

L'auteur poursuit en défendant que : *« Mais, au moins dans les pays africains où j'ai travaillé, le pouvoir d'Etat n'était pas centralisé, mais concentré entre les mains d'un homme, d'une clientèle ou d'un parti unique ou dominant. La solution à cette concentration est, tout naturellement, la déconcentration, non la décentralisation » (Ibid.).*

Cet avis est fortement partagé par Emile Le Bris et Thierry Paulais lorsqu'ils s'interrogent sur la nécessité et le sens d'une décentralisation dans les pays postcoloniaux *« hypercentralisés et faiblement institutionnalisés »* (Le Bris et Paulais, *Op. Cit.*, p. 21).

Par ailleurs, la gouvernance environnementale, avec pour maître mot la « gestion participative » a cependant permis, l'existence, mais surtout la légitimité de certains acteurs tels que les organes de presse indépendants, les associations et les Organisations Non Gouvernementales. Car, comme nous pouvons le voir avec Philippe Moreau Desfarges, *« tout*

*« système de gouvernance vise à associer tous les acteurs pertinents, tous ceux qui, à des titres divers, ont une légitimité à intervenir dans le domaine concerné. Il y a ceux dont la présence va de soi : Etats, organisations interétatiques... Mais il y a de plus en plus ceux dont la légitimité est autoproclamée : entreprise, groupe de pression, organisation non gouvernementale (ONG)... »* (Desfarges, 2003, p. 60).

Ainsi, ce qui était quasiment impossible au Gabon à un moment donné de son histoire, plus précisément au temps du parti unique, de 1960 à 1990 dans un Etat que, avec Bako-Arifari et Laurent (2006), nous qualifierons de « dictatorial » ou, du moins de fortement centralisé et coercitif, devient petit à petit possible.

Il est judicieux de mentionner en effet que depuis la proclamation des indépendances et ce jusqu'à la conférence nationale de 1990, qui a favorisé l'avènement du multipartisme et par conséquent de ce qui a été qualifiée de « démocratie », le Gabon a été sous la domination d'un groupuscule d'individus réunis sous le régime du parti unique empêchant par la même occasion l'émergence d'autres pôles de pouvoir.

Loin d'avoir tourné définitivement la page de l'histoire, ce pays a gardé après 1990 les séquelles de cette époque d'absence de démocratie puisque les mêmes individus qui ont fait la gloire du monopartisme ont été les premiers initiateurs du système multipartisme. Ainsi, comme le signale Philippe Marchesin citant particulièrement le cas du Gabon et de quelques autres pays africains: « à quelques exceptions près, le processus de démocratisation a tourné à l'avantage des équipes en place » (Marchesin, 1997, p. 120).

Ce passage du monopartisme au multipartisme a toutefois permis l'apparition, mais surtout la tolérance de groupes quasi-autonomes matérialisés dans le cas de notre étude par les associations et/ou des organisations non gouvernementales ainsi que le réaménagement des collectivités locales.

Babacar Gueye assure à cet effet que: « le nouveau pluralisme politique a été un remarquable outil dans le renouvellement du personnel politique. Sans faire disparaître les dinosaures, il a en effet favorisé l'émergence de nouveaux hommes et femmes sur la scène politique et par conséquent l'espoir d'un gouvernement plus démocratique que celui en œuvre depuis les indépendances » (Gueye, 2009, p. 8). L'auteur renchérit en affirmant que : « le

*processus de démocratisation de l'Afrique est en effet marqué par l'émergence d'une multitude d'associations appartenant à la société civile ».*

Abondant dans le même sens, les auteurs de l'article en ligne « La décentralisation comme Ambition Multiple » (Bako-Arifari et Laurent, 2006, p. 2) affirment que :

*« La vague de contestation populaire ayant conduit les acteurs du "politique par le bas" parfois sans leadership clairement identifié, à l'assaut des citadelles des régimes réputés dictatoriaux et de partis uniques à la fin des années 1980 et au début des années 1990, conjointement avec les exigences issues du nouvel ordre international de la fin de la guerre froide et celles des politiques d'ajustement structurel, ont ouvert la voie à des politiques de réforme à la fois économique et politique des Etats africains dans le sens d'une plus grande orientation vers les impératifs du libéralisme politique et du marché, mais aussi vers une plus grande promotion de la participation politique des populations locales ».*

Le terme « société civile » est pris ici au sens défini par Célestin Monga c'est-à-dire : « tous ceux et celles qui « gèrent la colère collective » contre l'autoritarisme et le « sous-développement » (Monga, 1994, p. 102) car, n'oublions pas de le mentionner, les critères de la constitution de la société civile en Europe ne sont pas généralement identiques à ceux rencontrés en Afrique, ce qui pousse, selon Yao Assogba, plusieurs auteurs à nier l'existence d'une société civile en Afrique (Assogba, 2000, p. 3).

En ce qui concerne le Gabon, la difficile émergence de la société civile dans un contexte de forte centralisation du pouvoir, de même que les faibles moyens, financier, matériel, logistique... mis à leur disposition, le maintient généralement dans une forme de précarité comme en témoignent leur nombre restreint et le pouvoir diffus des associations et autres contre-pouvoirs vont tout de même nous permettre de parler de société civile gabonaise.

Au départ, nous hésitions à intégrer la gouvernance dans notre étude car nous pensions, par rapport à la pré-enquête que nous avons effectuée, que ce concept n'était pas adapté à notre recherche. Nous le pensions notamment par rapport à la situation de l'état de la

gestion environnementale au Gabon et de N'toum particulièrement, et cela, malgré un effort de ce pays pour s'y accommoder, ne serait-ce qu'au niveau de la forme. L'Etat occupe en effet encore majoritairement le premier rôle dans la gestion des programmes de développement, et ce premier rôle occulte fréquemment l'action de tout autre acteur. Si bien que l'impression qui est donnée, est celle d'un Etat toujours uniquement ancré dans un système non participatif et qui, finalement est en dernier ressort le seul et unique décideur de la réalisation des projets de développement.

Aussi, avons nous préféré nous intéresser uniquement à la notion de gestion du risque environnemental dans cette partie du pays. Ce qui supposait pour nous, ne considérer essentiellement que l'aspect organisationnel, et de ce fait la manière dont chaque acteur administre le risque environnemental quitte à isoler de manière délibérée, l'action collective des acteurs.

Cela incluait donc de mettre de côté, ou du moins ne pas trop s'appuyer sur l'action qui consiste à décentrer la prise de décision pour que celle-ci soit désormais partagée entre plusieurs acteurs. Mais cela supposait également de ne pas tenir compte des interactions et des interrelations entre les différents acteurs concernés, ou encore ignorer tout simplement le jeu des acteurs de cette gestion du risque environnemental. Or, c'est précisément ces aspects qui nous intéressent le plus dans ce travail !

Avec l'évolution de nos réflexions, mais surtout par rapport aux données de terrain qui s'approfondissaient au fur et à mesure des recherches, nous nous sommes rendu compte qu'il s'agissait bien d'une forme de gouvernance dans le domaine de l'environnement. En comparant en effet les éléments descriptifs donnés par plusieurs auteurs sur le concept de gouvernance, nous remarquons plusieurs points de similitude avec le système de gouvernance rencontré au Gabon. Ainsi, parler de gouvernance nous amène tout d'abord à définir le concept afin d'en cerner les modalités récurrentes.

### **a- Gouvernance, essai de définition**

Jean Pierre Gaudin rappelle dans son ouvrage *Pourquoi la gouvernance*, la difficulté de donner une définition précise de la gouvernance à l'heure actuelle. Selon cet auteur, la diffusion à l'échelle internationale de la référence à la gouvernance, sous l'impulsion en

particulier des politiques d'innovation institutionnelle du gouvernement britannique et plus encore de la Banque mondiale, nous révèle des interdépendances croissantes entre le monde des chercheurs ou des experts et celui des responsables de l'action politique (Gaudin, 2002).

C'est ce qui fait dire à Bernard Jouve cette notion est devenue le sésame d'un Etat en transformation, sans que l'on sache exactement ce qui se cache derrière cette transformation (Jouve, 2004). Jouve met en exergue le caractère dérangeant de la notion de gouvernance dans le sens de l'utilisation qui en est faite par certains auteurs. Il dénonce notamment « l'utilisation par trop normative » de cette notion.

L'auteur poursuit en affirmant que les critiques traditionnellement adressées à la notion de gouvernance découlent le plus souvent de la confusion entre les approches normatives et analytiques. D'où l'affirmation de Gaudin selon laquelle : « *la gouvernance n'est pas l'idée d'un homme seul, ni le concept d'une discipline particulière. C'est une sorte de production collective plus ou moins ordonnée et parfois cacophonique* » (Gaudin, 2002, p. 33).

Gaudin estime donc que ce concept est difficile à définir dans la mesure où tout le monde cherche à se l'approprier. Le terme de « mot-valise » utilisé par l'auteur pour le désigner, dévoile à juste titre, cette particularité de la notion de gouvernance. Pour cet auteur, la gouvernance est : employée à tout propos par les pouvoirs économiques et sociaux, sans oublier les médias si bien qu'elle : « (...) *n'évoque souvent rien de précis* » (*ibid.*).

Cette vision de la notion de gouvernance est partagée par bon nombre d'auteurs. Ainsi, Christophe Beaurain dans son article mis en ligne intitulé « Gouvernance environnementale locale et comportements économiques un nouvel éclairage sur l'articulation du temps et de l'espace » ne manque-t-il pas de nous le rappeler lorsqu'il soutient que : « *quoique de plus en plus souvent mobilisée dans le discours et dans la pratique, la notion de gouvernance souffre d'un certain flou ; elle doit, à ce titre être manipulée avec beaucoup de précaution.* » (Beaurain, 2004, p. 3).

Le qualificatif « flou » est reconduit dans l'article « les bailleurs de fonds, la conditionnalité et la promotion de la gouvernance en Afrique » par Isabelle Biagotti et Patrick Quantin lorsqu'ils affirment que : « *le concept est demeuré flou ; chaque utilisateur –*

*institutions financières internationales, bailleurs de fonds, agences gouvernementales, et même la communauté scientifique – privilégiant l'une ou l'autre de ses composantes plutôt que d'approfondir une conception claire et univoque.* » (Biagotti et Quantin, 2001, p. 328).

Abondant dans le même sens, Jean-Claude Nguingiri évoque la gouvernance en Afrique en n'oubliant pas de mentionner le qualificatif « bonne » qui lui est généralement accolé. A cet effet, il restitue la connotation négative, dont l'une des plus importantes est la corruption du système de gestion, qui est sous-entendue lorsque l'on parle de bonne gouvernance. Pour cet auteur : « *La gouvernance est aujourd'hui une notion très floue. Dans la définition normative donnée à ce concept par la Banque Mondiale vers la fin des années 1980, la gouvernance correspond à une situation idéale de bonne administration. C'est la raison pour laquelle elle est assortie d'un adjectif qualificatif – bonne gouvernance* » ((Nguingiri, *Op. Cit.* p. 2).

Gerry Stoker par contre donne une définition assez générale, mais précise de la gouvernance (Stoker, 1998). Pour ce dernier, la gouvernance peut être appréhendée à partir d'un cadre conceptuel dans lequel on retrouve cinq caractéristiques essentielles et complémentaires. Identifiés ci-dessous, ces différents critères font de la gouvernance un concept à part entière. L'auteur soutient en effet que :

- 1. La gouvernance fait intervenir un ensemble d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement ;*
- 2. En situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique ;*
- 3. La gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective ;*
- 4. La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes ;*
- 5. La gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'État. Celui-ci a pour rôle d'utiliser des techniques et des outils nouveaux pour orienter et guider l'action collective (Ibid, pp. 20-21).*

S'appuyant sur les travaux de Rod Rhodes, Gaudin définit finalement la gouvernance comme :

*« de l'action publique en réseau, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures du passé et des procédures routinisées. Au principe de cette nouvelle action publique, s'il y a moins de commandement central et de hiérarchie que de procédure de négociation, l'ajustement entre acteurs n'en reste pas moins nécessaire. La négociation en réseau apparaît comme un mode de coordination entre actions, impliquant objectifs et moyens, système de valeurs et logique d'intérêt. Et cela par des procédures d'interaction et de négociation systématiques »*  
(Gaudin, 2002, p. 43).

Ce raisonnement est attesté par Philippe Moreau Defarges dans la mesure où il définit la gouvernance comme : « (...) *une négociation équitable entre les divers intérêts et les diverses conceptions en présence (...)*. » (Moreau Defarges, 2003, p. 22). Elle implique pour l'auteur précédemment cité : « (...) *un univers où tout se débat, se négocie et donne lieu à des compromis rationnels et raisonnables.* » (Ibid, p. 96).

Au niveau des hommes politiques, la gouvernance serait selon Jean-Pierre Gaudin : « *le dépassement des politiques antérieures qui ont montré leur limites et leurs insuffisances : par exemple la faible place donnée au dialogue social, ou bien le manque d'un deuxième souffle dans la décentralisation.* » (Gaudin, *Op. Cit.* p. 9).

Pour Philippe Moreau Defarges, la gouvernance peut encore être : « *analysée comme un système démocratique de gestion* ». Dans notre étude, il sera question d'analyser la gouvernance environnementale au Gabon. La démocratie étant définie dans son sens obvie cher à Thomas Jefferson, comme le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple, on peut dire que la gestion participative, plus que la gestion représentative est ce qui s'y rapproche le mieux. Même si, comme le rappelle Jean-Pierre Gaudin, parler de démocratie participative est un pléonasme car : « *dans les termes, la démocratie c'est en effet le gouvernement de tous, l'implication de chaque citoyens dans les choix collectifs* » (Gaudin, *Op. Cit.*, p. 5).



Gouvernance et démocratie semblent donc aller de paire si on s'avance à faire une comparaison de ces deux termes. Toutefois, cela peut-il nous amener à affirmer sans risque de nous tromper que la forme de gouvernance actuellement en vigueur au Gabon épouse la logique même du principe de démocratie ? Rien n'est moins sûr si l'on en croit les propos de Claudette Lafaye.<sup>11</sup> Dans son article « Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations ? » Claudette Lafaye s'interroge effectivement sur la relation entre gouvernance et démocratie.

L'auteur met notamment en lumière à travers les écrits des auteurs tels que Yao Assogba, Islam et Morisson, spécialistes des rapports Nord-Sud, l'imposition aux pays en développement du principe de bonne gouvernance par les instances internationales. Ce principe de bonne gouvernance concerne a priori également les problèmes d'environnement. L'auteur pose la question suivante : les exigences de « *good governance* » débouchent-elles sur davantage de démocratie ? Elle finit par y répondre en affirmant que le paradigme de « *good governance* » est loin de produire les effets escomptés en matière de démocratisation. Car, toujours selon Claudette Lafaye la démocratie a le plus grand mal à s'inscrire dans la pratique concrète de la gouvernance.

Finalement, pour définir la gouvernance, nous adopterons la définition donnée par Maurice Blanc qui semble dans son essence convenir à notre objet d'étude. Pour cet auteur, Cette dernière est une notion à la mode et elle est présentée comme une avancée démocratique : à la différence du gouvernement, il n'y aurait pas un seul acteur qui décide (le chef d'entreprise, l'État), mais une pluralité. C'est pourquoi affirme-t-il, la gouvernance est un processus transactionnel entre de multiples acteurs, aboutissant à des compromis toujours provisoires, combinant les rapports de force et l'affectif (Blanc, 2009).

### **b- Gouvernance environnementale : le point de vue des auteurs**

Ramenée à l'environnement, la gouvernance est définie de façon simple par Christophe Beaurain comme un comportement collectif visant à une meilleure prise en compte de l'environnement (Beaurain, 2004). Prise dans ce sens, la gouvernance environnementale se situe en droite ligne de la logique du développement durable puisqu'elle

---

11 [www.sociologiadip.unimib.it/mastersqs/dida1/testidue/lafaye.pdf](http://www.sociologiadip.unimib.it/mastersqs/dida1/testidue/lafaye.pdf)

favorise une meilleure gestion des ressources pour le bien non seulement des générations actuelles, mais aussi des générations futures. Christophe Beaurain affirme à cet effet que le thème de la gouvernance semble depuis quelques années irréductiblement lié à la réalisation du développement durable et plus précisément aux interrogations de nature sociétale sur les problèmes environnementaux. La prise en compte des contraintes environnementales apparaît ainsi comme le terrain privilégié d'expérimentation pour une modernisation de l'action publique, qui se manifeste notamment par l'émergence de nouvelles formes d'organisation entre les acteurs. (*Ibid*).

Aussi, la gouvernance environnementale est-elle pour Tarik Dahou et Jean-Yves Weigel : « (...) *une régulation de l'accès aux ressources naturelles renouvelables (...) partagée entre acteurs de nature et d'échelle différentes afin de préserver celles-ci* » (Dahou et Weigel, 2005, p. 217).

Enfin, si nous nous référons aux recherches coordonnées par Josiane Stoessel-Ritz, Maurice Blanc et Nicole Mathieu (2012), il apparaît que ce sont bien des dynamiques socio-anthropologiques complexes qui, au cœur des communautés et sociétés engagent la gouvernance du développement durable ; une pluralité d'acteurs en tension qui participent à la gouvernance de ces questions.

Ces différentes définitions autour de la gouvernance environnementale font ressortir deux points essentiels : la multiplicité d'acteurs et la rencontre de ces acteurs autour d'un objectif commun. Dans le cadre de cette étude, l'objectif sera de dévoiler les acteurs de la gestion du risque environnemental au Gabon et de mettre en lumière les interactions communes entre ces différents acteurs.

Nous nous proposons d'étudier la gouvernance environnementale au sens large du terme. Cela suppose que nous intégrons la décentralisation que nous déléguons, *de facto*, au rang de composante de la gouvernance. Selon Etienne Le Roy (1997, p. 15.) : « *dans la mesure où gouvernance et décentralisation s'inscriraient dans une même philosophie de l'action, leurs interventions seraient cumulables car elles répondent à deux facettes complémentaires de la réorganisation administrative et politique des sociétés africaines* ».

C'est cette gouvernance que nous voulons comprendre et expliquer. Pour le faire, nous utiliseront distinctement les termes de gouvernance et de décentralisation pour bien laisser paraître la politique de gestion environnementale d'une part, et celle ayant trait aux réformes des collectivités locales d'autre part. Ce qui n'exclut pas le fait que le terme « gouvernance » que nous allons aborder tout au long de cette thèse comprenne la gestion participative de multiples acteurs dont celle des acteurs locaux, principaux protagonistes de la décentralisation. La gouvernance environnementale dont il est question dans ce travail sera également abordée en fonction des concepts de développement durable et de démocratie. Cela nous permettra ainsi de voir où se situe la gouvernance environnementale gabonaise par rapports à ces principes non négligeable de développement effectif.

### **c- Notre définition de la gouvernance et de la gouvernance environnementale**

Pour donner notre appréciation de la gouvernance, nous dirons qu'elle est, concernant le Gabon particulièrement - mais cela est aussi valable pour plusieurs autres pays en développement - le résultat de l'échec des politiques de développement menées pendant plusieurs années. Elle peut se définir comme une énième tentative des organismes internationaux à penser le développement de l'Afrique en général, et du Gabon en particulier.

La gouvernance environnementale peut donc s'apparenter finalement dans le cas particulier du Gabon, à un système de gestion de l'environnement imposé par les bailleurs de fonds au niveau international, et repris par l'Etat au niveau national, qui prend en compte, outre la participation de ce dernier, celle des autres acteurs concernés par cette gestion. Elle inclut en effet la participation de multiples acteurs réunis autour de la gestion des problèmes d'environnement, mais présentant pour certains au départ des intérêts divergents. Ce qui fait qu'elle est souvent la source de nombreux conflits matérialisés par des rapports de pouvoir et de force entre les différents acteurs, chacun voulant, pas toujours à l'avantage de l'autre, imposer sa vision des choses.

Ce qui nous intéresse le plus dans le concept de gouvernance environnementale, c'est la multiplicité d'acteurs et, comme l'écrit Olivier Godard, le : « *jeu de gestion multi-acteurs* » qu'elle suppose (Godard, 2004, p. 314). Les interactions entre ces différents acteurs sont selon nous générateurs d'enjeux qui, méritent d'être regardés avec attention. Avec la gouvernance en effet : « *l'Etat se trouve désormais sous la surveillance multiforme et croisée* »

*d'innombrables instances : sa propre population, les organisations non gouvernementales (ONG), les agences de notation, les organisations interétatiques (notamment fonds monétaire international)... » (Moreau Defarges, Op. Cit, p. 40). Car : « Les politiques publiques environnementales ne sont plus l'apanage des seuls États et sont vouées à incorporer les groupes sociaux. » (Dahou et Weigel, Op. Cit, p. 217).*

La multiplicité d'acteurs inclut *de facto* des interrelations, des interdépendances mais aussi des interactions qui peuvent se révéler être des rapports de pouvoir. Selon Tarik Dahou et Jean-Yves Weigel : « *Les politiques publiques de préservation sont censées associer une diversité d'organisations et d'acteurs. La coordination de ces organisations et acteurs révèle un certain nombre d'ambiguïtés qui relèvent de rapports de pouvoir susceptibles d'être autant d'obstacles à l'atteinte des objectifs de développement durable.* » (*ibid*, p. 218). Et comme nous le suggèrent Claudette Lafaye et Laurent Thevenot : « *l'examen de divers acteurs et des intérêts qui les animent doit alors s'étendre à l'étude des possibilités dont ils disposent pour faire valoir une cause. Et c'est là que la question de l'environnement prend son sens et sa spécificité.* » (Lafaye et Thevenot, 1993, p. 500). Il s'agira donc de repérer dans cette étude les pratiques d'acteurs autour de la gestion du risque environnemental afin de mettre en lumière ces pratiques et de montrer : « (...) *les agents qui sont en position de négociation et (...) ceux qui sont en position d'imposition* » (Rémy et al., 1990, p. 249).

Selon Philippe Moreau Defarges : « *pour la gouvernance, la décision, au lieu d'être la propriété et le pouvoir de quelqu'un (individu ou groupe), doit résulter d'une négociation permanente entre les acteurs sociaux, constitués en partenaires d'un vaste jeu, le terrain de jeu pouvant être une entreprise, un Etat, une organisation, un problème à résoudre.* » (Moreau Defarges, Op. Cit., p. 7). Et dans ce cas précis, il est bien question d'un problème à résoudre. Le risque environnemental dans la zone de N'toum peut en effet se réclamer en être un, dans la mesure où sa présence au niveau de la commune suscite au niveau des acteurs concernés des conflits larvés ou ouverts qui seront développés tout au long de ce travail.

Les actions menées par les différents acteurs impliqués dans la gestion de ce risque ne sont généralement pas homogènes, concertées et collectives car, si tous s'accordent désormais sur la nécessité d'une gestion du risque environnemental dans cette zone, leur manière de faire et d'agir par rapport à cette gestion est généralement soutenue et sous-tendue par des intérêts que nous pouvons qualifier de personnels.

En effet, c'est la forme singulière des liens sociaux et des argumentaires dans les processus de gouvernance qui nous conduit à mobiliser la théorie de la transaction sociale comme cadre théorique au cœur de notre recherche.

Ces différents acteurs, de même que les enjeux que suscite la gestion du risque environnemental au Gabon seront au centre de notre analyse dans la mesure où ils participent de près ou de loin, implicitement ou explicitement à faire évoluer la question environnementale dans ce pays.

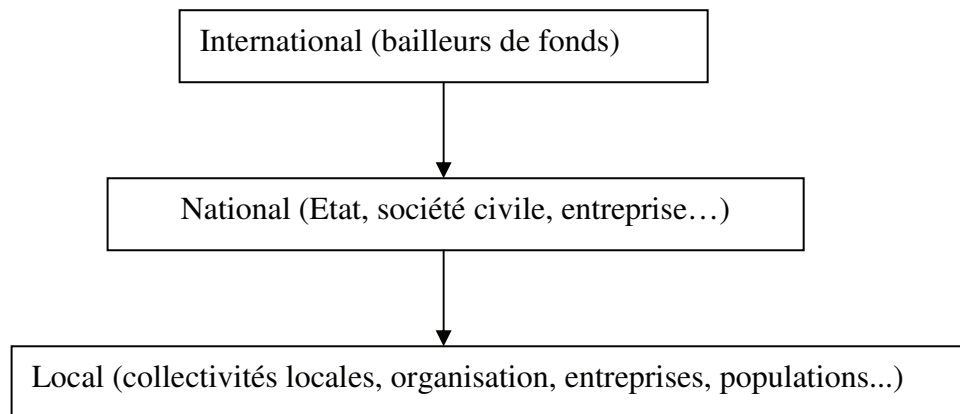
#### **D- Problématique : le modèle participatif comme alternative à une gestion anarchique du risque environnemental**

##### **1- Le modèle participatif au Gabon : de l'international au local**

Lorsque l'on prête attention aux définitions de Jean-Pierre Gaudin et de Philippe Moreau Defarges précédemment dévoilées sur la gouvernance, cela donne à penser que celle-ci s'effectue toujours dans un cadre de négociation. Or, au Gabon, eu égard aux informations que nous avons recueillies tout au long de cette recherche, la gouvernance telles que prônées par les institutions internationales et adoptée au niveau national inclut certes des procédures d'interaction et de négociation, mais elle inclut également des procédures d'imposition. Ce qui nous pousse à examiner cette gouvernance à l'aide de la transaction sociale. (Blanc, 1999 ; Gibout 2009).

Si on examine de près la gouvernance environnementale au Gabon, on remarque qu'il y a trois niveaux d'exécution de la politique de gestion environnementale : le niveau international, le niveau national et le niveau local.

## Schéma 1 : La politique environnementale : de l'international au local



Source : Diane Bignoumba, 2009

### a- Le niveau international

Le niveau international constitue également le premier plan d'agissement de la politique environnementale. On y retrouve les bailleurs de fonds, principaux initiateurs de la gouvernance environnementale. Ces bailleurs de fonds, que nous avons énumérés plus haut, avec la logique actuelle d'une mondialisation de la gestion de l'environnement contribuent à promouvoir des slogans tels que « penser globalement, agir localement ». Il y a comme une uniformisation des pratiques environnementales véhiculées par ces instances internationales. On peut en effet constater qu'au Congo et au Cameroun, c'est la même politique de gestion environnementale, basée sur la participation qui est véhiculée.

Ces bailleurs de fonds qui ont favorisé l'érection de plusieurs sites du Gabon au rang de patrimoine mondial de l'humanité imposent une sorte de diktat aux pays du globe en général et aux pays en développement en particulier quant à la gestion des ressources naturelles. En effet, sous la menace de la suppression de l'aide internationale au développement, ces institutions exigent de l'Etat, une manière de gérer les problèmes d'environnement à travers notamment les principes de bonne gouvernance (dont l'assainissement des finances publiques est la clé de voûte), de décentralisation et de gestion participative.

La gestion participative quant à elle, est un des concepts phares des instances internationales. Elle implique la contribution de l'ensemble des acteurs concernés à la gestion de l'environnement. Cela inclut donc la prise en compte des acteurs autrefois mis à l'écart par l'Etat tels que la société civile par le biais des Organisations non gouvernementales (O.N.G.), les collectivités locales etc.

En ce qui concerne la décentralisation, Le Bris et Paulais affirme qu' : « *elle s'est diffusée de façon extensive au cours des dernières décennies sous le triple effet de la diffusion économique et culturelle d'un modèle (celui de la bonne gouvernance), des pressions politiques de la communauté internationale et du fait qu'elle a figuré comme l'une des conditionnalités de l'aide au développement* » (Le Bris et Paulais, 2007, p. 21). Les auteurs confirment leur propos en ajoutant que : « *L'aide française a, pour sa part, fait de la décentralisation un de ses axes majeurs depuis plus de quinze ans* » (*ibid*).

La bonne gouvernance a été vue par les Bailleurs de fonds comme une nécessité nationale au Gabon, notamment dans les années 1990 où, la forte centralisation du pouvoir a entraîné de nombreux biais dans la gestion des finances publiques. « *Le mouvement des idées des années 1990 correspond à une évolution des pratiques et des politiques de développement, qui s'est traduite par des incursions de plus en plus explicites des organisations d'aide bilatérales, mais surtout multilatérales, dans le champ des institutions* » (Meisel, 2009, p. 187).

La bonne gouvernance passe nécessairement par une réorganisation de l'Etat afin de rendre concrète, la séparation des pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire. Cela suppose une répartition plus juste des fruits de la croissance, la mise en place d'une société civile efficace, l'assainissement des finances publiques, l'encouragement à l'initiative privée...

La mise en place par l'Etat des structures institutionnelles, législatives et institutionnelles, mais surtout la pluralité d'acteurs admise désormais dans la gestion du risque environnemental, constituent autant de gages envers ces institutions internationales. De ce fait, il résulte que l'Etat, sous peine de sanctions dont la plus probante est la cessation de financement, est soumis aux conditions et exigences des organismes internationaux.

Ainsi, comme la démontré Jean-Claude Nguinguiri dans son rapport, le recours aux approches participatives : « *correspondrait (...) selon plusieurs responsables des eaux et forêts, à une obligation de s'adapter au discours des organisations internationales et à un moyen de se prémunir contre leur réaction dans le contexte de l'aide internationale au développement* » (Nguinguiri, 1999, p. 1). Toutefois, ne serait-ce pas cette obligation de se conformer aux exigences des instances internationales, au risque de se voir retirer l'aide internationale, qui serait en grande partie responsable de l'ineffectivité de la gestion du risque environnementale ? Cette question qui semble de prime à bord incongrue mériterait un intérêt pour le chercheur que nous sommes.

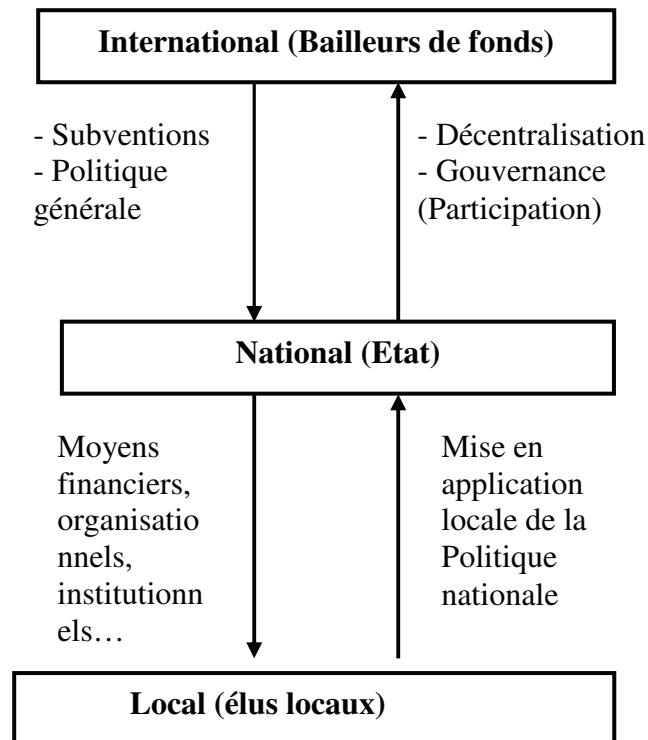
En effet, le souci de plaire aux bailleurs de fonds pour pouvoir recueillir des financements peut être vu comme une situation très dangereuse pour la protection de l'environnement au Gabon, dans la mesure où les actions participatives menées contre le risque environnemental deviennent, dans ce cas précis, des faire-valoir, des gages présentés à ces institutions internationales sans souci de leur utilité réelle. D'où le danger d'aboutir à des politiques mises en place sans réflexion aucune, sans prise en compte de la réalité locale. Ce qui peut arriver au même résultat que les plans d'ajustement structurels mis en place des années auparavant.

Ainsi, de même que l'Afrique a eu à une époque de son histoire les « éléphants blancs » matérialisés par de grandes réalisations très onéreuses, mais qui finalement se sont avérées inutiles du fait de l'inachèvement de ces infrastructures, de même, il n'est pas à se demander si des concepts tels que gouvernance, décentralisation et participation ne sont pas entrain de devenir « des éléphants blancs idéologiques » qui finalement n'auront pas d'impact réelle sur les populations et l'environnement. Ce qui peut expliquer le fait que toutes ces idéologies se heurtent fréquemment à une sorte d' « incompréhension » au niveau local.

Selon les recommandations des bailleurs de fonds, l'application de la gouvernance environnementale devrait donner des échanges entre les différents niveaux hiérarchiques que nous avons pour les plus importants essayé de matérialisés dans le schéma ci-dessous.



## Schéma 2 : La gouvernance environnementale telle que voulue par les bailleurs de fonds



Source : Diane Bignoumba, 2010.

### a- Le niveau national

Le niveau national, pour sa part, est constitué de l'Etat et de ses co-gestionnaires dans le domaine de risque environnemental. On y retrouve, en dehors de l'Etat, les ONG, les entreprises, etc. Mais c'est d'abord l'Etat et lui seul qui décide de la politique à mener et permet aux autres acteurs de soutenir, ou non, cette politique.

Lorsque nous portons attention à la politique nationale en matière d'environnement au Gabon, nous remarquons que cette gouvernance environnementale est polarisée, puisqu'elle met en évidence certains acteurs (Etat, entreprise) par rapport à d'autres (populations, collectivités locales, O.N.G...). A ce niveau encore, l'imposition s'invite dans le processus décisionnel, puisque la mise à l'écart de certains acteurs est une manière pour les acteurs dominants (l'Etat et l'entreprise) de faire prévaloir leurs idées, leurs décisions au détriment de celles du reste des acteurs. Généralement, ceux qui pâtissent le plus de cette situation sont les populations locales. Sans vouloir les rendre victimes, la population locale manque d'informations par rapport à la position qu'elle doit avoir vis-à-vis de l'entreprises. La culture

associative ou même le fait de porter plaintes contre l'entreprise CIMGABON, n'est pas la première solution optée par ces derniers. Ce qui laisse donc à l'entreprise, mais surtout à l'Etat, la libre entreprise dans les choix environnementaux du pays.

Dans le cas précis du Gabon, l'échelon que constitue l'Etat est en effet très important dans la prise de décisions concernant la gestion du risque environnemental. C'est en effet au niveau national que tout se décide et se joue. Comme nous le montrent Bernard Barraque (1995) et Laurent Lepage (2005), le processus décisionnel privilégié est le niveau national, plutôt que régional et local, au point de faire souvent primer «l'intérêt national» au détriment des intérêts régionaux et locaux et cela sans réelle concertation (Lepage, 2005). Actuellement, l'intérêt national se confond avec croissance économique, il est de fait, facile de deviner l'importance accordée au facteur environnemental dans ce pays! Cela ne doit cependant pas nous empêcher d'apprécier les efforts qui ont été faits dans ce domaine.

C'est en effet l'intérêt économique, mais surtout financier qui est privilégié, surtout actuellement où, CIMGABON connaît d'énormes difficultés de fonctionnement et donc de production, et à l'heure où, la concurrence est plus que présente et met de plus en plus à mal, cette entreprise. L'Etat use de paternalisme envers cette entreprise au point de ne pas regarder certaines exactions commises par elle. Une entreprise comme CIMGABON est en effet à protéger car, hormis la productivité, source de devises qu'elle apporte au pays, l'entreprise permet également la réalisation de plusieurs ouvrages par la construction de plusieurs édifices. CIMGABON est également un très gros employeur. Avec tous les effets d'entraînements qu'elle suppose. Création d'activité au niveau des autres entreprises telles que celle des chemins de fer et même les petits commerces vivant en grande partie à cause de la présence de CIMGABON.

### **c- Le niveau local**

Le troisième niveau quant à lui, est l'échelon local. C'est « *le niveau de l'action* », si l'on reprend les propos de Béatrice Giblin (2001, p. 17) lorsqu'elle se réfère aux écologistes, car il permet non seulement l'expression de la démocratie en mettant en avant les acteurs directement concernés tels que les citoyens et leur capacité de mobilisation. Le niveau local est aussi l'endroit où le rapport de force entre acteurs est visible et tangible. Au Gabon, le niveau local subit le plus souvent la politique imposée par les deux échelons supérieurs :

l'international et le national. Même si celle-ci, nous, le verrons plus bas est presque contradictoire selon l'acteur en présence.

L'échelon local, et donc N'toum pour ce qui concerne notre étude est particulièrement intéressant dans la mesure où il nous permet d'apprécier réellement in situ les efforts effectués quant à la régulation du risque environnemental, mais, il nous permet également de rencontrer les acteurs directement concernés par le risque dont il est question dans cette étude.

La double imposition mentionnée plus haut, handicapée de moyens d'accompagnement de la politique, justifie généralement de la part des acteurs locaux, une absence d'action et/ou de réaction par rapport au phénomène de risque environnemental. En conséquence, l'échelon local est généralement le palier de la fuite en avant. C'est fréquemment à ce niveau que les acteurs locaux brandissent l'« inopérationnalité » des mesures prises aux niveaux national et international comme frein à la capacité d'action locale. Mais c'est aussi à ce niveau que la politique menée au niveau national se vérifie le mieux par son efficacité ou son inefficacité.

En somme, de l'international au local, la gouvernance environnementale au Gabon est empreinte d'une double imposition qui vient de ce fait mettre à mal les définitions de la gouvernance précédemment évoquées et, qui considèrent la gouvernance comme étant une action concertée, une négociation entre les parties concernées.

## **2- La double imposition du modèle participatif au Gabon**

La première imposition, celle relevant du niveau international vient des Bailleurs de fonds. Cette imposition consiste à contraindre l'Etat gabonais à adopter une politique environnementale basée sur les principes de gestion véhiculés par ces organismes internationaux. Il s'agit pour ces instances internationales d'asseoir le principe de gestion participative, par l'élaboration des grandes lignes de la politique environnementale et l'adoption par le Gabon de cette politique ainsi élaborée.

Ainsi, à travers les notions de bonne gouvernance, de participation, de développement local et de décentralisation notamment véhiculées dans le domaine environnemental ces dernières années au travers de différentes lois et règlements, conférence... la gouvernance

environnementale des instances internationales a su trouver sa place dans la politique nationale. A ce stade de la politique environnementale, la gouvernance est imposée, car, c'est une idée extérieure, pensée par les instances internationales et véhiculée par elles.

Au niveau de l'Etat, elle se présente comme une contrainte, car, le non suivi de la politique par l'Etat est accompagné de menaces de sanctions. La sanction la plus probante, nous l'avons dit est l'arrêt des subventions accordées au pays ; cette épée de Damoclès constamment présente contraint ainsi l'Etat à se plier aux exigences internationales.

La seconde imposition vient remettre en cause de manière officieuse, mais dans les faits, cette politique de gestion participative dictée par les organismes internationaux. Cette imposition émane de l'Etat dans sa politique environnementale nationale qui, de par sa volonté de croissance économique, et d'assurance aux populations de bien être social entre autre, rend la politique environnementale flexible selon les besoins et les acteurs en présence. Ce qui entraîne un écart entre la théorie nationale de la gouvernance environnementale et sa pratique.

Cette double casquette est portée essentiellement par l'Etat, garant de la politique environnementale qui dans la poursuite de ses intérêts personnels (financier et économique d'un côté comme de l'autre), joue finalement un double rôle dans la gouvernance environnementale au Gabon. D'aucun dirait dans ce cas que l'Etat présente les deux faces de Janus car ce pays est en effet partagé entre deux objectifs économiques contradictoires.

D'un côté, l'Etat gabonais s'est lancé avec entrain dans la protection de l'environnement parce que tout d'abord l'environnement est un domaine sensible du développement durable qui mérite une attention particulière. La participation de ce pays aux nombreux sommets et conférences de par le monde le prouve à suffisance.

Ensuite, cet intérêt grandissant pour la préservation de l'environnement est boosté par des initiatives comme l'écotourisme, qui présentent un bel avenir à côté duquel, il ne faut pas passer. En effet, il ne faut pas le nier, les subventions qui y sont accordées par les bailleurs de fonds notamment, sont un apport de financement non négligeable pour le pays.

D'autre part, dans un besoin de rebondir à l'après pétrole qui, il faut l'avouer est une énorme hantise au Gabon, l'Etat est aux meilleurs soins des entreprises telles que CIMGABON, qui peuvent à la longue, soutenir cette probable perte de croissance économique future. Perte causée à la longue par l'épuisement de la ressource pétrolière notamment, et susceptible d'entraîner une forte baisse de la production économique nationale. La réponse de l'Etat à cette situation est : une valorisation de la production économique au détriment de la gestion environnementale par un soutien inconditionnel à des entreprises telles que CIMGABON.

Le premier soutien consiste à laisser libre cours à la production industrielle de CIMGABON (absence de contrôle, absence de suivi des activités de l'entreprise). Le second soutien concerne la non attribution de moyens organisationnels, institutionnels, financiers, humains aux autorités locales et le sentiment de chasse gardée entretenue par l'Etat au niveau national sur l'entreprise CIMGABON. Il semble donc exister entre l'Etat et CIMGABON, une sorte de « paternalisme »<sup>12</sup> économique non favorable à la protection de l'environnement dans la zone de N'toum.

Le soutien sans cesse croissant de l'Etat aux entreprises en général et à CIMGABON en particulier peut trouver une part d'explication dans le fait que de plus en plus de pays en développement voient en cette manière d'imposer la gestion des ressources naturelles - sous prétexte d'arguments tels que le réchauffement climatique, la désertification ou encore le trou dans la couche d'ozone etc.- une façon pour les pays développés d'empêcher leur développement et donc, de garder une suprématie économique, financière... qui, quant à elle s'étiole au fil du temps. Ainsi, arguments certes justifiés et indispensables si l'on se réfère à l'avis des scientifiques et des experts de plusieurs domaines scientifiques, la gestion de la dégradation de l'environnement par les industries devient contraignante pour ces pays en voie de développement.

Cette idée s'est particulièrement confirmée lors de la conférence de Copenhague qui s'est tenue du 7 au 18 décembre 2009 avec des présidents de la République tel que Hugo

---

<sup>12</sup> Selon le Dictionnaire Larousse en ligne, le paternalisme au sens premier est un comportement, une attitude consistant à maintenir un rapport de dépendance ou de subordination tout en lui donnant une valeur affective à l'image des relations familiales. Dans le cadre de notre étude, l'Etat devient comme un père pour l'entreprise, un père qui protège son enfant. Cette image se lit également dans le sceau de la République qui représente une « maternité allaitante », et donc une mère qui allaite son enfant.

Chavez lorsque celui-ci a affirmé lors de son discours qui allait dans le sens de celui de la Chine, du Brésil, de l'Inde et de la Bolivie etc. que : « *ce que nous vivons sur cette planète, c'est une dictature impériale (...), et ce que nous voyons ici, est le reflet de cela : l'exclusion ! Il y a un groupe de pays qui se croit supérieur à nous, ceux du Sud, à nous ceux du Tiers-monde, à nous, les sous-développés ou comme le dit le grand ami Eduardo Galeano : nous les pays à la remorque comme tirés par un train tout au long de l'histoire* »<sup>13</sup>. Hugo Chavez a poursuivi son exposé en affirmant que : « *sans aucun doute la raison<sup>14</sup> est l'attitude irresponsable et le manque de volonté politique des nations les plus puissantes de la planète* ».

Se trouve donc là, un rapport de forces qui ne dit pas son nom entre d'une part les pays sous-développés et d'autre part les pays développés. Ce rapport de forces peut-être transposé au Gabon sur la scène nationale, avec, d'une part, l'Etat et, d'autre part, les institutions financières internationales.

Par ailleurs, le problème de gouvernance environnementale au Gabon cache une autre réalité peu visible de prime abord, mais non moins présente : l'existence du rapport de forces entre le centre et la périphérie. La décentralisation a toujours été boudée au Gabon en tant que transfert de pouvoir et, dans ce pays très peu démocratique, la résistance de l'Etat à la décentralisation correspond donc à un désir de conservation de ce pouvoir.

D'ailleurs dans le cadre de la loi sur la décentralisation comme celle sur le code de l'environnement, il est important de faire remarquer que ces deux textes qui ont été promulgués dans les années 1990 éprouvent certaines difficultés dans leur mise en application effective.

Le code de l'environnement a été rendu public en 1992 tandis que la loi sur la décentralisation a été décrétée en 1996. La particularité commune à ces deux lois vient du fait que dans les années 2000, on assiste à une remise en question de ces textes législatifs conduisant à une révision de leur contenu. Si bien qu'actuellement, la première a été adoptée

---

<sup>13</sup> Discours du Président Hugo Chavez le 16 décembre 2009 à Copenhague, président de la République bolivarienne du Venezuela. .

<sup>14</sup> La raison de l'échec du sommet de Copenhague.

récemment le 13 septembre 2010 et la seconde par contre, est toujours en attente d'une refonte.

L'abrogation des textes législatifs pour une amélioration de ceux-ci, cache un profond malaise dans la gouvernance environnementale au Gabon. Elle dévoile en effet l'inadaptation des textes législatifs au contexte environnemental et local actuel, mais elle peut aussi être révélatrice de la détermination de l'Etat à montrer à la communauté internationale son engagement à effectuer des changements significatifs dans sa manière d'aborder le développement. Elle pourrait encore être le signe de l'échec d'appropriation par ce pays des politiques venues d'ailleurs et qui ont tant fait débattre les auteurs et décideurs qui se sont penchées sur la question.

On s'aperçoit dans cette étude que si, au niveau national, il y a une volonté d'application de la politique internationale, cette volonté occulte plusieurs réalités qui font en sorte que le niveau local soit laissé pour compte par le niveau national, malgré le fait qu'il constitue, tout compte fait, le principal fer de lance de cette politique. Vu sous cet angle, il apparaît que l'Etat adopte une politique à double face, selon que ce dernier a affaire à un interlocuteur international ou national.

Cette observation amène à nous interroger sur la gouvernance au Gabon, et plus précisément la gouvernance environnementale. Comment s'organise et s'opère-t-elle au Gabon ? Qui sont les différents acteurs de cette gouvernance environnementale ? Quels sont les moyens détenus par ces derniers pour mener à bien leurs actions ? Quels sont les principaux enjeux qui en découlent, dans la zone de Ntoum notamment ? Les méthodes participatives de gestion environnementale au Gabon, sous la direction des instances internationales ont-elles favorisé, depuis leur adoption, une meilleure prise en compte du risque environnemental par les acteurs qui y sont directement concernés ? Avec le principe de gouvernance, les actions dans le domaine environnemental au Gabon sont-elles désormais prises en considération contrairement aux politiques précédentes ? Quelles sont les réalisations accomplies dans ce domaine depuis que la stratégie a été lancée ? Mais aussi quels sont les insuccès enregistrés ?

## **E- Hypothèses**

Selon Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt : « *il n'est d'observation ou d'expérimentation qui ne repose sur des hypothèses. Une hypothèse est une proposition qui anticipe une relation entre deux termes qui, selon les cas, peuvent être des concepts ou des phénomènes. Une hypothèse est donc une proposition provisoire, une présomption, qui demande à être vérifiée* » (Quivy et Campenhoudt, 1995, p. 117). Dès lors, nos hypothèses directrices se formulent ainsi :

La difficulté d'une mise en place effective de la gouvernance environnementale dans la zone de N'toum résulterait d'une inadéquation entre les principes de gouvernance tels que véhiculés par les organismes internationaux et les possibilités d'application au niveau local.

L'ineffectivité de la gouvernance environnementale au Gabon peut également s'expliquer par la présence d'enjeux sociaux, économiques, financiers, politiques, voire culturels à l'origine de rapports de pouvoirs et de forces entre les différents acteurs impliqués qui mettent à mal une véritable gestion environnementale dans la zone de N'toum.

Mais le caractère inachevé de la politique de gestion de l'environnement semble également trouver son origine dans l'immaturité du système d'information et de sensibilisation, éléments importants capable de fléchir et/ou d'inverser la position dominante occupée par l'Etat et l'entreprise, les deux acteurs dominants.

## **F- Branches d'étude**

Afin de pouvoir répondre aux différentes questions que nous posons dans ce travail, nous avons inscrit notre étude à l'entrecroisement de trois branches disciplinaires : la sociologie du risque, la sociologie de l'environnement et la socio-économie de l'environnement et du développement durable.

D'une part nous avons opté pour la sociologie du risque. Selon Alain Bourdin qui s'interroge dans son article sur la place de la thématique du risque dans la sociologie contemporaine, la sociologie du risque associe une théorie générale, une interrogation de



phénomènes sociaux contemporains à travers la catégorie de risque, une description de ce qui est reconnu comme risque par les autorités politiques, les organisations sociales ou les individus et des conséquences qu'entraîne cette reconnaissance. (Bourdin, 2003, p. 6).

D'autre par la sociologie de l'environnement a suscité notre intérêt car, elle implique selon Philippe Boudes (2008, p. 23) : « *la prise en compte d'un environnement qui ne soit plus un prétexte pour l'activité sociale, mais qui soit considéré pour ce qu'il est : un ensemble de phénomènes causés par des phénomènes naturels et sociaux, et par là irréductibles au seul social* ». La sociologie de l'environnement nous permettra de parler aisément du risque environnemental qui est d'abord un problème d'environnement.

La socio-économie de l'environnement et du développement durable de Bruno Boidin et Bertrand Zuindeau (2006), constitue notre troisième branche disciplinaire. Nous avons choisi de nous y inscrire, car ce champ disciplinaire est sensible à la nécessité de prise en compte de la pluralité des disciplines pour expliquer les problèmes d'environnement. L'interdisciplinarité est en effet ce que nous prônons dans notre étude, car, elle permet, par le biais des disciplines sollicitées, d'avoir des approches variées sur la seule question du risque environnemental au Gabon. Approches sans lesquelles, il nous serait difficile d'expliquer certains faits dépassant le cadre de la sociologie.

En procédant ainsi, nous confortons l'idée de Marcel Jolivet et Alain Pavé (1993) qui soutiennent que « *les recherches sur l'environnement se situent à la convergence de plusieurs courants de préoccupations d'origines diverses* (p. 9). *Que ce soit sur le plan des thématiques ou sur celui des méthodes et des démarches de recherche, les problèmes posés à propos de l'environnement offrent de multiples opportunités à des renouvellements et à des innovations. Ils exigent, pour être traités dans leurs dimensions propres, c'est-à-dire en fin de compte de façon rigoureuse, une mobilisation convergente de multiples disciplines et spécialités* » (p. 20).

Bruno Boidin et Bertrand Zuindeau, atteste également ce point de vue en affirmant ceci : « *l'interdisciplinarité semble en effet requise s'il s'agit d'intégrer dans l'analyse des éléments d'explication ayant trait aux lois animant le référentiel environnemental* » (*ibid.*, p. 8). C'est également cette position que soutient Béatrice Giblin lorsqu'elle affirme que : « *la*

*séparation catégorique entre science de la nature et sciences humaines est fausse ou en tout cas dépassé* » (2001, p. 13).

Abondant dans le même sens, Olivier Godard fustige la posture de certaines disciplines des sciences sociales parmi lesquelles, l'économie, qui favorise l'idée selon laquelle : « *les objets auxquels s'intéressent les chercheurs sont insérés par eux dans un système étroit de déterminations ou de relations qui conduisent ces chercheurs à retenir une définition univoque de l'être et du comportement des objets étudiés* » (Godard, 2004, p. .304). En effet, pour Olivier Godard, l'acceptation, par postulat, de la pluralité des ordres et des mondes ne débouche pas sur la même compréhension des problèmes que la démarche focalisée sur un ordre unique. Elle conduit à la fois à de nouvelles questions et à de nouvelles solutions (Godard, 2004, p. 305).

Il y a de la part de ces auteurs une volonté de considérer les recherches relatives à l'environnement comme étant au centre de l'imbrication de plusieurs influences disciplinaires qui appellent le chercheur à prendre en compte cet aspect particulier de l'objet environnemental. Ainsi, pour Béatrice Giblin cette diversité des approches est assurément bénéfique, car l'environnement ne peut être considéré comme relevant d'une seule discipline (Giblin, 2001, p. 17) Jean Philippe Barde et Emilio Gerelli avaient déjà saisi cette subtilité vers la fin des années 1970, en affirmant que l'environnement n'est pas une discipline en soi, il n'a pas de domaine particulier aux frontières définies. C'est pourquoi on a coutume de dire que toute étude relative à l'environnement est interdisciplinaire par définition (Barde et Gerelli, 1977, p. .9).

Par conséquent, nous sommes dès lors en accord avec Bruno Boidin et Bertrand Zuindeau (*Op. Cit*, p. 8), lorsqu'ils affirment qu' : « (...) *une stricte sociologie économique de l'environnement ne paraît pas pouvoir répondre à l'enjeu d'une prise en compte de l'environnement par les sciences sociales* ».

C'est donc cette prise en compte de l'interdisciplinarité, mais aussi et surtout sa reconnaissance de l'interrelation entre l'économique, le social et l'environnemental contrairement à la conception classique, qui ont favorisé le choix de ces champs disciplinaires. La rencontre interdisciplinaire comme expérience d'appréhension plus complète de l'objet environnemental (Frère et al, 2012).

## **G- La transaction sociale comme cadre d'analyse**

Une recherche en sociologie sur le risque environnemental suppose que nous construisions notre argumentation autour d'un ou de plusieurs modèles théoriques. A cet effet, nous avons choisi la transaction sociale comme cadre théorique préférentiel pour cette étude.

La transaction sociale viendra ainsi en appui à notre à notre argumentaire. L'approche transactionnelle par ses outils d'analyse nous permet d'appréhender l'action non seulement collective, mais aussi individuelle à travers les pratiques des acteurs. Elle est, selon Jean Rémy, Liliane Voyé et Emile Servais (1978, p. 87) : « *l'image de base à partir de laquelle s' imagine une interprétation de la réalité* ».

Ainsi, loin d'être obsolète, le paradigme de la transaction sociale est plus que jamais pertinent comme matrice de questions qui oriente le regard du chercheur vers les paradoxes, les oppositions structurantes, la coopération conflictuelle, les compromis pratiques provisoires, les arrangements informels, etc. (Blanc, 2009). Ce concept analytique permet en effet d'avoir une grille de lecture du social à partir des notions d'échange, de négociations et de conflits et, contribue à mettre en lumière les relations entretenues par les différents acteurs sous la forme d'arrangement, d'accommodement ou de tactiques. Il admet l'analyse des compromis pratiques précaires et qui s'élaborent entre les diverses parties en présence de manière officielle ou officieuse selon le genre d'accord qui est mis ou pas sur la table de négociation.

D'un côté, la transaction sociale se veut d'interpréter le fait social par la compréhension et l'explication de la logique qui sous-tend les rapports entre l'acteur et le système. Et plus précisément elle nous permet de mettre en évidence les articulations possibles existant entre la liberté de l'acteur et les contraintes du système. Cela est rendu possible par le fait que la transaction sociale met en exergue l'individu, à la fois acteur et agi, ce que ne manque pas de rappeler Maurice Blanc lorsqu'il affirme que : « *si l'on admet que les hommes et les femmes produise la société et sont en même temps produit par elle, on les considère à la fois comme acteurs et sujets passifs de leur vie commune* » (Blanc, 1994, p. 261).

Le principal intérêt dans cette étude, c'est que la transaction nous explique Maurice Blanc, s'accommode parfaitement avec le concept de gouvernance. Pour ce dernier :

*« En s'inspirant de Niklas Luhmann, Voyé (1992) a montré que, le consensus réel étant bien difficile à atteindre, de nombreuses transactions se contentent d'un « consensus supposé », ce que l'on constate dans la concertation, ou encore dans la gouvernance. Cette dernière est une notion à la mode et elle est présentée comme une avancée démocratique : à la différence du gouvernement, il n'y aurait pas un seul acteur qui décide (le chef d'entreprise, l'État), mais une pluralité. La transaction sociale permet de construire un concept de gouvernance en se distanciant de la rhétorique. Il faut d'abord analyser les modalités de sélection des participants au cercle de la décision, ce qui permet de distinguer gouvernance élitiste (ou technocratique) et gouvernance participative ; il faut aussi analyser les rapports de force et les stratégies en présence. Le succès de la gouvernance renvoie bien à la difficulté de décider dans une situation d'incertitude. La gouvernance est un processus transactionnel entre de multiples acteurs, aboutissant à des compromis toujours provisoires, combinant les rapports de force et l'affectif ». (Blanc, 2009, Op. Cit.)*

C'est dans ce sens que nous avons opté pour ce concept, car, la transaction sociale nous permettra de mieux appréhender la gouvernance environnementale à N'toum en particulier et au Gabon en général

La transaction sociale est un outil d'analyse qui cadre avec notre étude sur les enjeux de la gestion du risque environnementale au Gabon dans la mesure où, selon Marc Mormont : *« La perspective de la transaction peut contribuer à définir une approche des incertitudes, spécialement si on met en avant le rôle des engagements dans leur réduction ; mais ces engagements suppose des dispositifs institutionnels capable d'impliquer des agents dans un jeu social dont les limites restent toujours ouvertes. » (Mormont, 1994, p. 209).*

Déjà mobilisé par diverses études sociologiques portant sur les pays du Sud par exemple (Blanc et al, 1994 ; Gibout, 2008 ; Stoessel-Ritz et al, 2012), la transaction sociale est le cadre théorique que nous avons trouvé approprié pour cette étude car :

*« phénomène diffus et continu, non nécessairement explicite dans ses objectifs, et ses procédures, et non pleinement conscient chez ses acteurs, la transaction est une modalité du rapport social par laquelle des acteurs concernés par un enjeu médiatisé par un objet commun développent des intérêts qui sont partiellement complémentaires, mais aussi partiellement opposés, chacun s'efforçant de faire valoir son point de vue et d'atteindre ses objectifs : pour ce faire, ils opèrent, la plupart du temps, implicitement, une sorte de calcul coûts/bénéfices qui intègre l'appréciation de celles de leurs propres ressources qu'ils considèrent comme des atouts dans la relation concernée, la prise en compte des ressources/atouts supputées des partenaires et l'évaluation des effets attendus des diverses issues possibles de la relation qu'ils sont aptes à imaginer »*  
(Voyé, 1992, p. 195).

Cette définition faite par Liliane Voyé nous emmène à voir que la transaction sociale comme concept analytique accorde une importance aux acteurs pris dans une logique de jeu social. Pour Gérard Vautrin: *« une théorie de la transaction implique donc la théorisation d'une dynamique sociale qui puisse analyser les effets multiples des pratiques mises en œuvre sur le territoire et voir comment les acteurs finissent par transiger, afin d'établir par la recherche d'une solution négociée et calculée un système de rapport durable »* (1992, p. 261).

Elle permet notamment de mettre en lumière les interactions des différents acteurs impliqués, les rapports entretenus par ces derniers et que l'on retrouve généralement sous deux ordres : la négociation et l'imposition : *« les deux modalités essentielles de la transaction sociale »* selon Jean Rémy (Blanc, 1992, p. 9). La pluralité d'acteurs que suppose la gouvernance environnementale au Gabon, mais surtout le regroupement de ces acteurs autour d'un objectif commun, à savoir : la gouvernance environnementale, avec les jeux et

les stratégies d'acteurs que nous avons énoncés brièvement plus haut s'accroissent, somme toute, avec la théorie de la transaction sociale.

En effet, selon Christophe Gibout, faisant référence à la transaction sociale : « *Elle invite à ne pas nécessairement spéculer en termes d'équilibre ou d'harmonie. Au contraire, elle engage à réfléchir en termes de combinatoire de négociation et d'imposition, d'autonomie et d'interdépendances, en termes de dynamique relationnelle, de compositions et de recompositions permanentes des formes du lien social institué, en termes de va-et-vient permanent entre la proximité et la distance dans l'entre-deux des acteurs sociétaux* » (Gibout, 2009, p. 159). C'est à travers le concept de négociation conflictuelle que la transaction sociale nous intéresse particulièrement car il permet d'analyser le jeu d'acteurs de prime abord opposés dans leurs objectifs individuels mais qui doivent cependant conjuguer les uns avec les autres autour d'un projet collectif.

A travers les concepts de négociation et d'imposition que nous avons mis en valeur, nous allons voir comment s'organise la gouvernance environnementale dans la zone de Ntoum et comment cette forme de gouvernance est appréhendée et supportée par les acteurs. Nous allons particulièrement nous intéresser au concept d'imposition car : « *la transaction opère aussi là où il y a désaccord des règles du jeu, éventuellement sous la forme de l'imposition* » (Blanc, *Op. Cit.* p. 9)

## **Conclusion**

Finalement, l'approche théorique et conceptuelle de la gestion du risque environnemental au Gabon, nous a permis de faire une revue de la littérature sur tout ce que suppose le risque environnemental (gestion, économie, dégradation, perception...). Ce qui nous a particulièrement permis de donner notre définition du risque environnemental et de montrer le basculement qui s'est effectué entre la gestion du risque environnemental et la gouvernance environnementale au Gabon, depuis les années 60 à nos jours.

A travers cette approche théorique et conceptuelle, nous avons également montré les ressemblances et les dissemblances entre les concepts de gouvernance et de décentralisation pour finalement donner notre définition de la gouvernance en générale, mais surtout de la gouvernance environnementale dans le cas particulier du Gabon. Notre problématique s'est

axée sur le rôle des acteurs dans la gestion du risque environnemental au Gabon, un accent spécifique à été mis sur le concept de participation que nous décortiqueront tout au long de ce travail de recherche. Cette problématique nous a conduits à opter pour trois hypothèses directrices et à emprunter la transaction sociale comme cadre privilégié d'analyse.

## CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE

Le risque lié aux pollutions est un objet difficilement appréhendable par les acteurs concernés par sa gestion au Gabon, notamment avec les faibles moyens techniques dont dispose le pays, il nous est apparu néanmoins utile de nous avancer dans ce domaine encore peu exploité dans la recherche universitaire au Gabon.

Par conséquent, si de nos jours il serait quasiment impossible de nous aventurer dans une recherche scientifique *ex nihilo*, notre recherche sera essentiellement basée sur les données d'enquête que nous aurons préalablement recueillies sur le terrain, mais aussi sur les travaux de recherche effectués *in situ*, et plus généralement au Gabon, sur les écrits des auteurs contemporains afin de nous enquêter de la situation de l'environnement dans le monde (pays pauvres, pays riches). La triangulation, l'association de différentes méthodes, dans le cas de notre enquête, nous semble nécessaire et nous permettra d'appréhender au mieux notre recherche par la mise en évidence de plusieurs aspects de notre objet d'étude.

La recherche documentaire, les entretiens semi-directifs et l'observation participante sont donc les trois méthodes qualitatives que nous avons trouvé appropriées pour la collecte d'informations elles constituent par cette occasion, le socle méthodologique de ce travail.

La commune de Ntoum n'est pas le seul lieu où nous avons mené nos enquêtes. Afin de cerner la logique de gestion du risque environnemental dans cette zone du Gabon particulièrement, il nous a fallu nous rendre à Libreville, capitale du Gabon où se trouvent certaines administrations telles que le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Mines et du Pétrole, le Ministère de la Planification, le Centre National Anti-Pollution... nous nous sommes également rapproché des institutions telles que les O.N.G, et les organismes de presse mais aussi de certaines bibliothèques.

### A- La recherche documentaire

La recherche documentaire a permis de préciser notre objet par la lecture et la mise en évidence de plusieurs documents. Les documents les plus importants sont : les nombreux articles que nous avons consulté, les ouvrages pris dans différentes bibliothèques (constitués essentiellement de thèses de doctorat, et des écrits scientifiques se rattachant de près ou de



loin à la question du risque environnemental), les documents administratifs qui nous ont été donnés dans les différentes administrations étaient, pour la plus grande part, constitués de textes officiels (lois, règlements), de rapports effectués sur le sujet du risque environnemental et de sa gestion, des études scientifiques menées sur le sujet. Tandis que certains documents rencontrés sur internet, hormis le genre de documentation citée ci-dessus, proposaient également d'autres types de documents, que nous qualifierons de divers, mais qui, ont finalement été trouvés pertinents par rapports à notre recherche. La recherche sur internet s'est faite à partir des mots clés de notre sujet de recherche et du vocabulaire qui tourne autour des disciplines concernées par le risque environnemental. Mais nous nous sommes également inscrits sur certains sites spécialisés tels que Cairn.info ou nous nous sommes procuré des articles scientifiques. Nous avons également arpenté des sites tels que Persée, revue. Org, thèses en ligne où nous avons rencontré bon nombres d'articles scientifiques pertinents.

## **B- L'observation participante**

L'observation participante à consistée à une immersion au sein la population étudiée. Elle nous a permis d'avoir un contact direct avec les populations étudiées. Nous nous sommes rendus en effet à N'toum, à 37 Kilomètres de Libreville, et y avons séjourné plusieurs jours afin de mieux comprendre le vécu des populations et des salariés de l'usine. Nous nous y somme rendus durant l'été et l'automne 2009, notamment entre la fin du mois de juillet et le milieu du mois de septembre 2009, la recherche s'est également effectuée dans les différentes administrations de Libreville et à Owendo où se trouve le siège social de CIMGABON.

Nous avons ainsi rencontré les habitants de la commune dont les représentants municipaux, les chefs de quartier, les commerçants et les employés de l'usine. Cette observation nous a, par la suite, conduit à nous rendre dans différentes institutions telles que les différents Ministères concernés par notre travail, la mairie de N'toum, l'entreprise CIMGABON à travers ses représentants à N'toum et à Owendo. Les Organisations Non Gouvernementales. L'Ecole nationale des eaux et forêts, les différentes bibliothèques de la ville de Libreville...

Cette recherche s'est enfin poursuivie et achevée en France où, par téléphone, nous avons repris contact avec certains interviewés pour éclaircir les zones d'ombres de nos entretiens, mais aussi pour avoir les entretiens que nous n'avions pas pu avoir au Gabon.

Nous avons en effet, recontacté quelques enquêtés de N'toum, parmi lesquels Papa Rémi, mais également de nouvelles personnes, comme le Président de l'Organisation non gouvernementale Marc Ona Essangui ou encore l'enseignant à l'Université Omar Bongo David Ikoghon Mensah en mars et avril 2012.

### **C- Les entretiens**

Les entretiens ont été réalisés pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 2009 et Septembre, octobre et novembre 2010, ainsi qu'aux mois de Juillet Août et septembre 2011. Nous avons également utilisé les résultats de notre précédente recherche sur la pollution de l'air à CIMGABON effectué en 2007 dans le cadre de notre travail de recherche en Master 2 recherche à l'Université de Poitiers.

Les entretiens nous ont permis de recueillir le maximum d'informations que nous n'aurions pas pu avoir avec un simple questionnaire. En effet, nous avons opté pour l'entretien semi-directif qui laissait une grande marge de manœuvre à l'interviewé et nous permettait à nous par le biais des réponses données par les interviewés, de nous orienter vers des domaines que nous ignorions auparavant et qui se sont révélés capital pour la poursuite de l'enquête. Ainsi, comme le soutiennent A. D. Robert et Annick Bouillaguet : « *on tendra ici à délaissier la perspective quantitative, non pertinente du fait des buts visés et souvent de la petite taille de l'échantillon des interviewés, en cherchant dans le contenu moins des fréquences que des présences ou des absences de thèmes, et leur possible signification compte tenu des caractéristiques des locuteurs (...); on attachera une certaine attention à chaque entretien pris en particulier.* » (Robert et Bouillaguet, 2002, p. 117).

Lors de ces différents entretiens nous avons essuyé un refus catégorique de plusieurs individus, d'autres interviewés par contre ont souhaité demeurer dans l'anonymat. C'est ce qui fait d'ailleurs la particularité de ces entretiens car le nombre de personnes désirant rester dans l'anonymat était supérieur à celui des personnes s'exprimant librement. Il faut dire que nous avons effectué certains de ces entretiens à une période sensible : le déroulement des élections présidentielles.

Les individus que nous avons interviewés dans cette étude ont un rapport direct ou indirect avec l'exposition au risque généré par CIMGABON. Pour ce qui concerne les

populations, ces dernières sont les proches voisines de l'entreprise, en effet, leurs habitations sont situées, pour certaines, à quelques centaines de mètres de l'entreprise. Elles sont en contact direct non seulement avec l'entreprise, mais aussi avec les activités quotidiennes de celle-ci, tel que le transport de clinker qui nécessite le va-et-vient des véhicules d'une usine à une autre et qui suppose le passage des camions devant certaines habitations.

Le personnel de l'usine quant à lui, a également un rapport direct avec l'exposition au risque dans la mesure où il y travaille, toutefois, il faut mentionner que si une partie du personnel de CIMGABON loge dans des habitations personnelles ou dans les cités mises à leur disposition par l'entreprise et, qui se trouvent à une distance convenable de l'entreprise, une autre partie du personnel fait également partie de la population que nous avons interrogée. Plusieurs d'entre eux afin d'être proches de l'entreprise ont construit leurs habitations ou sont dans des demeures louées à quelques pas de l'usine. Notons que ce personnel, à la fois proche voisin de l'usine est doublement exposé : d'une part, par les différentes activités effectuées à l'usine, et d'autre part par les résidus industriels rejetés par l'usine. Cela est d'autant plus vrai car l'usine est en activité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les responsables politiques quant à eux, nous ont intéressés par leur rôle au niveau local et national de garant du respect de la politique environnementale en vigueur et par celui de médiateur dans la gestion des conflits opposant souvent les populations à l'entreprise. Enfin, l'entreprise à travers ses responsables a retenue notre attention par le fait qu'elle est désignée responsable en premier ressort de l'existence des nuisances à l'environnement dans cette zone.

Pour la réalisation de ces entretiens, nous avons été confrontés à des problèmes majeurs au niveau du recueil des informations. Certaines personnes en effet par crainte des représailles de leur hiérarchie nous ont demandé de repasser à plusieurs reprises les interviewer plus tard pour au final y renoncer complètement. D'autres par contre voyaient en nous un espion envoyé par la direction pour soutirer des informations. Cette difficulté à recueillir des informations pour les besoins de la recherche nous a amené à solliciter des réseaux de connaissance et/ou de connivence pour parvenir à recueillir certaines informations.

Au niveau de CIMGABON, pour prendre l'exemple le plus patent, nous avons noté l'indisponibilité notoire de certains hauts responsables de l'entreprise, selon le secrétariat

auquel nous nous sommes adressés, notamment celle du Directeur Général que nous n'avons jusqu'à présent d'ailleurs jamais rencontré. Une autre difficulté majeure était celle rencontrée au niveau des responsables des sous-directions par rapport au mutisme de certains agents. Cette situation nous a valu de faire plusieurs aller-retour entre la direction générale située à Owendo, à environ 15 kilomètres de Libreville, et l'usine de N'toum située à près de 40 kilomètres de Libreville.

Certaines personnes trouvant leurs compétences mises à l'épreuve par rapport aux questions que nous leur soumettions nous renvoyaient incessamment vers d'autres agents jugés mieux à même de nous répondre. Or, ces personnes vers lesquelles nous étions dirigées nous renvoyaient à nouveau auprès des premières personnes ressources, favorisant par là des allers-retours épuisants car, en une journée, nous parcourions parfois plus de 100 kilomètres suite à une incompréhension et/ou un manque d'organisation du personnel qui était chargé de nous prendre en charge.

Par contre, les enquêtes au niveau des travailleurs de l'usine, des populations, dans les ministères et ONG et au sein des institutions de l'université et des Grandes Ecoles (même si ces dernières étaient restées pendant un certain temps fermées au public pour cause de vacances) s'est faite sans anicroche. Les personnes que nous avons interrogées se sont mises à notre disposition, ce qui nous a permis d'effectuer plus calmement nos entretiens et d'aborder sans appréhensions certaines questions génératrices de « tensions ».

Ainsi, malgré toutes les péripéties que nous avons rencontrées lors de nos enquêtes, nous avons pu interviewer un certain nombre de personnes réparties comme suit :

**Tableau 3 : Répartition des enquêtés selon la catégorie d'acteurs**

Catégorie d'acteurs	Nombre de personnes interrogées
Populations et riverains	40
Agents de l'Etat	6
Responsables municipaux	3
Responsables d'O.N.G	2
Personnel de CIMGABON	23
Total	74

Source : Diane Bignoumba, 2012.

Nous avons répertorié les différents individus interviewés dans le tableau ci-après.

**Tableau 4 : Identification des enquêtés**

Identité	Métier ou fonction	Date de l'entretien
Marc Ona Essangui	Président de l'ONG Brainforest	3 mars 2012
Nicaise Moulombi	Président de l'ONG Croissance Saine environnement	27 Août 2009
Mr Poyo	Infirmier d'Etat CIMGABON	30 juillet 2009
Papa Rémy	Technicien supérieur à CIMGABON de N'toum	août, septembre 2009 5 mars 2012
Ibouity Georgette	Directeur HSE CIMGABON	2 septembre 2009
Anonyme	Agent de sécurité à la guérite de CIMGABON	5 août 2009
Anonyme	Agent de sécurité à la guérite de CIMGABON N'toum	30 juillet 2009
Mbega Noel	Ex Directeur des ressources humaines CIMGABON	16 juillet 2009
	Directeur du contentieux et du droit de l'Environnement	11 septembre 2009
Non mentionnée	Adjoint au Maire de N'toum	30 juillet 2009
Non mentionnée	Employé de la Mairie de N'toum	30 juillet 2009
Non mentionnée	Employé de la Mairie de N'toum	30 juillet 2009

Monique	Gérante de bar	30 juillet 2009
Anonyme	Sans emploi	31 juillet 2009
Anonyme	Sans emploi	31 juillet 2009
Martin	Sans emploi	5 aout 2009
Pierre A.	Sans emploi	31 juillet 2009
Norbert	Sans emploi	5 aout 2009
Non mentionnée	Enseignant Ecole Nationale des Eaux et forêts	7 septembre 2009
Non mentionnée	Enseignant Ecole Nationale des Eaux et forêts	7 septembre 2009
Emanuel Ondo Assoumou	Enseignant à l'Université Omar Bongo	3 septembre 2009
Noël Ovono Edzang	Enseignant à l'Université Omar Bongo	3 septembre 2009
Mathieu Ekwa Ngui	Enseignant à l'Université Omar Bongo	3 septembre 2009
Non mentionnée	Employé du Ministère de La Santé	11 septembre 2009
Non mentionnée	Employé du Ministère de l'Environnement	11 septembre 2009
Non mentionnée	Employé du Ministère de la Planification	3 aout 2009
Non mentionnée	Employé du Ministère de l'Urbanisation	3 aout 2009
Anonyme	Manutentionnaire CIMGABON	8 aout 2009
Anonyme	Manutentionnaire CIMGABON	8 aout 2009
Anonyme	Manutentionnaire CIMGABON	25 juillet 2009
Anonyme	Jardinier	27 juillet 2009
Anonyme	Jardiner	27 juillet 2009
Bérénice	Collégien	29 juillet 2009
Olga	Collégien	27 juillet 2009
Stéphane	Lycéen	30 juillet 2009
Hortense	Lycéen	31 juillet 2009
Marjorie	Lycéenne	25 aout 2009
Franck	Lycée	25 aout 2009
Sébastien T.	Employé CIMGABON	8 aout 2009
Monsieur Pierre	Employé CIMGABON	8 aout 2009
Anonyme	Employé CIMGABON	8 aout 2009
Anonyme	Employé CIMGABON	8 aout 2009
Monsieur Jean	Employé CIMGABON	8 aout 2009
Monsieur f	Employé CIMGABON	8 aout 2009

Monsieur B	Employé CIMGABON	8 aout 2009
Monsieur L.	Employé CIMGABON	8 aout 2009
Monsieur R.	Employé CIMGABON	8 aout 2009
Anonyme	Intérimaire (temporaire)	9 aout 2009
Anonyme	Intérimaire (temporaire)	9 aout 2009
Anonyme	Intérimaire (temporaire)	8 aout 2009
Anonyme	Intérimaire (temporaire)	9 aout 2009
Non mentionnée	Agent de la Direction Générale de l'Environnement	9 aout 2009
Non mentionnée	Hôtesse d'accueil CIMGABON Owendo	28 juillet 2009
Mr Diouf	Boutiquier	7aout 2009
Ali	Boutiquier	7 aout 2009
Aboubacar	Maraicher	7 aout 2009
Diallo	Maraicher	7 aout 2009
Aude	Vacancière	31 juillet 2009
Vincent	Vacancier	31 juillet 2009
Thérèse	Coiffeuse	25 aout 2009
Clarisse	Etudiante	9 aout 2009
Charles	Sans emploi	27 juillet 2009
Anonyme	Retraité CIMGABON	27 juillet 2009
Edna,	Lycéenne	27 juillet 2009
Non mentionnée	Lycéenne	27 juillet 2009
Non mentionnée	Chef de quartier	27 juillet 2009
Anonyme	Employé CIMGABON	29 juillet 2009
Anonyme	Retraité CIMGABON	27 juillet 2009
Non mentionnée	Epouse du Chef de quartier	27 juillet 2009
Non mentionnée	Commerçant	29 juillet 2009
Non mentionnée	Commerçant	8 aout 2009
Non mentionnée	Commerçant	8 aout 2009
Diallo	Commerçant	8 aout 2009
Non mentionnée	Jardinier	25 aout 2009

Source : Diane Bignoumba, 2012

Sur le tableau, on peut remarquer que certaines personnes interviewées n'ont pas leur identité mentionnée. Il faut dire que ces personnes ne voulaient pas voir figurer leur nom dans notre travail, d'autres, nous soupçonnaient d'être des espions en cette période électorale, d'autres encore croyaient que nous étions envoyé par la direction de l'usine. Pour pouvoir avoir des réponses à nos interrogations, nous avons donc choisi à un moment donné de ne pas insister à demander l'identité de ces interviewés.

#### **D- L'analyse des données**

Les données recueillies sur le terrain sont analysées à partir de la démarche inductive. Nous partirons en effet des résultats de nos enquêtes et des faits observés sur le terrain pour tenter d'apporter des éléments de réponse à la manière dont le risque environnemental est géré dans la zone de Ntoun. Pour ce faire, nous allons nous aider de l'analyse de contenu, notamment dans le cadre des entretiens semi-directifs que nous avons réalisés et, qui semble à notre avis plus approprié pour comprendre la manière dont les individus vivent et gèrent le risque environnemental au Gabon.

#### **Conclusion**

En définitive, nous dirons que cette recherche sur les enjeux de la gestion du risque environnemental dans la zone de N'toum au Gabon s'est faite à l'aide de plusieurs outils méthodologiques. Elle a consisté tout d'abord en une meilleure connaissance de notre objet d'étude à travers la recherche documentaire qui s'est matérialisée par la lecture de différents documents et ouvrages sur le sujet.

Cette recherche s'est ensuite poursuivie sur le terrain, par des enquêtes effectuées à l'aide d'entretiens semi-directifs, que ce soit dans la localité de Ntoun ou plus généralement à Libreville et à Owendo.

Enfin, compte tenu de la nature des données, nous avons procédé à l'analyse de contenu afin de rendre compréhensible, les données recueillies. Ajoutons qu'au niveau de N'toum, les entretiens ont été facilités par le fait que nous avons un véhicule à notre disposition et que ce véhicule nous a permis à certain moments de transporter les ouvriers de l'entreprise CIMGABON à la fin de leur journée qui voulait regagner leur domicile, il nous a



surtout permis d'interroger un grand nombre d'ouvriers qui travaillent pour l'entreprise avec le sentiment d'être utiles et de ne pas déranger.

La recherche d'informations s'est donc bien déroulée dans l'ensemble, même si nous avons eu quelques refus et quelques oppositions, notamment au niveau de la direction générale de CIMGABON.

## **Conclusion de la partie**

Finally, this study has a main objective of understanding and explaining the environmental management practices in Gabon through the role of actors and the way in which the environmental risk is actually perceived and managed in the N'toum area. This requires highlighting the actors as well as the decision-making, organizational, structural and even cultural processes that govern environmental risk management in Gabon. For this, terms such as participation, governance or even decentralization... will be the key concepts of this study since they allow us to better explain the current environmental policy in this country. This work will finally rely on a significant empirical material (interviews, observations, data analysis) which will be put into interaction with the theoretical material (concepts, models, theories, scientific inquiries).

## **PARTIE II : CONTEXTE GENERAL**

## INTRODUCTION

La fin des années 1970 est marquée par un évènement très important au niveau économique dans la commune de N'toum, petite commune de la province de l'Estuaire située à 40 km à l'est de la capitale du Gabon : l'implantation d'une des plus importantes entreprises du pays dont la spécialité est l'extraction et la fabrication de clinker. La mise en service de cette fabrique a favorisé une contribution non négligeable de cette dernière au développement socio-économique de la ville de N'toum et de l'ensemble des villes du pays, d'une part, et un accroissement du niveau de vie et des conditions de vie des populations locales, d'autre part. Cette manne économique et financière a ainsi permis, entre autres la création de plusieurs infrastructures dans le domaine économique et social (école, dispensaire, habitations, aires de loisirs...) et une réduction du chômage déjà en hausse à cette époque, non seulement par les emplois directs qu'elle a créé à travers le temps, mais aussi par ceux induits des effets d'entraînement de l'activité de production de clinker.

Toutefois, l'arrivée de l'entreprise « Ciments du Gabon », qui deviendra plus tard CIMGABON suite à sa privatisation, a également eu des conséquences négatives qui se sont traduites par une modification considérable du paysage environnemental de cette partie du Gabon. *« en effet, les cimenteries, malgré leurs très importants progrès en termes de gestion des nuisances, ne peuvent qu'avoir un assez fort impact sur leur environnement immédiat, du fait des fumées, dont la proportion de poussières est aujourd'hui extrêmement réduite, du bruit des machines de broyage du calcaire et surtout du fait de la carrière où est extraite, à coups d'explosifs, la matière première »* (Hollard, 2001, p. 181).

Cette énumération par Olivier Hollard, des gênes occasionnées par l'industrie du ciment n'est pas exhaustive en ce qui concerne le cas de l'entreprise de N'toum. En effet, l'on remarque également en plus des éléments cités ci-dessus par l'auteur, une mauvaise gestion des déchets solides tels que les matières en plastique en papier ou en ferraille et des rejets industriels sous forme liquides tels que le fuel, déversé à même le sol qui porte atteinte au sol et au sous sol, et une très faible réduction des quantités de poussières, etc. En somme, hormis la place non négligeable qu'elle occupe dans le domaine socio-économique de la commune, CIMGABON génère plusieurs sortes de résidus industriels (poussières, fumées, fioul, déchets plastiques...), qui portent atteinte à la fois à l'environnement et aux populations.

On note donc un contraste majeur entre les efforts consentis par cette entreprise dans sa contribution au développement économique local de N'toum et sa part de responsabilité dans l'existence de pollutions diverses, perceptibles ou non, qui incommode les populations et participent à la dégradation de l'environnement dans cette zone.

Ainsi, malgré, la mise en place depuis plusieurs années déjà, d'un cadre législatif institutionnel et structurel au niveau national, la situation environnementale qui prévaut dans la commune de N'toum n'a pas connue d'avancée très significative.

## **CHAPITRE I : HISTOIRE ET PRESENTATION DE LA COMMUNE DE N'TOUM**

La commune de N'toum depuis sa création a connu de nombreux changements tant aux niveaux politique, économique, social, qu'administratif.... Ces modifications à travers le temps, mais aussi à travers l'espace, qui ont jalonné l'histoire et la géographie de cette petite ville de la province de l'Estuaire ont constitué autant de repères qui font actuellement de N'toum, une commune à part entière.

Ntoum qui peut encore s'écrire N'toum (ces deux noms qui s'orthographient différemment mais dont la prononciation demeure identique, s'utilisent indifféremment dans les dossiers administratifs), comme champ empirique de cette étude n'a pas été choisie par hasard, cette petite ville constitue pour nous, à une échelle réduite un cadre empirique idéal car, la ville représente un laboratoire d'analyse dans lequel tous les ingrédients nécessaires au bon déroulement de notre étude (pollution, population, entreprise, administration ...) sont réunis.

Nous avons choisi la commune de N'toum comme champ principal d'investigation parce qu'elle abrite l'entreprise de fabrication de clinker nommée CIMGABON qui, au vu de ses activités de production (extraction du calcaire et transformation du calcaire en clinker), engendrant diverses pollutions, est un support idéal à ce que nous voulons comprendre et expliquer dans notre travail de thèse. Et pour mener à bien ce travail de thèse, nous avons donc été dans l'obligation de délimiter notre zone d'étude pour ne pas avoir à étudier le phénomène de risque environnemental sur toute l'étendue du territoire gabonais. Ce qui aurait été un travail de grande envergure et surtout propice à un survol des différents problèmes.

### **A- Brève histoire de la commune de N'toum**

#### **1-Premières migrations**

Loin pour nous de nous substituer aux historiens, mieux placés pour relater les faits historiques, il nous est cependant nécessaire de faire un bref rappel historique de la commune de N'toum afin d'appréhender le contexte d'implantation des populations dans cette partie du Gabon, ainsi que celui de CIMGABON. Cela nous permettra ainsi de comprendre cette relative symbiose qui semble exister entre l'entreprise et la commune. Néanmoins, pour ne

pas nous égarer, nous avons délimité notre période essentiellement à partir de la création du village qui deviendra plus tard une commune.

N'toum est tiré du mot fang « *tom* » qui désigne un gros arbre dont les vertus sacrées étaient reconnues par l'ensemble de la communauté Fang (une des ethnies majoritaires du Gabon). C'est d'ailleurs comme cela que se nommera plus tard le village dont on a extrait plus tard le nom de N'toum.

C'est autour de cet arbre appelé communément en Français fromager<sup>15</sup>, que se sont donc implantés vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup> siècle, les premiers immigrants. Mais l'arbre en lui-même n'a pas grande signification dans le besoin de regroupement des populations dans cette zone puisque c'est à cet endroit précis que sera installée par le colonisateur, une « case de téléphone »<sup>16</sup> faisant de « Tom », un village important par rapport à d'autres villages, dans la gestion des affaires administratives dont les plus significatives à l'époque sont la perception des impôts et les recensements.

Les premiers arrivants étaient en majorité d'ethnie fang. « *Les membres de ce nouveau village, tous immigrants provenaient, pour les uns, de Médouneu, et pour les autres, du bord du Como en passant par l'Ogooué après avoir traversé la grande plaine de Wonga-Wongué et Chinchoua (affluent du Como).* » (Mavioga, 1999, p. 16.)

## **2- Construction progressive de la commune de Ntoum**

Le village Tom était délimité de la manière suivante : à l'ouest Libreville, à l'est par Kango, au nord par deux villages, Cocobeach et Medegue et au sud par la mission catholique Saint Paul de Donguila. Ce qui faisait déjà de « Tom » à cette période un village incontournable de par sa position centrale dans les échanges entre Libreville et l'intérieur du pays. « *L'arrivée des exploitants forestiers, notamment des Européens en 1910, a donné au petit village le statut de Pôle de Contrôle Administratif P.C.A.) (Ibid.).* ». Le point de contrôle administratif avait pour missions principales, le recensement, la vaccination et la perception

---

<sup>15</sup> On appelle « Fromager » plusieurs espèces d'arbres de la famille des Bombacaceae (ou Malvaceae). Ces arbres devraient leur nom au fait que leur bois était utilisé dans la fabrication de boîtes pour les fromages. L'origine du nom pourrait aussi être expliquée par la déformation de l'expression "forme âgée" inspirée par les reliefs du tronc évoquant des rides. Ce nom est aussi utilisé pour des arbres proches biologiquement ou morphologiquement de ces derniers.

<sup>16</sup> Point de rassemblement de l'information administrative

des impôts. Ce qui a fait de Tom, un des villages les plus en vue de cette région contrairement aux autres. « *Les implantations forestières susciteront par la suite de nombreux changements spatiaux et socio-économique qui distingueront définitivement « Tom » des autres villages* ». En conséquence, après la proclamation de l'indépendance du pays en 1960 : « *Tom, devenu chef-lieu du département du Komo-Mondah, s'appellera désormais N'toum* » (Mavioga, *Op. Cit.* p. 16).

La ville de N'toum est devenue un archétype des petites villes du Gabon par le fait que coexistent à l'intérieur deux modes de vie qui semblent de prime à bord diamétralement opposés : le traditionnel et le moderne. Ces deux mondes s'interpénètrent si bien qu'ils finissent par former un ensemble édulcoré qui n'a presque plus rien de la tradition et n'est pas non plus déjà la modernité dans son sens premier.

## **B- Présentation de la commune de N'toum**

### **1- Situation géographique**

N'toum est située dans la province de l'estuaire à 37 kilomètres de Libreville, la capitale du Gabon, sur la route dénommée nationale un. La ville se positionne géographiquement entre 0°75' de latitude Nord et 9°50 de longitude Est. S'étendant sur une superficie de plus de 482 hectares, Elle est délimitée au Nord-ouest par la ville de Cocobeach, au Sud-est par celle de Kango et à l'Ouest par Libreville. N'toum bénéficie d'un relief relativement plat, d'un climat équatorial favorisant une végétation luxuriante. Sa principale rivière se nomme Nzemé.

La ville de N'toum est le Chef-lieu du département du Komo-mondah ; sur le plan administratif la commune est composée de quatre cantons que sont : Ikoy-Tsini, Mbé, Komo-N'toum et Océan-Gongoué. En 1996, année de la loi sur la décentralisation, N'toum a été érigée en commune. Elle est gérée par un maire central et quatre maires d'arrondissement qui font également office de maires adjoints.

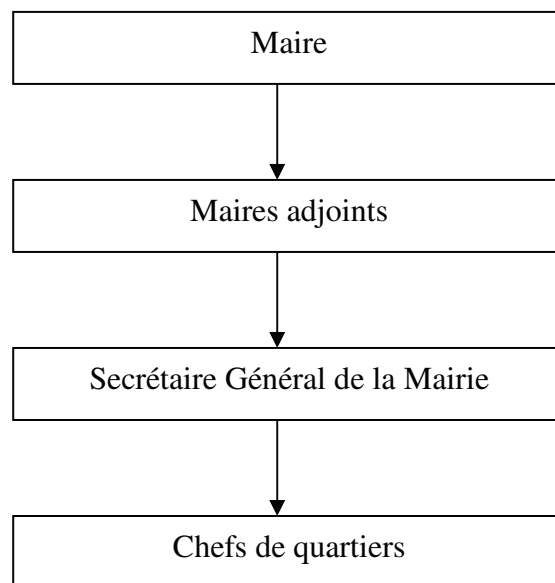
L'érection de N'toum en commune ne favorise pas pour autant son autonomie administrative et financière par rapport à la capitale. L'administration matérialisée au niveau local par des services tels que la mairie, la préfecture, l'assemblée départementale, la



gendarmerie, l'inspection du travail, le service social etc., demeure peu fonctionnelle non seulement par le nombre réduit du personnel qui y travaille, mais aussi par l'insuffisance des moyens matériel, technique, financier... qui entraînent une forte dépendance de la commune par rapport à Libreville.

Conformément au découpage administratif la ville de N'toum est divisée en plusieurs quartiers, chaque quartier est sous la direction d'un chef coutumier.

### Schéma 3 : Organigramme politique de la commune de N'toum



**Source :** Diane Bignoumba, 2010

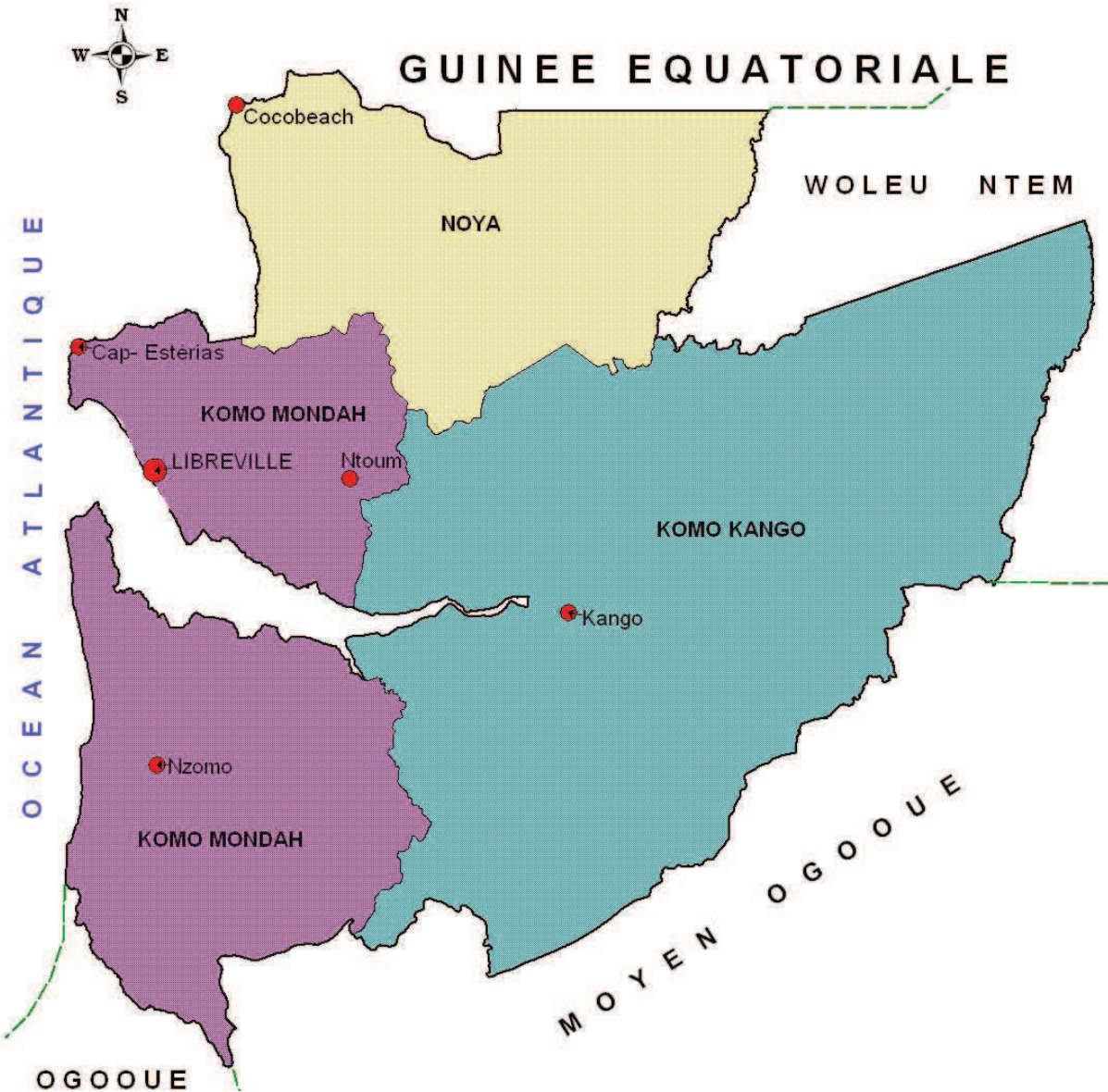
Pour avoir une idée plus claire de la ville de N'toum par rapport à l'ensemble du pays, nous l'avons localisé dans les cartes ci-dessous.

Carte n°2 : Estuaire : province qui abrite la ville de Ntoum



Source : Ministère de la planification, 2009

Carte n°3 : Localisation de la zone de Ntoum



Source : Ministère de la planification, 2009

## 2- Potentiel économique et social

Avant la société de fabrication de clinker « ciments du Gabon » devenue plus tard CIMGABON, existaient déjà à N'toum, d'autres entreprises dont la plus grande part est spécialisée dans l'exploitation forestière. Les premières exploitations forestières sont datées à 1910. Les sociétés telles que FOX, SOFANA, SPLENDER et bien d'autres encore exploitent le bois, cette autre richesse naturelle de N'toum. La richesse forestière de N'toum a contribué de manière significative à l'implantation de ces industries du bois comprenant outre celles affectées à la coupe de bois, des scieries et des menuiseries.

Il faut dire, comme nous l'explique Lydie Mavioga dans son travail universitaire, que : « *la région de N'toum située dans le bassin sédimentaire côtier gabonais, présente une végétation caractérisée par une forêt secondaire relativement dégradée, composée de trois strates* » (Mavioga, 1999, p. 14), favorable à l'activité forestière. Un sous-bois pénétrable par endroit mal éclairé et abattis au sol ou l'on rencontre fréquemment l'okoumé, bois mythique du Gabon dont la réputation locale n'est plus à démontrer. Cette strate supérieure est composée d'arbres géants pouvant atteindre 60 mètres de haut, voire 90 mètres (*ibid*). Parmi les arbres qu'on y trouve, il y a le tec, l'acajou, le caoutchouc, l'Okoumé, le palmier à huile ; la cime de ces arbres forment un dôme de feuillage extrêmement touffu qui laisse s'infiltrer difficilement la lumière du soleil.

Ensuite vient une zone avec un sous-bois serré peu pénétrable qui constitue la zone d'anciennes jachères datant de 5 à 10 ans. On y rencontre parfois de grands arbres de plus de 20 mètres et la présence d'abattis d'arbres : c'est la zone des parasoliers, des plantes herbacées, des fougères et des mousses.

Enfin la troisième strate est la zone caractérisée par un abattis frais où la circulation est difficile : c'est le domaine des plantations traditionnelles, des produits vivriers comme le manioc, la banane, le tarot, l'igname, etc. l'accès à certains endroits est rendu difficile à cause de certaines lianes qui poussent. En dehors des parties brûlées, afin de gagner des terres cultivables, beaucoup d'arbres sont abattus en vue de leur exploitation commerciale. En somme, l'industrialisation de N'toum est particulièrement axée sur la conversion des matières premières locales.



### **3- Les différents types d'habitats**

L'extension de la commune de N'toum est une évidence depuis plusieurs décennies. Le centre de la ville devenant au fil des années exigü, les populations ont de plus en plus tendance à solliciter les espaces périurbains. Nous retrouvons dans la ville de N'toum des « quartiers planifiés » que nous pouvons qualifier de modernes et des quartiers « non planifiés » qui sont généralement la résultante de l'érection d'habitats spontanés.

Les quartiers planifiés ont été construits à l'initiative soit du gouvernement, notamment sous le couvert des anciennes grandes entreprises publiques installées à N'toum depuis 1970 (l'Etat ayant été pendant longtemps le principal actionnaire), soit des entreprises elles-mêmes. Ce sont de groupes d'habitations dans lesquels loge le personnel des industries. On dénombre pour l'ensemble des cités, plus de 700 logements construits. Le grand nombre de ces logements à pour conséquence le fait qu'une grande partie de la population y vit.

Chaque industrie à son quartier généralement appelé « cité ». L'on reconnaît ces quartiers non seulement par le style d'habitations, mais aussi par le fait de leur référence à leur entreprise de rattachement. Ainsi, il y a la cité de la S.E.E.G (Société d'Energie et d'Eau du Gabon), la cité de l'O.C.T.R.A (ex Office du Chemin de fer du Transgabonais), la cité du C.I.A.M (Centre d'Introduction, d'Amélioration et de Multiplication des espèces végétales), la cité de la SNI (Société Nationale Immobilière), La cité de la scierie et la cité des « Ciments du Gabon, encore appelée cité de la cimenterie. En dépit de tous ces quartiers, la ville de N'toum présente encore de grands espaces non habités, faisant office d'espaces verts, à l'intérieur même de la ville.

L'arrivée des Ciments du Gabon à profondément contribué à l'amélioration du cadre bâti. En effet, même si certaines existent encore, on est de plus en plus loin des habitations construites avec des écorces de bois recouvertes de feuilles d'arbre ou celles en terre battue avec des toits de paille.

Ainsi, actuellement, plusieurs types d'habitations se côtoient. Nous les classons en quatre catégories, des plus aisées, aux moins aisées.

### **a- Des habitations très modernes**

Des habitations que nous avons qualifiées de très modernes construites avec des matériaux de très bonne qualité, abritent une population très aisée. Ces habitations sont généralement construites en parpaings, avec « *des murs peints une toiture stringalow ou en tuile, le plafond plâtré avec un sol carrelé, en lino ou en moquette* » (Mavioga, *Op. Cit.*, p. 25).

### **a- Des maisons modernes**

Elles concernent généralement les cités précédemment citées car on en rencontre très peu dans les quartiers. Elles sont construites en matériaux durables (briques de parpaings), mais beaucoup d'entre elles montrent des signes de vieillissement. Ces habitations abritent une population économiquement moyenne puisque ce sont généralement des ouvriers des différentes entreprises implantées qui y logent. Dans le cas de CIMGABON, ces habitations ont été construites à l'époque des « Ciments du Gabon ». La construction de ces logements rentrait dans la logique de l'Etat qui voulait offrir aux populations actives un cadre et un niveau de vie confortables. En effet, lorsque nous remontons des années en arrière, mais surtout lorsque l'on observe les différentes entreprises installées au Gabon depuis les années 1970 et même avant, on remarque que l'Etat qui était le principal gérant à toujours favorisé la construction des logements pour les populations actives.

### **b- Des logements quasi-modernes**

Par ailleurs, on rencontre des habitations que nous qualifieront de « quasi-modernes ». Ce sont des habitations en transition entre celles relevant de la précarité et de la semi précarité et les habitations modernes et très modernes. Elles sont généralement inachevées du point de vue des finitions telles que le crépi pour les murs de briques ou tout simplement la peinture pour celles qui sont en bois ou en briques. Celles qui sont achevées, sont encore bien loin de ressembler à des habitations modernes. Elles aussi connaissent une dégradation liée en grande partie aux agressions du temps et aux pluies à répétitions.

#### **d- Les demeures semi-précaires**

En outre, nous avons identifié des habitations que nous avons qualifiées de « semi-précaires ». L'armature de ses logements est faite à partir de matériaux de chevrons, de planches ou de contreplaqués et la toiture est en tôles ondulées. Ces habitations sont celles qu'on rencontre le plus dans la ville. Leur aspect n'est pas très reluisant d'autant plus que les pluies diluviennes tombant une bonne partie de l'année participent activement à leur détérioration inéluctable. Ce type de logements forme, avec les habitations précaires, la vraie représentation des bidonvilles ; d'autant plus que les endroits où sont installés ces types de logements sont très insalubres. L'insalubrité est notamment mise en exergue par l'existence de poubelles non réglementées situées généralement derrière les maisons. Toutefois, elles ne font pas uniquement l'apanage de ce genre d'habitations puisque les installations commerciales elles aussi souffrent de ce même mal. Cette situation est révélatrice des problèmes de voiries qui affectent énormément la commune.

#### **e- Habitations précaires**

Enfin, viennent des habitations précaires. Généralement localisées dans les grands quartiers, ces habitations abritent une population le plus souvent plongée dans la misère extrême, exception faite pour quelques individus. On les rencontre très peu dans la ville de N'toum, mais assez quand même pour retenir notre attention. Ces maisons précaires sont dans la plupart des cas construites à partir de matériaux de récupération. Les murs de ces habitations sont construits à partir de planches ou contreplaqué dont l'état de dégradation est très avancé, ou de la terre battue pour certaines. Les toits de ces maisons sont constitués de tôles très abimées car la rouille y est installée de façon permanente, de fûts ou en fer ou en matière plastique.

Le point commun que l'on trouve à plusieurs de ces habitations qu'elles soient traditionnelles ou modernes est l'agriculture vivrière qui est pratiquée dans le périmètre ou même un peu plus loin des habitations. Ces cultures essentiellement tournées vers l'autoconsommation, compte, parmi tant d'autres : des plants de manioc, de bananier, de maïs, de tarots etc. Sur la route menant à la cimenterie par contre, se cultive, par des immigrés, des plantes maraichères destinées, pour la plus grande part, au marché local.

Pour fertiliser le sol, ceux qui s'adonnent à ce genre de culture utilise parfois les résidus industriel de CIMGABON, qui, aux dires des salariés de l'usine et notamment du Directeur HSE, constituent un très bon fertilisant. L'avis sur les vertus fertilisantes des résidus de clinker chez les habitants pratiquant cette forme d'agriculture, s'est toutefois avérée mitigée lors de nos entretiens. L'agriculture industrielle quant à elle, est pratiquée à la périphérie de la ville.

L'élevage dans la commune de N'toum n'est pas lui non plus à échelle industrielle. Il se limite, pour la plus grande part, au périmètre des habitations où il est possible de rencontrer des poules, des porcs, des moutons etc.

#### **4- Les infrastructures de N'toum**

En ce qui concerne les infrastructures, la ville compte une mairie, plusieurs écoles, un collège d'enseignement secondaire, un lycée, un centre médical, un bureau de poste, un service social et une pharmacie... plusieurs voies de communication ont vu le jour et plusieurs d'entre elles ont connu une nette amélioration au fil des années. Nous pensons principalement à l'axe Libreville N'toum qui facilite désormais la circulation des personnes et des biens entre ces deux localités. Il n'est pas rare en effet de rencontrer de plus en plus des personnes qui travaillent à Libreville et vivent à N'toum et inversement.

Ainsi, au niveau de l'infrastructure routière, nous dirons que le tronçon routier reliant Libreville et N'toum, même s'il existait déjà depuis plusieurs décennies a connu une nette évolution. Plus encore avec l'implantation de l'usine. Puisque le transport de la production et des individus de N'toum à Libreville et inversement nécessite un minimum de maintien de la route. Dans le cas de l'acheminement du clinker de l'usine de fabrication de clinker située à N'toum, à celle de fabrication de ciment se trouvant à Owendo, plusieurs camions chargés de clinker font de multiples aller-retour. Ce qui a permis de garder pendant plusieurs années cet axe routier à un niveau acceptable.

En outre, N'toum étant le tremplin entre Libreville et l'intérieur du pays, l'axe routier Libreville-N'toum est fortement sollicité par des véhicules de tout genre dans le cadre touristique ou professionnel. Ce qui entraîne un trafic intense de jour comme de nuit dans les deux sens. En dehors du flux de personnes et de marchandises, CIMGABON à également



favorisé la création de la route quittant la nationale un pour la cimenterie, même si cette dernière n'est pas bitumée et génère énormément de poussières au passage des véhicules.

Hormis les routes, N'toum bénéficie d'une voie ferrée, contrairement à plusieurs localités qui en sont dépourvues. Et, CIMGABON contribue également à maintenir le trafic ferroviaire du pays. Le transport de clinker participe activement à la croissance économique de l'OCTRA (Office des Chemins de Fer du Transgabonais) par le fait que CIMGABON se trouve être l'un des principaux clients de cette entreprise. Près de la moitié du transport ferroviaire est dû au transport du clinker et du ciment. Il existe une voie ferrée qui rejoint l'usine de N'toum, cette voie permet l'acheminement du clinker de N'toum vers les usines d'Owendo et de Franceville (ville située à l'est du pays). Le clinker est transporté par deux trains comportant neuf wagons. Le nombre de voyages des trains étant fonction de la demande des autres unités de production et par conséquent de la demande sur le marché local et international.

Concernant les autres structures économiques, N'toum dispose notamment, de deux scieries qui satisfont le marché local, d'une société d'électricité et d'eau, de plusieurs commerces le long de la route « nationale un », d'une production agricole, quoique celle-ci soit essentiellement basée sur la subsistance et d'un marché.

Le marché de N'toum à longtemps fait l'objet de débats dans la commune. Construit au début des années 1990, le marché de N'toum est boudé par les commerçants du fait de sa mauvaise situation géographique. Le bâtiment qui a été construit sans étude préalable de faisabilité et de rentabilité a été tout simplement abandonné. Son éloignement du centre ville ainsi que son inaccessibilité sont un inconvénient majeur pour les principaux intéressés (commerçants et clients potentiels) car, ils ne favorisent pas l'écoulement des produits mis en vente. Cette situation a favorisé la mise en place d'un « marché précaire » au niveau du rond point de N'toum accueillant des denrées alimentaires vendues sur des étals de fortune ou parfois à même le sol.

Par ailleurs, N'toum est une aubaine pour certaines populations. En effet, plusieurs personnes préfèrent s'y installer pour faire face au coût élevé des habitations de Libreville, mais aussi pour se libérer d'une capitale devenue trop exiguë, au fil des années, suite à la croissance de la population urbaine.

Contrairement à Libreville, la commune de N'toum est loin d'être ce que nous pouvons qualifier de « ville industrielle ». Des entreprises existent néanmoins, mais leur nombre n'est pas près d'égaliser celui de la capitale. Cependant, cette minorité d'entreprises que l'on retrouve dans cette zone, n'amoindrit pas la capacité à polluer des entreprises que nous pouvons y rencontrer. Aussi, notre choix de la zone de la zone de N'toum se justifie par le fait que nous nous intéressons particulièrement à l'activité productive d'une entreprise nommée CIMGABON.

### **C- Une ville très cosmopolite**

La particularité de la ville de N'toum contrairement à d'autres petites communes du Gabon est le foisonnement de communautés non seulement internationales, mais aussi nationales. La migration vers N'toum et ses environs commence, nous l'avons dit plus haut, vers la fin du XIXe siècle par les peuplements d'ethnie Fang qui revenaient pour l'essentiel de l'ouest et du nord du Gabon. A l'échelle internationale par contre, s'il existait déjà une communauté européenne bien avant la création du village Tom (nous faisons référence à la vague de colonisation et à l'exploitation forestière qui s'en est suivie), il est connu à N'toum que Monsieur Yack fut le premier européen à s'être installé dans le nouveau village formé (Mavioga, 1999, p. 17). « *Ce dernier choisit Tom comme lieu où se déroulerait désormais, les activités de la vie administrative : perception des impôts, recensements, séance de vaccination pour les deuxième et troisième cantons* » (*ibid.*). D'autres européens suivront dans le cadre notamment de l'exploitation des ressources forestières et minières.

Le premier africain d'origine non gabonaise par contre à s'être installé dans le village était ressortissant de la République populaire du Congo, plus précisément de la province du Luango. C'est ce dernier qui a occupé la première « case de téléphone » qui a permis par la suite l'ascension administrative de N'toum. Actuellement, on constate petit à petit, depuis le début des années 2000, l'arrivée d'une autre communauté : les Chinois qui cherchent également à s'y implanter. Même si leur présence est encore quasi nulle, ces derniers se contentent encore uniquement de faire des allers-retours entre l'intérieur du pays et la capitale selon les exigences de l'exploitation forestière. Toutes ces communautés vivent en harmonie même si on y constate quand même une forte démarcation entre différents groupes communautaires.

**Tableau 5 : Population autochtone de N'toum de 1900 à 1990**

Ethnies	Années			
	1900	1960	1980	1990
Fang	1	982	1026	2098
Punu		730	972	1593
Sango		374	363	593
Nzebi		334	446	659
Tsogo		265	166	243
Kota		133	214	296
Benga		117	70	140
Gisir		115	55	200
Ntumu		114	39	190
Autres		118	95	250
<b>Total</b>		3120	5444	6262

Source : Mairie de Ntoum, 2009

Les tableaux ci-dessus et ci-dessous nous montrent la constitution de la population de N'toum selon l'appartenance ethnique et selon les pays dont sont originaires les individus. On peut voir à travers ces tableaux, la diversité ethnique lorsqu'on se réfère uniquement aux populations nationales, et l'apport étranger qui inclut aussi bien les populations originaires de l'Afrique et celles venant des pays occidentaux. Nous pouvons encore voir dans ce tableau que les informations ne concernent que les périodes de 1900 à 1990, excluant totalement les années 2000. Cela est dû au fait que le recensement fait en 2003 n'a pas été rendu totalement officiel à cause de la manipulation des chiffres dont use souvent le pays dans ses rapports avec les organismes internationaux (Antoine, 1997). Nous n'avons donc pas pu rentrer en possession de ces données.

**Tableau 6: Ressortissants étrangers de N'toum**

Pays	Années				
	1900	1960	1970	1980	1990
<b>Amérique</b>		2			
<b>France</b>		5	7	5	17
<b>Guinée équatoriale</b>		23	146	393	542
<b>Cameroun</b>		11	120	205	336
<b>Sénégal</b>			11	16	27
<b>Mali</b>			7	10	17
<b>Mauritanie</b>			13	20	33
<b>Benin</b>			10	10	20
<b>Togo</b>			9	15	24
<b>Congo</b>			13	65	78
<b>Autres</b>			22	120	143
<b>Total</b>			359	939	1339

Source : Mairie de N'toum, 2009

Dans les années 1970, la ville de N'toum subit une transformation continue due à l'apparition de nouveaux quartiers, sous l'impulsion de l'implantation de CIMGABON et d'autres sociétés. La majorité de ces quartiers est née spontanément, peu d'entre eux répondent aux exigences cadastrales.

Généralement, les plupart des habitants qui y vivent ont auparavant des liens familiaux directs ou indirects. Les populations qui sont généralement bien installées sur place, accueillent celles résultant de l'exode rural attirées par le mythe de la ville, et au fur et à mesure, le quartier s'agrandit. C'est le phénomène de l'urbanisation des villes africaines (Todaro, 1973).

Selon le recensement de 2003, la population est estimée à 12711 habitants. On remarque à travers ce chiffre que depuis les années 1990, cette population a quasiment doublé. La population de N'toum vit dans plusieurs quartiers (la ville est divisée en quartiers).

Constitués à la fois d'habitats modernes et d'habitats que l'on pourrait qualifier de spontanés. Ces quartiers composent la ville de N'toum comme nous l'avons vu plus haut. Depuis les années 1970, la ville n'a cessé de s'accroître. On attribue d'ailleurs généralement l'extension de la ville à l'implantation des différentes entreprises, dont l'usine de fabrication de clinker CIMGABON. Mais, cette expansion peut également être imputée à l'attrait de la capitale proposant des emplois et de meilleurs mode et niveau de vie qui y ont beaucoup contribué car, CIMGABON se trouve être le tremplin entre Libreville et l'intérieur du pays. Cela est dû à sa position stratégique par rapport à la capitale du pays. C'est en effet par la ville de N'toum que l'on peut accéder à la majorité des autres villes du Gabon.

La commune de Ntoum nous intéresse parce qu'elle abrite l'usine de fabrication de clinker nommée CIMGABON, dont les activités de production génèrent un certain nombre de gênes ressenties à la fois au niveau de l'environnement, mais aussi au niveau des populations de la zone. Pour Christine Gonçalves Gojosso (2006, p. 5) : *« toute entreprise (projet) engendre des risques, mais certaines entreprises (activités industrielles ou commerciales) en présentent davantage »*. En comparaison avec les autres entreprises locales, nous avons choisi cette entreprise CIMGABON, par l'importance de son activité productive au niveau de N'toum, mais surtout par la quantité et la diversité de ses rejets industriels qui méritent qu'on y accorde une attention particulière. C'est d'ailleurs ce qui a premièrement favorisé le choix de cette entreprise.

## CONCLUSION

Ce chapitre a présenté la construction politique, économique sociale et administrative de la commune de N'toum. Nous sommes partis de la période de la colonisation qui a été un facteur déterminant des mouvements de migration ayant contribué à la formation du village Tom. Tom qui, par décision politique est devenue plus tard la commune de N'toum. Nous avons vu également que l'activité économique et notamment l'exploitation forestière a certes favorisé la venue et l'accroissement de populations dans cette commune, mais elle a surtout été à l'origine du foisonnement de diverses communautés nationales et internationales. Ce qui fait de la ville de N'toum, une ville actuellement très cosmopolite.

Mais la commune de N'toum est aussi le reflet de la rencontre de deux cultures, de deux systèmes totalement opposés, mais qui finissent par devenir un condensé de l'un et de

l'autre. Nous avons d'une part, le mode de vie traditionnel avec ses us et coutumes et le mode de vie moderne véhiculé par l'occident. Ce mélange de cultures se lit dans l'architecture de la ville ainsi que dans les pratiques des populations.

## CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE CIMGABON

Les années 1970 et 1980 sont marquées au Gabon par une forte production des ressources minières et pétrolières. Toutefois, la production florissante de ces matières premières ne va pas arrêter l'entrain de l'Etat qui, dans le souci de la diversification de l'économie nationale, va se lancer également dans la recherche d'autres matières premières.

Cette diversification sera saluée plus tard par l'ensemble de la population car la fin de la période 1970-1980 va connaître une baisse de la production de ces ressources phares de l'Etat, notamment le pétrole. Le pays s'engouffre alors dans une conjoncture économique défavorable qui va, heureusement, permettre une mise en avant des autres sources de production souvent occultées par les bénéfices réalisés grâce à la production du pétrole.

C'est dans ce contexte que l'entreprise les « Ciments du Gabon » a vu le jour. Son implantation dans la zone de N'toum répond certes à un besoin de diversification de l'économie, mais on se rendra compte plus tard, qu'il va également permettre de faire face à la crise pétrolière des années 1970-1980 et apporter des alternatives à cette manne pétrolière dont on se rend compte de plus en plus de sa fragilité et de sa possibilité d'épuisement. L'entreprise les Ciments du Gabon, suite à sa privatisation en 2000 a donné naissance à CIMGABON. Pour coordonner les évènements dans le temps, nous allons d'abord nous intéresser à l'ancienne entreprise avant de nous appesantir sur son successeur actuel : CIMGABON.

La création des « Ciments du Gabon » est le résultat de la recherche de calcaire qui a commencée dans les années 1960 notamment dans la région d'Achouka (province de l'Ogooué Ivindo) où fut découvert un petit gisement. « (...) *mais le calcaire trouvé était très faible, les réserves trop limitées et les difficultés de transport importantes* » (Bignoumba, 2008, p.46).

Une autre recherche de calcaire fut alors entreprise par la société VENOT-PIC au Nord-Ouest de Libreville en 1963. L'objectif était la découverte d'un gisement de calcaire pouvant atteindre une production de clinker de 90000 tonnes par an. C'est donc sur la colline de Saint-Louis, dans l'île Coniquet située dans la province de l'Estuaire, que fut découvert un

gisement de calcaire, mais malheureusement le coût d'exploitation de ce gisement n'en permis pas l'exploitation. Le projet fût alors abandonné au profit d'une seconde recherche, en 1974, toujours sur la même île, sur la colline Sud-ouest, par la Direction des Mines et de la Géologie et « les ciments d'Owendo » (entreprise de broyage créée en 1967 par le Gouvernement gabonais et la société Ciments Lafarge qui utilisait le ciment et le gypse importés de France.) cette opération s'est, elle aussi, soldée par un échec car le gisement découvert n'était pas exploitable.

La même année, c'est-à-dire après l'échec de la recherche de calcaire sur l'île Coniquet, les « Ciments d'Owendo » a orienté sa recherche de calcaire dans la région de N'toum où, du calcaire de Madiéla (albo-aptien<sup>17</sup>) avait été repéré. Cela se solda par l'exécution de deux forages sous le contrôle du service géologique gabonais. Toutefois, ces forages n'ont pas entraîné de façon automatique l'exploitation des gisements découverts.

C'est en 1975, suite à l'exécution de plusieurs forages sur plusieurs sites dont celui de N'toum que ce dernier fût jugé favorable à l'exploitation par le Gouvernement gabonais, la société Elf-Gabon et les Ciments d'Owendo. La reconnaissance détaillée du gisement fut alors confiée à Lafarge Conseils et Etudes. Ce cabinet exécuta en 1975 et 1976 deux campagnes de sondages. Par la suite, il fût trouvé nécessaire d'effectuer d'autres campagnes de sondages car les zones de gisement de calcaire de N'toum étaient inégalement réparties.

#### **A- L'entreprise les « Ciments du Gabon »**

L'entreprise les Ciments du Gabon fut finalement créée le 03 août 1976 par l'Etat et ses partenaires. L'usine de N'toum fut construite trois ans plus tard en 1979 pour l'exploitation du calcaire et la production de clinker. Le choix de la zone de N'toum n'était pas fortuit. Certes il garantissait mieux que les sites précédemment cités, une exploitation de calcaire plus considérable, mais sa proximité par rapport à Libreville, la capitale, fut également un choix décisif, car cela amoindrissait également les coûts de production ou de transport d'achalandage et évitait des charges supplémentaires telles que la construction de routes pour accéder au site d'exploitation.

---

<sup>17</sup> En géologie, relatif à un étage schisto-gréseux du crétacé moyen.



Ciments du Gabon était une société paraétatique, au capital de douze millions cinq cent cinq mille (12 505 000) FCFA et dont les parts étaient constituées comme suit : Etat gabonais : 91.44%, Elf Gabon : 9.44% et Ciment Lafarge : 0.01%. L'entreprise est équipée pour produire plusieurs types de ciment dont :

- le ciment CPJ 35 ;
- le ciment CPJ 45 ;
- le ciment CPA 45 prise de mer ;
- le ciment CPA55.

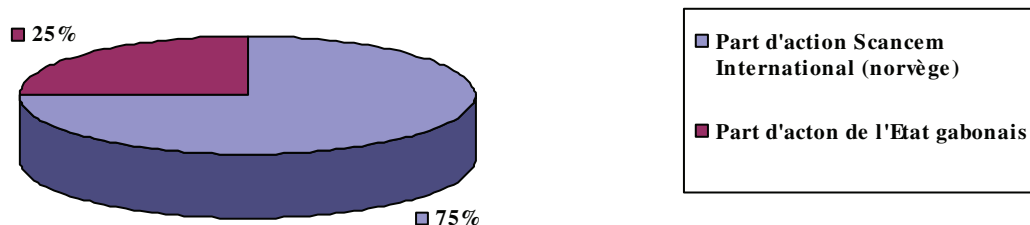
L'implantation de l'usine dans la zone de N'toum a été très bien accueillie par les habitants. En effet, c'est l'une des premières grandes usines qui emploie un très grand nombre de salariés. Et même si le personnel vient encore essentiellement de Libreville, les populations locales sont de plus en plus sollicitées pour faire partie de l'entreprise. Une opportunité non négligeable à l'heure des difficultés économiques d'alors et actuelles des pays du globe. Opportunité qui peut expliquer également la complaisance des populations locales vis-à-vis de l'entreprise qui, certes, les pollue, mais leur assure souvent un emploi direct ou indirect. Cela s'est vérifié notamment en France avec le cas Dunkerquois, selon le rapport CDE dirigé par Séverine Frère (2012). La population semble faire un arbitrage entre deux maux et choisit le moindre dans la situation de l'ici et du maintenant. Entre un risque social immédiat (le chômage) et un risque sanitaire plus lointain (la pollution), la population préfère se prémunir prioritairement du premier plutôt que du second. Entre un certain immédiat et un probable plus éloigné, la population transige en se prémunissant d'abord du premier. (Gibout, Zwarterook, 2012, Le Blanc et al, 2009)

Jusqu'en 1986, « Ciments du Gabon » connaît une forte croissance qui se manifeste par le fait que l'entreprise réalise l'exploit de doubler quasiment sa production de ciment comme jamais auparavant elle ne l'avait fait. « *Celle-ci évaluée à 120 500 tonnes en 1976, a atteint 206 000 tonnes en 1986* » (Bignoumba, 2008, p. 46).

A partir de 1986, l'entreprise connaît de sérieux problèmes de production sans précédent qui s'accroissent au fil des années et, qui finalement, auront pour conséquence majeure, la privatisation des « Ciments du Gabon » en août 2000. « *La société Ciments du Gabon est ainsi reprise par un groupe norvégien appelé Scancem International, elle devient*

*CIMGABON à l'issu de cette privatisation. Le capital de CIMGABON s'élève à 19 milliards de francs CFA dont 75% est détenu par Scancem et 25% par l'Etat gabonais » (Ibid.).*

**Illustration 2 : Diagramme représentant les parts d'action de l'entreprise**



**Source :** Diane Bignoumba, 2009

**B- La Privatisation de CIMGABON**

CIMGABON est une société industrielle à capitaux étrangers appartenant à Scancem International qui est elle-même une filiale du groupe allemand Heidelberg Cement. Elle est dirigée par un Directeur Général nommé par l'assemblée générale des actionnaires majoritaires.

**Photo 1 : Devanture de l'entreprise**



**Source :** Diane Bignoumba, 2009

Cette société est organisée en structures hiérarchiques centralisées regroupant six directions dont celle de l'usine de N'toum et l'entreprise emploie aujourd'hui 237 employés permanents. Ce nombre d'employés n'a pas toujours été stable, il a souvent varié au fil des années, mais surtout en fonction de la conjoncture économique comme le renseigne le tableau suivant :

**Tableau 7 : Nombre d'employé par année et par usine de rattachement de 1985 à 1994**

Etablissements	Années									
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
<b>Siège</b>	31	31	29	27	35	32	32	32	33	36
<b>Ntoum</b>	<b>337</b>	<b>185</b>	<b>168</b>	<b>166</b>	<b>158</b>	<b>154</b>	<b>162</b>	<b>160</b>	<b>60</b>	<b>168</b>
<b>Owendo</b>	92	93	85	74	71	68	72	73	70	70
<b>Franceville</b>	28	27	26	24	22	23	23	22	21	22
<b>Total</b>	<b>338</b>	<b>336</b>	<b>308</b>	<b>291</b>	<b>286</b>	<b>279</b>	<b>289</b>	<b>287</b>	<b>284</b>	<b>296</b>

Source : Direction générale de CIMGABON, 2009

Aujourd'hui encore, l'heure est à la rigueur car de nombreux départs en préretraite sont programmés et « *tout porte à croire que ces départ ne seront pas tous remplacés* », affirmait un salarié lors d'un entretien.

CIMGABON est composée de quatre établissements implantés sur quatre sites auxquels il convient d'ajouter des dépôts de vente de ciment et de granulats. Son siège social est situé au quartier Akaé à la limite des communes de Libreville et d'Owendo. Il arbitre quatre directions en dehors de la Direction Générale. CIMGABON possède trois usines réparties sur deux provinces du Gabon. Deux usines se trouvent à N'toum et à Owendo dans la province de l'estuaire et une autre est située à Franceville dans la province du Haut Ogooué.

L'objectif de la nouvelle entreprise est d'accroître sa production pour couvrir une part importante du marché sous-régional de l'Afrique centrale constitué des pays suivants : Centrafrique, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Congo. Pour ce faire, elle se voit dans l'obligation de réorganiser son processus de production, dans le but d'atteindre une productivité satisfaisante. La concurrence représentée par le Cameroun au niveau régional et la Chine au niveau international conduit l'entreprise à réévaluer ses objectifs stratégiques, selon les renseignements fournis par la Direction générale afin de :

- assurer le professionnalisme et la motivation du personnel;
- assurer la compétitivité des produits par une politique de réduction des coûts;
- mettre en œuvre une politique de distribution des produits.

Pour ce qui nous concerne, l'usine CIMGABON de N'toum s'occupe de la production du clinker, des granulats et des matériaux dérivés à partir d'un gisement de calcaire dont l'exploitation se fait à ciel ouvert et qui contient 98% de la matière première indispensable à la production de clinker. La carrière de calcaire située au sud de la ville se trouve à environ trois kilomètres (3km) de celle-ci et elle permet d'extraire environ 2600 tonnes de calcaire par jour. Elle dispose de stock d'explosifs (dynamites et nitrate d'ammonium) pour exploser la roche calcaire et d'engins roulants (sondeuse, chargeuse et camions) pour l'exploration, le chargement et l'acheminement du calcaire à l'usine. La fabrique est composée de plusieurs services :

- le service administratif chargé de la gestion du personnel et permettant d'effectuer les liaisons entre l'usine et la direction générale située à Owendo;
- le laboratoire permettant d'assurer la qualité du calcaire et du clinker à l'aide d'analyses chimiques
- le service de fabrication chargé d'assurer la production du clinker;
- le service de maintenance garantissant l'entretien des équipements et des engins roulants et non roulants (broyeur, four, tuyauterie...)
- le service Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) qui pourvoie l'usine en équipements de sécurité, permet de garantir la sécurité des installations de l'usine, d'assurer le nettoyage de ces dernières et la gestion des problèmes liés aux risques environnementaux.

L'usine de Ntoum est également dotée :

- d'un atelier de concassage : capacité nominale 400 t/h ;
- d'un hall de pré homogénéisation de 12 000 tonnes ;
- d'un atelier de broyage : capacité nominale 80t/h ;
- d'un atelier d'homogénéisation composé de six cuves de 900t/cuve ;
- d'un four de 156 m de longueur et 4.1/4.7m de diamètre : capacité nominale 1000t/j ;
- d'un silo clinker de 20 000 tonnes de capacité ;
- d'un silo incuit de 40 tonnes ;
- d'une station granulats d'une capacité de 50 t/h.

137 agents travaillent dans cette unité de production. La durée légale journalière du travail est de 8 heures. Au-delà de ces heures, les employés entament les heures

supplémentaires. Ce qui participe à l'augmentation de leur salaire. Pendant les périodes de forte production, l'usine tourne à plein régime de jour comme de nuit, et même les fins de semaines. Les salariés se relaient suivant un créneau horaire défini à l'avance et de nombreux intérimaires sont embauchés pour la circonstance. Ces derniers sont généralement affectés soit au concassage de la roche calcaire, soit à la cuisson du clinker.

Les salariés bénéficient de plusieurs avantages dont les plus importants sont sans aucun doute, le logement, les transports et l'accès gratuit aux soins de santé proposés par le service médical de l'usine.

### **C- La production de clinker : de l'extraction à l'acheminement du clinker**

La production de clinker peut être regroupée en cinq grandes étapes essentielles que nous avons identifiées comme suit :

- extraction de la matière première ;
- concassage ;
- préparation de la pâte;
- cuisson du clinker;
- acheminement du clinker vers les usines de fabrication de ciment.

#### **1- L'extraction de la matière première**

Cette phase se déroule dans une carrière de 200 hectares exploitée à ciel ouvert comme mentionné précédemment. Elle commence par la découverte du site qui amène le plus souvent l'entreprise à avoir recours à la déforestation afin de pouvoir accéder à la matière première. Puis, vient l'étape du décapage qui consiste à ôter les impuretés agglutinées sur la roche calcaire.

Le forage est une technique qui consiste par la suite, à l'aide des tiges et des marteaux compresseurs à creuser des trous de six mètres dans la roche calcaire et à y introduire des dynamites civiles. Cette opération achève la première étape de la production du clinker par le dynamitage de la roche calcaire, formant ainsi de gros blocs de calcaire. Le dynamitage exige des conditions de sécurités extrêmes, conduisant notamment à la fermeture de l'axe routier menant à la carrière, et au retentissement du signal d'alarme poussant notamment certaines

populations à aller se réfugier dans un local aménagé par l'entreprise pour la circonstance. Par la suite, les blocs de calcaire sont transportés à l'usine dans de gros camions pour y être concassés. La moyenne des déplacements des véhicules est évaluée à 50 voyages par jour.

## 2- Le concassage

Cette étape consiste à concasser les masses de calcaire extraites dans un atelier muni d'un concasseur primaire. Ce dernier permet de réduire considérablement le diamètre des roches extraites car, les 36 marteaux électriques pesant chacun 500 Kg, que possède ce concasseur permettent d'obtenir des roches d'un diamètre inférieur ou égal à dix millimètre de diamètre. Le calcaire réduit en granulés est acheminé vers le hall de pré-homogénéisation où les roches finement broyées sont : « échantillonnées, dosées et mélangées de façon à obtenir une composition parfaitement régulière dans le temps de chaque type de matières premières » (Ovono Akoué, 2008, p. 8). Selon la teneur en carbonate de calcium (CaCo3), le calcaire est disposé en quatre tas. Dans le laboratoire de l'usine : « l'objectif est de prélever les échantillons de calcaire des différents tas pour obtenir un titre de 76,5 % ou 77% de CaCo3 (norme requise pour fabriquer un bon clinker) ».

**Tableau 8 : Teneur des différents tas constitués en carbonate de calcium**

	Tas n°1	Tas n°2	Tas n° 3	Tas n°4		Tas n°5
<b>TVC<sup>18</sup></b>	74%	76%	78%	80%	+	2% Fe2O3
<b>Calcaire</b>	Sous dosés	Sous dosés	Sur dosés	Sur dosés		Latérite

Source : CIMGABON, 2009

Comme nous pouvons le voir sur le tableau, un autre tas constitué de latérite<sup>19</sup> est ajouté aux quatre autres. Ce dernier issu d'une autre carrière de latérite situé un peu plus loin de la carrière de calcaire à cinq kilomètres de l'usine est également un constituant important à la fabrication de clinker. Si CIMGABON dépendait énormément de ses fournisseurs pour les fournitures en latérite nécessaire à la fabrication de clinker, depuis 2008, cette entreprise s'est donnée pour objectif de s'offrir une autonomie par rapport à cette ressource. En effet : « *la dépendance à un fournisseur soumet souvent l'entreprise à des aléas de type, rupture de*

<sup>18</sup> Tout venant carrière (calcaire+argile+fer)

<sup>19</sup> Roche rougeâtre broyée que l'on retrouve dans les régions tropicales



*livraison, conflit avec les populations du site d'extraction »<sup>20</sup>. Selon un agent du Ministère de l'Environnement : « avec cette nouvelle exploitation de carrière latérite, « ce sont de nouvelles pressions sur l'environnement et les populations qui sont exercées ». La latérite utilisée comme additif permet de compenser le déficit en fer de la carrière de N'toum. Les différents éléments sont ensuite mélangés avec de l'eau pour préparer la pâte.*

### **3- Préparation de la pâte**

La préparation de la pâte se fait dans un broyeur à deux compartiments munis de boulets de 35 et 60 tonnes permettant d'écraser les différentes matières. Les différents compartiments, dotés d'un moteur puissant de 1200 Kilowatts ont une capacité de rotation de 18 tours par minute. Ce qui permet au broyeur de produire en moyenne 95 tonnes de pâte par heure. La pâte obtenue est ensuite déposée dans six cuves dont trois sont de stockage et, les trois autres sont de correction. Les cuves ont une profondeur de 12 mètres chacune et servent à homogénéiser la pâte à l'aide d'une pression d'air.

### **4- La cuisson de la pâte**

La cuisson de la pâte se déroule dans un four, sorte de conduite de 156 mètres de long et de 4 mètres de diamètre. « *Le four est pourvu de briques réfractaires en céramique formant un anneau et résistant à de très hautes températures et de chaînes favorisant l'échange de chaleur entre les gaz et la matière pour améliorer son efficacité* » (Mouviossi, 2006, p. 28). Il est constitué d'une zone de séchage de la pâte située dans les trente premiers mètres. C'est la zone la plus froide du four car les températures n'excèdent pas 100° C.

Ensuite, vient la zone de chauffage où les températures avoisinent les 800°C. C'est à cette étape de la cuisson du clinker que l'argile subit une décomposition et une décarbonatation.

Enfin, vient la zone la plus chaude où est la pâte est transformée en clinker. Cette dernière est dotée d'une longue flamme de trente mètres qui élève la température jusqu'à 1400°C pour les matières et 2000°C pour les gaz. Le clinker sort ensuite du four à une

---

<sup>20</sup> Anonyme



température de 150°C et se refroidit à l'air ambiant. La production de clinker est estimée entre 35 et 40 tonnes par heure, soit une production journalière de 850 tonnes de clinker stockée dans un silo de 20 000 tonnes. Cette capacité importante de production favorise l'accumulation de stocks tampons afin d'alimenter les deux stations de broyage d'Owendo et de Franceville en cas de dysfonctionnement à l'usine qui entraînerait l'arrêt de la production.

Le fonctionnement du four demande beaucoup d'énergie pour la cuisson du clinker. La consommation d'énergie est de 4 tonnes de coke de charbon et 1,5 tonnes de fioul par heure.

### **5- Acheminement du clinker vers Owendo et Franceville**

Le clinker est ensuite acheminé vers les usines d'Owendo et de Franceville sous forme de granulat pour être par la suite broyé et transformé en ciment après ajout d'autres constituants tel que le gypse.

En ce qui concerne la station d'Owendo, l'acheminement se fait dans des camions semi-remorques d'une capacité de 40 tonnes. En moyenne 200 000 tonnes de clinker sont expédiées dans cette station. La station de Franceville quant à elle reçoit le clinker par voie ferroviaire dans de wagons spéciaux nommés trémies clinker.

Le clinker qui arrive à l'usine d'Owendo et de Franceville sert à fabriquer trois types de ciment dont la teneur des composants et la résistance varient :

- le ciment portland composé plus ajout (CPJ 35). Assez fin, ce ciment est composé de plus d'ajout<sup>21</sup> que les autres et se trouve donc moins résistant, son temps de prise est de 4 heures;
- le ciment portland composé, plus ajout (CPJ 45). Ce ciment a moins d'ajout que le premier, il est par conséquent plus résistant et son temps de prise est de 90 minutes;
- le ciment portland artificiel (CPA 55) livré sur commande spéciale et sur l'autorisation du Gouvernement. Encore plus fin, il est doté d'une très grande

---

<sup>21</sup> Constituants tels que calcaire, argile, basalte, gypse et adjuvant qui servent à augmenter la cohésion du ciment et à retarder le temps de prise du ciment.

résistance supérieure à 28 jours. Son temps de prise est très réduit et se fait dès le contact avec l'eau.

Les éléments de composition des différents types de ciment apparaissent dans le tableau qui suit:

**Tableau 9 : Composition des différents types de ciment**

composition	CPJ 35	CPJ 45	CPA 55 PM <sup>22</sup>
Gypse	4%	5%	5%
Ajout (calcaire, argile etc.)	20%	10%	
Clinker	76%	85%	95%
Total	100%	100%	100%

Source: CIMGABON, 2009

La qualité du ciment est fonction de la proportion de minéraux constituant le clinker : aluminates, alites, Sulfure, belites, ferrites, alcalis, magnésium comme l'indique le tableau suivant:

**Tableau 10 : Quantité de ciment selon la proportion de minéraux constituant le clinker**

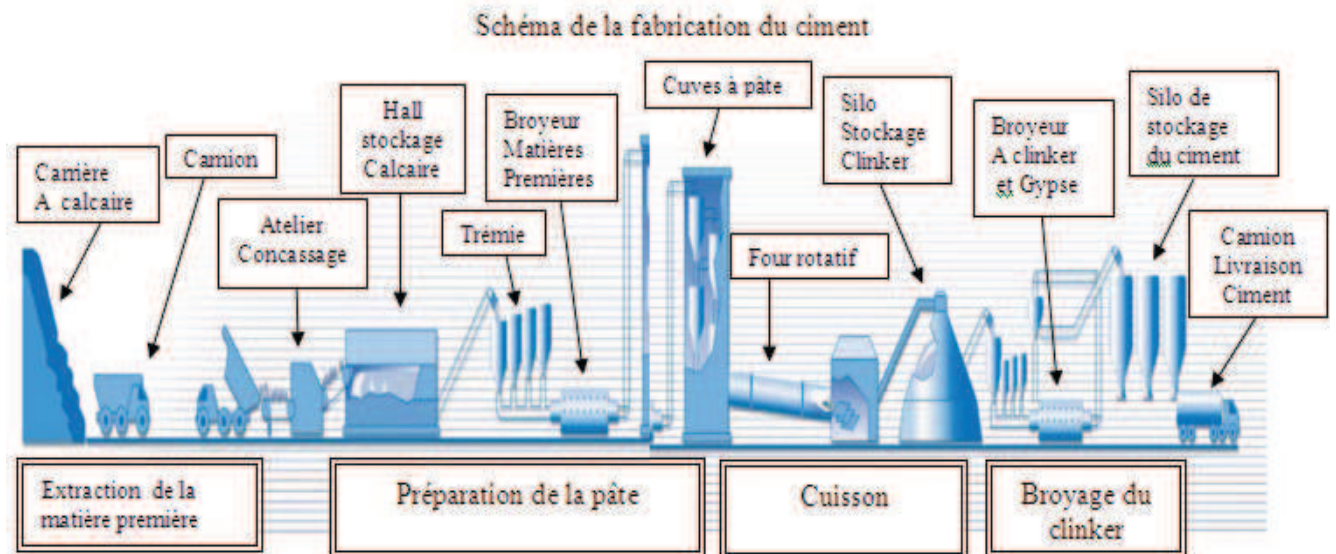
Eléments constitutifs du clinker	Pourcentage (5%)
C3S (alite)	60
C2S (belites)	15
C4 AF (ferrite)	12
C3 A (aluminates)	8
Alcalis, sulfure, magnésium et constituants mineurs	5
total	100

Source : CIMGABON, 2009

---

<sup>22</sup> Prise de mer

#### Schéma 4 : Etape de fabrication du ciment



Source : Laboratoire de l'usine de N'toum, 2009

#### D- Une entreprise au service des employés

La renommée de CIMGABON au niveau de N'toum s'explique par le fait que l'entreprise offre à son personnel la possibilité de bénéficier de certains biens et services mis à leur disposition. On compte ainsi : des habitations, des établissements scolaires, un dispensaire, des loisirs...

##### 1-Des habitations

Comme nous l'avons nommée plus haut, la cité de la cimenterie constitue un quartier moderne à part entière. A l'intérieur de cette cité, il existe une division faite sous forme de sous-quartiers qui épousent la division faite au niveau des catégories socioprofessionnelles de l'usine. Nous avons ainsi la cité des stagiaires, les cités du personnel d'encadrement et la cité des ouvriers.

La cité des stagiaires possède des logements qui peuvent s'apparenter à des habitations de types 1 en France. Elles sont généralement constituées d'une pièce principale, d'une chambre, d'une cuisine et d'une salle de bain munie de sanitaires. La cité des ouvriers compte le plus d'habitations.

Les cités du personnel d'encadrement sont au nombre de deux : La cité des cadres et la cité des agents de maîtrise. Ces habitations sont de loin les plus belles et les mieux entretenues. Les habitations au milieu de grands espaces verts, possèdent trois ou quatre pièces.

Toutes ces petites cités bénéficient de la gratuité de l'eau et de l'électricité qui, par conséquent, sont à la charge de l'entreprise.

## **2-Un dispensaire**

Situé à côté de l'usine dans le prolongement de la barrière de sécurité. Le dispensaire a été construit pour les soins de première nécessité car les cas les plus graves sont évacués à Libreville. Il accueille le personnel de l'usine, mais les populations environnantes sont aussi autorisées à s'y rendre. Cet établissement est composé principalement d'une salle d'attente, d'une salle d'observation et des bureaux du médecin et de l'infirmier d'Etat. L'infirmier et le médecin constituent le personnel soignant du dispensaire. C'est l'infirmier d'Etat qui est disponible et assure la permanence pour les patients, contrairement au médecin qui, quant à lui, habite Libreville et ne se rend à N'toum qu'une fois par semaine.

## **3-Les établissements scolaires**

Deux établissements scolaires dont l'un est une maternelle et l'autre une école primaire. Ces deux établissements accueillent, outre les enfants du personnel de l'usine de fabrication de clinker, ceux des populations alentours.

Contrairement à l'école maternelle, l'école primaire, qui compte 12 salles de classe, a une grande capacité d'accueil. Les élèves les plus grands fréquentant les collèges et les lycées de N'toum ou de Libreville sont transportés chaque jour par le bus de l'usine.

## **4-Les loisirs**

Plusieurs loisirs sont mis à la disposition du personnel de l'usine et de leurs familles. Ils sont représentés au niveau de N'toum par de nombreuses aires de jeux.

- Un stade de tennis généralement fréquenté par les cadres de l'usine.
- Une piscine mise à la disposition de toute la population moyennant une modeste contribution par personne.
- Un stade de football qui a favorisé la création d'une équipe de football au niveau du personnel de l'usine. Ce stade accueille des grandes compétitions au niveau local, cantonal et départemental.
- Un stade de basketball qui attire généralement les collégiens et les lycéens de la ville.
- Et enfin une aire de jeux pour les enfants conçue pour les plus jeunes enfants.

Tous ces avantages accordés aux cimentiers de l'usine CIMGABON de N'toum ont eu pour conséquence, une nette amélioration du niveau de vie. Si bien que sur l'échelle sociale, les salariés de l'usine peuvent se placer, pour les uns dans la classe moyenne et pour les autres dans la classe supérieure. Mais, il faut également ajouter que tous ces avantages contribuent énormément à amoindrir la vision du risque et sa perception par la population locale. Ou plutôt, s'il est perçu, le risque est prit comme contrepartie à l'emploi et aux avantages de l'usine, (Frère, 2012 ; Gibout, 2008).

En effet, CIMGABON est une des seules entreprises à offrir autant de privilèges à ces salariés au niveau de la ville de N'toum. Si bien que les salariés qui y travaillent préfèrent de loin cette usine aux autres entreprises locales. Lors de nos entretiens, nous avons eu clairement le temps de le remarquer lorsque nous avons voulu savoir si les salariés étaient bien conscient des risques de pollution de l'entreprise. A cette question, un employé de l'entreprise que nous appellerons monsieur F. nous a répondu ceci : « *oui mais on va encore faire comment. Ici à N'toum, il n'y a pas beaucoup de possibilités d'embauche, mais surtout, il n'y a pas beaucoup de grandes entreprises comme CIMGABON où on peut encore trouver ce genre de travail* ».

Le mérite que l'on peut également reconnaître à CIMGABON, c'est que cette entreprise par ses différentes activités, participe activement à la hausse du niveau de vie des populations dans cette localité du pays. Eu égard ne serait-ce qu'aux emplois qu'elle garantit à la population, avec tous les « effets d'entraînements » - pour emprunter un terme économique -, que cela comporte. C'est ce qui lui vaut d'ailleurs le qualificatif de « poumon économique de la ville de N'toum ». La ville s'identifie à l'entreprise et vice-versa, si bien

que lorsqu'on parle de la ville de N'toum, la première idée qui vient à l'esprit est l'entreprise CIMGABON et ses activités de production.

Consciente de cette place privilégiée qu'elle occupe, l'entreprise n'hésite pas à proposer différents biens et services, dont l'exemple le plus concret est l'opportunité donnée à la population d'accéder gratuitement, au même titre que les employés de l'entreprise, aux soins de santé du centre médical de l'entreprise ainsi qu'aux différentes activités de loisir qu'elle met à disposition des populations.

### **E- La rentabilité économique**

L'activité de production de CIMGABON dans les années 1990 et 2000 connaît des périodes fastes et non fastes. En effet, lorsque l'on prête attention, non seulement à la production de clinker, mais aussi et autres activités connexes ainsi qu'au chiffre d'affaire etc, comme le montrent les tableaux suivants, on remarque un « effet yoyo » d'années en années quant à la rentabilité des différentes activités effectuées par cette entreprise. Cette instabilité a souvent été relevées non seulement par les médias, mais aussi par les politiques et la population dans son ensemble car elle cause souvent de fortes pénuries de ciment.

Le manque de ciment à répétition est en effet le grief entre la population et CIMGABON. Le monopole de la fabrication de clinker dont jouit l'entreprise sur le territoire national empêche l'établissement de la concurrence au grand dam des populations qui trouvent en effet le prix du ciment fortement élevé au Gabon comparativement au Cameroun.

Depuis quelques années déjà, CIMGABON fait l'objet d'une vive sollicitation venant de tout bord. En effet, les besoins croissants du pays qui s'est lancé dans un grand chantier de construction et la demande étrangère en matériaux a emmené l'entreprise à améliorer ses capacités de production notamment par la réhabilitation des broyeurs de l'usine de N'toum et de la station d'Owendo. Toutefois, malgré cette volonté manifeste, l'entreprise ne parvient toujours pas à stabiliser sa production, voire à l'augmenter de manière progressive comme nous pouvons le voir dans les tableaux ci-après.

**Tableau 11 : Evolution de l'activité de ciment 1996-1999**

	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>Variation 1999/1998</b>
<b>Production en tonnes</b>					
<b>Clinker</b>	167 630	175 283	174 976	150 000	-14,30%
<b>Ciment</b>	185 158	202 060	198 129	173 000	-12,70%
<b>Béton</b>	6 303	12 550	9 554	8 000	-16,30%
<b>Chiffre d'affaire (million FCFA)</b>	12 124	12 983	12 692	10 871	-14,30
<b>Valeur ajoutée</b>	2 713	3 684	3 201	2 541	-20,60
<b>Investissement</b>	850	1 682	2 018		
<b>Effectifs</b>	335	347	353	347	-1,70

Source : CIMGABON, 2009

Nous pouvons voir dans ce tableau une différence très marquée entre l'évolution de l'activité de ciment de l'année 1997 et celle l'année 1999. En effet, on peut constater que pendant l'année 1997, la production de clinker, de ciment et de béton, de même que le chiffre d'affaire, la valeur ajoutée et l'investissement et les effectifs ont évolué de façon positive, si l'on prend 1996 comme année de base. Par contre, lorsqu'on regarde l'année 1999, on remarque une évolution nettement négative de l'activité de ciment dans son ensemble. C'est peut-être ce constat négatif de la situation de l'entreprise dans son ensemble qui a poussé l'Etat à privatiser l'entreprise « les ciments du Gabon » qui donnera plus tard en 2000, CIMGABON.

Toutefois, lorsqu'on s'attarde également sur l'activité de ciment de 2007 à 2009, plusieurs années après la privatisation de l'entreprise, on remarque également que cette dernière connaît elle aussi cet « effet yoyo ». Ainsi, concernant la production de ciment, elle atteint la barre des 32,2% soit une production de ciment de 132 630 tonnes au 30 juin 2008, alors qu'en 2009, cette même production chute pour se retrouver finalement à -13,64 %. Le chiffre d'affaire semestriel qui s'est vu par la même occasion augmenter est passé de 12, 571 millions de FCFA en fin d'année 2007 à 12,972 millions de FCFA en fin 2008, soit une progression de 3,2%, alors qu'en 2009, il connaît une large régression et passe même en dessous de la barre de zéro pour cent, pour se retrouver à -14,38%. Les chiffres

précédemment évoqués sont mentionnés dans le tableau suivant qui retrace l'évolution de la production de ciment au premier semestre de 2007 et de 2008. En 2009, cette production de ciment est évaluée à 260 000 tonnes.

Ce chiffre -14,38% est très évocateur des pertes financières accusées par l'entreprise au fil des années puisque cela à également été le cas en 1999, lorsqu'on se réfère au premier tableau. Cette instabilité financière, confère un statut particulier à l'entreprise dans ces rapports avec l'Etat. En effet, hormis le fait que l'Etat détient un quart des parts d'actions de l'entreprise, elle a également de grands travaux à réaliser, actuellement, en 2001, le plus grand chantier a été la construction des stades qui ont abrité la Coupe d'Afrique des Nations en 2012. CIMGABON s'est vu dans l'obligation de remporter le maximum de marchés, sinon l'ensemble, car n'oublions pas qu'elle détient le monopole national de la production de clinker. D'ailleurs, elle était le partenaire privilégié de l'Etat par rapport à ce marché.

**Tableau 12 : Evolution de l'activité de ciment 2007-2008**

	Premier semestre		
	2007	2008	Variation 07/08
Production (en tonnes)			
Clinker	73 813	112 389	52,3%
Ciments	100 290	132 630	32,2%
Agrégats	24 880	22 897	-8,0 %
Ventes de ciment en tonnes	138 500	136 205	-1,7%
Chiffre d'affaire en millions francs FCFA	12 567	12 972	3,2%
Masse salariale en millions de francs FCFA	2 571	2 335	-9,2%
Effectifs	275	247	-10,2%

Source : CIMGABON, 2009



**Tableau 13 : Evolution de l'activité de ciment 2008-2009**

	Premier semestre		
	2008	2009	Variation 07/08
Production (en tonnes)			
Clinker	54 637	60 951	11,56%
ciments	69 089	59 665	-13,64%
Agrégats	9 305	17 809	91,39%
Ventes de ciment en tonnes	69 741	59 242	-15,05%
Chiffre d'affaire en millions de francs FCFA	6 632	5676	- 14,38%
Masse salariale en millions de francs FCFA	1065	1076	1.03%
Effectifs	250	254	1.60%

Source : CIMGABON, 2009

Nous voyons dans ce tableau que même si plusieurs activités de l'entreprise en général (y compris celles des autres usines implantées à Owendo et Franceville), connaît une baisse de régime, la production de clinker par contre est en constante augmentation pour l'année 2007-2008.

### Conclusion

En définitive, nous dirons que CIMGABON est une entreprise qui bénéficie du monopole de la production de clinker dans tout le pays. Toutefois, cette tendance est en train d'être inversée puisque la part du marché de cette entreprise sur le territoire national est passée de 50,35 % en 2011 à 39 % en 2012.

En effet, les principales entreprises concurrentes de CIMGABON, essentiellement Sogex BTP (entreprise chinoise) et Fobert Gabon (société camerounaises), commercialisant toutes les deux du ciment importé d'Asie et plus précisément de la Chine et du Vietnam possèdent désormais 61 % des parts du Marché.

La production de clinker se fait en cinq étapes essentielles à savoir : l'extraction de calcaire, le concassage, la préparation et la cuisson de la pâte et enfin l'acheminement de ce clinker vers les usines de fabrication de ciment qui sont implantées à Owendo et à Franceville. Cette production de clinker, par l'éloignement des usines de fabrication de ciment suppose, le

transport de clinker (généralement par train et par camion) de la cimenterie de N'toum vers celle d'owendo et de Franceville

## **Conclusion de la partie**

La situation économique favorable de CIMGABON lui a permis de réaliser de nombreuses infrastructures socio-économiques dans la commune de Ntoun. Bon nombre de ces infrastructures, si elles sont d'abord destinées aux employés de l'usine profitent aussi aux reste de la population. Ce qui accentue la bonne réputation de l'entreprise au niveau des habitants de N'toun.

Pourtant, malgré ces belles réalisations, l'entreprise va de plus en plus mal au fil des années, si l'on regarde sa production, mais surtout le chiffre d'affaire réalisé. Ce qui amène de plus en plus CIMGABON à faire des concessions sur le matériel de production par exemple qui devient de plus en plus vétuste et dont le fonctionnement cause de nombreux désagréments au niveau de l'environnement et des populations.

Ces désagréments prennent généralement la forme de pollutions diverses qui peuvent être rangées sous plusieurs catégories. C'est ce visage peu reluisant de CIMGABON que nous allons voir dans la partie suivante qui va nous révéler l'envers du décor de la production de ciment dans la ville de N'toun.

**PARTIE III : RISQUE ENVIRONNEMENTAL DE CIMGABON ET REPONSES  
EXISTANTES**

## **INTRODUCTION DE LA PARTIE**

CIMGABON est une entreprise de fabrication de clinker installée dans la commune de N'toum depuis les années 1970. Si cette société contribue énormément au développement socio-économique de N'toum, ses activités génèrent néanmoins de nombreuses pollutions à partir de sources diverses. L'activité industrielle de CIMGABON engendre en effet, des pollutions de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol... Nous allons dans cette partie exposer le risque environnemental de CIMGABON, et les conséquences de ce risque sur l'environnement et la santé des populations.

## CHAPITRE I : LES PROBLEMES DE POLLUTIONS CAUSES PAR CIMGABON

La première cause de dégradation de l'environnement par l'usine de Ntoun peut être liée à la vétusté du matériel de production. Cette vétusté du matériel de production entraîne par conséquent une autre cause du dysfonctionnement générateur de pollution : les problèmes techniques.

En effet, l'entreprise a hérité des appareils de l'ancienne usine les Ciments du Gabon. Ces problèmes techniques présents tout au long du processus de production du clinker favorisent la perte considérable d'énergie, de combustible et de substances entrant dans la fabrication du clinker. Ce qui par conséquent favorise un accroissement de la pollution. A ce propos, Bertrand Mouviossi, (2006, p. 72) dans le cadre d'un entretien avec le chef de production de l'usine Ntoun écrivait ceci :

*« A Ntoun par exemple, le four dont le rôle est de fabriquer du ciment nécessite chaque fois des investissements. Ceux-ci passent par le remplacement du système de ventilation qui est très limité, et surtout les chaînes dont le rôle est de favoriser l'échange de chaleur entre les gaz et les matières. Ces chaînes ont pour objectif d'améliorer l'efficacité du four. Cependant, l'absence de celles-ci entraîne la perte de capacité de production. Cette année (2006) par exemple, le four a été arrêté pendant deux semaines faute de briques réfractaires qui permettent de le protéger. Ce qui a eu pour conséquence l'importation de 20 000 tonnes de clinker de la Chine ».*

En 2007, dans le cadre de notre mémoire de master 2, le Directeur des Ressources Humaines nous expliquait la difficulté de restaurer le champ 2 du four de Ntoun car son entretien demandait d'énormes moyens financiers (50 000 000 de FCFA)<sup>23</sup> que l'entreprise n'était pas prête à concéder. Cette situation était à l'origine d'énormes pertes de ciment matérialisées sous la forme de poussières rejetées par la cheminée de l'usine dans l'air.

---

<sup>23</sup> 76224, 51 euros

Aujourd'hui encore, ces problèmes de matériel de production sont d'actualité. Pendant une partie de notre enquête qui s'est effectuée de juillet à septembre 2009 à Ntoum, le four de l'usine était également à l'arrêt. Un salarié de l'usine nous parlait d' « énormes difficultés techniques » Ce qui d'ailleurs était une très bonne chose pour les habitants car les poussières de ciment n'étaient plus visibles dans l'air.

Pour CIMGABON par contre, l'année 2009 a été une année noire car, ces défaillances techniques ont emmené la concurrence venant notamment de Chine et du Cameroun. Cette situation a favorisé une perte de marché considérable sur le plan local puisque : « En 2009, la production de ciment a été de 240 000 tonnes sur une prévision initiale de 400 000 tonnes. Au mois de janvier dernier, sur une production de 28 000 tonnes, CIMGABON n'a pu écouler que 13 000 tonnes »<sup>24</sup>.

#### **A- Pollution de l'air**

Selon Pascal Chicard et Olivier Clodong (1994, p. 22) : « la pollution atmosphérique semble jouer un rôle capital dans les problèmes respiratoires, les risques du cancer du poumon, les dermatoses, le vieillissement cutané et même les troubles psychiques ».

En ce qui concerne les émissions des polluants dans et autour de la cimenterie, ces dernières sont devenues presque un fait faisant partie intégrante de la vie des populations. En effet, les populations semblent ignorer que la quantité de poussières qui est libérée chaque jour atteint parfois les 5,4 tonnes.

De plus, CIMGABON, selon le rapport intitulé *communication internationale sur les changements climatiques*, rédigée en 2005 par le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature (2005, p. 43), sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U), a été reconnue comme la première entreprise responsable des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) au Gabon.

Cette entreprise a ainsi été considérée comme le plus grand consommateur d'énergie au Gabon parmi toutes les entreprises polluantes installées au Gabon. Elle génère en effet

---

<sup>24</sup> [www.gaboneco.com](http://www.gaboneco.com)

selon le document précédemment cité, 65,2 giga grammes (Gg)<sup>25</sup> de CO<sub>2</sub> par an comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-après.

**Tableau 14 : Emission annuelle de gaz à effet de serre du secteur des déchets et procédés Industriels**

Gaz émis		CO2	CONVM	CH4	N2O
<b>PROCEDES INDUSTRIELS</b>	Ciments du Gabon (Production de ciment)	65,2	-	-	-
	SOBRAGA (Production de bière)	-	0,028	-	-
	SOSUHO (Production de sucre)	-	0,135	-	-
	AGRO Gabon (Production d'huile)	-	0,407	-	-
	SOGARA (Production d'asphalte)	-	1,299	-	-
	Ordures ménagères	-	-	3,513	-
<b>DECHETS</b>	Eaux usées domestiques	-	-	0,076	-
	Boues domestiques	-	-	ND	-
	Eaux usées industrielles	-	-	ND	-
	Boues industrielles	-	-	ND	-
	Déchets	-	-	-	<b>0,062</b>
<b>TOTAL</b>	65,2	1,869	<b>3,589</b>	<b>0,062</b>	

**Source :** Ministère de l'Environnement, 2009.

L'énergie utilisée pour la combustion est notamment partagée entre le petcoke (dérivé de la raffinerie de pétrole) de charbon et le fioul, éléments combustibles indispensables à la fabrication du clinker. L'entreprise dépense en effet par heure une tonne et demi de pet coke de charbon et trois tonnes et demi de fioul. Nous avons relevé les quantités annuelles de la période allant de 2001 à 2005 dans le tableau qui suit :

<sup>25</sup> 1 milliards de grammes selon le document cité plus haut.



**Tableau 15 : Quantité annuelle de combustibles utilisés**

Années	2001	2002	2003	2004	2005
Fioul en tonnes	35000≤T≤40000	35000≤ T≤40000	≈10 800	≈10 800	≈10 800
Petcoke en tonnes			≈ 28 800	≈28 800	≈28 800

Source : CIMGABON, 2009

Comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessus, il y a eu, au fil des années mentionnées une nette diminution de l'utilisation du fioul comme combustible au profit du pet coke. Toutefois, ce progrès n'est pas à n'est pas à considérer comme un désir pour l'entreprise de se conformer aux normes environnementales. Cela est dû plutôt à une volonté manifeste de la part de CIMGABON de baisser ses coûts de production afin d'augmenter sa productivité. Pour S. Launay<sup>26</sup> :

*« La survie de l'usine de N'TOUM au Gabon, groupe SCANCEM, passait par une réduction importante du coût des combustibles alimentant son four de 1 150 t/jour à voie humide. Pour ce faire, SCANCEM a recherché une solution à coût minimal pour substituer au fuel lourd, seul combustible alors utilisé, du pet coke. La solution habituelle, qui consiste à réaliser une chauffe indirecte avec silo de pet coke pulvérisé, ne permettait pas un retour sur investissement court. La solution en chauffe directe proposée par Fives Pillard avec son système "DIRECTFLAM" s'est imposée comme une solution peu onéreuse mais techniquement évoluée, et plus facilement amortissable que le recours à un silo de pet coke pulvérisé ».*

Aussi, l'entreprise a-t-elle choisi d'utiliser le pet coke comme combustible de base à 80% contre 20% de fioul. Ce qui a été un avantage pour l'entreprise car : *« les résultats obtenus ont dépassé les prévisions : très rapidement le taux de substitution du fuel lourd par le pet coke a dépassé 80 %. Il a été néanmoins décidé, pour assurer une qualité optimale du*

<sup>26</sup> Ingénieur projets minéraux, Fives Pillard, Marseille, France. [www.fivesgroup.com](http://www.fivesgroup.com)

*clinker, de se limiter à un taux de 80 % pet coke, et 20 % fuel lourd. Mais de plus, la qualité de la cuisson est telle, grâce à la maîtrise de la forme de flamme et de sa qualité de combustion, qu'elle a permis d'augmenter la production de clinker du four d'environ 10 %. L'usine de N'Toum fonctionne depuis début 2004<sup>27</sup> en consommant 80 % de petcoke et 20 % de fuel lourd. D'après les données de l'Usine, l'économie de coût de combustible a permis, en moins d'un an, d'amortir l'investissement global effectué »<sup>28</sup>.*

La pollution de l'air constitue la principale source de dégradation de l'environnement au niveau de l'usine. Elle se matérialise notamment sous forme de poussières, de fumées et de gaz toxiques libérés dans l'atmosphère atténuant la visibilité au sein et aux abords de l'usine. Le rejet de poussières dans l'atmosphère, du fait des quantités énormes qui y sont déversées, mais surtout du fait de la visibilité et de palpabilité du phénomène de pollution, semble être de loin, la pollution la plus connue.

Les rejets de gaz et de vapeur quant à eux, génèrent 5% de dioxyde de carbone (CO2). La vapeur d'eau observée dans et aux alentours de l'usine contient du dioxyde de carbone, de l'azote de l'oxygène en excès et du soufre en quantité minime. Nous ferons tout de même, un peu plus loin dans le texte, mention de leurs effets sur la santé des riverains ainsi que sur la faune et la flore. Ces sources de pollution moins visibles à l'œil nu, et donc inconnues de la population demeurent donc également présentes comme le prouvent les tableaux ci-après et leur mention doit être faite car les effets sur la santé des riverains ou encore sur la faune et sur la flore locale sont réels.

**Tableau 16: Bilan thermique four N'toum**

Combustion	ou O2	CO2	SO2	N2	H2O
échange					
Nm3	0,113	0,486	0,001	1,579	1,189
%FTS	5,17	22,32	0,06	72,45	
%FTH	3,35	14,44	0,04	46,88	35,30

**Source :** CIMGABON, 2007

<sup>27</sup> Si l'on en croit les données recueillies à l'usine de Ntoum, c'est plutôt l'année 2003

<sup>28</sup> S. LAUNAY, *Ibid*

Nous voyons dans le tableau ci-dessus et ci-dessous que, quel que soit le procédé de fabrication du clinker, soit par voie sèche ou par voie humide, la concentration de dioxyde d'azote est de loin la plus élevée. Ensuite, vient le dioxyde de carbone et les autres substances qui constituent cette combustion. Cet ordre est aussi bien respecté dans le four qu'au niveau des chaudières comme nous pouvons le constater dans les deux tableaux si nous faisons abstraction de l'apport de l'eau à cette combustion.

**Tableau 17 : Combustion au niveau des chaudières**

Combustion	CO2	SO2	N2	H2O
Nm3	1,603	0,009	8,538	1,312
%FNS <sup>29</sup>	15,79	0,09	84,12	
%FNH <sup>30</sup>	13,99	0,08	74,49	11,45

**Source :** CIMGABON, 2007

En dehors de la pollution relevant de l'énergie combustible, l'entreprise utilise l'énergie électrique qui, elle aussi n'est pas négligeable comme on peut le voir dans le tableau suivant montrant les quantités d'énergie électrique consommées par l'ensemble des usines de CIMGABON de 2000 à 2005:

**Tableau 18 : Consommation de l'énergie électrique de CIMGABON**

Années	2001	2002	2003	2004	2005
Consommation d'électricité En million de kilowatts	24,749681	26,388371	25,675351	27,233700	25,097196
Coût en milliards de FCFA	1,374865262	1,401631981	1,449584432	1,507708689	1,473568997

**Source :** CIMGABON, 2009

<sup>29</sup> Fumées neutres sèches

<sup>30</sup> Fumées neutres humides.

Nous voyons bien qu'au fil des années cette consommation d'électricité a été croissante, même si elle connaît une nette baisse en 2005. Baisse qui peut d'ailleurs s'expliquer par le fait que cette consommation d'énergie est fonction de la production.

CIMGABON a également été pendant longtemps, le réceptacle de matières dangereuses affectées à l'incinération. La COMILOG (Compagnie Minière de l'Ogooué) exploitant du manganèse, a régulièrement expédié, pour incinération à la cimenterie de N'toum, des huiles usagées collectées, stockées dans des cuves tampons de 10 m<sup>3</sup> (six cuves pour l'ensemble des trois sites) et des matières toxiques en quantités dispersées (MTQD)<sup>31</sup>.

De même, un article de Véronique Niangui (2004, p. 6) dans le journal « Union Plus », premier quotidien gabonais, relate un cas similaire avec les déchets biomédicaux. Des déchets biomédicaux issus de la campagne nationale de vaccination contre la rougeole ont été incinérés dans des fourneaux de l'usine CIMGABON dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut National d'Hygiène Public et d'Assainissement (IHPA) et CIMGABON. L'auteur affirme que ces résidus sont « *dangereux pour la santé humaine au cas où leurs destruction ne serait pas faite dans les règles de l'art, selon les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S)* ».

Ces pratiques d'écologie industrielle, pour emprunter le terme utilisé par Olivier Boiral et de Jean Kabongo (2004) dans leur article, si elles ont l'avantage de participer à la réduction des déchets des entreprises productrices de ces mêmes déchets et donc d'offrir : « *des alternatives efficaces au problème de la croissance rapide de la quantité de déchets générée par l'industrie* » (*Ibid*), ne contribuent pas pour autant à une réduction globale du risque environnemental au niveau de la commune de Ntoum.

En effet, l'incinération des matières toxiques n'annihile pas leur toxicité, elle ne fait que déplacer le problème du domaine du tangible à celui du non tangible, du visible à celui de l'invisible.

Les populations qui inhalent les poussières et les fumées qui se dégagent de la cheminée, sont bien loin de se douter des activités de cette entreprise puisque ces mêmes

---

<sup>31</sup> [www.eramet.fr](http://www.eramet.fr)

populations ne sont généralement pas informées. Á ce jour, nous émettons des réserves sur le fait que d'autres entreprises n'aient également pas sollicité CIMGABON pour les mêmes raisons.

Cette découverte que nous ignorions dès le départ lorsque nous nous sommes engagés dans cette recherche, vient conforter la thèse de la dangerosité des risques auxquels sont exposées les populations de la commune de N'toum au quotidien, d'autant plus que, selon l'étude de Tanguy Ovono Akoue (2009), il existe plusieurs autres déchets générés par l'entreprise elle-même, et dont la gestion anarchique n'est plus à démontrer.

CIMGABON est également responsable de nombreuses autres pollutions. L'usine de Ntoun contribue à d'autres nuisances dont les plus probantes ont une influence non négligeable sur la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, de la faune et de la flore, ainsi que de l'esthétique environnementale. Selon le Responsable Hygiène Sécurité Environnement de l'usine, ces déchets se classent en deux catégories bien distinctes : les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

## **B- Les déchets industriels de CIMGABON**

### **1-Les déchets non dangereux**

Il existe des déchets jugés non dangereux que l'on retrouve à la décharge de l'usine et qui, en dehors de leur caractère encombrant, ne présentent pas de risques immédiats pour la santé et l'environnement, si l'on se réfère aux propos de la Directrice HSE de l'usine de Ntoun. Ce sont essentiellement les résidus alimentaires, les pneus, les sciures de bois, les carcasses de voitures abandonnées, etc.... toutefois, ces déchets jugés non dangereux, contribuent massivement à l'altération de l'esthétique environnementale comme nous pouvons le voir sur les photos ci-après. N'oublions pas en effet de signaler ici que les déchets jugés non dangereux par les Responsables de l'usine en général et surtout de la Directrice HSE (Hygiène Sécurité Environnement) n'en sont pas moins incommodants surtout au niveau du stockage de ces derniers.

## 2-Les déchets dangereux

Les déchets dangereux sont ceux qui présentent un risque avéré pour la santé et la sécurité des employés et peuvent provoquer entre autre des intoxications, des infections, des brûlures ou blessures ou encore des incendies. Il s'agit essentiellement de :

- emballages souillés (fûts, sauts, bidons) ;
- les solutions usées (diluants, détergents, eaux, décapants) ;
- huiles usagées ;
- les textiles souillés (chiffons et combinaisons jetables) ;
- clinker cru
- déchets médicaux (seringues, cotons, aiguilles) qui peuvent être récapitulé dans le tableau suivant :

**Tableau 19 : Identification des déchets dangereux et des risques encourus par les salariés et populations**

Différents déchets rencontrés	Risques liés aux déchets				
	Infections	Intoxication	Allergies	Brûlures Blessures	Incendies
Huiles usagées		x			x
Solutions usées		x	x	x	
Emballages souillés		x		x	
Textiles souillés			x		
Matières (résidu clinker)	x	x			
Résidus des soins dispensés	x			x	

**Source :** Diane Bignoumba, 2012

Outre leur influence potentielle sur la santé des individus, les déchets générés par l'usine de Ntoum ont également des effets néfastes sur l'écosystème de la zone. En effet, ceux-ci portent atteinte à la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, ainsi que de la faune et de la flore tel que l'illustre le tableau suivant et les photos suivantes :

**Tableau 20 : Influence des déchets de l'usine CIMGABON sur l'Environnement**

Différents déchets rencontrés	Eléments de l'environnement					
	Air	Faune	Flore	Sol	Sous-sol	Eau
Huiles usagées		x	x	x	x	x
Solutions usées		x	x	x	x	x
Emballages souillés		x	x	x		
Textiles souillés		x	x	x		
Matières (résidu clinker)	x	x	x			x
Autres déchets solides		x	x	x		

**Source :** Diane Bignoumba, 2012.

Ce tableau montre les principales pressions exercées par les déchets de CIMGABON notamment sur la faune, la flore, le sol et le sous-sol. L'abondance des croix dans les colonnes réservées à ces différents composants de l'environnement que nous venons de citer vient confirmer nos propos.

**Photo 2 : Dépôt de ferraille**



**Source :** Tanguy Akoue, 2008.

La photo ci-dessus montre l'entassement des déchets métalliques. Cet entassement est dû au fait qu'il n'existe pas d'industrie de transformation de ces résidus sur place au Gabon,



et comme ce sont des déchets encombrants, ceux-ci ont été déposés dans un coin de la concession de l'usine.

Ces nombreux déchets que l'on vient d'identifier exercent une pression négative sans cesse croissante sur la faune, la flore, l'eau, le sol et le sous-sol, l'air et l'environnement d'une manière générale. C'est ce que nous apercevons sur les photos ci après qui montrent de manière explicite les conséquences d'une partie de l'activité de CIMGABON sur le milieu naturel. Nous pouvons en effet voir sur la première photo, l'amoncellement de plusieurs sortes de résidus (matière plastique, ferraille, de papier) qui témoigne d'une absence de tri sélectifs au niveau de l'entreprise.

**Photo 3 : Présence de fûts posés dans la nature**



**Source** : Diane Bignoumba, 2009.

Sur la photo ci-dessous, on peut apercevoir une décharge de déchets de toutes sortes en pleine nature. C'est le site de la décharge de l'usine de N'toum, située a une centaine de mètres de celle-ci. Nous pouvons toujours y apercevoir toute sorte de matières jetées en plein air sans tri préalable.



#### Photo 4 : Décharge de l'usine



Source : Tanguy Akoue, 2008.

Toutefois, il n'y a pas que les déchets qui exercent une pression sur l'environnement, les activités inhérentes à l'usine elles aussi contribuent activement à la dégradation de l'environnement à N'toum.

Ainsi, la déforestation, le terrassement en carrière et les constructions initiées par l'usine entraînent la perte des couches superficielles du sol. Ce dernier fait l'objet d'agressions diverses qui entraînent :

- les éboulements de terrain causés par le pompage d'eau en fond de fouille ;
- la contamination par le déversement et le rejet de gasoil utilisé comme carburant pour les engins ainsi que le solvant qui sert au nettoyage de certains équipements.
- Les multiples dépôts et décharges (fuel, huiles usées, incuits, poussières, pâtes et pet coke) à l'origine de la contamination des sols.
- La modification du régime hydraulique causée par l'excavation.<sup>32</sup>

---

<sup>32</sup> Fait de creuser dans le sol.

## C- La dégradation du sol, du sous-sol et des eaux

Au niveau de la carrière, les engins lourds et les dynamites civiles utilisés détruisent la surface terrestre. Ce qui a provoqué la mise à découvert de la nappe phréatique au niveau des dernières couches d'une des carrières aujourd'hui abandonnée. L'écoulement de la nappe phréatique a favorisé la formation d'un grand lac artificiel qui ne cesse de prendre de l'ampleur au fil des années.

Cette eau provenant de la nappe phréatique est évacuée par moto pompe et déversée dans les rivières alentours où, aux dires de Monsieur Poyo, confirmés par Papa Rémy, vivant à proximité, elle provoque plusieurs maladies de la peau parmi lesquelles, la gale. Mais l'effet le plus répandu de cette eau sur les enfants, c'est le dessèchement de la peau. Cette dernière prend soudain après séchage une couleur blanche, certes passagère, mais très désagréable à regarder.

### Photo 5 : Ruissèlement des eaux souillées



Source : Diane Bignoumba, 2009

Sur la photo ci-dessus il est question du nettoyage des huiles usagées contenues dans des fûts qui sont déversées à même le sol. Tandis que sur la photo ci-après, il s'agit d'huiles usagées qui, par le processus d'infiltration pénètrent dans le sol et portent atteinte cette fois-ci



au sous-sol ainsi qu'aux nappes d'eau souterraine ainsi qu'aux espèces vivantes qui s'y trouvent.

Le sous-sol est donc victime d'agression dues au ruissèlement et à l'infiltration des substances toxiques voir dangereuses telles que le fuel, les huiles usagées, les solvants... Ce qui favorise une contamination des couches souterraines et par conséquent celle des nappes phréatiques.

**Photo 6 : Déversement d'huile usée sur le sol et le sous-sol**



**Source :** Diane Bignoumba, 2009.

Cette photo par contre, outre l'infiltration des huiles et des eaux usées, nous montre l'entreposage des fûts dans la nature. Le sol garde la couleur des produits utilisés comme nous l'apercevoir sur la photo numéro 4.

En ce qui concerne la pollution des eaux, l'usine de Ntoum est responsable des rejets polluants constatés au niveau des eaux de surfaces affectant les espèces animales et végétales aquatiques, ainsi que la potabilité des eaux. Les eaux souterraines elles aussi subissent les méfaits de l'activité de CIMGABON par le processus d'infiltration des eaux souillées et des substances toxiques qui atteignent la nappe phréatique comme nous l'avons mentionné plus haut et stérilisent les sols en les rendant impropres à l'exploitation agricole.

#### **D- Atteintes à la faune et à la flore**

L'impact sur la flore n'est pas non plus négligeable car la déforestation, le décapage et la contamination des sols par le fuel, les huiles usagées, les boues et les incuits provoquent la perte de surfaces végétées et la diminution de la productivité des sols. L'émission des poussières due au déplacement des engins, au chargement et au déchargement des matières, au fonctionnement des équipements à la circulation des véhicules ou encore à l'évacuation des poussières par la cheminée de l'usine, entraîne l'enduit des plantes par plusieurs couches de poussière blanchâtre qui s'y déposent chaque jour. Ceci à pour corollaire, la diminution de la photosynthèse et la perturbation du système de reproduction des plantes.

#### **Photo 7 : Impact de la pollution de l'air sur la flore**



**Source** : Diane Bignoumba, 2007.

L'activité de production de CIMGABON a également des répercussions néfastes sur la faune. La déforestation est à l'origine de la perte d'habitat, le bruit contribue à disperser et à

perturber la population animale, de même que le déversement des substances nocives telles que le fioul qui retarde le développement des plantes, principal abri de la population animale . C'est donc bien un écosystème dans son ensemble qui est malmené par la production cimentière.

### **E- Pollution sonore**

La pollution sonore, quant à elle, se manifeste par les bruits assourdissants et les vibrations générés par les installations, les équipements et les moteurs et la circulation des véhicules qui contribuent aussi à la dispersion et à la perturbation de la faune. De même, les explosions des roches à la dynamite constituent une gêne réelle au niveau de la population car les vibrations qui en découlent sont responsables de la fissuration des murs de certaines habitations construites avec du ciment.

### **F- Pollution visuelle**

La pollution visuelle enfin, pour achever cette énumération se constate par la modification du paysage. L'implantation et les activités de CIMGABON dans la zone de Ntoun ont contribué grandement à la modification du paysage de cette partie du Gabon car ce site qui abrite actuellement la fabrique de clinker était une zone de forêt quasiment disparue de nos jours. La création et les activités de la carrière et de l'usine de N'toun ont favorisé la destruction de l'écosystème. L'exemple le plus probant est la création d'une énorme fosse causée par l'extraction du clinker et l'apparition d'un lac artificiel dans cette fosse. Plusieurs autres espaces, en dehors de la carrière de clinker, ont ainsi été modifiés.

D'années en années, le déversement de fuel et d'huiles usagées à même le sol a occupé un espace assez conséquent puisqu'il a été évalué par le Directeur HSE (Hygiène Sécurité Environnement) à plus de 3600m<sup>2</sup>. Les déchets solides quand à eux, représentés par la ferraille, les roues de véhicules, les cartons, les emballages en bois, les incuits etc. occupent une superficie de 108 162 m<sup>2</sup> tandis que la boue s'étend sur 91937m<sup>2</sup> contre 687 833 m<sup>2</sup> d'argile.

En outre, dans le cadre de l'émission de poussière, il faut préciser que la cheminée du four de Ntoun rejette par jour 5 ,42 tonnes de poussières. A ces poussières, viennent s'ajouter



d'autres poussières générées par un certain nombre d'activités telles que le forage, le dépoussiérage des installations, le chargement et le déchargement de la matière première, le « pétardage », la mise à feu, le concassage etc. ces poussières rejetées dans l'atmosphère ne sont pas transportées par les vents et retombent donc sur le sol, les habitations et la végétation.

Nous pouvons conclure cette sous partie en disant que la pollution de CIMGABON est de deux ordres. Un ordre connu et un ordre inconnu.

L'ordre connu fait référence aux déchets rentrant dans la composition même de la fabrication du ciment y compris les moyens annexes pour y parvenir tels que le transport des matières premières, c'est-à-dire tout ce que l'entreprise utilise d'habitude comme éléments nécessaires à la fabrication qui génère des pollutions de divers sortes (fuel, fumées, véhicules usagés abandonnés etc.).

L'ordre inconnu vient d'ailleurs, il est constitué par les déchets très dangereux des autres entreprises qui font appel à CIMGABON pour les détruire en les incinérant. Généralement, ces déchets dangereux échappent à la vigilance de la majorité du personnel de l'entreprise et des populations. Seuls sont au courant quelques Responsables de l'entreprise et le personnel qui exécute cette incinération. Ou à défaut, ces acteurs sont convaincus que l'incinération des déchets permet d'en résorber la nocivité. Il y a là, un rapport de culture scientifique déficitaire et un recours traditionnel au feu comme moyen de nettoyage et d'épuration (Bourdelaïs, 1997).

Les effets des ces produits industriels qui sont pour la plus grande part incinérés sont également mal connus. A ce jour, aucun Responsable n'a pu nous édifier sur les conséquences de telles incinérations sur l'organisme humain. La tendance par contre à été à la banalisation de ces effets sur la santé des populations. Il nous est donc presque impossible actuellement de connaître les risques répertoriés et chiffrés de telles initiatives sur la vie des populations environnementales.

Cependant, nous avons retenu le risque environnemental causé par la cimenterie de Ntoun parce que cette entreprise regroupe plusieurs catégories de pollution en son sein. Cela nous permettra donc d'embrasser les différents modes de gestion spécifiques à chaque

catégories de pollution, et donc d'avoir une vision plus globale sur la gestion en général du risque environnemental au Gabon.

Ainsi, si dans les cimenteries occidentales, la protection de l'environnement a évolué favorablement, et de façon très significative, comme le signale Jacques Vernier (1992, p. 24), au Gabon par contre, des progrès considérables restent encore à faire dans ce sens.

Après avoir parlé des problèmes d'environnement occasionnés par CIMGABON, nous allons par la suite, présenter les acteurs de la gestion du risque environnemental dans la zone de N'toum.

### **Conclusion**

L'entreprise CIMGABON connaît d'énormes problèmes de pollutions résultant de ses nombreuses activités industrielles. Nous avons vu plus haut dans le chapitre que ces résidus industriels ont été classés essentiellement sous deux ordres : les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

Ainsi, de la pollution de l'air et de l'eau, en passant par celles de la faune et de la flore, de l'esthétique environnementale, du sol et du sous-sol etc., cette fabrique est confrontée à de nombreuses gênes d'autant plus que les solutions de gestion qu'elle propose sont insuffisantes, voire inexistantes. Le problème qui se pose donc réellement est celui de la gestion anarchique des résidus industriels, non seulement par l'entreprise, mais aussi par l'Etat, les collectivités locales, les Organisations Non Gouvernementales et les populations qui, quant à elles sont les principales visées. La principal question qui se pose donc est celle de l'existence d'une coordination entre ces différents acteurs autour du risque environnemental dans la zone de N'toum.

Lorsque nous regardons les photographies, nous voyons que s'il y a des pollutions qui ne peuvent être facilement évitées comme la pollution des l'air, de la faune et de l'esthétique environnemental par le rejet des poussières et des fumées, d'autres pollutions par contre peuvent être fortement régulées et même évitées. Il s'agit par exemple du déversement du fioul, d'huiles usées ou des eaux souillées provenant du nettoyage des cuves. Ainsi, nous sommes tentés de dire que certaines pollutions constatées à CIMGABON sont volontaires et

peuvent, par un suivi des autorités compétentes, être éradiquées. La question qui se pose réellement est de savoir ce que font les autorités locales par rapport au constat que nous venons d'établir ; mais cette interrogation est aussi de savoir pourquoi de tels actes continuent à être posés par l'entreprise d'années en années sans que l'entreprise ne soit inquiétée.



## **CHAPITRE II : INFORMATION, SENSIBILISATION, RÉGLEMENTATION ET INSTITUTIONS GABONNAISES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE RISQUE ENVIRONNEMENTAL**

Pendant longtemps mis à l'écart au profit de la production économique, destinée à assurer et à renforcer la paix sociale et l'indépendance politique et économique du pays, l'environnement au Gabon depuis près de trois décennies déjà, intéresse de plus en plus non seulement la classe politique, la société civile, mais également bien d'autres acteurs qui semblent, à présent, réaliser l'énorme potentialité de ce domaine. La protection de l'environnement devient donc un acte majeur dont les enjeux se jouent à plusieurs niveaux (international, national, local), mais aussi avec plusieurs acteurs.

La préservation de l'environnement au Gabon a souvent été ignoré dans les faits. En effet, si en théorie, ce domaine a enregistré au fil du temps de nombreuses avancées (législation, institutions, réglementation...), dans la pratique, cela n'a pas toujours été le cas. La raison majeure de cette attitude au niveau politique est que l'environnement a toujours été considéré comme un domaine improductif. Il a été regardé, jusqu'à très récemment, comme une préoccupation ne pouvant rapporter des devises au pays, mais plutôt le contraire.

En effet, de par ses textes réglementaires et législatifs prohibitifs sur l'usage abusif et irrespectueux des ressources naturelles, le domaine de l'environnement, mais surtout la protection de l'environnement devient en quelque sorte un frein à la production économique.

Or, ce pays, compte énormément sur les secteurs primaire (toute activité qui comprend l'extraction des ressources naturelles) et secondaire (activité comprenant la transformation des ressources extraites par le secteur primaire) qui sont, à n'en point douter, deux secteurs fortement générateurs de devises (monnaie étrangère forte).

Cependant, l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol ainsi que la transformation de ces richesses supposent d'énormes pressions sur le milieu environnemental qui sont, quant à elles, autant de raisons d'agir pour les défenseurs de l'environnement.

Dans le cas qui concerne notre étude, il faut signaler que de nombreuses exploitations industrielles, parmi lesquelles figurent CIMGABON ont commencé leurs activités bien avant la promulgation de plusieurs textes législatifs et réglementaires. Cette situation est source de

nombreuses ambiguïtés lorsque la nécessité de gestion du risque environnemental a été mise en avant dans les entretiens que nous avons eus avec les différents acteurs de cette gestion environnementale.

L'un des enjeux majeurs dans la gestion du risque environnemental dans la zone de N'toum est la gestion de l'information. La difficulté de la mise en place d'un système fiable de communication tant au niveau national que local sur la question environnementale est à prendre en compte lorsque l'on s'aventure à étudier le risque environnemental au Gabon.

La réglementation en matière de gestion des risques environnementaux dans ce pays repose sur plusieurs textes législatifs dont les plus importants sont le code de l'environnement (1993) et le code forestier (2001). Toutefois, si on remonte aux origines de la législation gabonaise en matière de protection de l'environnement, nous sommes contraints de faire une très grande distinction entre les deux grandes périodes qui ont marqué l'histoire politique de ce pays, à savoir la colonisation et l'indépendance.

Dans ce chapitre, nous allons montrer comment l'information et la sensibilisation sont véhiculées auprès des populations notamment. Nous allons surtout nous appesantir sur les manquements rencontrés. Enfin, nous dévoileront les différents textes législatifs et réglementaires ainsi que leur rôle dans la gestion du risque environnemental à N'toum.

#### **A- Information et sensibilisation**

Hélène Joffe affirme dans son article intitulé « De la perception à la représentation du risque : le rôle des médias » que : « *Sans les mass media, plusieurs risques potentiels ne seraient connus que des seuls individus impliqués et ne pénétreraient pas la conscience de millions de personnes dans le monde. C'est pourquoi la communication joue un rôle prépondérant dans la lecture du risque qu'opèrent les gens* » (Joffe, 2005, p. 121).

Au Gabon, la mise en place d'un système d'information, de communication et sur les risques environnementaux est encore à son tâtonnement. En effet, si des structures existent, les connaissances dans le domaine de la gestion du risque environnementale peinent à trouver un écho favorable, auprès de la population locale notamment. Cette situation nous amène à

nous interroger sur l'efficacité de ces systèmes d'information dont les mérites sont notamment vantés dans le Plan National d'Action pour l'Environnement.

Il est en effet à noter que la mention « *en concertation avec la population locale* », depuis deux décennies déjà, tend à devenir un passeport qui donne aux études faites par les organismes de l'Etat dans le domaine de l'environnement, plus de crédit face aux exigences des organismes internationaux. Toutefois, lorsque nous nous penchons sur les connaissances des populations face aux risques environnementaux, la réalité est tout autre. L'environnement et plus particulièrement les risques environnementaux, leurs causes, leurs effets sont méconnus par un grand nombre d'individus au niveau de la localité. Et pourtant, des campagnes de sensibilisation existent, des conférences et des congrès sont tenus chaque année. Il nous a semblé important de nous interroger sur l'échec du système d'information et de sensibilisation sur les risques environnementaux. Cela nous a permis de réfléchir sur deux causes majeures, à savoir :

### **1- Une information environnementale élitiste**

L'information environnementale passe par plusieurs canaux de diffusion dont les plus importants sont la télévision, la radio, les conférences et congrès, mais surtout la presse écrite. Plusieurs journaux locaux au Gabon se sont en effet lancés dans la diffusion de l'information environnementale. Toutefois, malgré ces divers véhicules de l'information, les connaissances environnementales au niveau des populations ne semblent pas encore suffisantes. Cette situation peut s'expliquer par le fait que tous ces média semblent suivre le même procédé de diffusion des connaissances environnementales.

Plusieurs points communs semblent en effet lier ces différents moyens de diffusion de l'information environnementale :

Premièrement, le fait de rester cantonné dans une démarche qui n'inclut pas ou très peu la population concernée par les nuisances des rejets industriels (ces dernières privilégient en effet quand besoin se fait sentir, l'éducation environnementale dans les collèges et dans les lycées ou encore la diffusion d'information à travers la presse écrite et la tenue des colloques et des conférences.). Or, ce n'est généralement pas cette catégorie de la population lettrée et de plus en plus avisée qui en a le plus besoin, mais bien celle vivant de jour comme de nuit au

ped de ces usines plus ou moins dangereuses. Cela est également valable pour la diffusion de l'information à travers la presse et généralement la presse écrite, qui, par son prix de vente élevé, est souvent un obstacle non négligeable à l'accès à l'information environnementale. Dans ce pays où le niveau de pauvreté chez plus de la moitié de la population n'est plus à démontrer, il est en effet difficile pour un membre d'une famille de privilégier l'achat d'un journal à celui du « pain quotidien ».

Deuxièmement, un autre point commun aux différentes sources d'information environnementale que l'on rencontre au Gabon peut être celui de l'essoufflement de plusieurs de ces canaux d'information, quelques temps après leur apparition sur la scène nationale. Il faut dire que l'absence de moyens financiers pèse beaucoup dans ces initiatives, mais pas seulement car, nous avons aussi noté l'absence de persévérance et les pressions politiques que subissent ces organismes de la presse écrite notamment.

L'essoufflement se traduit généralement par une baisse d'activités ou tout simplement par une cessation des activités entamées. Notons pour exemple l'initiative prise par l'Agence internationale pour le développement de l'Information Environnementale (ADIE) en 2004, qui malheureusement s'est arrêtée à cette seule année et qui consistait à faire un recensement annuel des journaux et des articles s'étant intéressés au domaine de l'environnement, afin d'apprécier la quantité et la capacité de diffusion de l'information environnementale au niveau de la presse nationale, les thématiques ayant attiré une attention particulière ainsi que les actions menées par les dirigeants dans le domaine de l'environnement. En effet, selon Hélène Joffe : « *Le travail qui consiste à rapporter ce qui est « su » dans la lecture de l'information venant des médias est important car il permet d'éviter le modèle dans lequel la perception publique reflète la couverture médiatique* » (2005, p. 124).

Notons que l'Agence internationale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) déplorait déjà en 2004 le faible intérêt accordé par les médias aux questions environnementales au Gabon comme nous pouvons le voir dans le tableau suivant qui montre la production d'articles sur l'environnement en général en 2004.

En effet pour l'année 2004 si l'on ne considère que les journaux qui sont présent dans ce tableau, nous dirons qu'en moyenne chaque journal a produit 20,8 articles pour l'ensemble de l'année 2008. Ce qui nous interpelle cependant le plus dans le tableau ci-après, c'est la

quasi absence d'articles sur l'environnement dans la grande majorité des journaux répertoriés. Faisons toutefois exception du journal « Ecofinance magazine » qui, lui est un magazine spécialisé.

On peut conclure, par rapport à ce tableau, de la faible place accordée à l'environnement par les médias écrits. Même si nous pouvons émettre une réserve du fait que certains de ces journaux sont des mensuel, il n'en demeure pas moins que l'étude s'est faite sur une année entière !

**Tableau 21** : Production par journaux

<b>Journaux</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>Pourcentage</b>
Union +	154	74
Nouvelle nature	13	7
Cri du pangolin	34	17
Actes des apôtres	1	Moins de 1
La voix du peuple	1	Moins de 1
Le journal	1	Moins de 1
Hebdo informations	1	Moins de 1
Nku'u le messenger	1	Moins de 1
Ecofinance magazine	1	Moins de 1
Afrique magazine	1	Moins de 1
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>100</b>

Source : ADIE, revue de presse environnementale de l'UNGC (Gabon).

En outre, si depuis l'année 2004 d'autres journaux dont *Croissance Saine Environnement* sont apparus, nous voyons ici dans ce tableau, que le journal ayant produit le plus grand nombre d'articles sur les problèmes d'environnement, revient au premier quotidien gabonais non spécialisé dans les questions environnementales, alors que les journaux spécialisés dans la production d'articles liés à l'environnement tels que *Nouvelle nature* ou encore *Le cri du pangolin* arrivent très loin derrière. Cela semble normal si l'on tient compte de la fréquence de parution des différents journaux. Cependant, ce qui semble nous marquer le plus dans ce tableau est le faible nombre d'article de réflexion qui semble être préféré aux

reportages qui ne sont généralement que des exposés de la situation observée sans aucune analyse critique.

**Tableau 22 : Répartition thématique par type d'articles**

<b>Thèmes</b>	<b>Reportages</b>	<b>Articles de réflexion</b>	<b>Total</b>
Forêts	22	5	27
Environnement	77	14	91
Pêche et aquaculture	3	0	3
Tourisme et écotourisme	8	5	13
Agriculture et élevage	23	0	23
Santé	10	0	10
Ressources minières	5	0	5
<b>Total</b>	148	24	172
<b>pourcentage</b>	86	14	100

Source : ADIE, revue de presse environnementale de l'UNGC (Gabon)

Par ailleurs, concernant les différentes thématiques en rapport avec l'environnement, nous pouvons voir sur les tableaux ci-dessous que l'environnement pris comme thème particulier parmi tant d'autres proposés, occupe une place importante dans les publications de la presse avec comme sous-thèmes important, l'aménagement urbain et rural ainsi que la pollution et les déchets au détriment des thèmes tels que les ressources minières et la santé.

**Tableau 23 : Les rubriques sur le thème environnement**

Rubriques	Nombre d'articles	(%)
Changements climatiques	9	10
Aménagement urbain et rural	14	16
Fiscalité et législation	8	9
Coopération et partenariat	19	22
Pollution et déchets	14	16
Conservation	8	9
Energie commerce et industrie	4	5
Formation et recherche	2	3
Biodiversité	9	10
<b>total</b>	<b>87</b>	<b>100</b>

Source : ADIE revue de presse environnementale de l'UNGC (Gabon)

De tout ce qui précède, apparaît clairement, comme la majorité des organismes militant dans le même sens, que Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) soit restée dans une logique plus théorique que pratique car l'ignorance du fait environnemental au Gabon demeure une préoccupation d'actualité. Cela peut justifier le fait que, lorsque nous avons commencé notre étude au Gabon en année de maîtrise – équivalent actuellement en France du master première année- nous avons l'impression d'étudier un nouveau concept quasiment inconnu dans le domaine universitaire. C'est ce qui nous a d'ailleurs valu de changer notre orientation ainsi que notre thème de recherche. La rareté de documents sur le sujet ne nous permettait de poursuivre convenablement notre recherche. De risque industriel comme objet d'étude, nous sommes ainsi passés à celui de pollution industrielle.

Par ailleurs, si l'on s'en tient à une des définitions que donne Ulrich Beck (2001, p. 60) du risque, à savoir « *Les risques ont donc forcément partie liée avec la prévision, avec des destructions non encore survenues mais menaçantes, dont la réalité présente réside justement dans cette prévention à venir* »; tout au long de notre étude au Gabon, nous nous sommes rendu compte que la logique qui prévaut, tend à privilégier l'existant (pollution réelle) de ce qui n'existe pas encore ou qui est susceptible d'exister (risque de pollution). En effet, ce qui

dérange le plus les populations, ce n'est pas tant la nocivité potentielle des résidus industriels, mais plutôt la gêne qu'ils occasionnent au niveau des habitations ou de l'inhalation par exemple. On n'ignore pas, aussi, l'absence des lanceurs d'alerte et des associations dans le jeu social pour divulguer l'information.

#### **a- Une absence de culture du risque**

Cette absence d'information au niveau des populations à des répercussions au fil des années sur leur connaissance générale car à N'toum spécialement. D'autant que peu de personnes interrogées vont à la recherche de l'information. Nous avons en effet relevé chez la majorité des personnes interrogées, une faible culture du risque. Plusieurs d'entre les personnes que nous avons enquêtées en arrivaient même à trouver normal, la situation de risque au quotidien. D'autres, ne réagissaient que par rapport aux situations de risque dont ils subissaient directement les conséquences.

#### **b- Défaut de sensibilisation**

Mieux que l'information, la sensibilisation concernant les dangers des risques environnementaux, elle aussi, n'est pas mise en avant au niveau de N'toum en particulier et du Gabon en général. Il faut dire que si la sensibilisation est une porte ouverte à une véritable prise de conscience, elle s'avère également un handicap majeur pour certains acteurs qui ont tout intérêt à maintenir la population dans un état d'ignorance permanent.

Par ailleurs, la réglementation et la législation connaissent elles aussi des travers au niveau de N'toum car elles ont longtemps été considérées comme le moyen privilégié sur lequel s'est longtemps reposé l'Etat pour garantir le respect de l'environnement. Toutefois, la loi à elle seule et encore moins la réglementation ne suffisent pas, car, ces dernières doivent être suivies de mesures d'accompagnement afin d'en garantir une meilleure effectivité.



## **B- La législation sur le risque environnemental**

### **1-La législation à l'époque coloniale**

Sous l'ère de la colonisation, le Gabon se réfère à la politique environnementale insufflée par la France qui est, à ce moment de l'histoire, la patrie colonisatrice. Les quelques rares textes édictés à cette période, et dont nous sommes rentrés en possession, sont communs à beaucoup de pays qui étaient placés sous l'autorité de la France. Il faut dire que les colonies avaient la particularité d'être regroupées au sein de plusieurs entités dénominatives. Pour ce qui concerne le bloc incluant le Gabon, il s'agissait de l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F.). Même si, il faut le signaler, la création de l'Afrique Équatoriale Française ne sera vraiment officielle qu'en 1910. Cette situation peut en effet expliquer le fait que les pays de l'Afrique Équatoriale Française possédaient la même politique en matière de gestion de l'environnement.

La réglementation sur la protection de l'environnement au Gabon pendant la période coloniale s'est beaucoup intéressée à deux domaines bien définis : l'hygiène et la salubrité publique, mais également l'activité forestière.

Dans le cas de l'activité forestière, nous avons l'arrêté du 16 octobre 1947 autorisant le Gouvernement à statuer sur les espèces forestières à protéger. Cet arrêté est suivi automatiquement d'un autre qui d'ailleurs sortira le même jour, et qui quant à lui fixe le diamètre minimum d'exploitabilité des ressources forestières. Le 16 octobre 1957, exactement 10 ans après la sortie de ces deux arrêtés, une taxe de reboisement et un fonds forestier de reboisement sont créés par délibération de l'assemblée territoriale.

C'est dire que l'activité forestière intéresse particulièrement les responsables politiques de la période coloniale. En 1957, en effet s'est tenue une conférence à Yangambie en République Démocratique du Congo, conférence dont nous avons souligné les grands axes dans l'introduction.

## **2-La législation gabonaise après la proclamation d'indépendance**

La fin de la période coloniale, et donc l'époque du Gabon indépendant, va continuer, dans le domaine de la protection de l'environnement, sur la lancée de l'ère coloniale. Nous dirons même que pendant cette période, les textes législatifs et réglementaires seront plus fournis et plus nombreux. En effet, plusieurs textes, décrets et arrêtés dans différents domaines de la préservation de l'environnement vont être édictés. Cette période est subdivisée en deux sous-périodes qui marquent l'histoire de la gestion environnementale au Gabon. Nous avons en effet, une histoire de la protection de l'environnement qui commence depuis l'année 1960, date de proclamation de l'indépendance du pays, jusqu'au début des années 1990. Pendant cette période, l'environnement connaît au niveau international de grands événements dans le domaine de l'environnement qui auront des retombées aussi infimes soient-elles, au niveau du Gabon. Parmi ces différents événements, se trouve la tenue de plusieurs conférences internationales sur l'environnement.

Nous avons tout d'abord l'année 1972 marquée par la conférence de Stockholm sur l'environnement. Cette conférence sera cruciale dans la prise en compte des problèmes environnementaux puisqu'elle va montrer à la face du monde la fragilité des ressources naturelles et le besoin de préservation de ces dernières. 1972 marque donc un grand changement dans la manière d'appréhender l'environnement puisqu'elle permet de mondialiser le phénomène de dégradation de l'environnement.

Au Gabon, cette prise de conscience se concrétise par l'élaboration progressive de plusieurs textes législatifs et réglementaires et la création de plusieurs institutions dans le domaine de la protection et la préservation de l'environnement. Nous aurons par exemple le décret sur la pollution industrielle datant de l'année 1977 mais qui n'est plus d'actualité de nos jours puis, nous aurons dans les années suivantes, d'autres décrets tels que celui créant le Centre National Anti-Pollution etc.

La conférence de 1982 tenue à elle aussi des répercussions positives au niveau national puisque continuant sur la lancée de la conférence de Stockholm, le Ministère de l'environnement va être créé par décret en 1985, et plusieurs autres décrets verront le jour également.

L'apparition du concept de développement durable en 1987 par contre, n'aura de répercussions positives que plusieurs années plus tard. En effet, la conjoncture économique défavorable que connaît le pays à cette période va plutôt centrer les énergies du Gouvernement sur la recherche d'une sortie de crise. De même, les tensions sociales grandissantes suite à un accaparement du pouvoir par l'élite gouvernante vont accentuer ce sentiment d'abandon de la cause environnementale par les pouvoirs publics.

Cependant, si l'on s'attarde sur la gestion globale de l'environnement dans la période allant de 1960 à 1990, nous dirons que cette dernière est reléguée au second plan des préoccupations nationales. Cela se constate notamment dans les discours politiques, mais surtout dans la place accordée au Ministère de l'Environnement créé en 1985 par rapport à d'autres ministères tel que celui des mines ou encore celui des finances.

Pendant cette période, nous dirons que la protection de l'environnement au Gabon en est à ses balbutiements, malgré le fait qu'il y ait de nombreuses réalisations dans le domaine de l'environnement. Comme réalisations à cette époque, deux catégories se distinguent clairement dans la politique environnementale gabonaise à savoir : le cadre institutionnel et le cadre législatif.

### **C- Le cadre institutionnel et ses nombreux manquements**

#### **1- Les dysfonctionnements du Ministère de l'Environnement**

Concernant le cadre institutionnel, plusieurs réalisations ont été faites dans le domaine de l'environnement au Gabon. Le premier grand accomplissement est la création par décret, le 30 septembre 1972, du Ministère chargé de l'environnement et de la protection de la nature. Il faut dire que le décret 1051 est sans surprise aucune la conséquence immédiate de la tenue de la conférence de Stockholm déroulée du 5 au 16 juin 1972 puisque pendant cette période, plusieurs ministères de la protection de l'environnement ont été créés dans de nombreux pays.

Le décret 1051 a été suivi treize ans plus tard par celui du 29 mai 1985 portant attribution et organisation du Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature. Un délai de latence particulièrement révélateur de l'indifférence à la question environnementale ou de la gêne occasionnée par cette institution programmée. Lorsqu'on se

penche sur ce décret promulgué deux ans avant la sortie du rapport Brundtland en 1987, on remarque que celui-ci concentre la politique du Ministère de l'Environnement de manière intégrale. Nous pouvons voir à travers ce décret que le Ministère de l'environnement a pour missions principales :

- la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature;
- la protection et la conservation des milieux naturels;
- l'organisation et la surveillance de l'environnement et l'observation des tendances locales en la matière afin de suggérer des améliorations;
- la prévention et la lutte contre les nuisances de toutes sortes, qu'elles proviennent des particuliers ou qu'elles résultent des équipements agricoles, commerciaux ou industriels;
- l'étude et la surveillance des écosystèmes; la promotion et le suivi des relations avec les organismes internationaux spécialisés dans le domaine de l'environnement.

Selon le décret portant attribution et organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, le Ministère de l'Environnement, en collaboration avec les services ou institutions relevant d'autres départements ministériels est chargé de :

- la recherche et de l'expérimentation dans les domaines de l'environnement;
- de la protection et de l'amélioration du cadre de vie urbain et rural;
- de l'harmonisation du développement industriel avec la sauvegarde du milieu naturel;
- de la surveillance des établissements jugés dangereux, insalubres et incommodes;
- de l'aménagement et de la conservation des sites;
- de l'information et de l'éducation du public en matière d'environnement et de protection de la nature;
- de la promotion et du suivi d'une législation et d'une réglementation nationale relative à l'environnement.

Lorsqu'on examine les principales missions du Ministère de l'Environnement, nous remarquons qu'à cette époque, c'est-à-dire au milieu des années 1980, le souci du développement durable était déjà présent mais aussi et surtout celui de la participation car

certaines missions incluait la collaboration des institutions comme les organismes internationaux. Même si, les Organisation Non Gouvernementales ne sont pas citées dans ce décret (du fait notamment de leur méconnaissance à cette période), il est intéressant de remarquer la place privilégiée accordée aux organismes internationaux spécialisés dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement.

Le décret 913 nous révèle également des choses intéressantes dans le fonctionnement du Ministère de l'Environnement et le constat réel sur le terrain de ce fonctionnement. En effet, ce décret nous informe que le Ministère de l'Environnement comprend le cabinet du Ministre, la Direction générale de l'environnement et les institutions et organismes sous tutelle. Si ces trois organes sont fonctionnels actuellement au Gabon, il n'en est pas de même pour certains services placés sous l'autorité de la Direction générale de l'environnement. En effet, nous avons pu voir que la Direction générale de l'environnement était composée de deux services principaux : les services centraux et les services provinciaux.

Les services centraux sont opérationnels, nous avons pu juger de leur opérationnalité en nous rendant au Ministère de l'environnement lors de nos différents entretiens. Les services provinciaux, par contre, ont du mal à voir le jour; il faut dire que si les services centraux représentent tout ce qui est administratifs, les services provinciaux quant à eux s'identifient à l'aspect concret, pratique. Ces services sont censés représenter l'évolution de la gestion environnementale du Ministère de l'Environnement sur le terrain or, actuellement, ils sont inexistantes. Il n'y a pas de représentation locale dans les provinces pour accueillir ces unités. Tout est centralisé au niveau de Libreville. Et il n'ya pas de personnel formé pour ces postes. Et pourtant, les services provinciaux ont été pensés pour être constitué par des brigades dites brigades provinciales et découpés selon le mode ci-après :

- zone nord (Estuaire, Woleu-Ntem, Ogooué Ivindo);
- zone sud (Ogooué Maritime, Moyen Ogooué, Ngounié, Nyanga);
- zone est (Haut-Ogooué, Ogooué-Lolo).

Ces brigades, regroupées sous l'autorité d'un Chef de brigade ont pour mission, comme nous le montre le décret 913 portant attribution et organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, si et seulement si elles sont rendues fonctionnelles :

- l'exercice des activités relatives à l'environnement et à la protection de la nature;

- la coordination des actions de l'environnement et de la protection de la nature;
- l'établissement des rapports périodiques de leurs activités.

On le voit donc dans l'argumentation précédente que les services provinciaux sont la partie pratique, devant compléter le volet administratif représenté par les services centraux. Leur inexistence traduit donc un fort handicap dans la gestion du risque environnemental par le Ministère de l'Environnement. Ce dernier ne peut pas exécuter des sorties sur le terrain de manière efficace afin d'apprécier à sa juste valeur, les degrés de pollution auxquels sont confrontées les populations. En somme, il y a donc une absence de contrôle de la part des autorités de l'État qui apparaît demeurer favorable à un laisser-faire des entreprises.

### **1- Les Défaillances du Centre National Anti-Pollution**

La création du Centre National Anti-pollution (C.N.A.P.) quant à elle, s'est faite par ordonnance le 5 février 1976. Cette institution est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'environnement. Le centre national Anti-pollution a son siège à Libreville et est doté d'une personnalité civile et d'une autonomie financière qui fait de lui une entité à part entière. Le centre national Anti-pollution a pour mission principale :

- l'inventaire des zones polluées;
- l'application de la réglementation contre la pollution et les nuisances;
- l'évaluation des degrés de pollution et leurs conséquences sur les écosystèmes atmosphériques, terrestres et aquatiques;
- la mise au point de procédés de lutte contre les pollutions et les nuisances.

Cependant, actuellement, le centre national Anti-pollution souffre de nombreux problèmes de fonctionnement dont les plus importants sont le manque de moyens matériel, humain et financier auxquels il faut ajouter le manque d'une structure fonctionnelle adéquate.

Au niveau des moyens logistiques, le Directeur général du Centre National Anti-pollution nous a fait part d'une absence totale de matériel de travail. L'établissement ayant quitté ses anciens locaux depuis déjà quelques années s'est vu obligé d'abandonner son matériel du fait non seulement de l'étroitesse des nouveaux locaux, mais, surtout du dysfonctionnement de ce matériel devenu trop encombrant. *« Nous n'assumons plus aujourd'hui que la partie administrative car, si le matériel n'est pas défectueux ou parfois*

*même inutilisable, irrécupérable, il est inexistant. Cela fait plusieurs années que nous signalons ce problème à la tutelle, mais jusque là, nous n'avons pas de réponses positives.*

Le rôle du Centre National Anti-Pollution se résume donc présentement plus à des actions théoriques que pratiques. Ce qui est un réel handicap au niveau de la protection de l'environnement au Gabon puisque ce centre a été créé pour se distinguer du Ministère de l'Environnement afin d'évoluer sur le terrain, et de façon concrète. Ses missions contenues dans l'ordonnance n°5/76 le démarque en effet du rôle que doit jouer le Ministère de l'environnement, puis que le centre devrait abriter plusieurs structures parmi lesquelles :

- un bureau d'analyse et de recherche avec 4 laboratoires (écosystèmes aquatiques, écosystèmes atmosphériques, écosystèmes terrestres, procédés de lutte anti-pollution) ;
- un bureau de l'inspection ;
- un bureau des études et d'expertise ;
- un bureau de la planification.

Toutefois, actuellement toutes ces structures n'existent pas, ce qui est une entorse grave à la protection de l'environnement au Gabon puisque dans ce cas, aucun contrôle, aucune évaluation fiable par exemple, et appuyée de chiffres ne peuvent être faits.

Rappelons tout de même qu'en 2012, dix nouveaux agents ont intégré le Centre National Anti-Pollution le 10 Juillet dernier, venant ainsi grossir l'effectif très réduit du personnel du CNAP car, à l'époque ou nous menions notre enquête en 2007, ces agents étaient au nombre de quatre.

### **3- Différents textes réglementaires en faveur de la protection de l'environnement**

Contrairement au cadre institutionnel, on retrouve dans le cadre réglementaire de plus en plus de textes qui viennent chaque année, depuis les années 1990, et surtout depuis le début des années 2000, alimenter le cadre règlement de la gestion des risques environnementaux au Gabon. Dans la poursuite des objectifs de protection de l'environnement, des plans et projets ont été élaborés durant ces vingt dernières années. Il s'agit notamment de :

## **a- Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)**

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, le Plan National d'Action pour l'Environnement a été élaboré quelques années après la conférence de Rio déroulée en 1992. Défini comme le cadre de référence où doivent s'inscrire toutes les actions de la politique du Gouvernement en matière d'environnement. Ce plan a été lancé officiellement le 5 et 6 juin 1997, validé en août 1999, puis adopté par le Gouvernement en mars 2000 sous la forme du livre blanc de l'Environnement gabonais. Ce document repose notamment sur trois grands principes :

- axer la croissance économique sur la gestion durable des ressources naturelles ;
- un engagement sans équivoque en faveur de l'environnement global ;
- la mobilisation de la société civile en faveur d'une gestion collective de l'environnement.

Le Plan National d'Action pour l'Environnement émane essentiellement de la volonté des instances internationales. Ce document est le résultat d'une réflexion sur l'état de l'environnement au Gabon. C'est le document incontournable en matière de gestion de l'environnement car il permet de coordonner et de superviser les actions entreprises dans le domaine de l'environnement. Il définit également les priorités du gouvernement dans la gestion de l'environnement. *« A cet égard, il planifie et coordonne les actions de toutes les institutions et projets; veille à l'élaboration d'un cadre d'action permettant d'assurer la collaboration entre le Gouvernement, les bailleurs de fonds, les partenaires économiques et les ONG dans le cadre de la mise en pratique des priorités(...) »*<sup>33</sup>.

A ce jour, la principale activité du Plan National d'Action pour l'Environnement a été la vulgarisation de ses objectifs par la tenue de plusieurs séminaires. Cela nous pousse à nous interroger sur la pertinence de cette vulgarisation car, ceux qui assistent aux séminaires et ceux qui sont informés de son existence, sont des professionnels de l'environnement, ceux qui sont déjà avertis et non les populations locales. Or, l'information est très déterminante dans le processus de démocratie en général et dans celui de la démocratie participative en particulier. Alfred Sauvy (1951, p. 39) a écrit à ce propos: *« le quatrième pouvoir existe déjà, c'est le pouvoir d'information »*. L'information est donc liée à la démocratisation.

---

<sup>33</sup> [nca.undp.org/docs/495.doc](http://nca.undp.org/docs/495.doc)



## **b- Projet Forêt et Environnement**

Le Projet Forêt et Environnement a été soutenu par la banque mondiale sous forme de prêt d'un montant de 22,5 millions de dollars pour une durée de cinq ans ; il consiste, selon ce document, à favoriser la contribution du secteur environnemental et forestier au développement économique et social du Gabon par :

- le rétablissement de l'autorité de l'administration en matière de contrôle de l'exploitation forestière à travers la restructuration du Ministère des Eaux et Forêts. A cet effet, les principales actions suivantes avaient été retenues : une rationalisation et une meilleure définition des fonctions des différentes directions du Ministère, une augmentation de ses moyens opérationnels, de sa capacité de planification, de suivi et de présence sur le terrain; y compris la prestation de services des consultants, la construction et/ou rénovation du siège du Ministère, des bureaux et des logements du personnel des services régionaux, l'achat de véhicules et matériels de bureaux;
- le renforcement de la Direction Générale de l'Environnement à travers l'augmentation des moyens opérationnels de sa capacité de planification et de suivi; y compris la prestation de services de consultants et l'achat de véhicule et matériel de bureau;
- le renforcement et la réorientation des programmes de l'École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) en vue de la formation du personnel du Ministère des Eaux et Forêts et du Ministère de l'Environnement, du Tourisme et des Parcs Naturels;
- l'appui aux efforts locaux d'évaluation de l'environnement et à la sensibilisation des collectivités aux questions de l'environnement; y compris l'organisation de séminaire et ateliers, la publication de documents sur l'environnement;
- la réalisation d'études, y compris une étude de faisabilité de la protection de quinze zones écologiques spécifiques et une étude mise à jour régulièrement de l'état de l'environnement gabonais.

Le projet forêt environnement participe à la mise en place effective du développement durable dans la mesure où il mobilise l'aspect environnemental et contribue à sa préservation.

## **c- Le Programme Sectoriel Forêt et Environnement**

Le Programme Sectoriel Forêt et Environnement est une politique à moyen terme venant en appui au projet forêt et environnement. « *L'approche développée dans le cadre de ce nouveau*

*programme consiste à rendre cohérent et complémentaire tout ou partie des activités du secteur forêt-pêche-environnement, grâce au partage d'une vision commune, d'outils de concertation entre les acteurs et à la recherche de financements communs.»<sup>34</sup>*

#### **d- Plan d'Action Forestier National**

Le Plan d'Action Forestier National a pour objectif principaux :

- la protection à long terme des écosystèmes forestiers ;
- la création d'un domaine forestier permanent et d'un domaine rural
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion durable des forêts comme condition nécessaire pour bénéficier de l'appui financier des donateurs et notamment des bailleurs de fonds internationaux (FMI, Banque Mondiale, Pays...);
- la certification des forêts aménagées ;
- la participation croissante de la population rurale à la gestion forestière et à la transformation locale des produits forestiers.

Le programme Sectoriel Forêt et Environnement va plus loin que le Projet Forêt Environnement puisqu'il prend en considération la population rurale comme potentiel acteur de la gestion environnementale, mais aussi potentiel acteur économique comme le veut la logique de gouvernance et de développement durable mentionnée dans les textes réglementaires tels que le *Plan National d'Action pour l'Environnement* ou encore *le code de l'environnement*.

#### **e- Le Projet Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE)**

Le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) à été initié dans les sept pays du Bassin du Congo (Gabon, République Centre Africaine, Tchad, République Démocratique du Congo, Cameroun, Guinée-Equatoriale, et Congo), pour favoriser l'accès à l'information environnementale dans les pays d'Afrique centrale. Cet organisme sous-régional dont la représentation nationale au niveau du Gabon est assurée par l'ADIE (Agence internationale pour le Développement de l'Information Environnementale) a entamé ses activités de manière effective en 1998. Sa principale mission qui est de développer

---

<sup>34</sup> [nca.undp.org/docs/495.doc](http://nca.undp.org/docs/495.doc)

des outils facilitant la circulation, la diffusion et la valorisation de l'information environnementale rencontre des difficultés dans l'atteinte de ses objectifs.

Le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale participe au développement durable car il mobilise notamment le pilier démocratique par la diffusion de l'information et donc par l'élargissement des connaissances des populations dans le domaine environnemental.

### **Conclusion**

Pour conclure, nous dirons que l'existence des institutions, des réglementations et d'une législation en matière de gestion de l'environnement au Gabon n'est plus à prouver : des textes existent, de même que les institutions pour l'application de la législation. Cependant, il est important de relever l'écart existant entre la théorie, c'est-à-dire ce qui est inscrit dans les textes législatifs et réglementaires, et la pratique. Nous faisons notamment allusion aux actions engagées dans la lutte contre le risque environnemental à N'toum en particulier et au Gabon en général. Les résistances, les impasses, et les blocages à cette symbiose entre la théorie et la pratique viennent essentiellement du manque d'informations, de la défaillance des institutions étatiques et d'une quasi absence de culture du risque.

## CONCLUSION DE LA PARTIE

Pour conclure cette partie, nous dirons que la province de l'Estuaire abrite une petite commune de près de 8000 habitants qui à la particularité de posséder depuis les années 1970 une entreprise de fabrication de clinker. Cette entreprise nommée CIMGABON, favorise la croissance économique de la commune dans la mesure où elle crée des emplois, fournit le matériel de base de construction et met à la disposition des riverains des infrastructures sociales, sanitaires et des loisirs, et cela sans compter les nombreux effets d'entraînement que suppose une activité d'une telle envergure dans une si petite commune. CIMGABON est donc une entreprise qui participe au développement de la ville de N'toum.

Cependant, malgré le confort que cette entreprise apporte à la commune entière, CIMGABON ne fait pas que des heureux puisque son activité de production génère d'énormes problèmes d'environnement qui incommode les populations habitant aux alentours de l'usine. De la pollution de l'air à la pollution de l'eau en passant par la pollution de la faune et de la flore, la dégradation du sol et du sous-sol, la dégradation de l'esthétique environnemental, les exactions de CIMGABON ne se comptent plus et deviennent au fil des années par l'effet d'accumulation, un risque réel pour les populations qui côtoient cette entreprise.

Le manque de culture du risque, mais surtout le défaut d'un relais d'information local sur les risques encourus par rapport à l'activité de CIMGABON, maintiennent les populations dans l'ignorance et favorisent la perpétuation de cette situation. Toutefois, les populations elles seules ne sont pas responsables, car la gouvernance environnementale suppose une gestion concertée et donc la participation des autres acteurs parmi lesquels se trouvent les collectivités locales et l'entreprise elle-même.

Les solutions pour palier à ces problèmes d'environnement ont du mal à poindre puisque le problème perdure depuis de nombreuses années. Les différents acteurs, entreprise, populations et même collectivités locales semblent s'être accommodés à cette situation. L'impression qui est donnée lorsqu'on se penche de prime abord sur le sujet est celle de l'acceptation du phénomène de risque environnemental par la population locale et les collectivités locales notamment. Ce qui nous emmène à nous interroger sur cette acceptation. Nous nous posons en effet la question de savoir si cette acceptation ne cache pas une

résignation qui ne dit pas son nom. D'où, notre besoin, dans la suite de cette thèse, de voir comment le problème est appréhendé par les différents acteurs et comment, ces derniers s'organisent pour faire face au risque environnemental au Gabon en général et dans la zone de N'toum en particulier.

**PARTIE IV : PRINCIPES, REALITES ET ENJEUX DE LA GOUVERNANCE  
ENVIRONNEMENTALE AU GABON**

## INTRODUCTION

Depuis la proclamation de l'indépendance jusqu'au début des années 1990, la gestion de l'environnement au Gabon a très peu évolué dans son aspect organisationnel et structurel, et ce malgré l'existence du Centre National Anti Pollution et du Ministère de l'Environnement dont les structures physiques ont vu le jour respectivement dans les années 1970 et 1980. On remarque même au fil de ces années, un état de décrépitude de plus en plus avancé tant au niveau de la forme (dégradation progressive des locaux, faibles effectifs par exemple) que du fond. Instituant ainsi au niveau des entreprises une nonchalance grandissante face aux phénomènes de pollution industrielle dont elles sont les principales instigatrices.

Pour remédier à cette situation commune à plusieurs entreprises du pays, le Gabon a opté, à partir des années 1990 et sous la pression des instances internationales notamment, pour une politique environnementale, mettant désormais au centre de l'action, les acteurs (politiques, sociaux, environnementaux...) pris dans une logique de co-gestion, comme condition nécessaire à une meilleure gestion de l'environnement. D'où le concept de « gouvernance » et celui de « participation ». La participation a permis de donner une pertinence à un acteur souvent laissé pour compte : la population. Même si nous le verrons plus loin dans cette étude, cette population rencontre de nombreuses difficultés à se constituer en tant qu'acteur à part entière dans cette gestion environnementale.

Ainsi, la mouvance politique fondée sur la gouvernance environnementale prend de plus en plus place, non seulement dans la législation gabonaise, mais aussi dans les choix économiques des entreprises et de l'Etat. Toutefois, elle a du mal à s'imposer au niveau local, dans la zone de N'toum notamment.

L'élaboration du Plan National d'Action pour l'Environnement, la refonte de la loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement, la promulgation, non sans soubresauts, de la loi sur la décentralisation, ou même encore le passage de CIMGABON du public au privé par le biais de la privatisation pour parler plus précisément de l'entreprise qui nous intéresse... n'ont pas eu grands effets sur la régulation des activités polluantes à N'toum puisque, encore de nos jours, on constate même une recrudescence du risque environnemental généré par cette entreprise.

Les questions que nous nous posons sont celles de l'accroissement du risque environnemental dans la zone de N'toum, malgré des efforts admis au niveau national pour juguler ce phénomène et de l'absence des populations dans la prise de décision quant à cette menace subie au quotidien eu égard aux politiques prônées à ce sujet.

Pour répondre à ces questions, nous allons orienter notre travail vers deux directions après avoir identifié les principaux acteurs de la gestion de risque environnemental au Gabon. D'un côté, la non appropriation par certains acteurs du concept de participation peut être reçu comme obstacle à la gestion effective de l'environnement dans cette commune. D'un autre côté, cet échec peut se lire à travers les manquements d'une politique environnementale encore à ses tâtonnements.



## **CHAPITRE 1 : IDENTIFICATION ET ROLE DES ACTEURS DE LA GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL AU GABON**

Selon le code de l'environnement les organes de l'Etat, les collectivités locales, les établissements public et les groupes (sous-entendu, les associations de défense de l'environnement), participent à l'élaboration et à l'exécution de la politique nationale de gestion de l'environnement. Cela suppose donc l'intervention de plusieurs acteurs dont : l'Etat, les populations, l'entreprise, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales. A travers ce chapitre, nous dévoilerons les acteurs intervenant dans la gestion du risque environnemental et leurs rôles respectifs et collectifs dans cette gestion environnementale.

### **A- L'Etat et son rôle dans la gestion du risque environnemental**

Premier responsable de la gestion environnementale au Gabon, l'Etat, à travers ces cadres institutionnel et législatif définit et organise la politique environnementale au niveau national et local. Les institutions qui y participent sont, entre autres :

#### **1- Le Ministère de l'Environnement**

Le Ministère de l'Environnement comprend plusieurs établissements dont les plus représentatifs en matière de lutte contre la dégradation de l'environnement sont de loin la Direction Générale de l'Environnement et le Centre National Anti-pollution.

La Direction Générale de l'Environnement est dotée de trois Directions centrales et de trois brigades provinciales censées diffuser et appliquer la politique environnementale au Gabon. Selon le décret 913/PR/MEPN rendu public le 29 mai 1985 et portant sur l'attribution et l'organisation du Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature, les principaux objectifs de la Direction Générale de l'Environnement peuvent se synthétiser dans ce qui suit :

- garantir la promotion et le suivi de la politique environnementale au niveau régional et international
- harmoniser le développement économique du pays avec la sauvegarde de l'environnement

- assurer la participation des institutions, des collectivités locales et de la société civile à l'élaboration et à l'exécution de la politique nationale environnementale.

## **2- Le Centre National Anti-Pollution (CNAP)**

Etablissement à caractère scientifique et administratif le Centre National Anti-Pollution a été créé par l'ordonnance n°5/76 du 22 janvier 1976. Dirigé par un conseiller d'administration, l'établissement bénéficie d'une autonomie financière à part entière. Le Centre National Anti-Pollution a été conçu pour lutter contre toutes sortes de pollution.

Pour les besoins de fonctionnement, cet établissement devrait être muni, comme le mentionne le décret portant création dudit centre, d'un bureau d'analyse et de recherche avec 4 laboratoires (écosystèmes aquatiques, écosystèmes atmosphériques, écosystèmes terrestres, procédés de lutte anti-pollution), un bureau de l'inspection, un bureau des études et d'expertise, un bureau de la planification, dont les principales missions sont l'inventaire permanent des zones polluées, l'évaluation de leur degré de pollution, l'élaboration d'une banque de données, les inspections des établissements classés et le conseil sur les choix et moyens de lutte contre les pollutions et nuisances. Cependant, actuellement le Centre National Anti-Pollution souffre d'un déficit structurel qui le rend quasiment inopérant.

En effet, le Centre National Anti-Pollution dans la lutte contre la pollution au Gabon semble être le grand laissé pour compte dans la lutte contre les pollutions au Gabon. A l'origine, fleuron de la gestion de l'environnement par le cadre structurel et institutionnel dont il a bénéficié au moment de sa création, cette institution ne bénéficie plus à l'heure actuelle des mêmes faveurs de la part de l'Etat car, elle s'est vu dépossédée de ses bâtiments et n'a pas vu au fil des années l'augmentation de son budget et de ses effectifs ; bien au contraire ! Le renouvellement de son matériel n'a pas non plus été assuré, si bien qu'actuellement, l'établissement se retrouve plus avec une institution servant de faire valoir, plutôt qu'avec un instrument de la lutte contre les pollutions au Gabon.

Toutefois cette situation du Centre National Anti-Pollution n'est pas tout à fait désespérée puisque le Directeur général nous avait affirmé que, malgré ses nombreux manquements, le CNAP, même si cela n'a pas toujours été facile, est parvenu à résoudre des

affaires de pollutions avérées, notamment avec le cas de la société des brasseries du Gabon (SOBRAGA).

En somme, nous dirons que l'Etat par les missions qui lui sont attribuées dans les textes réglementaires et législatifs joue un rôle prépondérant dans la gestion du risque environnemental au Gabon. Toutefois, comme nous l'avons dit dans la première partie de ce travail, face aux exigences internationales, ce dernier s'est vu dans l'obligation de partager ce rôle avec d'autres acteurs dont les caractéristiques sont détaillées dans l'argumentation ci-après.

## **B- La société civile**

La société civile dans cette étude sera essentiellement composée d'Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales. Dans la gestion du risque environnemental au Gabon, les populations et les Organisation Non Gouvernementales (ONG) nationales notamment sont exclues dans les prises de décisions stratégiques, leurs avis, de manière générale, ne sont généralement pas pris en compte. Ces derniers en effet, sont souvent mis à l'écart dans le processus de décisions et leurs propositions n'influencent généralement pas celles prises au niveau national par l'Etat.

Aussi, concernant les Organisation Non Gouvernementales (ONG), est-il pour nous plus judicieux de faire une distinction entre les Organisations Non Gouvernementales nationales et celles internationales car, cette distinction est importante dans la mesure où le rapport de pouvoir n'est pas le même. Les Organisations Non Gouvernementales ONG internationales bénéficient d'une influence et d'une crédibilité plus importantes contrairement aux Organisations Non Gouvernementales nationales.

Les ONG nationales par contre éprouvent des difficultés à s'affirmer en tant qu'acteurs crédibles dans la gestion du risque environnemental au Gabon. L'insuffisance de moyens financiers, techniques et technologiques, ainsi qu'humains a une grande part de responsabilité dans cette situation. Il y a également le dénigrement dont font l'objet ces institutions de la part des responsables de l'Etat. Il n'est pas rare en effet de constater lors de la présentation au public par les autorités politiques, du choix d'un grand projet économique qui engage également l'avenir de l'environnement et des ressources naturelle du pays, de voir

par média interposés, s'installer un rapport de forces ouvert entre l'Etat et les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales.

Le cas le plus récent et le plus en vue date de ces dernières années et notamment de 2007 avec le projet de l'exploitation du gisement de fer de Belinga censé créer selon le Gouvernement, 26 850 emplois pour les nationaux, attribué à un groupement d'entreprises chinoises dont l'actionnaire de référence est la société CMEC. « *En 2006, au Gabon, CVRD a été écarté du projet de l'exploitation de la mine de fer de Bélinga au profit de la société chinoise CMEC (China National Machinery and Equipment Import and Export Corporation)* » (Lafargue, 2008, p. 145). Ce projet gigantesque avait porté sur la scène publique, comme jamais auparavant, le désaccord entre l'Etat et les Organisations Non Gouvernementales.

Il faut dire que l'exploitation du fer de Belinga obligeait la construction de plusieurs infrastructures portuaires, énergétiques, minières et ferroviaires (dont l'un des tronçons devait relier la périphérie de N'toum au futur port de Santa Clara situé au nord de Libreville). Ce qui supposait par conséquent d'énormes préjudices causés à l'environnement car, le projet n'était accompagné d'aucune étude d'impacts sur l'environnement, mais surtout que les dégâts environnementaux occasionnés par ce projet étaient entièrement pris en charge par le Gabon, si l'on en croit les protestations mises en avant par les Organisations Non Gouvernementales engagées dans ce combat.

En réponse à ces attaques, le Gouvernement, à travers certains Ministres de la République, avait tout d'abord rappelé l'illégalité de ces Organisation Non Gouvernementales du fait que leurs organisations ne reposaient sur aucun fondement juridique fiable. La législation sur les Organisation Non Gouvernementales date en effet de l'époque coloniale ce qui confère, de la part des autorités de l'Etat un statut bien particulier à ces Organisation Non Gouvernementales environnementales puisque datant d'un autre système politique n'ayant aujourd'hui rien à voir avec l'Etat gabonais. Leur « illégitimité » est d'ailleurs rappelée à chaque conflit ouvert par les autorités politiques qui, quant à elles, profitent de cette situation pour imposer leur point de vue.

Ensuite, les membres du Gouvernement impliqués dans le dossier Bélinga attribuaient l'existence de ces Organisations Non Gouvernementales environnementales à la cupidité de

leurs dirigeants, ne voulant pas passer à côté de la manne financière internationale que proposent les institutions internationales pour la protection de l'environnement. En outre, les Organisations Non Gouvernementales nationales ont été accusées de collaboration avec la France qui était quant à elle également, selon les suppositions de ces responsables, intéressée depuis longtemps par l'exploitation de ce gisement de fer qui lui est finalement « passé sous le nez ». Argument classique de l'ingérence de l'ancienne puissance coloniale. De 2007 à 2008, ce conflit s'est soldé par la suspension des activités de ces Organisations Non Gouvernementales et plus tard, par l'emprisonnement de certains de leurs membres constitutifs parmi lesquels se trouvait Monsieur Marc Ona Essangui, Président de l'ONG Brain-Forest.

Cet exemple vient parfaitement montrer où se situe le débat réel sur la gouvernance environnementale au Gabon. En effet, des actions en force visant à écarter les Organisations Non Gouvernementales des projets concernant l'environnement sont de plus en plus de coutume. Cela a été également le cas en 2008 lors de la révision du code de l'environnement. Cette révision qui a été attribuée à un cabinet français *Huglo Lepage & Associés Conseil* n'a fait l'objet d'aucune concertation entre l'Etat, à travers le Ministère de l'Environnement, et la société civile, représentée par les Organisations Non Gouvernementales.

Nous illustrons nos propos par cette intervention sur la refonte de code de l'environnement, du Président de l'ONG *Croissance Saine Environnement* sur le sujet : « *Je viens réagir à l'article que vous avez publié sur la révision du code de l'environnement. En tant que ONG environnementale gabonaise qui sait à peu près quelques lacunes de cette loi, je viens dire que c'est bien de réviser une loi, mais il est inutile d'avoir une nouvelle orientation de la loi, alors que la première n'a pas joué son rôle. Aujourd'hui croissance saine est en train d'organiser un atelier de lancement de l'initiative d'accès de la société civile à l'information, à la justice et à la participation du public dans la prise de décisions. Nous voyons que le Ministère de l'Environnement a signé une convention sans pourtant travailler en amont avec tous les acteurs impliqués pour avoir leurs points de vue. Le problème n'est pas la loi, mais ceux qui la détiennent et qui ne la comprennent même pas pour faire d'elle un instrument utile pour la conservation et le développement durable. Nous sommes des parties*

*prenantes et nous disons que cette manière de faire sans consultation nous ramène à la non bonne gouvernance des lois au Gabon »<sup>35</sup>.*

Dans le cas de la gestion du risque environnementale dans la zone de N'toum, nous ne retiendrons que quelques organisations non gouvernementale comme acteur de cette gestion, à savoir l'ONG *Croissance Saine Environnement* ou encore *Brain-Forest* susceptibles par leurs activités au niveau national de faire partie des acteurs impliqués. En effet, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessus, il existe plusieurs Organisations Non Gouvernementales, mais la plupart de ces ONG, interviennent uniquement dans le domaine de la biodiversité (faune et flore), ce qui ne laisse pas beaucoup de choix dans le domaine de la pollution par les industries.

Les autres Organisations Non Gouvernementales ONG intervenant dans les problèmes de pollution ne seront mentionnées que très rarement dans notre étude puisque leur influence au niveau national est moindre. Cela s'explique par le manque de moyens financiers, techniques et humains rencontré par ces institutions, source de difficultés organisationnelles. D'où le fait, parfois, que le siège de ces Organisations Non Gouvernementales soit confondu généralement avec le domicile du responsable.

---

<sup>35</sup> [www.actu-environnement.com/ae/news/code\\_environnement\\_Gabon\\_5839.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/news/code_environnement_Gabon_5839.php4)

**Tableau 24 : Statut des ONG intervenant dans le domaine de l'environnement biodiversité**

désignation	Statut	Domaines d'intervention	Niveau d'organisation
WWF	International	Forêts, formation, aires protégées, recherche, sensibilisation, renforcement des capacités des O.N.G. locales, etc.	très bon
WCS	international	Forêt, parcs nationaux, recherche, sensibilisation, formation.	très bon
Smithsonian	international	Aires protégées, formation, recherche, sensibilisation, renforcement institutionnel.	très bon
Brain Forest	local	Aires protégées forêts, sensibilisation, formation, etc.	bon
Croissance Saine Environnement	local	Information, sensibilisation etc.	bon
CIAJE	local	Pollutions et nuisances, biodiversité et implication des populations locales et autochtones.	faible
Aventures Sans Frontières	local	Etude sur les tortues marines, aires protégées formation, sensibilisation, etc.	bon
EDEN	local	Pollution et nuisances, sensibilisation, foresterie, PFNL	faible
Forêt Développement	local	Agro foresterie, formation, foresterie, aires protégées, sensibilisation	faible

Source : Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE)

\* Très bon : l'institution dispose d'un siège, de moyens financiers et matériels appropriés ainsi que d'un personnel permanent ;

\*\* Bon : l'ONG dispose au moins d'un siège ;

\*\*\*Faible : l'ONG ne dispose pas de siège.

Concernant l'implantation des Organisations Non Gouvernementales dans la zone de N'toum, nous dirons qu'actuellement il n'existe aucune institution à proprement déclarée dans la lutte contre le risque environnemental. Les Organisations Non Gouvernementales ont en effet du mal à s'implanter en dehors de la capitale politique du pays.

L'absence de moyens financiers notamment, l'inexistence de structure d'accueil et l'isolement que représente l'intérieur du pays contrairement à Libreville peuvent être quelques causes à ce renoncement. Il existe cependant de temps en temps quelques actions ponctuelles des Organisation Non Gouvernementales implantées à Libreville en cas de constat d'infraction au code de l'environnement généralement formulés sous la forme de dénonciation dans les journaux spécialisés.

Enfin, il est à noter que les ONG reçoivent de la part de l'État une allocation annuelle qui ne dépasse pas deux millions de FCFA, ce qui est d'ailleurs décrié par les responsables de ces organisations comme étant très insuffisant pour subvenir aux besoins de ces structures. Nicaise Moulombi, Directeur de *Croissance Saine Environnement* parle de manque de considération de la part l'État des associations de défense de l'environnement. L'allocation de l'État ne peut en effet à elle seule couvrir les dépenses de fonctionnement de ces organisations notamment en ce qui concerne les charges de loyer et les charges salariales pour ne citer que celles-là. Cette situation fragilise ces acteurs de la gestion environnementale car elle renforce la dépendance de ces derniers vis-à-vis de l'État.

### **C- Les collectivités locales**

Mentionnées dans le code de l'environnement, dans la loi de 1995 sur la décentralisation, les collectivités locales sont un autre acteur important de la gestion du risque environnemental dans la zone de Ntoum dans la mesure où la loi sur la décentralisation promulguée en 1996, leur a donné un statut particulier. Les collectivités locales, ont en effet un très grand rôle à jouer dans le développement local notamment. Elles sont désormais les acteurs privilégiés des projets de développement, du moins sur le plan de la forme (loi sur la décentralisation de 1996). Aujourd'hui, la place des collectivités locales, mais surtout le pouvoir qui leur a été cédé est remis en cause par les autorités étatiques, c'est pourquoi, une refonte de la loi sur la décentralisation à été faite dernièrement comme nous le verrons dans la suite du travail. Dans les lignes à venir, nous verrons que cet acteur n'est généralement pas



considéré à sa juste valeur dans la gestion environnementale au Gabon et que sa place n'est pas encore très bien définie par les pouvoirs publics

#### **D- Les bailleurs de fonds**

Généralement appelés les partenaires au développement, les bailleurs de fonds sont essentiellement les institutions financières internationales ou des pays (dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale) qui participent aux activités et projets de gestion environnementale du pays à travers divers financements, généralement sous forme de prêt ou de dons accordés. Cet acteur possède une influence non négligeable dans la gestion du risque environnemental au Gabon, puisqu'il a un droit de regard, mais surtout de sanction sur le non respect des recommandations (internationales pour la plus grande part), en matière d'environnement.

Toutefois, les bailleurs de fonds ne sont pas présents localement dans la zone de N'toum mais à Libreville la capitale. Dans le cas précis de CIMGABON, ces derniers semblent même effacés puisqu'on n'a remarqué aucune action de leur part dans la politique de gestion environnementale menée à Ntoum.

La menace de suspension de financement est de loin la plus brandie dans les problèmes de gestion environnementale pour amener l'Etat à suivre la ligne directrice internationale telle que voulue par ces organismes de financement comme cela a été le cas dans l'affaire Bélinga. Mais le cas de CIMGABON, n'a retenu leur attention que dans le cas d'études qui dénoncent les principales entreprises polluantes (Document internes et document de stratégie et de croissance pour la réduction de la pauvreté). Pour les plus fréquents d'entre eux au Gabon, nous avons identifié :

##### **- Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)**

Dispositif financier, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, mettant à la disposition des pays en développement des fonds ou des dons ayant pour objectif la protection et la préservation de l'environnement mondial.

- **Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)**

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a été créé en 1994 par le Gouvernement français. Faisant suite au sommet de Rio de Janeiro déroulé en 1992, c'est un fonds public bilatéral permettant d'encourager les pays en développement, à la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable. Le fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) : « *intervient en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires, avec une démarche d'apprentissage et en testant des approches novatrices ou exemplaires, à la demande et sous la responsabilité d'un de ses 5 partenaires institutionnels français, en cofinancement minoritaire, comme outil additionnel à l'aide extérieure française, comptabilisé en aide publique au développement* »<sup>36</sup>

- **Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF)**

Le Fonds Mondial pour la Nature participe à la préservation des ressources naturelles en prenant en compte les besoins des populations locales. Très présent au Gabon, le WWF, participe activement à la gestion de l'environnement dans ce pays, même si, localement, plusieurs de leurs actions sont contestées dans la mesure où cette organisation privilégie l'aspect environnemental au détriment de l'aspect social. En effet, dans son zèle pour la protection de l'environnement le WWF, a longtemps été critiqué au Gabon pour avoir interdit aux populations de pratiquer la pêche et la chasse, principales sources de subsistances pour ces populations très démunies.

Plusieurs autres financements existent en dehors des fonds que nous venons d'énumérer. Ces financements « peuvent être obtenus de l'Union Africaine (UA) à travers le programme environnement du NEPAD, des bailleurs de fonds bilatéraux comme la KfW (instrument financier de la coopération allemande) et multilatéraux comme le FMI, la Banque Mondiale »<sup>37</sup>. Nous n'avons cependant pas identifié des sources de financement en matière de gestion environnementale, de la part de ces organismes internationaux, directement destinées à la commune de N'toum.

Le champ d'action des bailleurs de fonds se situe en effet au niveau national au niveau de l'État. C'est l'État qui est chargé d'allouer les financements ainsi obtenus aux collectivités

---

<sup>36</sup> [nca.undp.org/docs/495.doc](http://nca.undp.org/docs/495.doc)

<sup>37</sup> [nca.undp.org/docs/495.doc](http://nca.undp.org/docs/495.doc)

locales mais aussi aux organisations non gouvernementales. Cette situation montre bien la contradiction à la logique de gouvernance et de développement durable.

En effet, les ONG deviennent dépendantes de l'État et retombent par cette occasion sous son pouvoir. En tenant les cordons de la bourse, l'État exerce un contrôle non négligeable sur ces organisations non gouvernementales. Toutefois, la participation des bailleurs de fonds à la gestion environnement, même si les fonds alloués vont dans les caisses de l'État, permet aux bailleurs de fonds d'avoir un droit de regard et bien plus encore. A y regarder de plus près, les bailleurs de fonds et donc le niveau international devient une sorte de censeur dans la situation qui oppose l'État et les autres acteurs de la gestion environnement au premier rang desquels se trouvent les ONG.

Les bailleurs de fonds deviennent un acteur dominant de la gestion du risque environnemental au Gabon dans la mesure où, ils s'impliquent de plus en plus dans la politique de gestion environnementale au Gabon. Et parfois, ces implications peuvent prendre des proportions immenses comme cela a été le cas en 2007 avec l'affaire fer de Bélinga qui a opposé l'État ou exactement le chef de l'État aux ONG. Pour rappel, l'affaire Bélinga est un conflit entre l'Etat, les ONG et les bailleurs de fonds comme nous pouvons le voir dans l'encadré ci-dessous.

## Encadré 1 : Article de presse en ligne sur le fer de Bélinga

### DEVELOPPEMENT-GABON

La polémique enfle sur le projet du fer de Bélinga

**Nadine Stella**

**LIBREVILLE, 17 oct (IPS) - Le lancement des travaux d'un gigantesque projet d'exploitation du minerai de fer de Bélinga, dans le nord-est du Gabon, est prévu vers la fin de cette année, tandis que l'expédition des premières cargaisons du fer extrait vers la Chine -- l'unique client -- est programmée pour 2011.**

Selon des analystes, c'est un projet phare de développement pour le Gabon de l'après pétrole, avec "1.600 milliards de francs CFA (environ 3,5 milliards de dollars) d'investissement" prévu pour construire 560 kilomètres de chemin de fer et un port en eau profonde, et plus de 30.000 emplois en perspective, selon le ministère gabonais des Mines, Richard Auguste Onouvié.

Le projet Bélinga vise à extraire un milliard de tonnes de réserves de fer d'une teneur d'environ 60 pour cent pendant des décennies dans cette localité gabonaise, ajoute le ministre. Le projet sera financé et exécuté par des entreprises chinoises, le Gabon ayant signé un contrat exclusif avec la Chine.

Cependant, l'ampleur des dégâts environnementaux, que pourrait provoquer la mise en œuvre du projet, suscite une vive polémique depuis le mois dernier dans ce pays d'Afrique centrale producteur de pétrole également.

Des organisations non gouvernementales (ONG) de défense de l'environnement dénoncent les dégâts considérables que provoquerait la réalisation d'un barrage hydroélectrique dans la forêt gabonaise, notamment dans le Parc national de l'Ivindo. Le barrage est prévu sur les chutes de Kongou, sur le fleuve Ivindo, pour ravitailler en énergie le projet Bélinga.

Les ONG s'opposent en particulier au choix des chutes de Kongou pour le barrage. Pour Marc Ona, président de l'ONG 'Brainforest', la "construction d'un barrage sur ces chutes provoquera de graves inondations dans le Parc national de l'Ivindo".

Mais, la tension est brusquement montée en septembre à Libreville, la capitale gabonaise, lorsque Georgette Koko, vice-Premier ministre chargée de l'Environnement, a ordonné aux Chinois d'arrêter les travaux de construction d'une route menant vers les chutes de Kongou. Elle aurait agi seule, sans se référer au Premier ministre ni au ministre des Mines, selon des analystes. Elle avait travaillé comme environnementaliste pendant de longues années au ministère de l'Economie forestière avant d'entrer au gouvernement.

Pour le gouvernement, la prise de position des ONG est un sabotage du projet orchestré par des multinationales par l'intermédiaire des ONG écologistes locales et certaines personnalités du régime dont les noms n'ont pas été cités.

La riposte du président gabonais Omar Bongo Ondimba a été virulente : "Quoi qu'il en soit, quoi qu'il arrive, quoi qu'on en dise, Bélinga se fera!". Le chef de l'Etat gabonais, dans une déclaration solennelle, a mis en garde les ONG et les puissances internationales qui "rêvent de faire du Gabon un simple site de protection d'animaux au détriment de son développement".

Selon des analystes, la réaction vive du président Bongo Ondimba viserait à faire taire les ONG locales et internationales.

Mais dans le fond, estiment les analystes, personne au Gabon ne s'oppose au projet. La contradiction vient plutôt des soucis de protection de la nature, et les ONG exigent des études d'impact environnemental avant le lancement des travaux. Elles contestent notamment le choix des chutes de Kongou pour réaliser le futur barrage hydroélectrique.

"Le Gabon veut toujours quelque chose et son contraire", affirme à IPS, Ona de 'Brainforest', qui est également le coordonnateur de la Coalition publiez ce que vous payez, très engagée dans les questions environnementales.

En 2002, en effet, le Gabon avait décidé de dédier 10 pour cent de son territoire à la protection de l'environnement. Le président Bongo Ondimba avait, dans la foulée, créé 13 parcs nationaux dont celui de l'Ivindo qui renferme les chutes de Kongou. "Pourquoi construire aujourd'hui un barrage sur ces plus belles chutes d'Afrique centrale?", s'interroge Ona.

"Les travaux obligeront une déclassification du parc", estime, pour sa part, Nicaise Moulombi, président de l'ONG Croissance saine environnement.

"C'est une évidence", rétorque Hilaire Adihenot, secrétaire permanent des parcs nationaux, rappelant toutefois que la loi gabonaise autorise une telle opération à condition de classer une autre zone dans les mêmes proportions.

Philippe Sounguet, responsable de l'ONG Aventure sans frontière, déclare qu'il craint le pire pour les 13 parcs nationaux du Gabon. "Cette déclassification pour des intérêts économiques pourrait frapper tous les parcs nationaux du pays", s'inquiète-t-il. L'unique parc national maritime du pays, très fréquenté par les baleines et les tortues marines, est gravement menacé par un permis de recherches de pétrole accordé au pétrolier chinois Sinopec, souligne-t-il. S'estimant harcelées et présentées à la population gabonaise comme les ennemis du projet Bélinga ou les suppôts des multinationales opposées à ce projet, les ONG écologistes gabonaises suggèrent la construction du barrage hydroélectrique sur les chutes de Tsengué-Lélédi au sud de Bélinga. Ces chutes présentent l'avantage d'être situées hors du Parc de l'Ivindo. Une étude remontant aux années 1960, réalisée par Electricité de France, avait déjà retenu ce site.

"Le plus important handicap de ce site, c'est d'être situé à plus de 200 km de Bélinga", réplique le ministre des Mines, très attaché à ce projet. Selon Onouvié, il faudra environ 1,2 milliard de dollars pour construire un barrage sur ce site (Tsengué-Lélédi) et prévoir près de 435 millions de dollars pour l'acheminement de l'électricité vers la mine de fer de Bélinga. Pour lui, la construction du barrage sur Kongou coûtera seulement quelque 754 millions de dollars.

De leur côté, les Chinois, qui apportent tout le financement nécessaire pour réaliser le projet, gardent le silence, mais ils seraient très intéressés par le choix des chutes de Kongou.

Aucune décision définitive n'a encore été prise par le gouvernement gabonais. Mais en attendant, le pouvoir agite la rue, et les marches de soutien au projet Bélinga se sont multipliées dans tout le pays sous le slogan "Bélinga se fera".

Reçus en audience par le président Bongo Ondimba qui a placé Bélinga au centre de son septennat entamé en janvier 2006, les responsables des ONG ont accepté d'apporter leurs contributions dans le cadre d'une commission mise en place, mais ils refusent de ranger leur langue dans la poche. (FIN/2007)

La position de force des ONG vient donc de l'appui indéfectible des ces instances internationales. Ce qui leur permet de s'opposer publiquement aux Responsables politiques du pays et plus particulièrement au Chef de l'État comme cela a été le cas dans l'affaire Bélinga. Ce qui était quasiment impossible dans les années 1970, 1980, et 1990, devient donc petit à petit possible. L'affaire Bélinga a permis de constater la prise de confiance des ONG. Cette affaire à été un signal fort dans l'avancement de la démocratie au Gabon, mais surtout dans l'affirmation des acteurs tels que les ONG.

C'est en effet la toute première fois au Gabon que l'on a assisté à la télévision à un tel conflit, à une telle opposition au projet de l'État. Cependant, Le retour de bâton ne s'est pas fait attendre puisque certains Responsables des ONG parmi lesquels se trouve Marc Ona Essangui, Président de *Brain-Forest* Gabon (organisation non gouvernementale chargée de la protection de l'environnement et des forêts) se sont retrouvés en prison pour leurs prises de position comme le montre l'encadré ci-après.

Avec l'opposition de la société civile gabonaise sur le projet Bélinga, c'est l'affirmation du quatrième pilier du développement durable, le pilier démocratique qui est concrètement entré en action dans la mesure où l'affaire Bélinga a eu un retentissement international et à solennellement accorder du crédit à la société civile gabonaise.

L'affaire Bélinga a permis de redéfinir le rapport de forces entre les acteurs chargés de la gestion du risque environnemental au Gabon. L'État qui pendant longtemps à été en position de force dans le domaine de la gestion de l'environnement, faisant comme bon lui semblait, a du céder une partie de son autorité, en faisant des concessions au risque d'être pris pour une dictature par les instances internationales. L'emprisonnement des membres de la société civile gabonaise n'a fait qu'attirer l'attention de la communauté internationale sur les dérives de l'État et, n'a pas eu l'effet escompté par le pouvoir politique c'est à dire l'effet répressif longtemps utilisé par l'État dans d'autres domaines de la politique. Bien au contraire, car cet emprisonnement a renforcé le pouvoir de la société civile gabonaise.

C'est donc une nouvelle ère de l'histoire de la démocratie gabonaise qui a commencé avec l'affaire Bélinga. La société civile gabonaise a en effet réussi à attirer l'attention des instances internationales sur les arrangements obscurs de l'État avec les promoteurs du projet

Bélinga et au final, l'État s'est trouvé désarmé face à la tournure internationale des évènements.

Les instances internationales dans la gestion du risque environnemental deviennent donc un acteur important de cette gestion au Gabon. L'affaire Bélinga a été le catalyseur de la protection de l'environnement au Gabon puisqu'elle n'est plus un cas isolé, actuellement, de nombreuses affaires sont en cours parmi lesquelles l'uranium de Mounana. Il faut cependant rappeler que si des cas de dégradation de l'environnement ont toujours été dans la ligne de mire de la société civile gabonaise avec l'affaire Bélinga, le rapport de forces change, le niveau international donne à cette société civile gabonaise un élan sans précédent capable de tenir tête au pouvoir politique en place.

## Encadré 2 : Article relatant l'emprisonnement des membres de la société civile sur le projet Bélinga

*jeudi 2 juillet 2009*

Marc Ona Essangui: un gabonais dénonce les ententes illicites autour d'un grand projet minier



Marc Ona a exposé publiquement les ententes illicites derrière un grand projet minier menaçant des écosystèmes sensibles: les forêts humides équatoriales du Gabon.

Ses efforts l'ont conduit à une victoire sans précédent pour la société civile au Gabon; ainsi, le gouvernement a adopté de nouveaux règlements sur le contrôle de l'environnement et a réduit manière significative la taille de la concession minière.

Le Gabon fait partie de la forêt tropicale du bassin du Congo, la deuxième plus grande forêt tropicale au monde.

Le Parc National Ivindo, 3000 kilomètres carrés, a été créé en 2002, lorsque le président gabonais Omar Bongo, a déclaré que 10 pour cent du territoire du Gabon deviendrait parc national.

Avec une riche biodiversité et des espèces endémiques, y compris les populations d'éléphants de forêt, des gorilles de plaine, des chimpanzés, des buffles et des forêts, le parc est apprécié par le peuple gabonais. Le parc abrite également les chutes d'eau les plus admirées dans les forêts équatoriales de l'Afrique: *Kongou* et *Mingouli*.

Cependant, depuis 2002, l'intégrité même du parc a été maintes fois menacée par des ressources d'extraction et le développement des infrastructures.

Le plus critique a été la proposition de projet de développement de la mine de *Belinga*, un projet de 3,5 milliards de dollars qui comprend une mine, un barrage, des chemins de fer et un port.

Tout au long de l'élaboration du projet, les parties associées à la mine de Belinga ont négocié en secret. Les communautés concernées n'ont pas été consultés et ne sont pas au courant de l'impact potentiel que pouvait avoir la concession minière sur leur environnement.

En Juillet 2007, la société chinoise, CMEC, en violation flagrante du Code de l'environnement au Gabon, a commencé la construction d'une route directement à travers le parc national d'Ivindo vers les cascades. Aucune étude d'impact sur l'environnement n'a été réalisée.

Un projet de cette envergure dans un parc national a des implications plus larges sur les efforts de conservation pour le Gabon, pouvant conduire jusqu'à la déclassification du réseau des parcs nationaux ainsi que d'exposer des écosystèmes vulnérables à des industries destructrices.



Marc Ona Essangui, 45 ans, est président et fondateur de l'ONG environnementale Brainforest et président du réseau des ONG appelée Environnement Gabon. En fauteuil roulant à cause de la polio, Ona travaille également pour les personnes handicapées et les droits de la disponibilité d'Internet pour les Africains. Dans un pays qui encourage l'investissement étranger pour le développement, Ona est une voix infatigable pour la protection de la forêt et de ses habitants. En 2007, Ona prend connaissance de l'accord entre le gouvernement et la société chinoise concernant le projet minier. Jusque-là, les termes du contrat avaient été cachés au peuple gabonais. Ona et ses collègues ont demandé à plusieurs reprises une évaluation de l'impact environnemental du projet de barrage et plaidé en faveur d'un autre site en dehors du parc national à *Tsengué-Lélédi Falls*, faisant valoir un moindre coût de construction et de plus grands bénéfices aux communautés locales. Ils ont également fait valoir que les 7.700 kilomètres carrés de la concession étaient excessifs et cela conduirait à des impacts environnementaux néfastes. Brainforest avec Environnement Gabon, ont travaillé à informer les communautés locales sur leurs droits. Ona a eu raison de ses efforts: le gouvernement a réévalué la taille de la concession Belinga. La zone affectée au projet de barrage a été considérablement réduite de 5.700 à 600 kilomètres carrés. La route à travers Ivindo Parc a été déroutée, et le Président Bongo a décidé de placer deux représentants d'ONG locales d'Environnement Gabon pour un suivi sur le plan social et environnemental du projet. Sous un examen public minutieux mené par Ona et aidé par la Banque mondiale, le Gabon a renégocié le contrat d'exploitation minière à des conditions plus favorables en Mai 2008. Ona a du faire face à des risques personnels considérables lors de la campagne pour les questions environnementales et sociales. En Janvier 2008, le ministre de l'Intérieur a suspendu les activités de la coalition des ONG que coordonne Ona au motif que «les ONG locales se sont ingérées dans la politique.» Après beaucoup de tollé, la suspension a été levée. En Mars 2008, une effraction au bureau de Brainforest a entraîné la perte d'informations sensibles relatives au projet de mine de Belinga. Ona et sa famille ont été récemment expulsés de leur maison, le propriétaire a estimé que les risques d'avoir un militant sur sa propriété étaient trop grands. Trois fois au cours de 2008, la police fédérale a refusé de laisser Ona voyager à l'extérieur du pays, sans explication. En Décembre 2008, Ona et plusieurs autres dirigeants de la société civile ont été arrêtés et détenus sans inculpation et sans accès à une représentation juridique dans des conditions déplorables dans les cellules d'un sous-sol pendant cinq jours. Ona a ensuite été transféré à la prison et accusé de possession de documents pour diffusion et propagande avec l'intention d'inciter à la rébellion contre les autorités de l'État, une charge qu'il nie. Après les rapports des médias sur l'arrestation illégale d'Ona, le gouvernement a relâché ce dernier, mais les accusations n'ont pas encore été abandonnées. Marc Ona Essangui a reçu le prix Goldman<sup>38</sup> de l'environnement en 2009.

Source : <http://defenseurs-environnement.blogspot.fr>

<sup>38</sup> Le prix Goldman pour l'environnement est une récompense annuelle créée en 1990 par Richard Goldman, philanthrope américain et sa femme Rhoda Golman. Remis aux défenseurs de l'environnement, ce prix à la particularité d'être accompagné de la plus forte somme d'argent (125 000 dollars) remise au bénéficiaire dans le domaine de la défense de l'environnement.

## CONCLUSION

Sur le plan formel, on peut dire qu'il y a eu des efforts significatifs dans la mise en place de la gouvernance environnementale au Gabon. D'une gestion sans partage de l'Etat, nous avons vu émergé dans les années 1990 notamment d'autres protagonistes.

Aujourd'hui, de nombreux acteurs existent, de même que la législation et les différentes institutions. La principale difficulté, hormis les dysfonctionnements structurels et organisationnels, vient de la mise en relation de ces acteurs dans une dynamique d'ensemble qui permettrait une meilleure gestion du risque environnemental au Gabon. Et c'est bien là que la gouvernance environnementale pêche le plus comme nous allons le voir dans les chapitres suivants.

## **CHAPITRE 2 : GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU GABON ENTRE MYTHE ET REALITE**

Depuis les années 1990, si des efforts significatifs ont été faits dans le domaine de la gouvernance environnementale, à l'heure actuelle, ils s'avèrent insuffisants pour parler d'une véritable révolution. Ainsi, l'arrivée massive sur la scène publique des différents canaux d'informations n'a pas permis une appropriation de la question environnementale non seulement par les populations, mais aussi par un certain nombre d'institutions appartenant à la classe dirigeante.

### **A- Perception et représentation du risque environnemental**

On constate en effet au niveau des populations que ce soit à la capitale Libreville ou au niveau de N'toum, une faible connaissance du risque industriel et environnemental. Cela s'est vérifié notamment à N'toum auprès des populations qui côtoient au quotidien l'entreprise. L'ignorance des problèmes environnementaux en général et des problèmes générés par CIMGABON en particulier peut avoir plusieurs origines dont les plus importantes sont la méconnaissance réelle et l'occultation de ces problèmes de pollution pour pouvoir continuer à vivre à proximité de l'usine (Frère (dir), 2012).

### **B- L'émergence de la participation dans la gestion environnementale au Gabon**

Les années 1990 au Gabon ont apporté de nombreux changements dans la structure politique et sociale du pays. L'environnement n'est pas en reste dans cette alternative puisqu'en 1992, le Gabon ratifie l'engagement de la conférence de Rio de Janeiro et se lance un an plus tard dans la promulgation de la loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement. Cette loi a été le précurseur d'une mouvance environnementaliste placée sous le signe de la gestion participative. Des nouveaux textes réglementaires sont venus conforter cette idée de participation et des nouvelles catégories d'acteurs sont apparues dans la gestion environnementale au Gabon.

Désormais, la protection de l'environnement au Gabon se voit reposer, du moins théoriquement, sur deux principes essentiels : les prescriptions de la politique environnementale contenue dans les textes législatifs et réglementaires et les principes de

concertation et de participation apparus de manière plus explicite un peu plus tard dans le *Plan National d'Action pour l'Environnement, les trois piliers de la durabilité*. Le dernier principe cité suppose la mise en relation de plusieurs acteurs autour d'un objectif commun représenté dans le cas de notre étude par la gestion du risque environnemental au niveau de N'toum.

Ainsi, l'un des buts visés quant à la gouvernance environnementale au Gabon telle que pensée au niveau international et relayée au niveau national, est la cogestion environnementale qui inclut à cet effet tous les acteurs qui y sont concernés. Notre souci dans ce chapitre sera de mettre en lumière l'influence et le rôle de ces acteurs dans la gestion du risque environnemental à N'toum. Autrement dit, à travers ce chapitre, nous allons clairement identifier ces acteurs, leurs pratiques, leurs perceptions du risque et mettre en lumière les enjeux qui découlent de leurs actions collectives ou individuelles.

Selon l'article 5 du code de l'environnement<sup>39</sup>, les acteurs de la gestion environnementale au Gabon sont : les organes de l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics et les groupes identifiés tels que les organisations et les associations de défense de l'environnement (représentants des populations). Ils participent à l'élaboration et à l'exécution de la politique nationale de l'environnement. Nous allons ajouter à cette sélection les entreprises, qui, elles aussi, sont tenues de respecter et de préserver l'environnement et les ressources naturelles.

De cette énumération précédente des protagonistes de la gestion environnementale au Gabon, mentionnée dans la loi sur la protection et la préservation de l'environnement, nous allons soustraire dans notre étude certains acteurs qui, d'une manière ou d'une autre, par manque de moyens ou par manque d'organisation, n'ont pas la possibilité d'intervenir en amont (prévention, information, etc.) au niveau de N'toum sur la gestion du risque environnemental généré par l'entreprise CIMGABON.

Premièrement il s'agit d'un établissement public à caractère scientifique qui est inexistant au niveau de N'toum et dont la présence des locaux à Libreville est amputée de

---

<sup>39</sup> Ministère de l'Environnement, de la Nature, de la Recherche et de la Technologie, Loi n°16/93 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement, Libreville 1993

toute intervention sur le terrain (moyens matériels, financiers et humains inexistant) : le Centre National Anti-Pollution. Lorsque nous avons eu un entretien avec le Directeur général du CNAP de l'époque, celui-ci en avait fait mention en nous révélant par exemple que le personnel de la structure était réduit à quatre individus même si de nos jours, dix autres individus sont venus grossir les rangs de cette institution.

Par conséquent, le CNAP intervient uniquement pour constater les infractions comme cela a été le cas avec l'entreprise SOBRAGA (société des brasseries du Gabon), qu'il a fait condamner pour infraction au code de l'environnement suite aux déversements des déchets industriels par le biais des canaux utilisés pour l'évacuation des eaux de pluies. Nous excluons le CNAP car cette entité n'a jamais, effectué de contrôle dans cette entreprise.

Deuxièmement il s'agit aussi de certaines organisations non gouvernementales qui par leur petite taille et leurs moyens insuffisants ne dépassent pas le cadre de la capitale gabonaise. Si bien qu'au niveau local, on peut être poussé à penser que la gestion du risque environnemental est partagée entre l'entreprise, les Elus et la population, même si, l'association World Promus Gabon fait exception.

### **C- Les populations et le risque environnemental**

Dans cette section, nous exposerons la difficulté pour les populations locales de Ntoum de se constituer en tant qu'acteur car, dans cette zone, la gestion de l'environnement est encore largement considérée par ces dernières comme relevant uniquement des compétences de l'Etat et de l'entreprise. Ce qui entraîne systématiquement une mise à l'écart, non seulement de la part des autres acteurs à savoir : l'Etat et la commune (représentés dans le cadre de cette étude par le préfet et le maire) ainsi que l'entreprise CIMGABON, mais surtout, par les principaux concernés eux-mêmes, lorsque les problèmes d'environnement sont à l'ordre du jour.

#### **1- Participation des populations locales à la politique environnementale**

Définie dans le code de l'environnement, mais aussi dans le Plan National d'Action pour l'Environnement, la participation des citoyens en tant qu'acteur de la gestion de l'environnement conjointement avec l'Etat (qui reste néanmoins le garant de la politique

environnementale), l'entreprise, les collectivités locales etc., devient au Gabon un critère essentiel dans les choix de développement.

La coopération de la population à la gestion de l'environnement rappelons-le est une exigence émise par les bailleurs de fonds dans le cadre de l'institution de la bonne gouvernance. Ainsi : « *le modèle participatif est présenté comme l'approche qui peut faire émerger de nouvelles régulations s'appuyant sur des dynamiques de concertation de codécision et de cogestion notamment.* » (Nguingiri 1999, p. 3).

Cette collaboration des populations à la gestion du risque environnemental doit se faire, selon la loi sur la protection de l'environnement, dans un cadre défini tel que les associations de défense de l'environnement. Conformément aux attentes de ces institutions internationales et à la politique mise en vigueur au niveau national, à travers notamment les textes de lois, la participation des populations à la politique de gestion environnementale passe tout d'abord par la consultation de ces populations, « *premier degré de participation des habitants* »<sup>40</sup> selon Maurice Blanc.

Or, dans le cas étudié, nous observons que déjà « *le premier étage de la fusée participative est non opérationnel. Au-delà d'un affichage de principe dans les textes législatifs qui singent les recommandations et injonctions internationales, la réalité in-situ est bien plus prosaïque. L'association des habitants à la gouvernance environnementale demeure utopique et uchronique* » (Gibout, 2008). Elle est un territoire et un temps qui n'existent pas dans la pratique et le réel.

En effet, ce n'est actuellement pas le cas dans la zone de N'toum car l'avis des populations n'est généralement pas demandé dans les projets de gestion du risque environnemental ainsi que nous l'a signalé un responsable du Ministère de l'Environnement :

« *Lorsqu'elle veut entreprendre un projet de moindre ou de grande envergure susceptible d'avoir une incidence plus ou moins grande sur l'environnement, l'entreprise doit obligatoirement faire une étude d'impact sur l'environnement et*

---

<sup>40</sup> M. Blanc, *Participation des habitants et politique de la ville*, [www.U-picardie.fr](http://www.U-picardie.fr)

*la déposer au Ministère de l'Environnement. Et les populations ont un certain délai pour se déclarer ici au Ministère si elles sont contre le projet de l'entreprise. Chose qui ne s'est jamais produite.»*

Mais, ce qu'a omis de nous dire cet agent du Ministère de l'Environnement, c'est que l'avis des populations n'est presque jamais demandé, l'étude est demandée directement à un cabinet d'étude d'impacts qui quant à lui, s'occupe uniquement de la tâche qui lui est confiée. Les populations ne sont le plus souvent pas informées car ce n'est pas au cabinet de consulter la population pour les activités de l'entreprise. Lorsque les populations sont contactées par l'entreprise, c'est dans un autre registre, celui de l'occupation des sols. C'est généralement pour leur demander de libérer les terres occupées légalement ou illégalement.

Il n'est en effet pas rare pour certains individus vivant à proximité de l'usine ou sur les terres exploitables en matière premières telles que la latérite, de se voir solliciter par CIMGABON pour la cession des terres à exploiter. Cette cession n'est bien sûr pas gratuite, car une indemnisation financière est toujours proposée.

Par ailleurs lorsque le projet est adopté par l'entreprise, celle-ci confie l'étude de faisabilité à un cabinet d'études d'impacts sur l'environnement qui, comme son nom l'indique sera chargé d'évaluer les risques et les conséquences d'un tel projet sur l'environnement et sur les populations locales. Après établissement du rapport d'étude le cabinet renvoie à l'entreprise ses conclusions sur le projet. À la suite de ce rapport, si celui-ci est validé par l'entreprise, il est acheminé au Ministère de l'Environnement qui examine le projet et ses conséquences et décide, en dernier ressort, de son exécution ou non.

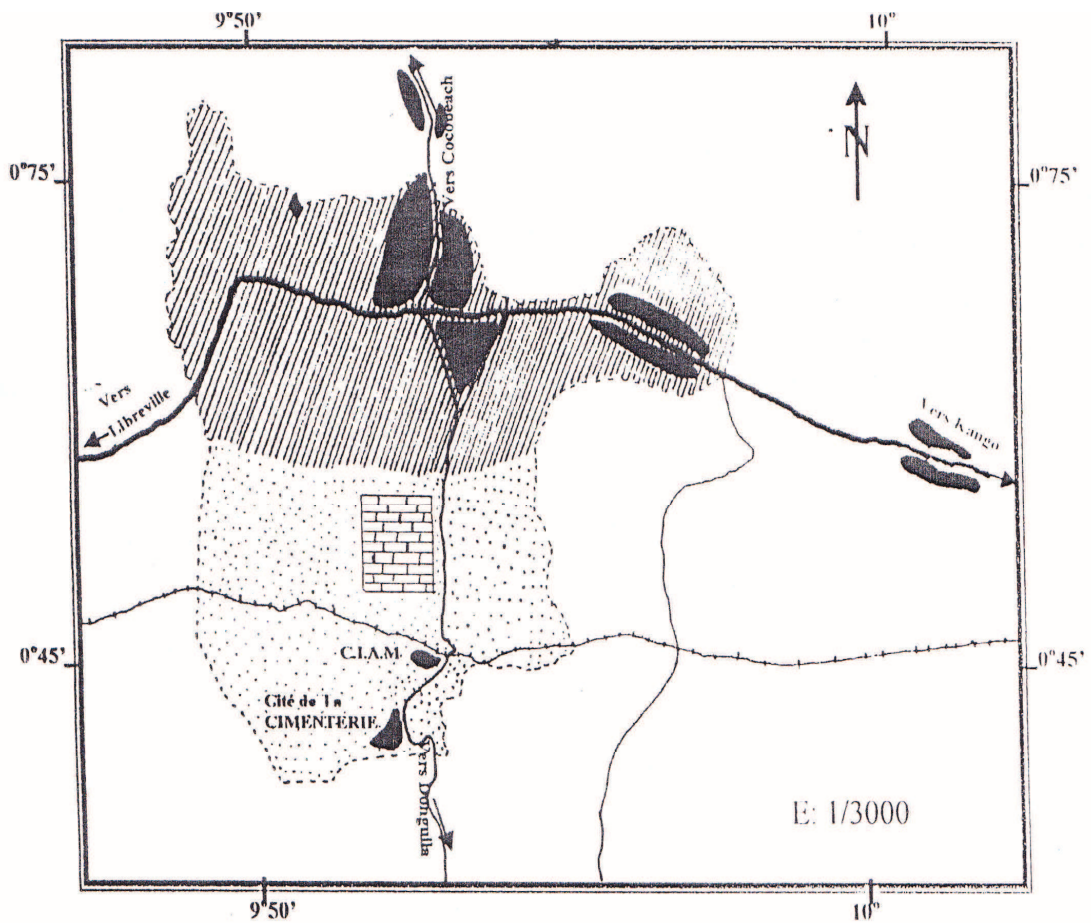
Pendant toute cette opération, la population n'est sollicitée que très brièvement par l'entreprise qui les prévient de la mise en place de son nouveau projet. L'entreprise entre également en relation avec les populations lorsque celle-ci demande aux populations occupant ses parcelles de les libérer. L'occupation anarchique des sols est en effet un problème récurrent à N'toum où les plans cadastraux ne sont pas respectés du fait de la cession des terres ou de la vente des terres de façon informelle. Par contre, lorsque que les terres appartiennent légalement aux populations, CIMGABON, afin d'exploiter les matières premières qui s'y trouvent rachètent les terres déjà occupées en proposant des sommes très intéressantes.

Ainsi, l'absence d'un représentant légal de la population tel qu'une association ne favorise pas la divulgation et la vulgarisation de l'information et l'entreprise joue sur cette faille pour imposer sa vision (Bignoumba, 2008).



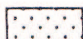


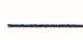
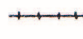


Enfin, comme nous allons le voir tout au long de ce chapitre, le débat de la gestion de l'environnement la commune de N'toum est essentiellement basé sur deux acteurs : CIMGABON et l'Etat à travers le Ministère de l'Environnement. D'où le fait qu'il est très difficile de définir le rôle des populations dans cette gestion participative. De prime abord, les populations locales semblent toujours demeurer au rôle de figuration dans la gestion du risque environnemental. « A l'instar de la « non personne » chère à Goffman (1974), la population est là mais elle est considérée comme absente, comme invisible par les autres acteurs forts du jeu social » (Gibout, 2008). Toutefois, est-ce toujours le cas ? C'est ce que nous allons découvrir dans les lignes qui suivent.



**Carte 4 : Positionnement de CIMGABON par rapport aux habitants de Ntoum**



**Légende:**

- |   |   |
|---|---|
|  Zone d'implantation industrielle. |  Carrière de calcaire  |
|  Zone agricole:                    |  Zone d'habitation     |
|  Route nationale N° 1              |  Route régionale N° 10 |
|  Chemin de fer                     |  Piste                 |
|  Limite communale                  |   |

Source : Ministère de l'urbanisme

## 2- Participation à l'action, participation à la décision

Avant d'entamer plus amplement la suite de ce chapitre, nous allons tout d'abord définir le concept de participation car, d'après Maurice Blanc : « *Il faut distinguer deux formes essentielles qui peuvent se combiner: la participation à l'action et la participation à la décision* »<sup>41</sup>.

La participation à l'action étant la capacité des populations à intervenir sur les opérations permettant la régulation du risque environnemental et la participation à la décision étant de ce fait, la possibilité pour ces populations d'influencer, ne fut-ce que légèrement, les initiatives entreprises dans ce sens.

Ces deux formes de coopération dans la gestion du risque environnemental dans la zone de N'toum semblent très limitées au niveau des populations. Cela peut s'expliquer par le fait que les populations locales ont une marge de manœuvre très réduite dans la prise de décision et dans la capacité à intervenir sur les problèmes d'environnement. Toutefois, la redistribution du pouvoir n'est pas la seule en cause car, à bien s'y pencher, on remarque une absence totale d'information et d'organisation de la part des populations qui va dans le sens d'une cogestion environnementale tangible avec l'ensemble des autres acteurs concernés.

Dans le cas précis de la participation à l'action, concertée avec les autres acteurs de la gestion du risque environnemental à N'toum, nous remarquons en effet qu'elle est quasi inexistante au niveau des populations. L'inaction des populations dans la lutte contre le risque environnemental est due généralement à une ignorance de celles-ci quant aux possibilités d'action et donc de moyens de pression dont elles peuvent disposer pour accroître leur pouvoir et par conséquent favoriser l'établissement d'un rapport de force pouvant aboutir à des compromis qui soient favorables aussi bien pour l'entreprise que pour les populations.

Il va sans dire que lorsque nous évoquons le manque d'action des populations dans la gestion du risque environnemental, nous mettons de côté les initiatives, généralement individuelles, entreprises dans le sens des revendications après les préjudices de pollutions subis de temps à autre par les populations.

---

<sup>41</sup>M. Blanc, Participation des habitants et politique de la ville, [www.U-picardie.fr](http://www.U-picardie.fr)

En ce qui concerne la participation à la décision par contre, Maurice Blanc (*ibid*) nous apprend qu'il existe des typologies légèrement différentes mais convergentes. En effet, selon l'auteur, « *les degrés de participation dépendent de la redistribution du pouvoir en faveur des habitants* ». Mais pour que le pouvoir soit redistribué, la participation à la décision suppose que l'information sur la gestion des risques soit connue et donc mise à la disposition des populations. Celles-ci ne pouvant agir sans un minimum de connaissances sur le sujet.

### **3- La participation : un concept bradé**

Actuellement au niveau de N'toum, la transparence des politiques et de CIMGABON sur les problèmes d'environnement rencontrés dans cette zone est loin d'être de mise. Les populations ignorent tout des risques qu'elles encourent au quotidien. Il faut noter que le partage des connaissances avec les populations est un sujet sensible même dans les pays développés où comme l'écrit Maurice Blanc :

*« L'information des habitants sur les projets à l'étude, avant que la décision ne soit prise, implique de grands changements dans les pratiques des administrations, locales aussi bien que nationales. Préalable indispensable à la participation, cette information descendante suscite habituellement quelques réactions spontanées. »* L'auteur renchérit en affirmant que : « *la plupart des élus locaux et des gestionnaires (...) ne croient pas aux vertus de la participation. Elle est assimilée au mieux à une perte de temps, au pire à une remise en cause de leur légitimité* » (Blanc, 1999, p. 179 et 181).

Ainsi, la participation des populations à la gestion du risque environnemental dans la zone de N'toum, toute déclinaison confondue, a du mal à trouver sa place parmi celle des autres acteurs. Si dans les textes législatifs et par conséquent en théorie, il ne fait plus aucun doute de l'adoption par l'Etat de ce concept, au niveau local le raisonnement est tout autre. La participation des populations locales se heurte à l'absence des moyens de facilitation de cette politique parmi lesquels l'inexistence de structures institutionnelles et organisationnelles,

mais surtout, l'absence d'une marge de manœuvre accordée aux populations qui permettrait, à ces dernières, de mieux intégrer la gestion du risque environnemental voire de se l'approprier.

En effet, les populations locales ne sont généralement pas invitées à la table des négociations et rien n'est préparé pour qu'elles y soient. Elles n'ont pas la possibilité dans la durée d'influencer le processus d'action et de décision, puisque elles n'ont pas encore réussi à mobiliser des outils de pression stables pour tirer avantage du rapport de force avec les autres acteurs. En effet, le recours aux moyens légaux et légitimes tels que les médias, les plaintes déposées contre l'entreprise et autres contestations contre le risque environnemental que fait courir CIMGABON pour attirer l'attention des services compétents n'est pas encore rentré dans les mœurs des populations. « *La situation du rapport de force en présence est donc largement déséquilibrée en faveur de l'entreprise et de l'Etat, ce qui obère la possibilité de la population à participer au processus transactionnel autour de la gouvernance environnementale* » (Gibout, 2008).

Ainsi, si des actions individuelles de contestations existent bel et bien dans les situations extrêmes de conflit avec l'entreprise, généralement sous forme de blocage de la route pour forcer les regards de la direction de l'usine et des pouvoirs publics, il est à déplorer de la part de ces mêmes populations, une absence totale de volonté de regroupement en association ou en comité, pour faire face à la position dominante de l'entreprise, de l'Etat et des pouvoirs publics locaux.

La nonchalance des populations locales face à la nécessité de se réunir en association et donc de se considérer comme un acteur à part entière de la gestion du risque environnemental à N'toum entraîne une considération et une reconnaissance quasi nulle de cet acteur de la part des deux autres entités. Cette situation a pour conséquence majeure, une polarisation du pouvoir autour des autorités locales et de l'entreprise CIMGABON (Bignoumba, 2008).

#### **4- Des actions individuelles et éparses**

Contrairement au niveau national, il n'existe pas à N'toum comme nous l'avons mentionné plus haut, des associations de défense de l'environnement si bien que les populations habitant près de l'entreprise CIMGABON agissent de manière individuelle

lorsqu'elles doivent faire entendre leurs revendications auprès des dirigeants de l'entreprise sur les risques qu'elles encourent au quotidien ou, lorsqu'elles doivent résoudre un problème de pollution de l'entreprise avéré. Cette réaction se fait en fonction de l'intensité, de la gravité et du lien direct des victimes avec les nuisances générées par l'entreprise. Plus les individus sont directement concernés par les exactions de l'entreprise, émanation de poussière dans l'atmosphère ou encore projection des roches, (...), plus ils réagissent et font entendre leur mécontentement auprès des responsables et des autorités.

Par contre, moins les individus se sentent concernés par les problèmes de pollution, moins il y a des revendications d'ordre environnemental auprès du préfet et de l'entreprise responsable de ces exactions. Il faut dire que les requêtes des populations, si elles ont un intérêt matériel (dans le cas de dégradation d'habitation, pour prendre un exemple), elles ont également un intérêt financier. L'entreprise sait en effet se rendre généreuse pour acheter le silence des victimes et faire en sorte que le problème de pollution engendré ne dépasse pas l'échelle de la localité. Et c'est ce qui se produit généralement, puisque les habitants qui ont subi des dégradations une fois indemnisés retournent vaquer à leurs occupations, sans donner suite aux nuisances subies pour que cela ne se reproduise plus dans l'avenir, même pas aux autorités locales qui nous ont, par ailleurs affirmé leur impuissance, ce qui explique d'ailleurs le refus de dépôt de plainte de la part des victimes suite aux versements d'indemnités par l'entreprise.

## **5- L'imprécision du concept de participation**

Le concept de participation est utilisé dans le plan National d'Action pour l'Environnement sans être clairement explicité. Il est en effet plus question de concertation et de sensibilisation des populations que de participation.

Dans le cas de la participation des citoyens, dont il est question dans ce chapitre, les modalités de participation ainsi que le rôle des populations ne sont pas définis alors qu'il est clairement mentionné dans le Code de l'environnement à l'alinéa un et à l'article 4 que la politique environnementale consiste à favoriser la participation de tous les citoyens à la réalisation de cette politique (Gabon, Code de l'environnement, 1993). Concernant la réglementation en matière de gestion de l'environnement indiqué notamment dans le plan national d'action pour l'environnement, participation des populations rime avec concertation.

La concertation est en effet le mot le plus utilisé pour définir le rôle des populations locales. Toutefois, ce rôle reste lui aussi également à définir. Les populations locales, celles qui subissent les exactions de CIMGABON au quotidien ne sont pas informées et ne connaissent donc pas la marche à suivre pour faire valoir leur légitimité dans la gestion du risque environnemental à N'toum. Ces dernières sont généralement abandonnées à elles mêmes. Une situation d'abandon et d'ignorance qui participe largement à l'enlisement ou à l'épuisement d'une démarche de contestation et de participation citoyenne (Bacqué et Sintomer, 2011 ; Blondiaux, 2001).

La contribution des populations à la gestion de l'environnement prônée tant au niveau national qu'au niveau international n'a pas d'effectivité sur le plan local en général et sur N'toum en particulier. La population de Ntoum n'est pas renseignée sur les modalités de regroupement en association, de prévention du risque environnemental, mais surtout sur la nécessité d'un tel regroupement. Les représentants des collectivités locales ne croient pas non plus à la pertinence et à la faisabilité d'une telle initiative car, pour le deuxième Maire adjoint de la commune de Ntoum :

*« si les élus locaux peinent à trouver des solutions aux problèmes de dégradation de l'environnement causés par CIMGABON, ce ne sont pas les pauvres populations qui pourront faire grand-chose. L'échec de la gestion du risque environnemental, ainsi que vous le nommez, ne peut nous être imputé car la politique environnementale est biaisée depuis le haut niveau. Au niveau de N'toum, nous sommes privés de tout, nous ne disposons d'aucun moyen de pression pour faire appliquer la loi et même notre rôle est remis en question par l'inapplication de la loi sur la protection de l'environnement qui, je vous le rappelle est en train d'être refaite et celle sur la décentralisation qui, je vous le rappelle aussi, subit le même sort. Face à CIMGABON, on peut dire que nous n'avons aucun pouvoir ».*

En somme, la participation des populations à la gestion du risque environnemental ne trouve pas d'écho au niveau local où les structures institutionnelles et politiques ont du mal à

s'imposer devant la priorité économique. Comme cela a été montré ailleurs - y compris en occident riche- (Frère, 2012 ; Suraud, 2012 ; Gibout, Zwarterook, 2012 ; Zwarterook, 2010), la pression économique ( délocalisation, redéploiement, licenciements etc,) est, plus encore en situation de crise économique, de plus en plus ferme pour peser les décisions concernant les risques industriels et l'imputation de surcoûts substantiels sur les budgets des groupes industriels concernés. Les mécanismes d'appropriation de la démocratie participative passent par une plus grande autonomie politique des structures locales et une plus grande autonomie financière et institutionnelle etc.

D'où l'importance de la mise en application effective de la loi sur la décentralisation. La nouvelle politique de développement durable n'a donc pas encore supplanté l'ancienne vision de développement qui place l'entreprise et par conséquent, l'aspect économique au centre de toute autre initiative de développement. Il y a donc un écart assez important entre ce qui est dit dans les textes et la pratique sur le terrain. Ecart qui semble être imprégné à la fois à la culture politique nationale centralisatrice et à la force de la puissance financière et d'influence de l'entreprise CIMGABON dans le pays où elle est une forme d'état dans l'Etat.

#### **D- L'action des populations pour faire face au risque et les réactions de CIMGABON**

Avant de commencer cette section, nous allons tout d'abord rappeler la population qui a constitué nos personnes ressources. Il s'agit des ouvriers de CIMGABON et des individus avoisinant l'entreprise. Nous n'avons pris que les proches voisins de l'entreprise car, plus on s'éloignait de l'entreprise, moins les individus se sentaient concernés par le risque environnemental généré par CIMGABON. Il est à noter que certains individus que nous avons interrogés étaient à la fois ouvriers et voisins de l'usine, d'où le tableau ci-dessous qui indique le nombre d'individus qui étaient dans cette situation. Dans le cadre de notre enquête auprès de la population de N'toum et du personnel de CIMGABON, nous avons effectué plusieurs entretiens semi-directifs. Le choix des enquêtés s'est effectué d'une part, pour la population, en tenant compte du lieu d'habitation, de l'âge, du niveau d'instruction et de la catégorie socioprofessionnelle.

**Tableau 25 : Différentes catégories d'acteurs interrogés au sein de la population**

Catégorie d'acteurs	Nombre de personnes interrogées
Population	33
Personnel de CIMGABON	23
Individus représentant les deux catégories	8
Total	56

Source : Diane Bignoumba, 2010

### 1- Les moyens de persuasions

La mise en pratique de la participation des populations à la gestion de la politique de gestion de l'environnement présente dans les textes législatifs mais absente en pratique au niveau local existe néanmoins de manière « informelle ».

Ainsi, la gestion du risque environnemental dans la zone de N'toum a générée une forme d'organisation parallèle que nous allons appeler la « contestation spontanée ». La contestation spontanée est une forme de revendication sporadique dans le temps et dans l'espace qui émerge en cas de conflit réel et non plus potentiel avec CIMGABON. Elle ne fait l'objet d'aucune organisation et concerne plus un individu ou un groupe d'individus d'une même famille que la population dans son ensemble. La mobilisation de la population est fonction des préjudices causés par l'entreprise et subis par un ou plusieurs individus, une ou plusieurs familles selon le degré d'importance de l'exaction.

Suite à l'absence de réaction de l'Etat et de son représentant au niveau local face aux exactions de CIMGABON, des individus se sont insurgés à certains moments cruciaux (mort d'homme, blessures d'hommes, destruction d'habitation, déversement de fioul par exemple) pour dénoncer les agissements de l'entreprise.

En effet, les fumées et poussières rejetées dans l'atmosphère, et soulevées par les passages fréquents des camions bennes transportant le clinker de N'toum à Owendo, de même que la boue en saison de pluies occasionnée par le dépôt de poussière sur le sol et qui, à en croire les propos d'un interviewé est « *un véritable calvaire* », ou encore les éclats de roche projetés lors de l'explosion à la dynamite de la roche calcaire détruisant fréquemment certaines habitations et ôtant parfois la vie à quelques individus, avaient fini par exaspérer un



certain nombre d'individus. Ces derniers loin de se réunir, pour la circonstance, en une sorte de « comité revendicateur », la culture associative n'étant pas encore profondément ancrée dans les mœurs, se sont toutefois fait entendre de manière individuelle avec les « *moyens de bord* » comme nous l'affirmait Monsieur Jean lors d'une interview.

Cela peut s'expliquer par une représentativité quasi nulle sur la scène sociopolitique, mais aussi par le fait que leurs revendications sont souvent ébranlées par une absence d'organisations entre individus lésés par l'entreprise et résistant au défilement du temps, qui leur donnerait une certaine légitimité. Il faut noter que dans le cas de la gêne occasionnée par les poussières par exemple, les populations vivant aux alentours de l'usine ont fini par se résigner et à accepter cette situation ne se sentant pas de taille à lutter contre CIMGABON, comme nous l'a confié dépitée, une gérante dont le bar est situé à proximité de la route qui mène à l'entreprise.

Situation paradoxale que la sienne car elle est victime des pollutions de l'usine mais sa capacité de protestation est fortement contingentée par le fait que son commerce vive aussi largement des subsides des ouvriers et populations que l'usine a attiré dans ses alentours.

Néanmoins, en cas de conflits avec l'entreprise sur les problèmes de pollution, chaque individu concerné y va en effet de sa méthode. Il n'est pas rare de voir au niveau de N'toum, le conflit entre l'entreprise et les populations concernées par ce conflit, se matérialiser par l'érection de barricades. C'est de loin le moyen le plus efficace des revendications qu'a trouvé la population pour se faire entendre auprès des responsables de l'usine CIMGABON de N'toum. Cette méthode qui a porté ses fruits ces dernières années consiste à ériger des barricades sur la route menant à l'entreprise pour y empêcher l'accès au personnel de l'usine notamment, et stopper le transport de clinker qui se fait par camions.

C'est cette méthode radicale qu'à utilisé, pour prendre un exemple, Papa Rémy pour attirer l'attention des responsables de l'entreprise et des élus locaux alors qu'il s'est fait démolir une partie de son logement par des projections de roches. Retraité de CIMGABON en 2009, Papa Rémy habite sur le prolongement de la route qui mène à l'entreprise. La proximité de son habitation par rapport à l'entreprise fait qu'il est généralement victime des activités de l'entreprise. Si ce dernier arrive à tolérer les poussières quotidiennes présentes dans l'atmosphère et dont la présence est entretenue par l'évacuation par la cheminée de l'usine de

ces poussières et le va et vient incessant des véhicules de l'entreprise, il supporte moins l'éclatement des roches en carrière qui lui cause souvent des dommages matériels au niveau de son habitation. C'est à ce titre qu'au printemps 2010, Papa Rémy, a décidé d'agir en érigeant des barricades sur la route menant à la cimenterie. « *Trop c'est trop* », nous avait-il confié lors d'un entretien en août 2009.

Cette action isolée s'est soldée par le déplacement du maire et du préfet au domicile de Monsieur Rémy. C'est généralement l'entreprise qui réclame l'intervention des collectivités locales ; en effet, les barricades des riverains victimes des exactions est un signal fort car elles ralentissent un temps soit peu la production empêchant par cette occasion, les véhicules de toutes les catégories socioprofessionnelles confondues de passer. Il y a évidemment les voitures des responsables de la société qui n'ont plus la possibilité de circuler, mais il y a aussi et surtout les camions bennes, dont on sait désormais leur utilité quand au transport de clinker.

Lorsque le préfet est sur les lieux du conflit, celui-ci discute unilatéralement avec les parties antagonistes. Il est rare en effet, du moins dans les entretiens que nous avons menés, que les trois acteurs à savoir, l'entreprise, l'Etat et le principal concerné, s'asseyent ensemble à la table des négociations. A la fin des pourparlers, une décision est prise, elle concerne notamment le dédommagement puisque c'est là la réelle source de motivation des riverains. Cette indemnisation est généralement repoussée à plus tard, elle n'est jamais donnée séance tenante par l'entreprise.

Il revient donc à l'individu lésé d'attendre plusieurs jours, plusieurs semaines et même plusieurs mois comme cela à été le cas avec Papa Rémy. Lorsque l'individu estime que le temps d'attente devient trop long, le seul recours possible est à nouveau d'ériger des barrières pour attirer l'attention des pouvoirs publics et des responsables de l'entreprise. Ce qui entraîne de nouvelles négociations entre l'entreprise, le préfet ou le maire et l'individu qui aboutissent au même compromis pratique : l'indemnisation de la victime avec un apport financier résultant du rapport de forces en présence dans l'instant de la négociation (Blanc, 1992 ; Gibout, 2009 ; Stoessel-Ritz, 2009) Ce scénario, de nombreux habitants jouxtant l'usine le connaissent parfaitement. Et cela n'est pas prêt de s'arrêter puisque le travail en carrière de CIMGABON, passe forcément par l'explosion des roches.

Papa Rémy, selon les affirmations qu'il nous a donné lors de notre enquête, a clairement exposé son problème auprès de ces différents responsables. À la suite des pourparlers, affirme Papa Rémy : « *le Préfet m'a dit qu'il va négocier avec CIMGABON* ». C'est suite à cette promesse de négociation que Papa Rémy a retiré ses barricades. C'est encore ce système qu'avaient utilisé les populations avoisinant l'entreprise quelques années plus tôt, pour revendiquer la construction d'une « *route plus digne, moins poussiéreuse en période de saison sèche et moins boueuse en pleine saison des pluies* », comme nous l'a confié Monsieur F.

Ce système archaïque de revendications a déjà porté ses fruits par le passé puisque l'entreprise finit par fléchir et accepte de dédommager les victimes. Il reste le principal moyen de faire plier l'entreprise quant à ses agissements. De facto, l'entrave à la circulation bouleverse le rapport des forces et, les pertes sèches étant importantes pour l'entreprise, cette dernière cède plus pour recouvrer une liberté de mouvement de ses véhicules de transport de marchandises en particulier (Bignoumba, 2008, Gibout, 2008).

Ce qui paraît intéressant à signaler, c'est que le rapport de forces ouvert entre l'entreprise et les populations ne concerne que le risque liés aux éclats de roches qui endommagent sérieusement les habitations et portent parfois atteintes aux individus. Les autres pollutions avérées comme celle affectant l'air, qui sont dues aux poussières rejetées dans l'atmosphère ou soulevés par les véhicules, ou encore celles liées aux déversements des matières toxiques dans la rivière, sur la flore, ou à même le sol, ne font pas l'objet de tant de débats. Parce que le risque est moins immédiat, sa prise de conscience est plus difficile et sa mise en priorité plus incertaine (Beurain, 2004 ; Frère, 2012 ; Le Blanc et al, 2009 ; Scarwell, 2005 ; Zwarterook, 2010).

En effet, pour prendre un exemple, lors de notre tout premier entretien à l'usine de CIMGABON, nous avons rencontré le Directeur des ressources humaines qui supervisait des stages de formation, ce qui expliquait sa présence à N'toum, bien que son bureau soit situé à l'entreprise CIMGABON d'Owendo. Lorsque nous nous étions présentés et que nous avons exposé notre sujet de recherche, celui-ci croyait que nous avions été motivés par le fait que l'entreprise ait déversé du fioul usagé sur la flore située au-delà des limites de l'usine. Déversement de liquide toxique qui avait provoqué la colère de certains habitants à l'époque, mais, le problème n'avait pas été porté plus loin.

Pour Sébastien T., travailleur temporaire à CIMGABON et proche voisin de l'entreprise, « *l'entreprise et les représentants des collectivités locales sont de connivences. Même notre syndicat qui nous représente à l'entreprise.* » Au grand dam des populations qui sont, quant à elles, les seules à lutter contre ce phénomène de risque environnemental qui les accablent à Ntoum. Pour cette personne ressource :

*« il est inadmissible qu'à l'heure actuelle, ce soit toujours les populations qui paient les pots cassés de l'entreprise. Quand on nous casse nos maisons et nos voitures, quand on souffre de poussières tout le temps, il faut lutter pour que l'entreprise puisse reconnaître ses torts. Si tu ne fais rien, tu n'auras rien et ça ce n'est pas normal. L'entreprise fait ce qu'elle veut et la Mairie, ni personne ne dit rien. ».*

Nous avait-il affirmé presque dans un état de colère.

La participation des populations à la gestion du risque environnemental comme mentionnée dans les textes de loi dans la zone de N'toum se trouve donc être un concept de façade car la concertation entre les acteurs qu'elle suppose, n'est pas un fait ancré dans les pratiques et les habitudes des acteurs. Pour Maurice Blanc : « *on invite les habitants à s'exprimer librement mais leurs revendications sont rarement entendues* »<sup>42</sup>. Sauf que dans le cas précis de notre étude, l'invitation des populations à la gestion du risque environnemental n'a même jamais été à l'ordre du jour.

Généralement les populations sont écartées des problèmes causés par la pollution de CIMGABON au niveau de N'toum, leur apport dans la gestion du risque environnemental ne se dévoile qu'en cas de conflit avec l'entreprise comme nous l'avons dit plus haut. Dans ce cas, elles n'occupent qu'un rôle secondaire, celui de dénonciation des exactions causées par l'entreprise et se laissent littéralement supplanter par la position dominante de la fabrique et des responsables politiques. Leur statut de contre pouvoir par rapport à l'entreprise manque de légitimité, de représentativité, si bien que les actions entreprises dans la gestion du risque environnemental à Ntoum ne trouve pas grand écho auprès des instances locales et nationales.

---

<sup>42</sup> [www.U-picardie.fr](http://www.U-picardie.fr)

La raison pour laquelle les habitants ne sont pas aux premières loges de la gouvernance environnementale semble être due au fait que ces populations ne se sentent concernés par les problèmes d'environnement que lorsqu'ils en subissent directement les conséquences ! Ces conséquences sont supportées et vécues de manière individuelle. Chaque individu concerné règle son problème de façon isolée, il n'y a pas concertation entre les individus. Une arrivée en ordre dispersé des riverains qui fragilise leur (s) revendication (s) même si parfois, certaines aboutissent. La logique transactionnelle se confirme dans la mesure où le rapport de forces est très défavorable aux riverains et que, en conséquence la capacité d'imposition de l'entreprise est renforcée. (Blanc, 2012 ; Remy et al, 1991 ; Stoessel et al, 2012).

Nous nous sommes davantage penchés sur ce manque de volonté individuelle à régler un problème commun et il en ressort qu'en dehors de l'absence de connaissance des populations sur le phénomène de regroupement en association, il peut avoir plusieurs explications dont les plus évidentes sont la peur de se mêler à un conflit qui concerne l'entreprise qui les emploie, cela concerne notamment les travailleurs de l'usine qui sont à la fois les proches voisins de l'entreprise.

Cette situation peut également s'expliquer, pour les habitants qui sont épargnés par l'explosion de roches calcaires, par le refus pour un habitant de s'immiscer dans un conflit où il ne se sent pas directement concerné. Mais, elle peut aussi être due au fait que les habitants minimisent la nocivité des autres sources de pollution. Les poussières n'entraînent pas immédiatement des maladies, même si ces derniers se plaignent de contracter facilement la grippe ou le rhume, ces maladies ne sont pas considérées comme graves. De même, le déversement du fioul sur la flore, n'est pas considéré comme une atteinte grave puisque ce la n'affecte pas les populations directement. Ce qui est à déplorer, c'est surtout le lieu où ces produits sont déversés qui est souillé avec des conséquences parfois lourdes à plus long terme sur la flore, la faune et la santé humaine.

## **2- Les différentes réponses de CIMGABON**

Et pourtant il y a déjà eu plusieurs rencontres à N'toum entre les populations et les dirigeants de l'entreprise à propos des risques encourus par les premiers acteurs cités qui ont abouti à des compromis, mais lors de ces nombreuses réunions comme nous l'a confirmé un

salarié à la fois voisin de l'usine, les arguments des populations ne sont pas entièrement pris en compte. En prenant pour exemple le cas du décès d'un homme qu'on nous a signalé pendant notre enquête, suite à l'explosion des roches de calcaire en carrière. Roches qui avaient dépassé le périmètre de production de l'entreprise pour se retrouver dans une zone habitée, « presque rien n'a été fait pour enrayer cette situation. *« La famille a reçu des dédommagements et c'est tout »*. Nous n'avons pas eu d'autres informations sur le sujet et le personnel de l'entreprise n'a pas voulu s'étendre sur ce dernier.

Monsieur Pierre nous a attesté que ce sont les populations qui ont obligé l'entreprise à user de la sirène permettant d'avertir les populations en cas d'activité dangereuse en carrière. Mais, selon lui :

*« L'usage de la sirène à elle seule ne suffit pas puisque plusieurs personnes se sont rendu compte que c'était des bruits de fond, plutôt qu'une sirène. Mais au moins avec la sirène on sait qu'il faut faire attention, et on prend nos précautions ».*

Il a en effet été remarqué par les populations que le son de la sirène ne permettait pas de couvrir toute la région concernée car, si *« certaines personnes l'entendent depuis leur domicile, d'autres ne l'entendent pas du tout »* et cela revenait à la situation de départ. De plus, selon papa Rémy :

*« l'alarme ne pouvait pas protéger les personnes qui étaient alitées comme dans le cas d'une maladie par exemple ou, les enfants qui dans l'insouciance vont jouer dans des endroits exposés ».*

L'installation de l'alarme sonore témoigne néanmoins de l'existence d'un processus transactionnel. En effet, face à un problème, un compromis pratique est trouvé autour de l'installation d'une sirène. Au regard de l'état des forces en présence, la décision apparaît comme une victoire arrachée par la population. Mais l'entreprise *in fine*, cède peu car elle domine le rapport. Cependant, elle cède un peu symboliquement car l'entreprise ne peut pas faire moins que la sirène pour montrer qu'elle tient compte des autres acteurs en présence et

des dangers des explosions pour eux. L'alarme a cependant présenté ses limites et s'est vue complétée par d'autres moyens de prévention.

A la solution de l'alarme est venue s'ajouter celle d'un planning de tir à la dynamite mis à la disposition des populations tous les lundis au portail de l'usine où l'on inscrivait pour la semaine, les jours et les heures d'activité dangereuse en carrière. Cependant, cette solution a également montré ses limites puisqu'il s'est avéré que plusieurs personnes n'étaient pas informées des jours concernés pour le simple fait qu'elles n'étaient pas lettrées ou qu'elles n'avaient pas pu accéder pour plusieurs raisons à l'information. Ce fut donc encore une tentative qui à la longue, n'a pas porté de fruits. Et pour palier à cela, la direction de l'usine de N'toum s'est offert les services d'un employé qui était chargé d'alerter la population en demandant à toutes les personnes présentes à leur domicile de quitter les lieux afin que le travail en carrière puisse commencer. La tâche s'est malheureusement avérée être ardue et l'idée a été abandonnée un peu plus tard.

Dernièrement en 2010, un abri dont la construction date de plusieurs années déjà a été achevé dans ce sens pour permettre aux populations proches de l'usine de se réfugier en cas d'activités à risque en carrière. Cet abri ne fait pas lui non plus l'unanimité auprès des populations exposées de N'toum puisque ces dernières se verront obligées de quitter leurs habitations parfois plusieurs fois dans la semaine pour ne pas être confrontées directement aux éclats de roches.

*« Nous ne sommes pas des moutons de Panurge, des grands hommes et de grandes femmes comme nous regroupés comme des animaux alors qu'on est quand même chez nous, c'est quand même un peu abusé »*

nous a confié la gérante du bar se trouvant à l'entrée de la cimenterie. C'est cette situation inconfortable et fortement contraignante qui fait en sorte que de nombreuses personnes n'adhèrent pas à cette solution.

Ces évolutions des réponses à la question des explosions à la carrière témoignent également du processus transactionnel à l'œuvre. En effet, au fil du temps, en fonction des forces en présence, l'entreprise se doit de réagir dans l'ici et le maintenant de la situation pour

proposer des réponses propres à montrer sa « bonne foi » et son « souci » de la population voisine.

Concernant les risques de pollution engendrés par le rejet de poussières dans l'atmosphère ou encore le déversement du fuel sur le sol et par conséquent du sous-sol, il est plus difficile d'attirer l'attention des responsables de l'entreprise et même des responsables politiques. Cette difficulté, dans le cas de l'entreprise vient du fait qu'elle considère qu'elle est propriétaire des terres sur lesquelles elle exerce son activité et même au-delà. Cela tient également au fait qu'au cas où elle céderait, le coût serait beaucoup plus lourd pour l'entreprise (dépollution, filtrage, etc.)

Il existe en effet de nombreux conflits entre l'entreprise et les populations sur le partage des terrains. Des conflits difficiles à être résolus puisque N'toum n'est pas, comme l'ensemble des villes du Gabon totalement régie au niveau cadastral par les plans d'occupation des sols stricts susceptibles de définir avec exactitude dans le cas de N'toum, les limites des terrains des différentes parties en conflit à ce sujet.

Cela favorise l'occupation anarchique des sols, entraîne et sème la confusion dans la répartition des parcelles de terrain appartenant à l'entreprise, aux salariés ou au reste de la population. Ces conflits sont accentués par le fait que l'entreprise ou les habitants propriétaires des terrains jouxtant celui de l'entreprise, revendiquent la primauté d'implantation et donc d'occupation des sols. D'où la difficulté de savoir à qui revient réellement le droit d'occuper tel ou tel terrain.

Plusieurs individus dont les habitations sont voisines à celle de l'entreprise dénoncent les activités polluantes de CIMGABON, l'exploitation du calcaire et la fabrication du clinker génèrent de nombreux résidus qui ne sont généralement pris en compte par l'entreprise. « *Pour vous dire la vérité, la gestion du risque environnemental à un coût, et ce coût n'est pas prêt d'être supporté pas l'entreprise* », nous affirmait en 2008 Monsieur Noël Mbéga, ancien Directeur des ressources humaines de l'usine aujourd'hui à la retraite.

Finalement certaines des revendications des populations, il faut l'avouer, ne sont pas restées lettres mortes. Les populations ont en effet pour prendre un exemple réussi à obtenir de l'usine entre autre, la construction d'un abri leur permettant de se réfugier en cas



d'explosion des roches à la dynamite, l'arrivée en 2005 de la Responsable Hygiène Sécurité Environnement, mais aussi un certain nombre d'avantages tels que la possibilité laissée aux populations de la zone de consulter, gratuitement, le dispensaire de l'usine, même si, cette gratuité est également un moyen de contrôle de l'entreprise sur la santé des individus.

Toutes ces « victoires » obtenues par les populations sur l'entreprise CIMGABON traduisent la mise en place progressive du processus transactionnel en réponse au rapport de forces engagé entre ces acteurs. Toutefois, ces différents compromis faits par l'entreprise CIMGABON, n'altèrent en rien la position dominante de cette dernière puisque l'entreprise, malgré ces concessions cède toujours peu. Cependant il n'en demeure pas moins que ces compromis ont permis d'atténuer le climat de tensions naissant entre l'entreprise et les populations même si actuellement, plusieurs conflits latents comme celui de Papa Rémy sont en cours de négociations.

## **E- La santé et la sécurité : deux notions relayées au second plan**

### **1- L'information sur les risques**

Notre séjour dans la ville de N'toum nous a permis de constater que l'information sur les risques environnementaux susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et sur la santé des salariés et des populations a toujours été dissimulée aux populations voisines de l'usine et même aux salariés de l'usine. Au niveau de l'usine, cette situation est une volonté de l'entreprise qui se garde bien de communiquer des informations qui peuvent lui être préjudiciables.

En ce qui concerne le domaine de la santé, les informations que nous allons présenter ci-dessous ont été recueillies auprès de trois catégories d'acteurs. Nous avons ainsi interrogé le personnel de CIMGABON, certains individus vivant à proximité de l'usine, mais aussi, les agents du Ministère de la Santé représentant les autorités administratives et sanitaires. Ces données n'ont pas pu être confrontées aux données officielles du Ministère de la Santé. Selon nos sources, il n'existe pas d'enquête de ce genre au niveau de N'toum. Les principales maladies recensées sont celles ayant une importance nationale telles que le paludisme ou le sida. Cependant, si nous n'avons donc pas pu rentrer en possession des données officielles,

pour si peu qu'elles existent, nous nous sommes néanmoins intéressés au propos du personnel du dispensaire de l'usine de N'toum, aux habitants et aux salariés.

## **2- La sécurité assurée par CIMGABON**

Concernant cette question sur la santé et la sécurité du personnel de l'usine, nous avons voulu savoir la manière dont les ouvriers évoluent en période d'activité au sein de l'usine. Il apparaît clairement, de prime abord, lorsque nous arrivons à l'usine, que la première chose qui attire notre attention sur la barrière de l'entreprise est l'ensemble du matériel de sécurité tel que le port du casque, de la combinaison, les gants ou encore le masque et les lunettes qui est largement vanté et mis en évidence à côté du logo de l'entreprise. Cependant, lorsque nous nous étions rendu à l'usine de N'toum, en dehors de la combinaison et du casque que nous avons remarqué sur l'ensemble des ouvriers, des accessoires indispensables tels que les masques et les gants n'étaient pas portés automatiquement par certains des ouvriers.

Nous pouvons voir que cette photo est prise de loin, c'est dû au fait que nous n'avions pas la permission de filmer. Nous avons donc pris cette photo de manière discrète.

### Photo 8 : Matériel et les consigne de sécurité



Source : Diane Bignoumba, 2009.

Depuis la création de CIMGABON, l'entreprise a enregistré plusieurs incidents sur le site de production de clinker de N'toum suite au matériel de production défectueux ainsi qu'aux mauvaises conditions de sécurité. Le personnel de CIMGABON a en effet été exposé pendant plusieurs années à des risques d'accidents de toutes sortes sur le lieu de travail. La conséquence la plus grave de cette exposition a été l'enregistrement de quelques cas de décès sur le lieu de travail, comme nous le confiait un ancien salarié qui nous avait demandé de l'appeler Papa Rémy. Le dernier décès en date, selon cet informateur, concerne un homme qui dans le cadre de son travail était monté sur une sorte d'échafaudage et, suite à une perte d'équilibre est tombé d'une certaine hauteur. Selon Papa Rémy, ancien cadre de la société :

*« L'individu en question a eu six côte cassées et a été conduit immédiatement au dispensaire de la société avant d'être évacué sur Libreville où il a rendu l'âme. ».*

Ces nombreux cas de décès ont emmené le personnel de l'usine de Ntoun à donner à l'entreprise le qualificatif de « *médecin après la mort* »,<sup>43</sup> en raison du laxisme effarant de l'entreprise face à cette situation.

Plusieurs travailleurs pensent en effet que ces décès auraient bien pu être évités si l'entreprise accordait un minimum d'importance à ses salariés. Mais, comme l'a affirmé Monsieur B. lors d'un entretien :

*« Nous ici, nous avons l'impression que nous sommes livrés à nous-mêmes, même le syndicat n'a jamais rien fait par rapport à ces gens qui sont morts. Même si l'entreprise prend en charge les victimes, c'est quand même des hommes qui meurent ! Et l'argent ne peut pas remplacer un homme qui meurt ».*

Il ne faut pas cependant oublier de mentionner que, depuis l'arrivée du Responsable Hygiène Sécurité Environnement, des efforts considérables ont été faits dans le domaine de la sécurité du personnel. Le matériel de sécurité est en effet mis à la disposition du personnel de l'usine et de tout visiteur ayant accès à l'entreprise. Lors de notre visite, nous avons été sommés de porter le casque qui nous avait été remis et de ne le retirer qu'une fois retournée à la guérite. Ce qui n'avait pas été le cas, lors d'une notre enquête faite dans le cadre du mémoire de master 2, quelques années plus tôt.

Par rapport à ces différentes mesures de sécurité, la grande question est de savoir si ces dernières ont une grande efficacité au point de prévenir définitivement le personnel de l'usine sur les risques de toutes sortes générés par l'entreprise. La réponse à cette question n'est pas une surprise car, si effectivement quelques dangers peuvent être évités du fait du suivi de ces mesures de protection, d'autres dangers par contre, notamment celui de la contamination par les fumées, les poussières ou les gaz toxiques, pour prendre un exemple, auront du mal à être maîtrisés.

---

<sup>43</sup> Expression signifiant généralement la proposition des solutions, pour apaiser les tensions, après que l'irréparable ait été commis.

## **E- La santé au travail et à domicile : un défi difficile à relever**

Dans le cadre de la santé du personnel de l'usine et des populations, nous avons eu des entretiens avec des ouvriers et avec le personnel de santé du dispensaire de l'usine de N'toum. Concernant nos interviews avec les ouvriers de CIMGABON, nous voulons avertir le lecteur que les informations les concernant sur ce sujet sont à prendre avec précaution, car beaucoup d'entre eux nous ont décrit leur ressenti, ce qui n'a généralement rien à voir avec le diagnostic du médecin.

En ce qui concerne les conditions sanitaires des populations de N'toum, nous nous sommes rendus à l'organisme d'hygiène basé à Libreville afin d'avoir des informations sur la population de N'toum, un des responsables de cet organisme nous a répondu qu'ils n'avaient encore jamais mené d'études dans cette commune, mais que si nous étions intéressés, mais surtout si nous étions disposés à financer cette étude, ils pouvaient le faire. Cependant, le financement paraissant trop élevé, nous avons renoncé à cette perspective.

À propos du personnel de santé par contre, pour avoir l'avis des responsables sur cette situation, il a été indispensable pour nous de nous rendre au dispensaire qui se trouve à quelques pas de l'usine. Nous n'avons pas trouvé le médecin du travail qui était en congé, aussi, nous sommes-nous orienté vers l'infirmier d'Etat Monsieur Poyo.

Par la suite, après près d'un mois d'attente, nous avons tout de même rencontré le médecin pour avoir un supplément d'informations sur la santé des cimentiers, mais nous nous sommes heurtés à la suspicion de celui-ci. Nous avons été confrontés à des réponses comme celles-ci :

*« Vous savez que ce sont des informations confidentielles que vous me demandez-là mademoiselle ! Je ne peux vous répondre sur ce sujet car je suis tenu par le secret médical ».*

Brandissant cet argument comme ne lui permettant pas de répondre à nos questions. Nous nous sommes donc ainsi contentés des informations fournies par monsieur Poyo. Ce dernier nous a donné des renseignements très intéressants au sujet des maladies que l'on rencontre le plus souvent chez les cimentiers, mais aussi chez les populations vivant aux

abords de l'usine. Pour ce dernier groupe d'individus, il n'est pas inutile de rappeler que le dispensaire est également mis à leur disposition.

Les principales affections rencontrées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'usine sont les maladies de la peau et de l'appareil respiratoire. Ces affections peuvent aller d'une simple irritation (irritation de la peau, des paupières (signalons au passage que nous avons été victime de cette affection lors de notre enquête à CIMGABON), des muqueuses nasales et de la gorge) à des maladies broncho-pulmonaires graves si elles ne sont pas bien traitées. Afin d'avoir une idée sur les dangers potentiels de l'exploitation du clinker, nous avons exposé dans les tableaux suivants les gênes que peuvent contracter un individu en présence de clinker.

**Tableau 26 : Les effets de l'exposition des yeux au clinker**

<b>Organe touché par le clinker</b>	<b>Réactions</b>
<b>Yeux</b>	Irritation
	Inflammation immédiate ou différée
	Brûlures chimiques
	Cécité

**Source :** Diane Bignoumba, 2011

Concernant ces données, il ne faut pas faire l'amalgame entre les ouvriers, directement en contact avec le clinker et les populations, tout aussi en contact, mais à des degrés différents. Les conséquences de la pollution sur la santé des individus dépendent du temps d'exposition de l'individu concerné, du taux de concentration des substances nocives, ainsi que de la constitution de l'organisme soumis aux polluants. Lors de notre entretien avec Mr Poyo, il a été plus question des ouvriers que des populations mais ces dernières n'ont cependant pas été oubliées.

**Tableau 27 : Les conséquences de l'inhalation du clinker**

Organe touché par le clinker	Réactions
Nez	Irritation (nez, gorge, poumons)
	Asphyxie
	Brûlures chimiques (gorge, nez, poumons)
	Silicose <sup>44</sup>

Source : Diane Bignoumba, 2011

Si l'infirmier d'Etat a été capable de nous décrire avec minutie les principaux dangers que peut entraîner la manipulation du clinker, au niveau du personnel de l'usine, il n'y a aucun salarié, ni aucun individu voisin de l'usine que nous avons interrogé qui a été capable de nous définir de manière succincte ce qu'était la silicose. Tous en effet (surtout les ouvriers), connaissaient le terme de silice, mais pas celui de silicose. Il y en a même certains qui ont essayé de rectifier l'orthographe de ce terme lors de nos entretiens croyant que je faisais allusion à la silice. Cette attitude nous a amené à penser que le personnel de l'usine et les populations environnantes n'étaient pas renseignés sur les risques que présentent certaines activités de l'entreprise.

Cela témoigne bien des limites à la logique du développement durable. Dans le cas présent, les piliers sociétal et démocratique ne sont pas assurés, ni le premier sur un plan sanitaire de protection de la population, ni le second sur un plan informationnel quant à la connaissance de la situation et des risques inhérents.

**Tableau 28 : Les dangers d'une mauvaise manipulation du clinker sur la peau**

Organe touché par le clinker	Réactions	
		Brûlures
	Lésions graves	Rougeurs, irritations
Peau	Brûlures troisième degré	démangeaisons
		Desquamations, gerçures
		Éruption cutanée

Source : Diane Bignoumba, 2011

<sup>44</sup> Maladie pulmonaire due à l'inhalation des particules de poussière de silice.



Le contact avec le clinker peut également être à l'origine des maladies rénales, des toux répétitives, des maladies broncho-pulmonaires comme la tuberculose (qui peut être notamment une aggravation de la silicose), la bronchite, et d'autres affections qualifiées de maladies auto-immunes parmi lesquelles nous trouvons : la sclérodermie (maladie qui épaissit la peau), la polyarthrite rhumatoïde etc.

Ce qui nous a le plus marqué lors de notre entretien avec Mr Poyo, c'est le fait que ce dernier ait établi une sorte de « catégorisation de la maladie » en fonction de certains emplois exercés par les salariés. En effet, selon l'infirmier d'Etat : « des cas récurrents de tuberculose ont été observés chez les mécaniciens et les soudeurs, alors que chez plusieurs autres ouvriers en carrière, ce sont d'autres cas de maladies broncho-pulmonaires, de la toux, des maux d'oreilles... qui sont identifiés.

Dans le cas de ces pathologies, il convient donc de faire une distinction entre le personnel travaillant à la carrière, à la production, à l'entretien et au niveau de l'administration. Cette distinction doit également être faite avec les populations environnantes, même si une bonne partie de cette population est constituée du personnel de l'usine. En n'oubliant pas de faire remarquer que plus on s'approche de l'usine, plus on rencontre les habitations des ouvriers et plus on s'éloigne de l'usine, plus l'on découvre les habitations des cadres

Il existe même des cadres qui sont logés à Libreville tel que le médecin de l'usine qui vient deux fois par semaine et le Directeur des ressources humaines que nous avons rencontré à N'toum dans le cas d'une formation du personnel de l'usine. La majorité des terrains avoisinant l'usine, en dehors de la cité de la cimenterie est occupée par le personnel de l'usine, il n'est pas vain de constater que cette situation géographique par rapport à CIMGABON, cette proximité entre d'une part les habitations et d'autre part la fabrique, fait que ces individus sont exposés en permanence aux émanations de l'entreprise.

Nous ne pouvons nous avancer sur l'explication de la distance faite par l'entreprise entre la cité des cadres et celle du personnel ouvrier d'autant plus qu'elle est commune à beaucoup de cités d'entreprises au Gabon telle que l'ancien office des postes et des télécommunication scindé après sa privatisation en deux entreprises bien distinctes : celle de la poste (Gabon Poste) et celle des télécommunication (Gabon Télécom). Toutefois, cette



situation traduit la difficulté de mise en œuvre du développement durable dans la mesure où elle va à l'encontre du principe d'équité tant prôné par le développement durable.

Parmi toutes ces pathologies, trois d'entre elles se distinguent par leur récurrence et l'ampleur de leur propagation chez les ouvriers notamment : les problèmes de peau, les problèmes pulmonaires et les pathologies de types rhinopharyngites. En effet, plus de la moitié des interviewés fait état de la fréquence ou de la permanence de ces pathologies.

Au vu de tout ce qui précède, nous pouvons affirmer qu'il existe en effet chez les individus précédemment cités une catégorisation de la maladie selon le métier exercé. Cette catégorisation des pathologies rencontrée chez les employés de CIMGABON nous a emmené à penser que le personnel et les populations voisines de l'usine de CIMGABON de N'toum souffraient, entre autre maladies, de maladies liées à l'activité de CIMGABON, non reconnues, comme telles par l'entreprise puisque le médecin du dispensaire de CIMGABON ne délibère pas le bon diagnostic, selon ce que racontait un ex-médecin de l'usine licencié par l'entreprise le docteur Nziengui Makita, comme nous allons le voir dans les lignes qui suivent. Chez les populations par contre on rencontre beaucoup de maladies respiratoires.

C'est suite à ce constat que nous avons voulu savoir si la société par le biais du dispensaire était en possession de chiffres correspondant au suivi pendant des années de l'évolution de la santé des salariées et des populations puisque celles-ci se soignent au dispensaire, mais nous n'avons pas eu de réponse à notre requête. Il nous est donc impossible de savoir si depuis la création de l'usine, des décès liés à la pollution de CIMGABON ont été enregistrés au niveau des salariés. Il est encore plus difficile de savoir si on a observé des cas de décès liés à la pollution chez les populations ou les ouvriers ayant quitté l'usine pour cause de licenciement ou de retraite dans la mesure où nous n'avons pas eu vent de la cause de ces décès et plus encore, nous n'avons pas eu accès aux registres des décès des hôpitaux tant au niveau du dispensaire de CIMGABON, qu'à celui du dispensaire de N'toum.

Par ailleurs, lors de notre entretien avec l'infirmier d'Etat, celui-ci nous a confié qu'il n'a jamais, à sa connaissance, participé à une campagne de sensibilisation des salariés et des populations de N'toum sur les risques encourus par l'activité professionnelle de CIMGABON. Ainsi, les personnes que nous avons interrogées n'ont jamais, si on en croit leur propos, reçu une information de la part de l'entreprise sur les risques liés à leur activité

professionnelle. Cela semble surprenant d'autant plus qu'avec certains interviewés, c'est nous qui leur informions par nos questions de la gravité des risques potentiellement générés par l'entreprise. C'est généralement les individus nouvellement recrutés qui manifestaient de l'étonnement, mais les plus anciens nous ont en majorité répondu qu'ils s'en doutaient un peu.

Il y a donc un déficit d'informations qui maintient la population, et surtout les salariés de l'usine, dans l'ignorance des risques encourus. Ce qui est un frein non seulement à la logique de participation, mais également à celui de développement durable.

Il arrive en effet que les ouvriers émettent entre eux certains doutes sur certaines maladies dont ils souffrent, même si ces doutes restent du domaine de la suspicion puisqu'aucun de ces individus n'a jamais fait part, de façon officielle, de ses suspicions auprès des responsables de l'entreprise. Cette situation vient remettre à jour l'absence de relais telle qu'une association ou un syndicat susceptible de porter les effets de ces risques et de servir de chambre d'échos à ces problèmes sanitaires. Il s'agit donc dans ce cas de l'absence très remarquée de stakeholders, ces lanceurs d'alerte qui servent de chambres d'écho et de relais dans la publicisation des informations concernant ici les risques industriels (Stoessel et al, 2012 ; Suraud, 2012).

Plusieurs d'entre eux ont émis la possibilité que les gênes ressenties pouvaient avoir un lien avec leur activité professionnelle. Puisque Papa Rémy nous avait affirmé que « *l'entreprise rendait les ouvriers malades* ». Cette conviction, il la tient de l'ancien médecin pneumologue de CIMGABON, le Docteur Nziengui Makita qui, pendant l'exercice de ses fonctions à l'usine, avait semé le doute et le trouble dans la tête de certains ouvriers en donnant des diagnostics alarmants sur leur état de santé.

Nous avons en effet appris par Monsieur R, Monsieur Noël et Papa Rémy que ce médecin avait adopté des méthodes particulières auxquelles, ils n'étaient pas habitués, pendant la consultation. Le Docteur, sans doute révolté par la rétention d'informations dont faisait preuve l'entreprise sur la santé des salariés, avouait parfois à certains cimentiers, lors d'une consultation qu'il ne leur restait plus beaucoup de temps à vivre, en leur donnant une fourchette de temps définie en années ou en mois. Le pire, affirme Monsieur R :

*C'est qu'aujourd'hui, on voit qu'il avait raison puisque beaucoup de ceux à qui il avait dit ça sont décédés. Je crois vraiment qu'il a quitté la société parce qu'il disait la vérité aux gens. Et c'est bien dommage parce qu'il devient difficile pour nous de savoir ce que nous avons exactement. Peut-être que moi-même qui vous parle-là je suis déjà très près de la mort, mais qui va me dire ça ici ? ».*

## **F- Le dispensaire comme effet placebo grandeur nature**

Le dispensaire permet de mettre en confiance et rassurer les populations et les salariés de CIMGABON sur la prise en compte concrète par l'entreprise des problèmes de santé potentiels que peuvent avoir ces individus. Et cela même si la maladie n'est pas liée à l'activité de l'entreprise. Le dispensaire apparaît à cet effet comme une aubaine pour les populations et les salariés de l'usine d'autant plus que certains médicaments sont offerts gratuitement. Mais d'un autre côté, il permet également de dissimuler les effets potentiellement néfastes des résidus nocifs de l'entreprise sur la santé de ces individus.

De fait, nous avons là une situation typiquement paradoxale. La contradiction n'est pas antagonique car l'apport de soins par l'entreprise est à la fois une manière de prévenir le reproche d'inaction et une façon de contrôler l'information sur les risques sanitaires inhérents à l'usine (Gibout, 2008).

**Photo 9: Dispensaire de CIMGABON**



Source : Diane Bignoumba, 2009

Nous pouvons remarquer que si le dispensaire se situe dans le prolongement de la barrière de l'usine, il est totalement placé à l'extérieur de celle-ci. Ce positionnement par rapport à l'usine a été pensé pour accueillir également gratuitement les populations de N'toum.

Le dispensaire permet de blanchir l'entreprise de tout soupçon sur d'éventuels problèmes de santé liés à la pollution de l'entreprise par la dissimulation de l'information aux patients et surtout la délivrance d'un diagnostic erroné puisque les médicaments indiqués ne sont généralement pas, au dire d'une source voulant rester anonyme dont nous nous limiterons à donner l'initiale de son prénom L. : « *appropriés à la maladie que l'on voudrait soigner ou guérir* ».

Nous constatons donc, par les propos de cette personne ressource anonyme, que le dispensaire et par conséquent certains soins administrés gratuitement et mis à la disposition des salariés et des populations locales est un outil dangereux au service de l'entreprise car, le personnel qui y travaille est tenu de garder le secret sur certaines maladies observées chez les patients. Cette situation ne favorise pas, par conséquent, le fait que ces travailleurs ou

populations puissent aller consulter d'autres hôpitaux susceptibles de leur délivrer le bon diagnostic et donc de découvrir réellement de quoi souffrent ces individus afin de leur administrer le traitement adéquat pour leur possible guérison. La gratuité des soins, mais aussi la proximité du dispensaire y sont des éléments très dissuasifs puisque le fait de se rendre dans d'autres centres médicaux coûterait plus cher, pour ces individus qui ne possèdent pas, pour la plupart, une assurance maladie.

De plus, avoir recours à une autre institution sanitaire reviendrait à rejoindre Libreville puisque le dispensaire de N'toum, construit par l'Etat présente de nombreux dysfonctionnements et manque de l'essentiel.

S'installe donc à cet effet un cercle vicieux qui condamne doublement les salariés et les populations car l'entreprise, principale responsable des pathologies, est également le médecin qui déclare prendre en charge et guérir ces pathologies.

C'est d'ailleurs cette situation qu'avait refusé le prédécesseur du médecin de travail actuel de CIMGABON Monsieur Nziengui Makita dont la célèbre phrase « *tous les cimentiers sont malades* » est restée dans la mémoire de beaucoup de cimentiers. Nous avons voulu avoir plus d'informations sur cette affaire et nous avons interrogé plusieurs individus à ce sujet. Comme premier interviewé, nous nous sommes adressés au directeur des ressources humaines. Pour ce dernier, le Docteur Nziengui Makita : « *était sans doute un très bon docteur, mais ces compétences comme médecin du travail n'ont pas convaincu l'entreprise. C'est pourquoi nous avons été obligé de le remercier* ».

Le licenciement du docteur Nziengui Makita au début des années 2000, vient prouver à suffisance que les responsables de l'entreprise voulaient un médecin qui s'aligne sur les principes et les priorités de l'entreprise même si cela devait se faire au détriment de la santé des salariés. Le médecin dans ce cas précis, comme nous pouvons deviner le statut du remplaçant du docteur Nziengui Makita, devient un instrument qui véhicule l'idéologie de l'entreprise.

En effet, l'établissement de faux diagnostics ou tout simplement de « diagnostics atténués » favorise la rentabilité de l'entreprise non seulement par le faible coût de la prise en charge des malade, mais aussi par le fait que plus les ouvriers sont traités rapidement, plus ils

retournent rapidement sur leur lieu de travail. De même, plus on minimise la maladie, moins l'ouvrier a des chances de se révolter contre les responsables de sa condition physique car il est maintenu dans l'ignorance. Les écrits de Jean Rémy, Liliane Voyé et Emile Servais nous éclairent à cet effet lorsqu'ils affirment que : « *Cette exigence de rentabilité, le médecin risque de l'interpréter dans sa propre logique médicale : il aura tôt fait de remarquer que son autonomie relative reste la contre partie d'une dépendance relative et donc qu'il convient d'être réaliste face au patron, ce qui revient, d'une certaine manière, à avoir intériorisé les principes de rentabilité du patron Et ce sans qu'il ne faille traduire ce terme de contraintes en termes de pressions* » (Rémy et al., *Op. Cit.*, p.202).

Sur l'ensemble des questions relatives au licenciement de l'ancien médecin de l'usine, Monsieur Mbéga Noël, ancien Directeur des ressources humaines à la retraite avait pris comme justification ? le fait que le médecin de travail qui avait précédé le docteur Nziengui Makita n'ait jamais rien constaté de grave dans la santé des ouvriers. Paraissant de plus en plus gêné et agacé face à nos interrogations, nous n'avions pas trop abordé le sujet afin de finir notre entretien dans de bonnes conditions.

Notre reflexe par rapport à ce sujet qui nous a parut inquiétant sur la santé des ouvriers a été de nous renseigner auprès de certains salariés. Ces derniers ont eu la gentillesse de bien vouloir répondre à nos questions malgré quelques réticences de la part de certains ouvriers qui ont préféré répondre à nos questions sous couvert d'anonymat. Aux questions concernant son état de santé, voici ce que l'un de ces individus que nous avons interviewé a bien voulu nous confier. Ces propos apparaissent sous la forme d'un dialogue :

Avez-vous déjà eu des problèmes de santé depuis que vous travaillé dans l'entreprise,

Le salarié dit : « *oui, oui, je suis déjà tombé malade à plusieurs reprises* ».

Où vous êtes vous rendu pour vous soigner

Le salarié dit : « *Au dispensaire de l'usine bien sûr, c'est juste à côté*».

Peut-on savoir ce que vous avez régulièrement comme maladie depuis que vous travaillez à CIMGABON

Le salarié dit :

« *je ne tombe presque jamais malade, mais c'est surtout la grippe et la toux qui nous embêtent ici, vous savez, il y a beaucoup de poussières* ».

Avez-vous senti un soulagement définitif de vos maux à la suite de ces soins ?

Le salarié dit : la dernière fois que je suis allé à l'hôpital, le médecin m'a donné une ordonnance de 60 000 FCFA<sup>45</sup> en médicaments. *Je trouve que pour soigner de la toux ça faisait quand même un peu trop cher pour moi. Malgré ça, je sais toujours en moi que ça ne va pas à l'intérieur.* (L'interviewé met sa main sur sa poitrine) *Et pourtant, c'est depuis l'année dernière que je suis allé chez le médecin pour ce problème. D'ailleurs, on en parle entre nous, tu peux demander à qui tu veux ici, surtout ceux qui travaillent avec moi, les médicaments qu'on nous donne ne nous font rien du tout ».*

A la lumière de cet entretien, nous pouvons dire que le dispensaire est un outil de contrôle au service de l'entreprise. Contrôle des salariés dans la mesure où l'administration est renseignée sur l'état de santé des ouvriers et donc des effets de la pollution sur l'organisme de ces derniers, mais contrôle également de l'ampleur des conséquences que peut générer une étude sanitaire extérieure des effets de l'activité de l'entreprise sur les salariés et la population. D'où le bâillonnement sous une forme voilée des salariés de l'usine et des populations environnantes.

Pour Jean Rémy, Liliane Voyé et Emile Servais faisant référence au cas d'un ouvrier manœuvre dans leur ouvrage *Produire ou reproduire une sociologie de la vie quotidienne* :

*« Il y a de la part du médecin un essai d'imposition d'une grille de lecture médicale que l'ouvrier interrogé n'acceptait pas car il sentait inconsciemment qu'en mettant en cause le tabac ou l'alcool, la pratique médicale a tendance à corporaliser toute forme d'anomalie somatique ou psychique : le corps du patient ou du « fou » devient ainsi le lieu universel d'enregistrement des troubles tandis que la production sociale de ceux-ci est souvent, si pas toujours, voilée ; en outre, en individualisant les soins, les problèmes et les solutions, le*

---

<sup>45</sup> 60 000 FCFA est égale approximativement à 91,46 euros

*médecin procure un alibi au système social qu'il soigne, c'est le cas de le dire, par personne interposée » (Rémy et al., Op. Cit., p. 202).*



### **Chapitre 3 : Quelques causes de l'échec de la participation « à l'occidental » des populations à la gestion du risque environnemental à N'toum**

La participation des acteurs à la gestion du risque environnemental au Gabon ne connaît pas un franc succès. Plusieurs signes montrent que ce concept est encore à ses tâtonnements ou du moins semble avoir du mal à trouver sa place dans les pratiques des acteurs. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'échec de cette participation de la population de la ville de N'toum à la gestion du risque environnemental.

#### **A-Ecart important entre la théorie et la pratique**

La première des causes est à rechercher dans l'inadéquation des politiques imposées par les instances internationales qui cadrent mal avec la réalité sur le terrain. En effet, la participation est un concept que nous pouvons qualifier de nouveau au Gabon. Ce concept a commencé à trouver une résonance vers la fin des années 1990 et le début des années 2000. Si elle est actuellement intégrée par les autorités administratives nationales et dans les textes législatifs, la réalité est tout autre dans la localité de N'toum.

Peu de personnes que nous avons interrogées sur le terrain avaient non seulement une vague idée de ce que cela pouvait représenter mais douter également fortement sur la possibilité d'apporter leur pierre à l'édifice de la gestion environnementale. Cela est dû au fait qu'elles ne voyaient pas en quoi elles étaient concernées. En quelques mots, les populations n'ont pas conscience de leur pouvoir dans la gestion du risque environnemental à N'toum, à la grande joie de l'entreprise et des autorités administratives dont l'objectif, nous le verrons plus tard, est de conserver au maximum cette entreprise à l'agonie.

#### **2- L'absence d'un système d'information fiable conséquence d'une faible conscience du risque**

L'absence d'informations au niveau des populations de N'toum semble être l'une des plus grandes pierres d'achoppement dans la prise en compte de l'importance de la gestion du risque environnemental. Ce handicap se situe sur deux niveaux, le niveau national et le niveau local.

A l'échelle nationale, l'information souvent relayée par les médias est insuffisante et peu recherchée si elle n'est pas quasiment inexistante. Le Ministère de l'Environnement lui aussi a du mal à jouer son rôle dans la sensibilisation et la diffusion de l'information tant au niveau de Libreville la capitale que dans des localités telles que N'toum. La raison la plus évoquée est le coût d'une telle opération en moyens humains et en moyens matériels (formation du personnel, allocation de véhicules, etc.).

De plus, au niveau des localités, des relais n'ont pas été créés pour faciliter l'accès des populations à l'information environnementale. Il existe donc une cassure nette entre la politique environnementale prônée au niveau national par les responsables politiques et administratifs et la réalité sur le terrain. Cela a pour conséquence une rupture de la chaîne d'information et absence de canaux locaux tant institutionnels (organe déconcentré de l'Etat), que privés (presse, radios, associations environnementales etc.).

**Tableau 29 : Source de l'information sur les risques**

Canaux de connaissance	Nombre de personnes	Pourcentage
commune	3	5,36
O.N.G ou Association	2	3,57
Ecole	0	0
Ministère	0	0
Entreprise	8	14,29
Bouche à oreille	44	78,57
Média (télé, radio, journaux)	0	0
Connaissances personnelles	5	8.92
autres	7	12,5

**Source :** Diane Bignoumba, 2011

Il est à remarquer dans le tableau ci-dessus que les principaux canaux d'information ne sont pas la référence en matière d'apport de connaissance sur le risque environnemental au niveau de N'toum. En effet, l'école, le Ministère de l'Environnement et l'ensemble des médias, à en croire les personnes que nous avons interrogées, n'ont pas contribué à la diffusion de l'information sur le risque environnemental. Nous avons par contre été surpris sur l'apport,

aussi minime soit-il, de la commune sur le partage d'informations sur le risque. Cette contribution a aiguisé notre curiosité, aussi, avons-nous voulu savoir comment la commune s'y prenait pour diffuser l'information sur le risque environnemental généré par CIMGABON. Les personnes que nous avons interrogées ont fait mention du discours du Maire ou du Préfet lors de leurs confrontations avec l'entreprise pendant les litiges avec l'entreprise.

Les O.N.G. par contre sont très peu présentes au niveau de N'toum, d'où le faible pourcentage que l'on peut voir dans le tableau ci-dessus. L'un des rares séminaires préparés par une ONG concernant spécialement la ville de N'toum, s'est fait sur le thème de l'environnement et du développement agricole et rural avec l'O.N.G World Promus Gabon.

Par contre, nait ces dernières années une tendance de communication sur les risques environnementaux qui prend de plus en plus d'ampleur. L'information se voit relayée par les ministres en personne qui, quel que soit leur domaine d'intervention, confirme par des déclarations faites à la presse orale ou écrite, sans vérification aucune par les organismes chargés de lutter contre la pollution, les engagements des entreprises soupçonnées de pollution dans la régulation du risque environnemental.

Cela a été le cas dans les années précédentes avec la Ministre en charge de l'environnement, Madame Georgette Koko, mais cela a également été le cas le 11 février 2009 à CIMGABON lors de la visite du Ministre du commerce et de la promotion de l'industrie en charge du NEPAD<sup>46</sup> lorsque le site d'information en ligne affirmait ceci : « *Le ministre a salué les efforts consentis par l'entreprise pour les conditions de travail des employés et la préservation de l'environnement. «Le constat est positif concernant cette entreprise. Les conditions de travail pour le personnel sont réunies depuis le changement d'actionnaire. Il y a eu une mise en valeur de la notion de sécurité et de protection de l'environnement», a rapporté Patrice Tonda* »<sup>47</sup>.

La conscience du risque environnemental à N'toum ne peut donc se développer dans la population locale du fait de l'absence d'information et de sensibilisation sur les risques encourus dont fait preuve les autorités locales et l'entreprise à son égard. Information et sensibilisation susceptibles de favoriser la mise en place du processus participatif effectif.

---

<sup>46</sup> Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

<sup>47</sup> [www.gaboneco.com](http://www.gaboneco.com)

En effet, le risque environnemental provenant de l'entreprise CIMGABON n'est évoqué localement de façon publique ni par le maire, premier responsable de la politique environnementale, ni par les responsables de l'entreprise, ni par les associations de défense de l'environnement car elles n'existent pas dans la commune de N'toum et les associations environnementales basées à Libreville n'ont jamais traité du sujet. Les médias non plus n'en parlent pas.

Cela traduit une ignorance totale de la dangerosité d'une installation industrielle comme CIMGABON qui pourtant est répertoriée au Ministère de l'Environnement comme étant une installation classée. Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), en France désigne : « *toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains (...)* »<sup>48</sup>. Dans le décret gabonais fixant le régime juridique des installations classées, à l'article 2, : « *sont considérées comme installations classées, les usines, ateliers, dépôts, chantiers, et, d'une manière générale, les installations publiques ou privées, industrielles, agricoles, minières, artisanales, commerciales ou autres susceptibles, d'incommoder le voisinage, de nuire à la santé, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement* ».

### **3- Un terme loin d'être approprié par les populations**

La population de N'toum n'est pas sur un pied d'égalité face au risque. En effet, par leur position géographique certains individus sont plus exposés que d'autres, selon le type de pollution rencontrée. Pour prendre un exemple, nous dirons que la population qui est confrontée aux rejets des cheminées, et donc à la pollution de l'air est celle qui semble la plus éloignée de l'usine. Cela est dû à la direction des vents et à la hauteur de la cheminée.

La population la plus proche de l'usine par contre rencontre aussi des problèmes de dégradation de l'air, toutefois, cette pollution de l'air est issue en majorité des poussières soulevées par le passage fréquents des véhicules qui transportent le clinker de Franceville à Owendo. Un autre exemple est celui du risque encouru par les populations pendant la phase de dynamitage des roches en carrière. Les conséquences de cette activité sont ressenties plus

---

<sup>48</sup> <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/-Installation-classee-.html>

fortement par les populations jouxtant la carrière et les environs de l'entreprise que par celles plus éloignées.

Au niveau des personnes interrogées, il y a ceux qui, en plus du risque qu'ils encourent, subissent réellement les désagréments des activités de l'usine. Ce sont généralement les populations qui sont les proches voisines de l'usine. Comme nous l'avons dit plus haut, l'absence d'information sur les risques et l'absence de conscience du risque fait en sorte que les populations qui endurent moindrement ces gênes générées par CIMGABON ne sont pas inquiétées. D'où le fait qu'il n'y ait pas de revendication collective des populations face au risque environnemental généré par CIMGABON. Cette hétérogénéité face au risque environnemental n'est pas favorable, au niveau des populations, à l'émergence d'une prise de conscience collective du risque environnemental.

Nous voyons clairement dans ce tableau, que le risque le plus considéré est celui de la pollution de l'air, et plus exactement des poussières générées par les différentes activités industrielles de l'usine et le par le dysfonctionnement du matériel de production. La propagation des poussières dans l'atmosphère par la cheminée, par le dysfonctionnement du champ 2 (terme technique indiquant la partie du dispositif industriel où se trouvent les filtres) mais aussi par le passage fréquent des camions sont de loin la première cause d'inconforts ressenties par le voisinage de l'usine et les travailleurs de CIMGABON. Ce chiffre élevé peut expliquer le fait que lors de nos entretiens, plusieurs des interviewés nous sortaient cette phrase : *tu viens nous retrouver dans la poussière !*». Illustration de l'intégration de cette pollution comme élément de la normalité de la vie quotidienne à N'toum.

La question de l'explosion de roches calcaires dont les retombées occasionnent parfois des dégâts matériels et humains ne semble pas interpeller un grand nombre d'individus. Et pourtant, lors de nos entretiens, nous avons appris que ces explosions de roches ont déjà endeuillé des familles. Toutefois, il faut avouer que la fréquence de ces événements reste moindre.

Ce qui est à relever, c'est le nombre d'individus réclamant n'avoir aucune connaissance des risques engendrés par CIMGABON. Malgré le fait que nous étions accompagnés d'un traducteur en langue Fang (c'est de loin l'ethnie la plus nombreuse à N'toum), certaines personnes n'arrivaient pas à suivre nos propos. Les questions que nous avons préparées sur le

risque environnemental n'ont pas interpellé plusieurs de ces interviewés qui ne voyaient pas où nous voulions en venir. Deux d'entre elles nous avaient d'ailleurs rétorqués ces propos : « *ça fait des années qu'on est dans cette situation, on va encore faire comment, ma fille* ».

En somme, nous dirons que le risque environnemental que représente CIMGABON, est au niveau des populations matérialisé par deux faits de l'activité de production de cette usine : la pollution de l'air et le va-et-vient des camions transportant le clinker de N'toum à Owendo. Il faut noter que les populations qui ont évoqué le transport des camions sont en majorité celles vivant près de l'axe routier qui relie l'entreprise à la route nationale.

#### **4- La diversité culturelle**

La diversité culturelle des populations de N'toum en général et celle des voisins de l'usine en particulier ne favorise pas le rassemblement des individus pour cette même cause. N'toum, est une ville très cosmopolite, cette diversité se lit à l'intérieur même des ressortissants nationaux.

En effet, nous avons vu dans le tableau montrant la composition de la population de cette ville que N'toum était très diversifiée en terme de populations, non seulement au niveau des populations étrangères, avec par exemple les populations maliennes, sénégalaises, camerounaises etc, mais cette diversité est également vérifiable au niveau des nationaux avec notamment les populations Punu, Fang, Nzébi, etc. Cette hétérogénéité au niveau des populations ne facilite pas le rapprochement des uns avec les autres, pour une cause telle que la gestion du risque généré par CIMGABON. Nous l'avons en effet dit plus haut, le risque est perçu par les populations comme quelque chose d'extérieur à elles et qui ne les concerne pas directement tant que les atteintes à l'environnement de l'entreprise n'ont pas d'incidents directs sur leur quotidien ou sur leur propre personne physique. Ainsi, si la cohabitation entre individus demeure pacifique, l'individualisme semble être le chemin choisi par les populations de N'toum.

Ce « chacun pour soi » dans le rapport au risque généré par l'entreprise peut être un frein à la mise en place d'une organisation, d'une association susceptible de mettre en avant les désagréments subis par les individus par rapport au risque environnemental. La diversité des populations, mais surtout la diversité culturelle, ne semble pas être un moyen de

rassemblement autour de la cause environnementale en particulier. L'environnement immédiat des populations ne constitue pas le bien commun qu'il faut à tout prix préserver, de même, les multiples atteintes de CIMGABON n'a pas fait naître au niveau des populations un sentiment commun de victimisation susceptible de créer une force, une entité pouvant être l'interlocuteur de l'entreprise en cas de pollution avérée. C'est ce qui explique les actions éparses des individus lors des conflits réels avec l'entreprise et en conséquence, l'inégalité féroce dans le rapport de force inhérent à la transaction environnementale.

### **5- Les dédommagements financiers comme frein à la participation des populations à la gestion du risque environnemental**

Les dédommagements financiers versés par l'entreprise aux populations en cas de risques réels subis, comme c'est le cas par exemple lors des dégradations des habitations du fait des explosions des dynamites, ne favorisent pas non plus, de la part des populations, une volonté de se regrouper en association, en acteur susceptible d'inverser la tendance dominante de l'entreprise. En effet, l'entreprise sait se montrer généreuse et on peut se demander si cette « générosité », qui consiste à dédommager personnellement l'individu lésé plutôt qu'un groupe n'est pas volontaire et ne contribue pas, par conséquent, à mettre en place une sorte de « victimisation individuelle » souhaitée par les populations et l'entreprise. Les dédommagements personnels peuvent en effet être préférés aux dédommagements collectifs car cela suppose une rentabilité financière plus grande pour l'individu lésé, mais surtout permet aussi d'éviter à l'entreprise d'avoir à traiter avec une institution organisée.

L'indemnisation financière individuelle sans passer par une institution, mais traités directement par l'entreprise et les individus concernées par les atteintes de l'entreprise sont donc un compromis sans compromission qui arrange à la fois les populations et l'entreprise elle-même.

## **B- Gestion de risque environnemental : l'Etat et les localités**

### **1- La position de l'Etat**

Au Gabon, la forme de gouvernance environnementale théorique instituée à travers les textes législatifs et réglementaires tend à épouser la norme édictée par les instances

internationales notamment. Sa particularité se situe dans l'application de cette gouvernance, dans l'effectivité de cette politique dans la mesure où l'Etat par le biais de la décentralisation lègue son pouvoir aux autorités locales, mais ce pouvoir est de façade. Il n'existe pas en effet de moyen d'accompagnement de la politique environnementale. Même si, cela n'empêche pas le fait que les autorités locales sont le partenaire privilégié pour résoudre les différends en cas de conflit entre les autres acteurs.

Le premier mécontentement de la localité dans la politique de gouvernance environnementale aux Gabon est l'insuffisance des moyens alloués à cette politique. Les moyens financiers viennent bien sûr en première position, mais il y a aussi les moyens matériels et humains comme cités plus bas dans le chapitre.

En ce qui concerne les relations existant entre les responsables de CIMGABON, les responsables de la mairie et les responsables installés à Libreville chargés de la collecte de taxes industrielles dont la taxe à la pollution, le rapport de forces se situe au niveau du reversement de la taxe à la pollution de l'entreprise.

Depuis plusieurs années en effet, le maire a désiré que cette taxe profite à la commune au lieu de renflouer les caisses du Trésor Public à Libreville, tel que le mentionne la loi sur la décentralisation, et puisque les autres entreprises présentes dans la commune reversent leur taxe à la commune de N'toum-la dégradation de l'environnement par CIMGABON se déroulant à N'toum- mais, malheureusement, ces attentes n'ont toujours pas eu de réponse favorable à ce jour.

A ce propos, World Promus Gabon (ONG d'appui et d'aide au développement) écrit ceci dans son rapport final des actes du séminaire de sensibilisation sur l'environnement et le développement agricole et rural : « *dans l'ensemble, les autorités communales reconnaissent que la mairie bénéficie des versements de taxes de la part des unités industrielles exerçant dans la commune comme les scieries. Par contre, l'entreprise CIMGABON ne verse aucune taxe à la mairie même s'il verse des IRPP<sup>49</sup> dans les caisses du trésor public. Ceci cause problème car les autorités de la commune souhaitent vivement que les taxes leur soient versées directement comme c'est le cas pour les autres industries de la place* »<sup>50</sup>.

---

<sup>49</sup> Impôt sur le revenu des personnes physiques

<sup>50</sup> [www.worldpromus-gabon.org](http://www.worldpromus-gabon.org)



La faute n'est pas donc pas entièrement rejetée sur CIMGABON qui, hormis l'effort individuel dans la gestion du risque environnemental qu'elle fournit déjà sur son site de production de clinker, verse des taxes à l'Etat, et notamment la taxe à la pollution imposée à toute entreprise ayant des activités polluantes. Cette taxe à la pollution aurait donc pu contribuer à la gestion du risque environnemental dans cette zone comme le réclamait à l'époque le maire de N'toum, puisque c'est bien la commune de N'toum qui est victime des exactions de CIMGABON. Cependant, les revendications du maire sont restées lettre mortes. La centralisation du pouvoir malgré la promulgation en 1995 de la loi sur la décentralisation à longterm favorisé et favorise encore de nos jours le rapatriement des recettes fiscales sur Libreville. Cet exemple sur la fiscalité est révélateur du conflit qui existe entre l'Etat et les collectivités locales.

Ce qui est particulier avec l'entreprise CIMGABON, c'est que cette dernière semble bénéficier d'un statut particulier contrairement aux autres entreprises car cette société ne verse pas de taxes à la commune.

Ainsi, bien que latents, des antagonismes existent par rapport à la répartition des recettes fiscales dans le domaine de la gestion du risque environnemental entre d'une part l'Etat et d'autre part la mairie de N'toum. C'est donc l'Etat, seul, qui continue de gérer les recettes fiscales générées par CIMGABON au grand dam des institutions publiques locales, mais aussi des populations qui, quant à elles, se retrouvent impuissantes face aux diverses pollutions générées par l'entreprise.

L'annonce de l'arrivée de la loi sur la décentralisation avait pourtant ravie plus d'un élu, certains trouvant par cette occasion un meilleur moyen de s'affranchir de la tutelle. Cependant, au fil des années, ces derniers ont vite déchanté car, en l'espace de quinze ans, « *nous n'avons pas vu grand changement* » expliquait un adjoint au maire de la commune de N'toum. Pour David Ikoghon Mensah : « *La cause paraît être entendue d'un rapport de forces tout entier construit pour garantir une suprématie de l'autorité de tutelle* »<sup>51</sup>.

Pour les autorités municipales, cette situation est le fondement de nombreuses dérives de l'entreprise. En effet, il n'est pas rare de constater dans le cas de CIMGABON, de

---

<sup>51</sup> [www.institut-idef.org/IMG/doc/IKOGHOU-MENSAH.doc](http://www.institut-idef.org/IMG/doc/IKOGHOU-MENSAH.doc)

nombreux manquements au Code de l'Environnement. Si, pour le premier adjoint au maire de la commune de N'toum, les fumées et les poussières rejetées dans l'atmosphère font désormais partie du quotidien des populations et de la commune, il arrive de temps en temps que l'entreprise outre passe certaines règles de protection de l'environnement en se débarrassant de ces résidus dans ou aux alentours du périmètre qu'elle occupe. C'est le cas par exemple du déversement du fioul à même le sol ou sur la flore ou encore dans la rivière située à proximité de l'entreprise. Même si, généralement les exactions se font dans le périmètre de l'entreprise, il n'est pas rare que les populations constatent les dérives de l'entreprise hors de son périmètre. On peut donc remarquer à cet instant la toute puissance de l'entreprise mais surtout le déséquilibre du rapport de forces entre l'entreprise et la collectivité locale.

Les autorités municipales ont profité de cette tribune qui leur était offerte par le biais de notre étude pour dénoncer, par ces exactions de CIMGABON, une relation ambiguë dans le processus de décentralisation prônant le transfert de pouvoir du pouvoir central vers les collectivités locales. En effet, si elles sont conscientes du rôle qu'elles ont à jouer dans leurs rapports avec l'entreprise, elles sont également conscientes qu'elles ne disposent d'aucune marge de manœuvre du fait d'une absence de moyens financier, matériel et humain. Cette situation favorise une absence de sanction au niveau de l'entreprise puisque celle-ci brandit généralement le fait qu'elle verse déjà à l'Etat sa contribution à la lutte contre les pollutions.

C'est d'ailleurs ce que nous a affirmait à l'époque le Directeur des Ressources Humaines par les propos ci-contre : *« nous versons à cet effet des taxes à l'Etat, cela suppose que de notre côté nous faisons des efforts, c'est à l'Etat de prendre sa part de responsabilité et de nous donner des directives à suivre dans ce cas car c'est lui qui fixe les normes dans ce domaine. »*.

Ce qui apparaît dès lors dans les propos du Directeur des Ressources Humaines, c'est que le fait de prendre part aux cotisations liées aux effets pervers de l'entreprise leur donne déjà bonne conscience par rapport à la dégradation de l'environnement dans la zone de N'toum.

Lors d'une émission télévisée nommée Agora portant sur la pollution de l'environnement par les entreprises, et diffusée en février 2007 sur la première chaîne

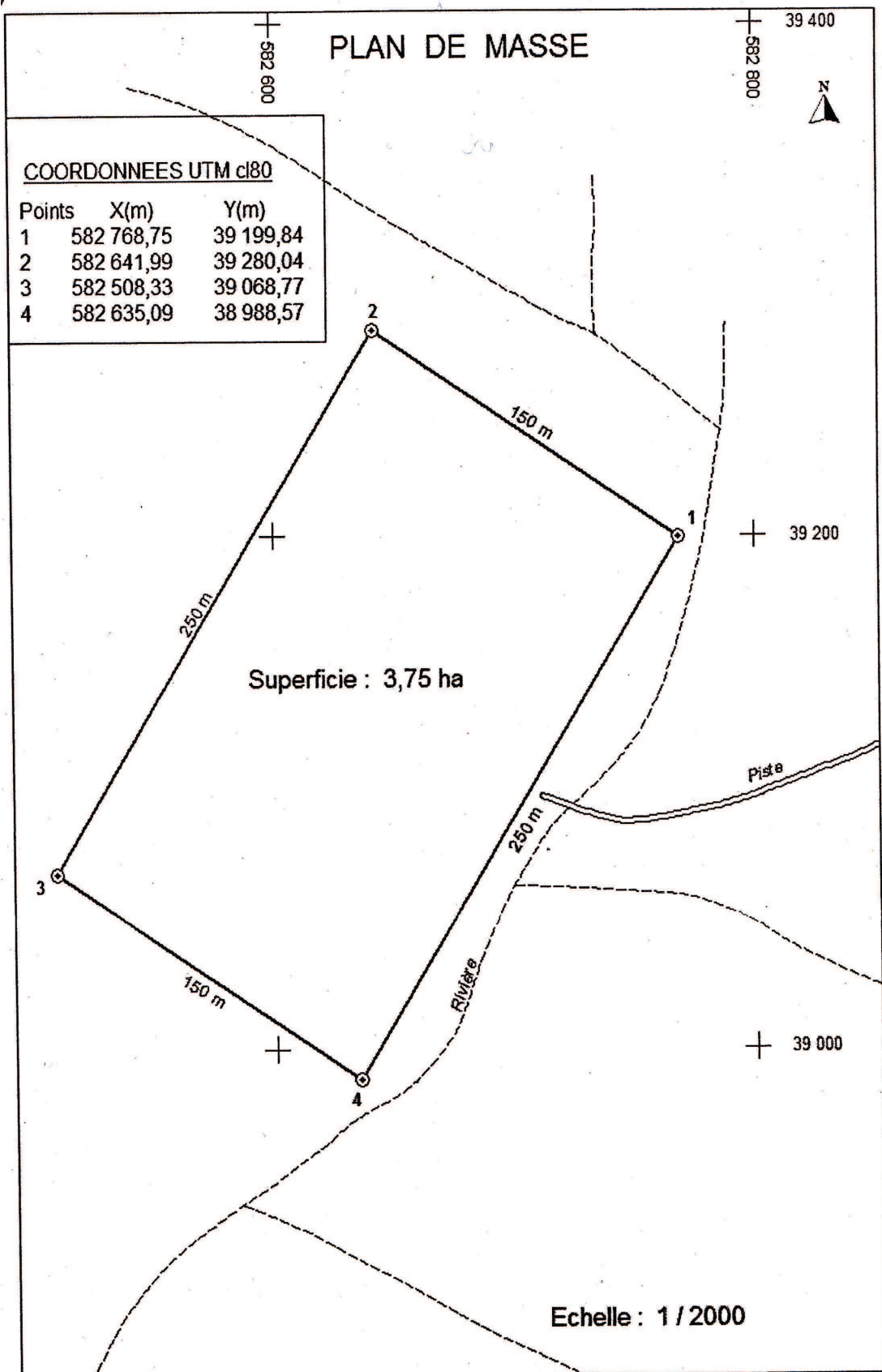
nationale au Gabon, le Directeur de l'Environnement dénonçait déjà le rapport de forces entre la Direction Générale de l'environnement et les entreprises en général. Ce dernier lors de cette interview mettait à jour le refus des entreprises de se conformer aux normes environnementales, et l'incapacité pour la Direction Générale de l'environnement d'imposer à ces entreprises le comportement adéquat face à l'environnement.

Dans ses propos en effets, nous relevions une sorte de résignation de la part de la Direction Générale de l'environnement car son représentant affirmait ceci en réponse à une question posée par le journaliste lors de cet échange télévisé : « *si les entreprises ne prennent pas en charges les pollutions qu'elles engendrent, nous, que pouvons nous faire à notre niveau avec les moyens que nous possédons* ».

Lors de notre enquête, nous nous sommes rendus au Ministère de l'Environnement afin de nous enquêter de la situation de gestion de l'environnement dans la zone de N'toum où est situé l'entreprise CIMGABON. Le responsable que nous avons rencontré nous a fait état d' « *anomalies qui sont en train d'être réglées* ». Afin de nous montrer la bonne foi du Ministère, ce dernier nous a fait part du projet de CIMGABON de se doter d'une carrière de latéritique située à deux kilomètres (2km) de la carrière de calcaire au quartier la salière, qui avait été refusé au niveau du Ministère car, l'étude d'impact sur l'environnement effectuée par un cabinet sous la recommandation de l'entreprise avait été jugée peu sérieuse.

Il y a donc un renvoi de balle incessant quand à la responsabilité de la gestion environnementale au Gabon entre les acteurs principaux (CIMGABON, Etat et Collectivités locales). Chacun rejetant la faute sur l'autre. C'est la gestion du risque environnemental qui se trouve à cet effet déstabilisée (Bignoumba, 2008).

**Plan : Positionnement de la carrière de latérite**



Source : Ministère de l'Environnement, 2009

Le projet d'exploitation de la carrière de latérite a été finalement accepté lorsque l'entreprise a déposé une deuxième étude d'impact environnemental jugée acceptable par ces mêmes responsables. Il faut remarquer que même si l'expertise a été faite par un cabinet d'études environnementales nommé ECOSPHERE, les résultats de l'étude résumés dans le tableau ci-après ne cadrent pas avec la réalité sur le terrain. Ce tableau fait partie des informations que nous avons recueillies au Ministère de l'Environnement avec interdiction de les divulguer publiquement. Cependant, pour des besoins de clarté dans notre analyse, nous allons quand même le faire figurer dans notre travail.

**Tableau 30 : Principaux impacts potentiels lors de la mise en œuvre du projet**

<b>Composantes</b>	<b>Principaux impacts potentiels</b>	<b>Impacts relatifs</b>
L'air	<p>Les poussières issues de l'exploitation de la carrière et du trafic des transporteurs pouvant entraîner des maladies respiratoires.</p> <p>Les nuisances sonores occasionnées par le bruit des moteurs des engins.</p> <p>Les gaz des pots d'échappements des engins susceptibles des maladies respiratoires et autres inconvénients.</p>	Modéré
Les éléments de surface	<p>Obstruction potentielle de ruisseau.</p> <p>Régression de la qualité des eaux de surface par saturation en sédiments</p>	Modéré
Hygiène et sécurité au travail	Accidents potentiels pendant la mise en œuvre du projet	Modéré
Environnement humain et socioéconomique	<p>Pertes des cultures</p> <p>Pertes d'animaux domestiques</p>	Modéré

Source : Ministère de l'Environnement, 2009.

**Tableau 31: Principales mesures annoncées pour amoindrir le risque environnemental causé par l'exploitation de la carrière de latérite**

<b>composantes</b>	<b>Principales mesures d'atténuation</b>	<b>Effets escomptés</b>
L'air	Utilisation de carburant et lubrifiant de bonne qualité. Bon entretien des véhicules (en particulier les pots d'échappement) et équipement selon un programme périodique de contrôle technique/réparation Limitation de la vitesse et arrosage des pistes aux endroits sensibles (passage de villages et surface cultivées) seront mises en œuvre	Mineur
Les éléments de surface	Mise en place des pièges à sédiments	Mineur
Hygiène et sécurité au travail	Sensibilisation des ouvriers Respect des procédures de travail	Mineur
Environnement humain et socioéconomique	Sensibilisation des populations sur les risques de passage des engins	Mineur

Source : Ministère de l'Environnement, 2009.

Ce qui est à remarquer lorsque nous observons ces différents tableaux, c'est la sous-estimation des risques quelle que soit l'activité entreprise, mais aussi le manque de rigueur de cette étude d'impact qui recèle de nombreuses contradictions, qui nous poussent, à en relever certaines.

En effet, pour prendre un exemple, lorsque nous regardons l'impact potentiel sur le cours d'eau nous lisons sur le tableau que l'impact est modéré. Ce qui n'est pas le cas lors que nous avançons dans le document et que nous marquons un arrêt sur le récapitulatif de l'importance relative des impacts identifiés. A ce moment, l'impact est jugé majeur et vient de ce fait contredire les premières affirmations. De même, rien n'est écrit sur les mesures à prendre pour le cas des poussières qui, comme le document nous l'indique : « *peuvent entraîner des maladies respiratoires* » (ECOSPHERE, 2008, p.8)

**Tableau 32 : Récapitulatif de l'importance relative des impacts identifiés**

Type d'impact	Importance relative
Sols	Majeur
Eaux de surface	Majeur
Qualité de l'air	Mineur
Paysage	mineur
Flore terrestre	Mineur
Faune terrestre	Mineur
Flore et faune fluviale	Majeur
Santé des populations	Mineur
Sécurité des populations	Mineur
Santé et sécurité des travailleurs	Mineur
Développement économique	Mineur

Source : Ministère de l'Environnement, 2009.

Ce qui est à noter ici, c'est que l'entreprise connaît très bien les défaillances du Ministère de l'Environnement, des organes chargés de la lutte contre la dégradation de l'environnement en particulier et de la protection de l'environnement au Gabon en général. Puisqu'elle sait qu'il n'y aura jamais de vérification sur le plan local. On peut affirmer qu'elle use de cette faiblesse de l'Etat pour maintenir sa position qui favorise la dégradation croissante de l'environnement sans la moindre inquiétude quant à l'intervention des autres acteurs. Or, la confrontation entre ce qui est inscrit sur ces tableaux et ce qui se passe réellement à N'toum, mérite qu'on s'y attarde un temps soit peu.

En effet, lors de nos entretiens avec la population, il a été fait mention, concernant l'exploitation de la carrière de latérite, d'expropriation des terres de certains individus. Malgré le fait que l'entreprise réclame ces terres comme les siennes il a été proposé aux habitants des dédommagements financiers. De plus, les destructions des cultures, et de la biosphère, la forte concentration de poussières dans l'atmosphère due à l'exploitation de la carrière et aux déplacements des véhicules.... Viennent contredire l'expertise du cabinet d'études environnementales.

Concernant les mesures prises sur la protection de l'environnement par CIMGABON en général et celle de N'toum en particulier, ce responsable du Ministère de l'Environnement nous a renvoyé au code de l'environnement. Affirmant que toutes les recommandations du code de l'environnement sont en train d'être mises en place. Sous-entendant par là que rien n'est encore fait, et que tout reste à faire.

C'est dire que dans la gestion de l'environnement au Gabon il y a un rapport de forces inégalitaire qui profite le plus souvent aux entreprises. Ces dernières constituent en effet un lobby de taille par le fait, dans le cas de CIMGABON, qu'elles représentent un enjeu économique et financier d'un côté, tant au niveau national qu'au niveau personnel (il n'est pas rare au Gabon de rencontrer des entreprises qui sont la chasse gardée de certaines hautes personnalités, même si elles sont considérées comme des entreprises nationales). Plusieurs individus qui composent le conseil d'administration sont généralement des élites du pouvoir en place ou leurs proches (Augé, 2005 et 2007).

Cette information s'est par exemple confirmée après l'élection présidentielle de 2005. Un fervent militant du régime au pouvoir s'était vu attribuer un poste à responsabilité à CIMGABON après une élection sans surprise en faveur de l'ancien président Omar Bongo aujourd'hui décédé, pour le simple fait d'avoir eu à l'époque l'idée de rendre publique une chanson en l'honneur du « candidat de la majorité », devenue très populaire lors de sa campagne électorale.

CIMGABON devient donc également par ce fait un enjeu politique, en effet, s'attaquer à l'entreprise revient à s'attaquer au pouvoir en place puisque au niveau national, c'est l'élite qui tient véritablement les rennes de la direction de l'entreprise.

Les 25% des parts de l'entreprise revenant à l'Etat n'ont pas empêché l'appropriation de ceux-ci par un groupuscule d'individus également intégrés dans le gouvernement. Pendant la privatisation de CIMGABON, plusieurs individus qui font partie de l'élite politique se sont appropriés les actions de la société. Si bien que l'Etat devient à la fois juge et partie et se place donc par ce fait du côté le plus avantageux pour lui (Augé, 2007). Ce qui revient à dire qu'il est à la fois celui qui dicte le code de conduite en matière d'environnement et celui qui transgresse les règles qu'il fixe.



Cette double casquette lui vaut une perte de confiance de la part des populations, avec en première position les salariés de l'usine qui sont nettement conscients de ce fait et qui dénoncent à cet effet une politique uniquement basée sur le profit économique.

Et c'est justement l'aspect économique qui prime par rapport à celui environnemental (Mback, 2003 ; Meisel et al, 2008). D'autant plus que le côté économique est profitable sur plusieurs plans dont le plus important est à n'en pas douter le plan financier. Cela peut expliquer le fait que durant toutes ces années, les exactions de l'entreprise n'ont jamais fait l'objet de sanctions. Encore moins pendant la période de nationalisation qui a duré une vingtaine d'années. Durant cette époque l'exclusivité de la gouvernance environnementale revenait et pourtant à l'Etat pour le seul fait que ce dernier en était le principal actionnaire.

## **2- Une priorité donnée à la croissance économique**

Ce qui fait actuellement la force de CIMGABON c'est le fait que l'Etat, qui s'est longtemps appuyé sur la production pétrolière pour réussir son développement, se sent obligé désormais de conjuguer avec d'autres entreprises. La manne pétrolière se faisant au fil des années de plus en plus rare, à cause de l'épuisement progressif de la ressource, toute entreprise susceptible de participer à la réduction de ce manque à gagner, à préparer l' « après pétrole » comme cela se dit généralement au Gabon, trouve grâces et faveurs au niveau de l'Etat.

C'est dire que l'entreprise CIMGABON joue un rôle prépondérant dans le développement économique et social de la commune, car avant l'implantation de cette dernière, N'toum n'était qu'un simple village au même titre que tout autre village pouvant exister sur le territoire national et cela malgré la présence d'autres entreprises dans la zone. CIMGABON semble donc être un avantage selon que l'on se situe du côté de l'entreprise, de l'Etat ou du côté des populations.

Mais CIMGABON a également une importance au niveau national car l'entreprise permet de participer à la construction du pays par le fait qu'elle est une « industrie industrialisante ». Cette entreprise a contribué à soutenir, pendant des années, l'activité de plusieurs autres entreprises de bâtiment telles que COLAS, Forum du BTP, FOBERT, SOCOFI, SOGEA et de nombreuses autres entreprises quel que soit leur domaine d'activité.

L'absence de concurrence, au niveau de la vente de ciment, dont elle bénéficiait encore il n'y a pas très longtemps y a contribué énormément. Même si à un moment donné, la baisse de production avait contraint l'Etat à importer du ciment pour faire face à la forte demande du marché national, CIMGABON garde quand même le monopole de la production de clinker à l'usine de N'toum. Cette entreprise permet ainsi de par sa production de participer à une meilleure situation socio-économique du pays en général et de N'toum en particulier.

Ce monopole sur le marché national, accentue les liens entre l'entreprise et l'Etat. C'est ce qui s'est d'ailleurs vérifié en mars 2007, lorsque la production nationale avait fortement chuté, favorisant une pénurie de ciment sans précédent et qui avait emmené les responsables de l'entreprise à rencontrer urgemment le Chef de l'Etat afin de décider de la marche à suivre face à cette situation. Toutefois, nous ne pourrions en dire plus sur ce qui avait été finalement décidé puisque que les propos des journalistes à cette époque n'avaient pas été plus explicites.

Des années 1970 aux années 1990, l'exploitation de clinker par l'entreprise étatique « les ciments du Gabon » ne s'est pas accompagné de mesures fermes sur la préservation de l'environnement, or, à cette époque, l'Etat était aux commandes de cette entreprise. Surtout qu'à cette même période, diverses conventions internationales dans le domaine de l'environnement ont été ratifiées par lui.

Dans les années 2000, la privatisation de l'entreprise ne semble pas non plus avoir favorisé la prise en compte effective de la dégradation de l'environnement. En effet, si l'on peut accorder à la nouvelle administration le mérite d'avoir introduit au sein de l'entreprise, certaines innovations allant dans le sens de la protection de l'environnement, les investissements réalisés ne sont généralement pas destinés à servir la cause environnementale, mais plutôt la rentabilité économique.

Pourtant, une sérieuse prise en compte des problèmes de pollutions dans cette zone, pourrait favoriser une meilleure gestion du risque environnementale et participerait à la régulation sinon à l'amointrissement des effets néfastes de l'activité de cette entreprise sur la faune, la flore les sols et sous-sols, l'air etc. ainsi que sur les populations habitant sur les terrains avoisinants CIMGABON.

D'ailleurs, les populations que nous avons pu interroger reconnaissent l'utilité de la présence de l'entreprise au niveau de N'toum, eut égard aux possibilités socio-économiques qu'elle offre non seulement au niveau de l'emploi (une priorité à l'emploi est en effet donnée aux autochtones), mais aussi au niveau d'autres entreprises qui vivent à ses dépens comme les commerces (magasin, taxis etc). Leur ambition n'est donc pas de voir disparaître cette dernière, ou du moins de porter atteinte à la capacité productive de l'entreprise. Elle est plutôt d'attirer son attention sur ses exactions et ses négligences, source de nombreuses nuisances qui les incommode.

### **3- La position des Elus locaux**

Ce que nous remarquons au niveau de N'toum, c'est que les collectivités locales ont un rôle très réduit, celui de gestionnaire de conflit, ces derniers interviennent le plus souvent lorsqu'il n'y a plus d'alternatives entre l'entreprise et l'individu lésé par cette dernière. Les collectivités locales jouent en quelque sorte le rôle de pompiers qui viennent arrêter le feu après l'incendie. En effet, c'est quand la négociation n'est plus possible entre l'entreprise et les individus que les collectivités locales sont sollicitées. On est bien loin de la logique de gouvernance environnementale telle que voulue par les instances internationales et nationales. Cette situation peut s'expliquer par de nombreux paramètres que nous allons mentionner ci-dessous.

#### **a- Les difficultés de la mise en place de la décentralisation**

Il existe différentes formes de décentralisation, toutefois, la plus en vue dans l'agenda politique du Gabon et celle que nous allons développer tout au long de notre étude est la décentralisation territoriale. La décentralisation territoriale fait partie intégrante de la démocratie locale. Concept en vogue depuis les années 1990 et encore de nos jours. L'autonomie locale au même titre que le concept de bonne gouvernance ont été vu comme des palliatifs à la centralisation excessive du pouvoir dans les Etats africains notamment et particulièrement au Gabon. « *En 1999, le rapport annuel de la Banque mondiale mettait au centre de l'analyse les notions de mondialisation et de « localisation », en faisant même les phénomènes majeurs du XXIe siècle...* » (Le Bris et Paulais, *Op. Cit.*, p. 22).

En effet, la démocratie locale a pour but de donner un maximum de pouvoir aux localités afin de favoriser leur essor socio-économico-environnemental et, la décentralisation est un des vecteurs de cette politique.

L'idée de décentralisation au Gabon ne date pas d'hier. On peut la remonter au milieu des années 1970, une quinzaine d'années environ après l'accession du pays à la souveraineté nationale. Rappelons pour mémoire ici que, malgré la proclamation de l'indépendance en 1960 au Gabon, l'administration coloniale a perduré jusque dans les années 1970.

L'année 1975 est celle d'une grande restructuration dans l'administration gabonaise puisqu'elle met fin à l'organisation créée par l'administration coloniale et divise le territoire en provinces, départements et districts. Cette nouvelle division administrative est rendue publique à travers la loi 12/75/PR/MI promulguée le 18 décembre 1975. Elle érige la province en entité administrative la plus élevée composée de départements, puis de districts et ayant à sa tête un gouverneur nommé par décret et qui représente à ce titre, le Président de la République.

Au total, Neuf provinces sont créées. Ces dernières comprennent :

- Le département. Il comprend les districts et les communes, est dirigé par un préfet qui lui aussi est nommé par décret. Le Préfet co-administre le département avec les élus du conseil départemental.
- Le district. C'est une circonscription administrative conduite sous l'autorité d'un sous préfet nommé par décret qui regroupe des cantons. La position administrative du Sous-préfet fait de lui le délégué du préfet.
- Le canton. Il découle hiérarchiquement du district et, est composé d'un groupement de village. Le Chef de canton est la plus haute autorité de cette division administrative. A la différence des autorités nommées plus haut, le Chef de canton est nommé par le gouverneur sous proposition du préfet. Le canton abrite un comité un comité consultatif regroupant les chefs de village.

Pour revenir à ce qui nous concerne directement, notamment la commune, nous dirons qu'elle est, comme le souligne Martine Bondo dans son rapport sur la « représentation des collectivités territoriales »: « *une collectivité locale, dotée de la personnalité morale et de*

*l'autonomie financière. Elle est administrée par un maire élu par le conseil municipal ou nommé par le gouverneur » (Commission des affaires parlementaires , 2005, p.3).*

Le village constitue donc à la fin de cette énumération, la cellule administrative de base dirigé par un chef de village nommé par le préfet.

Concernant le rapport de Martine Bondo, il est un fait que nous aimerions mentionner. Cette dernière annonce en effet dans ces écrits que parallèlement aux subdivisions administratives, deux autres entités administratives ont vu le jour, il s'agit de l'assemblée départementale et de l'assemblée provinciale. Placée sous l'autorité du Ministre de l'intérieur, la particularité de ces dernières réside dans le fait qu'elles sont des créations du parti unique nommé Parti Démocratique Gabonais (PDG).

*« Elles se composent, en qualité de membres de droit, des membres du bureau de la section, des responsables départementaux des organismes spécialisés du Parti, pour l'Assemblée départementale. Quant à l'Assemblée provinciale, ses membres sont choisis parmi ceux du conseil provincial du P.D.G. Les Présidents de l'une et l'autre Assemblée sont choisis parmi les candidats présentés par le Bureau politique et le Comité central du P.D.G. S'ils sont élus, en revanche, les Secrétaires généraux sont nommés par le Président de la République. Il faut noter qu'à l'instar de toutes les autres Assemblées électorales, les votes y sont obligatoires, les abstentions considérées comme un vote négatif, et la non-participation au vote non motivée comme une faute passible d'exclusion. ».*

Les deux organisations citées ci-dessus étaient uniquement réservées à l'époque aux seuls membres du Parti Démocratique Gabonais, le parti au pouvoir, bien que leur rôle s'inscrive dans logique d'organisation administrative de tout le pays.

A partir de 1990, la décentralisation au Gabon va gagner en importance. Cela est dû en grande partie à l'abolition du parti unique et à l'avènement d'autres pôles de pouvoirs. Mais

cela revient également à l'exigence internationale quant à la mise en place d'une véritable démocratie de proximité.

L'objet principale de la décentralisation tel que mentionné dans la loi 15/96 sur la décentralisation est l'association des populations à la gestion des affaires locales tout en maintenant l'unité de l'Etat et en sauvegardant l'intérêt général. Cet objet est aussi d'octroyer aux collectivités locales des moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la croissance économique sociale et culturelle, et veiller à la réduction des disparités entre les collectivités locales. Il faut remarquer ici que l'aspect environnemental n'est nullement évoqué. La décentralisation est en effet une loi qui au départ était axée sur le développement économique et social du pays. L'adoption en 1993 de la loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement n'était pas encore rentrée dans les mœurs politiques.

Toutefois, les années 1990 révèlent également les insuffisances de la législation gabonaise en matière de décentralisation. La loi qui y est consacrée devient très vite caduque et quasi inapplicable. Les décrets d'application ont du mal à voir le jour du fait de la difficulté très significative d'appréhender le texte de loi sur la décentralisation. *« Étrange destin que celui de cette loi organique relative à la décentralisation territoriale qui, alors même qu'elle prescrivait une décentralisation rigoureusement encadrée au moyen d'une tutelle pour le moins prégnante ainsi qu'on vient de le voir, va se trouver paralysée dans son application »* affirme à cet effet David Ikoghon Mensah dans son article en ligne « Remarques à propos de la décentralisation au Gabon »<sup>52</sup>.

L'idée d'une répartition du pouvoir entre plusieurs acteurs est à l'origine d'un conflit qui ne dit pas son nom entre l'Etat et les collectivités locales. On peut même attribuer le pourrissement de l'état de la décentralisation pendant plusieurs années à cet antagonisme qui perdure même encore de nos jours.

#### **b- Conflit de leadership entre l'Etat et les collectivités**

Dans cette sous-partie, nous allons exposer les antagonismes entre l'Etat et les collectivités locales. Toutefois, nous voulons signaler que nous utiliserons indifféremment des

---

<sup>52</sup> [www.institut-idef.org](http://www.institut-idef.org)

acteurs physiques et des acteurs moraux du fait que dans ce pays, une institution s'identifie parfois à un individu physique et vice versa. Nous feront cette « confusion volontaire » en particulier pour l'Etat et le chef de L'Etat en tant qu'individu à part entière dont les activités officielle et personnelles s'imbriquent et/ou fusionnent, si bien qu'on se perd parfois lorsqu'on souhaite faire une distinction entre ce qui relève de l'ordre du public et ce qui relève du privé.

Après cette mise au point, nous dirons que le conflit entre l'Etat et les collectivités locales à toujours existé au Gabon depuis l'apparition de la loi sur la décentralisation, et même avant. Ce conflit relève tout d'abord, d'une peur pour le premier représentant de l'Etat et l'oligarchie qui s'est formée autour de sa personne de voir leur pouvoir s'amoinrir. Il faut dire que le mouvement social de contestation du début des années 1990 face à la forte centralisation du pouvoir par le parti unique de l'époque y est pour quelque chose.

Les tensions qui ont émaillé la fin des années 1980 et le début des années 1990 au Gabon, résultat de l'oppression totalitariste du parti unique en place à cette époque, a engendré au sein de la population des mouvements de contestation générale qui ont été à l'origine de la conférence nationale déroulée du 23 mars au 19 avril 1990.

Le concept de décentralisation naît donc dans un contexte de tensions politiques et sociales au Gabon qui fait suite à la conférence nationale de 1990 et plus tard aux accords de Paris. Comme nous le démontre David Ikoghon Mensah dans ses écrits à propos de la loi sur la décentralisation : « *En première intention, elle a pu s'offrir comme une solution essentielle pour dissuader et prévenir les conflits politiques, d'autant plus que les Accords de Paris qui en sont le cadre de la gestation avaient été réunis en vue d'apaiser une forte tension politique consécutive à l'élection présidentielle de 1993* »<sup>53</sup>.

Toutefois, ce rassemblement des citoyens et de toutes les sensibilités politiques sous l'égide de la conférence nationale n'a pas : « *atteint ses objectifs. Certes conformément aux vœux du chef de l'Etat, exprimé dans le communiqué du 09 mars 1990, toutes les tendances politiques, religieuses et socioprofessionnelles ont pu s'exprimer librement sur les questions*

---

<sup>53</sup> [www.institut-idef.org/IMG/doc/IKOGHOU-MENSAH.doc](http://www.institut-idef.org/IMG/doc/IKOGHOU-MENSAH.doc)

*inscrites à l'ordre du jour. Mais le gouvernement nommé par le président Omar Bongo s'est bien gardé de mettre en application les résolutions. » » (Mback, 2003, p. 110).*

Ainsi, affirme l'auteur : *« ce forum semble n'avoir été qu' « une scène où s'exprime les demandes de droit de la société ». Les résolutions fondamentales, concernant les réformes institutionnelles, n'ont pas connu un début d'exécution. Les mécontentements divers ont, par voie de conséquence, tenu le pays dans un état de tension permanente. » (Ibid.).* Face à cette situation, les parties antagonistes *« réunis au sein du Haut Conseil de la Résistance (HCR) <sup>54</sup> durent reprendre les négociations pour élaborer un nouveau consensus » (ibidem).* Ce point d'entente obtenu à partir des accords de Paris va permettre d'aborder le partage de pouvoir entre l'Etat et les collectivités locales. Car : *« sur le plan des réformes institutionnelles, un accent est mis, cette fois avec plus d'insistance, sur les problèmes d'administration territoriale en général, et de la décentralisation en particulier. » (Mback, 2003, p. 110).*

La décentralisation, cette alternative à la centralisation excessive au Gabon, est très bien accueillie au départ par l'opinion nationale et internationale. Cependant, dès son adoption, le nouveau concept fait déjà débat au niveau national que ce soit par les tenants du pouvoir ou les aspirants à ce pouvoir. Au niveau de l'Etat, le transfert des compétences du pouvoir central vers les localités n'est pas très bien accueilli. Et toutes les actions et décisions prises à cet effet le prouvent à suffisance.

L'objectif premier de l'Etat face à cette nouvelle gestion des affaires publiques a été de conserver au maximum la totalité du pouvoir afin de se garantir une longévité politique car, qui dit pouvoir politique dans ce pays, dit également pouvoir économique et pouvoir sur la société en général (Le Roy, 1997). Les enjeux sont donc de taille ! Le but visé par l'Etat était de limiter au maximum les possibilités d'actions des collectivités locales, nous dirions même de réduire à leur strict minimum l'action des localités sur la politique générale du pays. Et, c'est ce qui s'est fait pendant des années au Gabon avant, pendant et après la promulgation de la loi sur la décentralisation.

Nous pouvons en avoir un aperçu dans les exemples présentés par Charles Nach Mback dans son ouvrage *Démocratisation et décentralisation : genèse et dynamique comparée des*

---

<sup>54</sup> Entité politique créée pour l'occasion afin de faciliter les négociations entre l'Etat et ses pourfendeurs.



*processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*. En effet, l'auteur constate que la décentralisation au Gabon est appréhendée sur trois échelles appelées unités territoriales : la commune, le département et la province.

Pourtant, l'affectation des moyens autant humains, matériels que financiers font l'objet d'une préférence par l'Etat de certaines unités administratives au détriment d'une autre, et pas la moindre. La province, entité administrative la plus élevée dans le découpage administratif au Gabon est occultée dans la répartition des ressources budgétaires annuelles conséquentes. Chose assez étrange si l'on considère la province comme l'unité administrative venant hiérarchiquement se positionner sous l'autorité de l'Etat. On peut, comme l'auteur, parlé d'oubli dans la conception du document, mais si l'on regarde d'un autre point de vue, celui que nous avons mentionné sur le titre de cette section, nous dirons que tout a été fait dans le sens de déposséder avant possession, la province d'une certaine autorité, d'un certain pouvoir qui à la longue peuvent devenir des contre-pouvoirs.

Une autre des contraintes restrictives de l'Etat sur le principe de décentralisation a été la nonchalance de la part de cet acteur face à l'application de la loi sur la décentralisation. L'absence criarde des décrets d'application de cette loi a été un signal fort de la part de l'Etat sur ses intentions face aux collectivités locales « décentralisées dans la forme seulement ». Même si aujourd'hui, l'essence même de la loi a été remise en question par le fait qu'elle était inapplicable à cause de nombreux biais et contradictions qui y ont été relevés, il n'en demeure pas moins que peu d'efforts ont été fournis pendant près d'une quinzaine d'années pour pallier à ses insuffisances.

De plus, l'absence de moyens tant matériel, humain que financier alloués aux collectivités pour leur bon fonctionnement montre cette mollesse de l'Etat quant à l'établissement d'une véritable décentralisation au Gabon. Pour le Maire adjoint de la commune de Ntoun : « *on a jamais vu véritablement les fruits de la décentralisation à N'toun. Tout est toujours très centralisé.* ».

L'utilité des Elus locaux dans la gestion du risque environnemental a été reconnue dès le début des années 1990 dans la loi sur la gestion de l'environnement encore appelée code de l'environnement. En effet, le code de l'environnement prônait déjà à cette époque une gestion

décentralisée des ressources naturelles et de l'environnement bien avant la promulgation de la loi sur la décentralisation.

Toutefois, la référence aux collectivités est très brève dans le code de l'environnement, puisque ce dernier se contente de mentionner cette entité politique comme un élément parmi d'autres, participant à : « *à l'élaboration et à l'exécution de la politique nationale de l'environnement, selon les modalités prévues par la présente loi, par les textes pris pour son application et par les autres dispositions légales et réglementaires édictées en cette matière* » (Ministère de l'Environnement, de la nature, de la recherche et de la technologie, 1993). Le code de l'environnement ne définit pas le rôle des acteurs de la gestion environnementale en général, et celui des collectivités locales en particulier.

La participation dont il est question dans ce texte de lois demeure un terme vague et flou puisque les modalités d'action ne sont indiquées nulle part dans ce texte comme dans tous les textes réglementaires et législatifs sur l'environnement. Cela est aussi vrai pour le plan national d'action pour l'environnement qui, à la lecture, donne un sentiment d'entassement ou d'empilement des textes réglementant la gestion environnementale, plutôt qu'une suite logique de la loi.

Cette discordance des textes envisageant la régulation de l'environnement au Gabon cache un problème plus grand, celui de la difficulté de mise en relation des dispositions qui sont prises dans le domaine environnemental au Gabon. Les textes réglementaires et législatifs au Gabon sont élaborés et promulgués sous la pression internationale, généralement, ces derniers ne reflètent pas la réalité nationale et locale et deviennent par conséquent une sorte de « patchwork à la saveur gabonaise », représentant des bouts de réalités importées qui ont du mal à coller à la situation socio-économique et environnementale du Gabon. Prenons d'ailleurs pour exemple, la refonte du code de l'environnement, dont la rédaction du texte à été soumis à un cabinet d'avocat français Huglo Lepage.

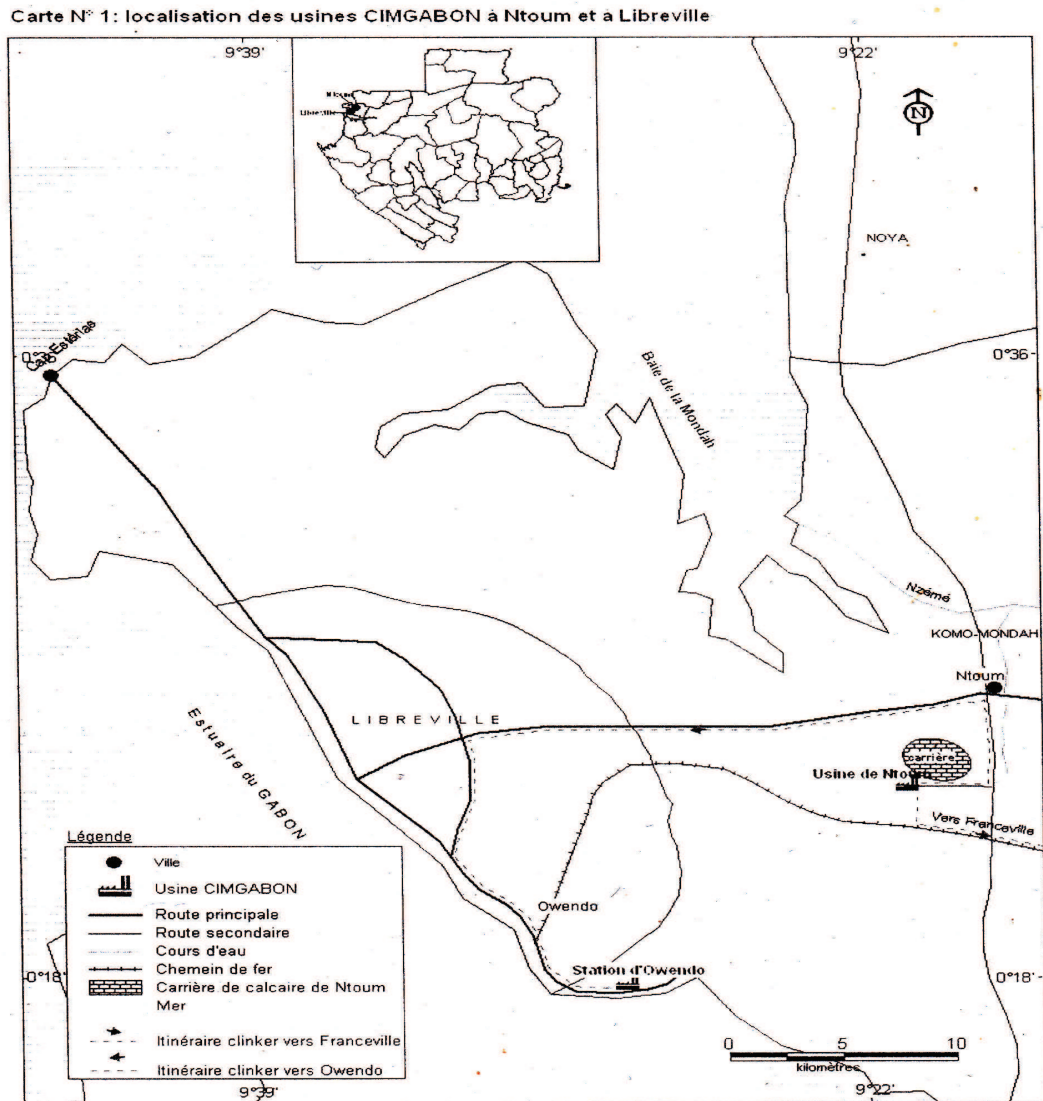
Dans les années 1990 et 2000, la nécessité de la considération de la culture d'un pays ou d'une population dans les projets de développement était la problématique centrale à prendre en compte dans l'échec des politiques de développement en Afrique. Aujourd'hui encore, à travers cette étude, nous venons remettre en question les bienfaits d'une stratégie de gestion environnementale qui en amont est biaisée par le fait que le soin de l'élaboration du

substrat de la politique censée être nationale est laissée à un cabinet étranger qui est très loin d'imaginer la réalité locale. Ce qui nous amène à parler de forte impasse dans l'organisation de la politique de la gestion du risque environnemental.

### **C- CIMGABON : principale acteur de la gestion du risque environnemental**

Il n'est plus à prouver eu égard à ce que nous avons mentionné dans la deuxième partie de cette thèse que CIMGABON participe activement à la dégradation de l'environnement dans la ville de N'toum. Ce qui nous intéresse actuellement dans cette partie, c'est la manière dont cette entreprise participe également à la gestion du risque environnemental qu'elle génère. En effet, un des paradoxes que nous pouvons noter dans le cas de cette entreprise de fabrication de clinker, c'est que l'Etat confie à CIMGABON la gestion du risque environnemental alors que c'est elle le principal pollueur. Et pour cela, nous allons analyser de manière diachronique, les différentes mesures prise dans ce sens de commun accord ou non avec les autres acteurs et leur pertinence par rapport à la politique nationale de gestion de l'environnement.

**Carte 5 : Localisation de l'entreprise CIMGABON à N'toum<sup>55</sup>**



Source : Département de Géographie (Université du Gabon)

<sup>55</sup> Cette carte n'étant pas modifiable car tirée d'un support pdf à la bibliothèque du Département de Géographie de l'Université Omar Bongo, veuillez donc lire sur la légende « chemin de fer » au lieu de « chemin de fer. »

Tout au long de l'histoire de l'entreprise, les confrontations avec les populations ont été le moyen principal ayant abouti à des résultats concrets dans la gestion du risque environnemental. L'établissement de compromis pratiques, certes temporaires, mais qui répondaient à un moment donné aux exigences de contestations de la part de la population ont permis d'une manière ou d'une autre, la prise de conscience des différents acteurs concernés, du risque environnemental dans la zone de N'toum. Même si, au niveau des populations le sentiment d'impuissance face à l'entreprise et aux face aux autorités étatiques demeure, il ne fait aucun doute que leurs actions, si minimales soient-elles ont permis et permettent encore d'influencer l'entreprise à travers ses responsables sur les conséquences de leurs exactions face à l'environnement et face à elles.

C'est dire que les modèles de développement prônés au niveau international ont, sans aller dans les profondeurs, favorisé cet état de chose. En effet, le phénomène de mondialisation et surtout la dénonciation au niveau mondial à travers les médias tels qu'internet et surtout le recours aux organisations internationales de défense de l'environnement, pour les individus les plus avisés, contraignent les industriels à adopter une certaine attitude face aux risques environnementaux qu'ils génèrent.

Au niveau de CIMGABON, la logique est la même puisque l'entreprise, en acceptant d'une part d'engager un Directeur Hygiène Sécurité Environnement et d'autre part d'indemniser les populations de manière, « informelle », car elle ne passe pas par les tribunaux ou par un organisme officiel, achète le silence des populations et se garantit par la même occasion une image immaculée au niveau de la scène nationale voire même internationale.

Par ailleurs, les réaménagements de l'entreprise dans le domaine de l'environnement, même si ils visent principalement au bout du compte une augmentation de la production de clinker, participent énormément à la régulation du risque environnemental dans la zone de N'toum. Nous l'avons observé notamment avec l'introduction dans le processus de production de nouveaux procédés moins gourmands en énergie, mais aussi moins polluants tels que l'abandon progressif du fioul au profit du pet coke comme nous l'avons mentionné plus haut.

Il a en effet été remarqué par les habitants voisins de l'usine et même par certains ouvriers un changement de comportement de l'entreprise depuis quelques années dans le domaine de la gestion du risque environnemental. Au départ très fermée aux populations, CIMGABON à su, ces dernières années , s'ouvrir à elles, même si l'ouverture est loin d'être totale.

Face à cette situation, nous nous sommes posé de multiples questions : ce changement d'attitude de l'usine est-il dû à son passage du public au privé et donc d'une gouvernance nationale à une gouvernance internationale (la société appartenant désormais à une multinationale), ou est-ce tout simplement une prise de conscience réelle de l'entreprise face quant à son influence négative sur l'environnement et sur les populations ?

Toutes ces questions restent en suspens d'autant plus que la création du poste de Directeur HSE s'est faite en 2005 cinq ans après la privatisation de l'entreprise. De plus, si l'on tient compte du fait que le premier Directeur HSE qui se trouve être également l'actuel, a accédé à ce poste de manière assez particulière, fruit de logiques d'intégration et de solidarité propres aux élites gabonaises (Augé, 2002 et 2007). C'était en effet une étudiante des eaux et forêts qui rédigeait son mémoire de master 2 sur les risques industriels de CIMGABON et qui s'est vu proposer ce poste en échange d'une interdiction de publier ses résultats d'enquête avant une période révolue de cinq ans.

Qu'à cela ne tienne, l'important dans la démarche de CIMGABON dirions nous, reste son engagement de plus en plus marqué par rapport aux problèmes d'environnement que cette entreprise a créés, mais aussi et surtout aux revendications des populations auxquelles elle apporte de mieux en mieux des réponses.

### **Conclusion**

La gouvernance environnementale au Gabon présente de nombreuses limites qui remettent en cause le bien fondé de cette politique à N'toum, tout d'abord, mais aussi à l'échelle nationale.

En effet, localement, nous avons signalé un fossé important entre les textes de législatifs et réglementaires et la pratique réelle sur le terrain de cette gouvernance

environnementale. De plus, les campagnes d'information et de sensibilisation sensées informer le public sur les risques qu'il encourt par rapport à leur proximité avec l'entreprise ne sont pas monnaie courante. Cette absence de source d'informations contribue à maintenir les populations dans l'inculture face aux risques qu'elles encourent au quotidien.

Beaucoup de critères rentrent en compte dans le choix de la gestion environnementale au Gabon. Ces critères propres à chaque acteur font en sorte de privilégier l'intérêt personnel des acteurs, au détriment du bien commun, l'environnement. Les enjeux sont en effet colossaux car ils engagent généralement à faire des concessions énormes sur des acquis tels que le pouvoir, l'autorité ou encore les bénéfices ou les finances.

## CONCLUSION DE LA PARTIE

Nous avons pu voir dans cette partie la manière dont l'acteur considère le risque environnemental. Nous avons pu appréhender les positions de chaque acteur de manière individuelle, mais aussi parfois de manière concertée, sur le risque environnemental.

Dans cette partie, nous avons clairement identifié les acteurs concernés dans la gouvernance environnementale à N'toum. Ensuite nous avons exposé le comportement des populations locales face aux risques que représentent certaines activités de production de l'entreprise. Mais nous avons également montré comment les responsables de CIMGABON faisaient face aux pollutions et au risque de pollution que génère l'entreprise. Ce qui nous a amené à constater que si CIMGABON est à l'origine de nombreuses exactions qui portent atteintes aux populations, elle est également celle qui, au moins partiellement ou superficiellement, et sans doute par intérêt bien compris, apporte des solutions face à cette situation (dispensaire et gratuité des soins par exemple).

D'où nos multiples interrogations sur le rôle réel, la place occupée par l'Etat gabonais dans cette gestion environnementale. Nous nous sommes rendu compte que celui-ci priorisait la croissance au détriment des populations locales et de l'environnement dans la mesure où ce dernier adoptait la politique du laisser-faire et du laisser-aller.

La gestion de l'environnement au Gabon cache finalement de nombreux rapports de pouvoir. En effet, lorsqu'on observe les pratiques des acteurs, on est particulièrement marqué par les stratégies qui s'y déroulent afin de maintenir au maximum une position dominante par rapport aux autres acteurs comme cela a été le cas dans cette dernière partie avec l'entreprise et l'Etat.

L'une des particularités des rapports entre acteurs dans cette gouvernance environnementale est de privilégier la sphère privée, officieuse, à la sphère publique pour résoudre les problèmes de risque environnemental. Les intérêts qui sont négociés à l'intérieur de cette sphère accentuent les positions de certains acteurs au détriment d'autres comme nous l'avons vu avec le cas de CIMGABON sur les populations de N'toum.



Cependant, avec la place accordée de plus en plus à l'acteur international, la donne change au niveau local et le quatrième pilier du développement durable, le pilier démocratique, souvent ignoré dans la gestion du risque environnemental au Gabon s'imisce un peu plus, même si encore difficilement, dans les rapports des acteurs à la gestion environnementale.

## **CONCLUSION GENERALE**

N'toum est une petite commune de près de 8000 habitants si l'on en croit le dernier recensement effectué en 2003. Cette petite ville en pleine expansion est partagée entre deux modes de vie, deux idéologies contradictoires, la tradition et la modernité, l'urbain et le rural. Nous pouvons dire à cet effet que N'toum n'est plus un village, mais N'toum n'est non plus une ville en tant que telle puisque l'on retrouve en son sein les différentes pratiques appartenant à l'une et l'autre de mode de vie. Cette dichotomie peut venir du fait que la commune est un tremplin entre la capitale et le reste du pays. On ne peut en effet accéder aux autres localités du pays qu'en empruntant la route qui rejoint N'toum. Ce qui fait de cette commune une zone stratégique dans les échanges avec l'intérieur du pays.

CIMGABON est l'une des principales entreprise de la commune, sinon la principale entreprise eut égard au nombre d'individus qu'elle emploie. L'entreprise participe donc à la réduction du chômage dans cette localité. Le taux de chômage touche en effet particulièrement les jeunes, et ces jeunes souvent sans qualification aucune ont la possibilité de trouver un travail de manutentionnaire à CIMGABON.

L'entreprise de fabrication de clinker est également connue pour ses investissements sociaux réalisés dans la commune de N'toum qui sont un apport non négligeable à l'essor de la ville. Mais CIMGABON est surtout connu pour le genre de matériaux qu'elle apporte à la commune de N'toum. Le clinker produit, participe à l'obtention de ciment et à la confection de parpaings indispensables à la construction d'habitations durables résistant mieux que le bois à la forte pluviométrie inhérente au climat local et à l'usure du temps.

L'usine de CIMGABON détient le monopole de la production de clinker. Ce clinker est transformé en ciment grâce à deux autres usines situées pour l'une à Franceville (province du Haut-Ogooué) et à Owendo (province de l'Estuaire). Des années 1970, date de sa création, et cela jusqu'aux années 2000, l'entreprise est passée par deux phases importantes : la nationalisation tout d'abord, puis la privatisation de celle-ci due en grande partie aux problèmes de production et de gestion financière.

La production de clinker à CIMGABON passe par cinq étapes majeures que sont : l'extraction de la manière première qui consiste à récupérer des roches calcaire en carrière. Ces roches sont ensuite broyées en plus petit diamètre, c'est le concassage, la seconde étape de la production de clinker. Le broyage permet la formation d'une pâte, nous sommes là dans

la troisième étape, qui, est par la suite cuite dans des fours à très haute température pour donner le clinker, c'est la quatrième étape. Le clinker ainsi obtenu est acheminé par voie ferroviaire ou par camion vers les usines de transformation de ce clinker en ciment situées à Owendo et à Franceville. Au total, c'est près de 850 tonnes de clinker qui sont fabriquées chaque jour dans cette usine.

Ce qui entraîne de nombreux problèmes d'environnement dont les plus importants sont

- la contamination de l'air due aux rejets de poussières et de gaz, à l'incinération des matières dangereuses venant d'autres usines etc.
- La pollution des eaux causée par des excavations, la contamination des nappes phréatiques, le déversement des substances toxiques dans les eaux de surface etc.
- La dégradation du sol et du sous-sol, provoquée notamment par le déversement et l'infiltration des substances toxiques sur le sol et le sous-sol ;
- La dégradation de la faune et de la flore ;
- La pollution sonore ;
- La dégradation de l'esthétique environnementale.

On remarque principalement deux types de pollution, une que l'on pourrait qualifier d'involontaire et qui rentre automatiquement dans le processus de production, faisant de ce fait partie de ce que les économistes ont appelé « effets pervers ». Et l'autre type de pollution qui, quant à elle, est le résultat des actions délibérées de l'entreprise pour se débarrasser de déchets encombrants.

Suite à ce constat, nous nous sommes interrogé sur la gouvernance environnementale au Gabon et particulièrement à N'toum en remontant le cours de l'histoire depuis la proclamation de l'indépendance jusqu'à ce jour. L'histoire de la gouvernance environnementale sous la colonisation a été légèrement évoquée, nous en faisons quelques allusions de manière laconique pour avoir certains éléments de comparaison.

Ainsi, de 1960 à 1990, le pays est successivement sous la domination de deux régimes politiques autoritaires qui relaient l'environnement à l'arrière-plan des préoccupations nationales. La création, mais surtout le fonctionnement à cette période d'institutions et d'organismes chargés de protéger l'environnement restera finalement dans le domaine du

théorique puisque leur utilité dans la lutte contre le risque environnementale n'a pas été suivie d'action permettant de réguler de manière efficace le risque environnemental.

De 1960 à 1990, d'abord sous la présidence de Léon Mba, puis, sous l'autorité du Président de la république El Hadj Omar Bongo Ondimba, la gouvernance environnementale ne trouve pas d'écho retentissant sur la scène politique gabonaise. Le parti unique fortement centralisé autour des Chefs de l'Etat, n'a pas permis l'émergence d'autres pôles de pouvoir tels que les Organisations non gouvernementales (O.N.G.), ou encore, les Collectivités locales susceptibles de prendre en main la question environnementale.

Les années 1960, 1970, et 1980 au Gabon ont été les témoins de l'évolution de la politique de développement entièrement élaborée et menée par l'Etat. Cette présidence sans partage n'a pas su, au fil des années, concilier progrès économique, respect de l'environnement et équité sociale comme le proposait en 1987, le rapport Brundtland dans sa vision du développement durable. Ainsi, cette politique de développement n'a donc plus trouvé grâce auprès des instances internationales si bien que dans les années 1990, on assiste à une remise en cause de ce modèle de développement au profit du modèle participatif.

A partir de 1990 par contre, l'environnement prend place progressivement dans le débat public, les projets de développement et dans les préoccupations de la société civile. C'est en effet à partir du début des années 1990 que le concept de gouvernance environnementale notamment va connaître une avancée plus que significative.

En effet, sans faire fi des différentes promulgations des textes législatifs allant dans le sens d'une prise en compte effective des problèmes d'environnement dans les choix économiques, le Gabon va subir au début de cette décennie, un grand bouleversement au niveau politique qui va favoriser un intérêt grandissant pour les pratiques de développement durable.

La vague de démocratisation qui a touché l'Afrique en général et le Gabon en particulier à cette période, ne s'est donc pas contentée de cibler un domaine de la vie politique, économique et sociale en particulier, mais bien tout les domaines, y compris celui de l'environnement.

L'avènement du multipartisme par le truchement de la conférence nationale ouvre ainsi la voie à la montée en puissance des acteurs non étatiques jusque là étouffés par un régime politique très autoritaire. L'Etat, longtemps resté seul acteur privilégié pour tout ce qui concerne la gestion politique, économique, sociale et environnementale notamment se voit désormais obligé de conjuguer avec des entités sociales ou politiques telles que les ONG ou encore les collectivités locales. A cela se joignent bien sûr les populations locales qui, elles aussi, accèdent désormais à une capacité d'action non négligeable sur tout ce qui touche aux activités les concernant directement.

Toutefois, malgré cet avancement plus que significatif pour la cause environnementale au Gabon, l'Etat reste nostalgique de son charisme politique d'antan et n'est pas disposé à céder aussi rapidement son pouvoir. On le voit notamment dans les rapports que ce dernier entretiendra plus tard avec les autres acteurs. L'arrivée des organisations non gouvernementales environnementales, et la prise en compte des acteurs locaux en tant qu'acteur politique à part entière dans le processus de développement va certes permettre une reconsidération du rôle exclusif de l'Etat dans les choix de développement et faire émerger un véritable contre pouvoir par rapport à cet Etat très centralisateur, cependant, les années 1990 n'ont pas amené de changements profonds dans la structure politique du pays.

La montée sur la scène politique de la société civile va, petit à petit, constituer un réel contre pouvoir au régime autoritaire. D'autant plus que les O.N.G. œuvrant dans le domaine de l'environnement notamment sont boostées par les financements d'organismes internationaux et sont ouvertement soutenues par plusieurs pays occidentaux. Cependant, cela reste insuffisant pour inverser la tendance dominante de l'Etat.

L'une des principales raisons semble être le fait que les autorités politiques qui ont fait la gloire du parti unique sont celles qui se sont retrouvées également au pouvoir après la conférence nationale et même encore actuellement. Leur objectif majeur est de conserver le maximum de pouvoir afin de garder le contrôle total des institutions politiques, économiques, sociales et environnementales. Il s'agit donc pour l'Etat de faire subsister l'ancien modèle de développement à travers le nouveau mode de développement. D'où le décalage immense que l'on peut constater entre la véritable manière de faire de l'Etat et les différentes mesures prises notamment à travers les différentes lois et règlements.

Actuellement, ce qui prévaut au niveau politique quant à la gouvernance environnementale au Gabon est la coexistence de deux systèmes antinomiques, l'Etat pour l'un et les ONG pour l'autre. La situation de l'Etat dans la gestion du risque environnemental est assez ambiguë puisque ce dernier y est à la fois juge et partie. Juge dans le fait qu'il se doit de mettre en place une politique efficace permettant la mise en application de la réglementation sur le risque environnemental. Partie car, l'Etat a conservé un rôle paternaliste et un rôle de propriétaire dans ses relations avec l'entreprise si bien qu'il a laissé s'installer par la fabrique un laisser-faire quasi exclusif de CIMGABON dans les problèmes visant l'environnement. Ce qui explique l'absence criarde de contrôle des installations de l'entreprise par les organes de l'Etat qui en ont la charge.

Ces deux acteurs, Etat et entreprise, par leur rôle prépondérant dans la gestion du risque environnemental en viennent à occulter le rôle de certains autres acteurs dont l'importance dans la participation à la gestion du risque environnemental vient du fait qu'ils y sont directement concernés. Or, ignorer l'importance du rôle de la population dans la gestion environnementale revient à faire le jeu des organisations internationales qui pendant longtemps ont ignoré la culture des peuples auxquels elles apportaient l'aide internationale, sans connaissance aucune de l'environnement dans lequel évoluaient ces populations.

Les organisations non gouvernementales (O.N.G.) par contre qui tirent leur pouvoir de l'international constitue le véritable contre pouvoir capable d'infléchir l'action de l'Etat dans le domaine de l'environnement. Toutefois, ce qui est à déplorer, c'est leur limite dans leur capacité d'action au niveau local. L'absence de moyens financiers, humains, matériels limite en effet leur champs d'action qui ne couvrent malheureusement pas tout le territoire national, d'où leur non implication dans le cas de CIMGABON de N'toum.

Et cette non implication des ONG dans le cas de N'toum à des conséquences majeures sur la gestion du risque environnemental à N'toum, puisque c'est finalement l'entreprise qui se retrouve seule à gérer ses propres problèmes de pollutions. Et étant seul gérant du risque environnemental dans la zone de N'toum, elle qui est également responsable de ces exactions, l'on peut parfaitement imaginer sa partialité et l'ordre de ces priorités entre la rentabilité de la production et la gestion environnementale.

Cette étude sur les enjeux de la gestion du risque environnemental à N'toum s'est construite autour d'une argumentation prenant en compte les aspects théoriques et pratique que requiert un travail de thèse.

Nous sommes partis de deux questions de départ qui ont été le fil conducteur de ce travail. Nous nous sommes en effet interrogé sur la manière dont le risque environnemental est géré, mais surtout sur les causes de l'ineffectivité à l'heure actuelle de cette gestion environnementale au Gabon. Pour répondre à cette question, nous avons circonscrit notre étude à la ville de N'toum afin de ne pas avoir à étudier le phénomène sur la totalité des villes du pays ou sur le tout pays.

Avec comme objet d'étude la gestion du risque environnemental nous avons pu élaborer plusieurs hypothèses. La première hypothèse met en lumière l'inadéquation de la vision de gouvernance environnementale telle que véhiculée par les organismes internationaux et la réalité de leur application sur le terrain local, et notamment à N'toum. Cette hypothèse a fait ressortir l'écart important de culture, de vécu, entre ceux qui établissent les lois et les règlements et ceux qui doivent mettre en application ces lois et règlements.

Nous avons souligné dans cette étude que les directives sur la gestion du risque environnemental sont données par des acteurs totalement extérieurs à la réalité du pays en général et des populations en particulier, si bien que de nombreux biais viennent entacher la bonne gestion effective du risque environnemental au niveau local. Ces biais sont d'ordre différents : manque de moyen financiers, humains, matériels..., mais aussi, absence de culture du risque, une information et une sensibilisation rare au sujet des risques encourus par les populations par rapport à leur proximité avec l'usine..., ou encore l'écart important entre ce qui est prévu dans les textes législatifs et réglementaires et ce qui existe réellement sur le terrain.

La seconde hypothèse quant à elle met en exergue les rapports de force et de pouvoirs, au sein des acteurs concernés comme principal cause de la gestion anarchique du risque environnemental dans la commune de N'toum. A travers cette hypothèse, nous avons montré que les relations existant entre les différents responsables de la gouvernance environnementale sont de deux ordres - la négociation et l'imposition – relevant la pertinence



d'une approche théorique mobilisant le paradigme transactionnel qui justement les combinent (Blanc, 2009).

Dans le cadre de la négociation, nous avons vu que ces acteurs, dans la logique même de cogestion environnementale sont désormais obligés de conjuguer les uns avec les autres pour faire avancer la cause environnementale, ce qui suppose de nombreuses négociations étant donné qu'il n'y a plus comme au temps du parti unique un mais plusieurs gestionnaires. Toutefois, la gouvernance environnementale au Gabon suppose également de l'imposition dans les relations entre acteurs concernés. En effet, les enjeux économiques, financiers, sociaux... que suppose une prise en compte du risque environnemental dans les choix économique, politiques... ne sont plus favorables à un laisser-faire des acteurs et génèrent donc de nombreuses tensions entre ces derniers. Ce qui amène certains à user de stratégies, de force pour faire accepter leurs actions. Nous avons pu voir que certains acteurs comme l'Etat ou encore l'entreprise ou, à des moments données, les organisations non gouvernementale ou les populations imposaient leurs idées selon le degré de pouvoir et la capacité d'action qu'ils détenaient au moment opportun.

La troisième hypothèse quand à elle dénonce l'immaturation des systèmes d'information et de sensibilisation comme responsable d'une non prise en compte effective du risque environnemental dans la zone de N'toum. Certains acteurs en effet ne sont pas suffisamment informés et sensibilisés sur les dangers des installations industrielles notamment. Cette information n'est pas entretenue et renouvelée au fil des années. L'absence d'information et de sensibilisation constitue à bien s'y pencher, une stratégie importante des acteurs tels que l'Etat ou l'entreprise pour évoluer notamment sans être inquiétés.

Toutefois, elle est un grand inconvénient pour les populations, principaux concernés par le risque environnemental car le manque d'information et de sensibilisation entraîne une absence de réaction, d'action dans la lutte contre le risque environnemental, d'autant plus que les Organisation Non Gouvernementale pouvant les représenter sont rares dans cette partie du pays. Toutes ces hypothèses ont été vérifiées.

## **Perspectives de recherche**

Le présent travail a analysé la gouvernance environnementale dans la zone de N'toum au Gabon. Certaines interrogations que nous nous sommes posées tout au long de ce travail ont trouvé des réponses. Toutefois, ces interrogations en ont suscité d'autres que nous n'avons pu approfondir car, cela aurait nécessité beaucoup d'énergie et de temps. Et le temps réparti pour une thèse n'aurait pas suffi.

L'étude sur la gouvernance environnementale au Gabon nous a en effet conduits à nous interroger sur le mode de gouvernance en Afrique en général, les ressemblances et les dissemblances avec le cas gabonais. Elle nous a particulièrement interpellé sur les rapports de pouvoir que pouvait susciter en lui-même le concept de participation, dans ces pays où la plupart des gouvernements a connu, pendant plusieurs années et parfois pendant des décennies, une centralisation très forte du pouvoir (Gueye, 2009). Il serait en effet très intéressant pour nous de mener nos recherches sous cet angle. Car, la gestion participative, si elle a des vertus politiques qui ne peuvent plus être contestées, bouleverse considérablement l'essence même de la signification du pouvoir en Afrique.

## **BIBLIOGRAPHIE**

## Bibliographie

Affeltranger, B., Meschinet de Richemond, N., 2003, « Gestion de l'alerte et de l'information lors des crues : conditions et limites d'une démarche participative locale. L'exemple des Deux-Sèvres », *Flux*, n° 51, pp. 16-27.

Aknin, A. et al., 2002, « Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de développement durable », in *Développement durable, Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD Editions, pp. 51-71.

Amphoux, J., 1996, « Le risque écologique. Incertitudes et paris » In: *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*, N°52, pp. 46-58.

Angoué, C. A. et al. : *Evaluation socioéconomique des sites critiques*, s.l, Libreville, 96 p.

Antoine, Ph., 1997, « L'urbanisation en Afrique et ses perspectives », s.l, revue « *aliments dans les villes*, Programme FAO,

Appéré, G., 2006, « Gestion des risques et information endogène », *Revue française de gestion*, n° 162, pp. 63-76.

Assogba, Y., 2000, *Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique*, Rapport de recherche, Gatineau, Université du Québec en Outaouais.

Augé, A., 2005 « Jeunes, jeunesse et intégration des élites politiques au Gabon la place des trajectoires sociales individuelles », in *Afrique contemporaine*, n°213, pp. 197-215.

Augé, A., 2007, « Les solidarités des élites politiques au Gabon : entre logique ethno-communautaire et réseaux sociaux », in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Paris, P.U.F., n°123, pp. 245-268.

Avenot, A. F., 2008, *La décentralisation territoriale au Gabon : entre mimétisme et mystification*, Paris, l'Harmattan.

Badié, B., Birnbaum, P., 1982, *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset.

Bacque, M.H. et Sintomer, Y., 2011, *La démocratie participative, histoire et généalogie*. Paris, La Découverte.

Bako-Arifari, N., Laurent, P.-J., 1998, «La Décentralisation comme Ambition Multiple», Le bulletin de l'APAD, n° 15, *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*, [En ligne], mis en ligne le : 19 décembre 2006. URL : <http://apad.revues.org/document552.html>. Consulté le 5 février 2010.

Barde, J-Ph., E., Gerelli, 1977, *Economie et politique de l'environnement*, Paris, PUF.

Barouch, G., 1991, « Entre la norme et la gestion patrimoniale », in Jacques Theys, *Environnement et gestion de la planète*, Paris, La Documentation Française, n° 250, pp. 66-68.

Barraque, B., 1995, « Les politiques de l'eau en Europe » in *Revue française de science politique*, vol. 45, no 3, pp. 420-453.

Barraque, B., Kalaora, B., 1994, « Risque, environnement, modernité », in *Espace et Société*, Paris, l'Harmattan, n°77, 164 p.

Batterbury, S., Fernando J., 2006, « Rescaling Governance and the Impacts of Political and Environmental Decentralization : An Introduction », *World Development*, vol. 34, n°11, pp. 1851-1863.

Bayart, J.-F., 1996, « L'historicité de l'Etat importé ». In Bayart. J.-F., (dir.), *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, pp. 11-39.

Beurain, Ch., 2003, « Économie et développement durable dans les discours de la production territoriale », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 72 |, mis en ligne le 29 avril 2008, consulté le 08 octobre 2012. URL : <http://mots.revues.org/5933> ; DOI : 10.4000/mots.5933

Beaurain, Ch., « Gouvernance environnementale locale et comportements économiques », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 2 : Gouvernance locale et Développement Durable, mis en ligne le 07 février 2004, consulté le 06 juillet 2011. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1110>

Beck, U., 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion.

Belem, G., 2006, « Le développement durable en Afrique : un processus sous contraintes Expérience de l'industrie minière malienne », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 7 Numéro 2, mis en ligne le 27 avril 2006, consulté le 02 septembre 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/2242>

Benabdeli, K., Harrache D., 2008, « Quels indicateurs du développement durable en milieu industriel pour conforter la gestion du risque ? », *Vie & sciences de l'entreprise*, N° 179-180, pp. 9-21.

Biagotti, I., Quantin, P., 2001, « Les bailleurs de fonds, la conditionnalité et la promotion de la gouvernance en Afrique » in *inégalités et politiques publiques en Afrique pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala, pp. 325-346.

Bignoumba, D., 2008, *La gestion du risque environnemental dans la zone de N'toum au Gabon*, Mémoire de Master 2, Université de Poitiers.

Blanc, M., (dir.), 1992, *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, l'Harmattan.

Blanc, M. et al., 1994, *Vie quotidienne et démocratie Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, L'Harmattan.

Blanc, M., 1999, « Participation des habitants et Politique de la Ville », in CURAPP et CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, PUF, pp.177-196.

Blanc, M., 2009, « L'avenir de la sociologie de la transaction sociale », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 2 | mis en ligne le 27 octobre 2010. URL : <http://rsa.revues.org/157>

Blanc, M., 2012, « Espace, inégalité et transaction sociale », *SociologieS* [En ligne], Débats, Penser les inégalités, mis en ligne le 27 janvier 2012, consulté le 19 août 2012. URL : <http://sociologies.revues.org/3832>

Blondiaux, L., 2001, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, n°18, pp. 44-51.

Boidin, B., Zuindeau, B., 2006, « Socio-économie de l'environnement et du développement durable : état des lieux et perspectives », *Monde en développement* vol.34, n°135, pp. 7-37.

Boiral, O., Kabongo, J., 2004, « Le management des savoirs au service de l'écologie industrielle », *Revue française de gestion*, n° 149, pp. 173-191.

Boudes, Ph., 2008, *L'environnement, domaine sociologique. La sociologie française au risque de l'environnement*, Thèse de Doctorat, Université Victor Ségalen de Bordeaux 2.

Bourdelais, P., 1997, « Histoire de la population, histoire de la médecine et de la santé: cinquante ans d'expérimentations » *Dynamis*, vol. 17, pp. 17-36.

Bourdin, A., 2003, « La modernité du risque » in *Cahiers internationaux de sociologie*, n°114, pp. 5-26.

Briand, Ch., 2006, « Les enjeux environnementaux du complexe industriel de Lacq (1957-2005) », *Flux*, n° 63-64, pp. 20-31.

Briquet, J-L., Giddens A., 1987, « La constitution de la société », *Politix*, Paris, PUF, Vol. 1, N°3-4, 1988. pp. 85-86.

Brodhag C., 1999, « Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable », *Université d'Été Francophone développement durable et systèmes d'information*,

Saint-Etienne, 5-9 juillet.

Brown, L., 1992, « Lancer la révolution environnementale » in Jacques Theys, *Environnement et gestion de la planète*, Paris, Economica, pp. 239-260.

Cadinal, L., Andrew, C., 2001, *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

Cellule de Planification et de Suivi - Evaluation (CPSE), (2003), *Programme Multisectoriel Forêt, Pêche et Environnement*, Libreville, 60 p.

Centre National Anti-Pollution (CENAP), 2005, *Rapport National sur les Inventaires des Polluants Organiques Persistants*, Libreville, 136 p.

Chanel, O., et al., 2004, « Valorisation économique des effets de la pollution atmosphérique », *Revue économique*, n°1, Vol. 55, pp. 65-92.

Charles, L., et al, « Les multiples facettes des inégalités écologiques », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, mis en ligne le 28 août 2007, consulté le 12 août 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/3892>

Chevé, M., Congar R., 2003, « La gestion des risques environnementaux en présence d'incertitudes et de controverses scientifiques » *Une interprétation du principe de précaution*, *Revue économique*, n°6, Vol. 54, pp. 1335-1352.

Chicard, P., Clodong, O., 1994, *L'environnement. Etat des lieux, enjeux et perspectives*, Paris, Les Editions d'Organisation.

CIMGABON, 2008, *Etude d'impact sur l'environnement carrière de latérite N'toum*, ECOSPHERE.

Cochet, H., 1993, « Agriculture sur brûlis, élevage extensif et dégradation de l'environnement en Amérique latine », In: *Tiers-Monde*, 1993, tome 34, n°134, pp. 281-303.



Dahou, T., Weigel, J.-Y., 2005, « La gouvernance environnementale au miroir des politiques publiques le cas des aires marines protégées ouest-africaines », *Afrique contemporaine*, n°213, pp. 217-231.

Damian, M. et J.-Ch. Graz, 2001, « L'Organisation mondiale du commerce, l'environnement et la contestation écologique », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 170, p. 657-670.

Dauphiné, A., Provitolo D., 2007, « La résilience : un concept pour la gestion des risques », *Annales de géographie*, n° 654, pp. 115-125.

Debbasch, O., 1966, « La formation des partis uniques africains », In: *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N°2, 1966. pp. 51-94.

Demetrios, A., 2006, « Bonne gouvernance, professionnalisme, éthique et responsabilité », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 72, pp. 159-176.

Donze, J., 2007, « Le risque : de la recherche à la gestion territorialisée », *Géocarrefour*, vol. 82/1-2, [En ligne], mis en ligne le 14 mars 2008. URL : <http://geocarrefour.revues.org/1395>. Consulté le 25 novembre 2011.

Dorst, J., 1965, *La nature dénaturée. Pour une écologie politique*, Paris, Delachaux et Niestlé.

Douglas M., Aaron, W., 2002, « Risque et culture », *Sociétés*, n° 77, pp. 17-19.

Douvinet, J., Defossez S., 2011, « Les maires face aux plans de prévention du risque inondation », *L'Espace Géographique* vol.40, pp. 31-46.

Duclos, D., 1990, « L'utilisation sociale du risque technologique », In: *Sociétés contemporaines*, n°4, pp. 65-87.

Folio, F. et al., (2001), « Réussites, enjeux et contradictions du développement d'une ville industrialo-portuaire, Richards Bay, Afrique du Sud », *L'Espace géographique*, n°2, pp. 140-151.

Fourastié, J., 1979, *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 300 p.

Fourniau, J-M., 2007, « L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV 136, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 02 septembre 2012. URL : <http://ress.revues.org/95>.

Frère s. et al. (dir.) 2012, *De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude : les acteurs locaux face à la gestion du risque industriel dans la zone industrialo portuaire de Dunkerque*, Rapport pour le MEDDAT dans le cadre du programme Concertation Décision Environnement.

Frère, S., Roussel I., Blanchet, A., « Les pollutions atmosphériques urbaines de proximité à l'heure du Développement Durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 4 : La ville et l'enjeu du Développement Durable, mis en ligne le 06 juin 2005, consulté le 16 août 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/758>.

Froger G., Ph., Méral, 2008, *Mondes en Développement*, Vol.36, n°141, pp.7-10.

Fusulier, B., Marquis, N., 2009, « Faire une sociologie de la transaction sociale ou de la transaction sociale une sociologie ? », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 21 mis en ligne le 15 octobre 2010, consulté le 12 décembre 2010. URL : <http://rsa.revues.org/159>.

Gabon, 1976, Ordonnance n°5/76 créant le Centre National Anti-Pollution, Présidence de la République, Libreville.

Gabon, 1977, Décret n°323 créant le Centre National Anti-Pollution, Libreville.

Gabon, 1985, Décret n°913/PR/MEPN portant attribution et organisation du ministère de l'environnement et de la protection de la nature, Libreville.

Gabon, 1993, Loi n°16/93 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement,

Libreville.

Gabon, 1999, *Stratégie Nationale et Plan d'Action National sur la Diversité Biologique au Gabon (SNPA-DB)*, Libreville, 134 p.

Gabon, 2001, *Plan National d'Action sur l'Environnement, Les Trois piliers de la durabilité*, France, 268 p.

Gabon, 2001, *Code Forestier*, Libreville.

Gabon, 2005, *Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté*, Libreville, Décembre, 392 p.

Gabon, 2005, Décret n°543/PR/MEFEPEPN fixant le régime juridique des installations classées, Libreville.

Gabon, 2005, *La représentation des collectivités territoriales*, Bruxelles, Assemblée parlementaire de la Francophonie, 3<sup>ème</sup> session, 21p.

Gabon, 2005, *Projet d'Appui et de Renforcement des Capacités de Gestion (PARCG)*, Libreville, septembre, 75 p.

Gabon, *Structuration et redéploiement des services du ministère : évaluation des ressources humaines et des besoins en perfectionnement*, Fiche technique.

Gabon, 2005, Ministère de l'environnement, de la nature, de la recherche et de la technologie, Décret n°405/PR/MEFEPEPN réglementant les études d'impact sur l'environnement, Libreville.

Gabon, 2005, Décret n°539/PR/MEFEPEPN réglementant les études d'impact sur l'environnement, Libreville.

Gabon, *Revue des capacités pour le renforcement institutionnel*, rapport d'étude, 25 p.

Gabon, 2005, *Document d'évaluation du projet PAD GEF-Banque mondiale*, Libreville, 42 p.

Gabon, 2005, *Code de la Pêche et de l'Aquaculture*, Libreville, octobre, 16 p.

Galastro, V., 1992, *Audit des Capacités institutionnelles Environnementales au Gabon*, Libreville, octobre, 60 p.

Gareau, P., 2008, *Gouvernance environnementale et gestion intégrée des déchets au Québec : obstacles à la protection de l'environnement de la santé publique et à la démocratie participative*, Thèse en Sciences de l'Environnement, Montréal, Université du Québec à Montréal.

Gaudin, J-P., 2002, *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presse des Sciences Po.

Gaudin, J-P., 2007, *La démocratie participative*, s.l, Armand Colin.

George, P., 1973, *L'environnement*, Paris, P.U.F.

Giblin, B., 2001, « De l'écologie à l'écologie politique : l'enjeu du pouvoir De la nécessité de savoir penser l'espace », *Hérodote*, N°100, pp. 13-31.

Gibout, Ch., 2008, *La gouvernance environnementale au sud : une transaction sociale incertaine*, communication CR21 transaction sociale congrès AISLF, Istanbul, 7-11 juillet.2008.

Gibout, Ch., et al., 2009, « Transactions sociales et sciences de l'homme et de la société », *Pensée plurielle*, n° 20, pp. 7-11.

Gibout, Ch., Mauny, Ch., 2009, « La question locale comme nouvelle frontière socio-spatiale », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 02 juin 2009, consulté le 17 août 2012. URL : <http://sociologies.revues.org/2763>.

Gibout, Ch., Zwarterook, I, 2012, « L'élaboration du PPRT de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque : dévoilement autour du jeu transactionnel à l'œuvre au sein des CLIC », communication CR21, Congrès AISLF, Rabat, 2-6 juillet 2012.

Godard, O., 2004, « De la pluralité des ordres – Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie Économie Société*, Vol. 6, pp. 303-330.

Goffman, E., 1974, *La mise en scène de la vie quotidienne*, 2 vol., Paris, Minit.

Gollier, Ch., 2005, « Les déterminants socio-économiques des comportements face aux risques » Commentaire, *Revue économique*, Vol. 56, pp. 417-421.

Gonçalvez Gojosso, Ch., 2005, *Les risques environnementaux dans l'entreprise sous les aspects pénaux et assurantiels*, Thèse en Droit, Université de Poitiers, Faculté de Droit et de Sciences sociales, Ecole doctorale des Sciences juridiques.

Gueslin, A., 1992, « Le paternalisme revisité en Europe occidentale (seconde moitié du XIXe siècle, début du XXe siècle) », In: *Genèses*, n°7, pp. 201-211.

Gueye, B., 2009, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, n° 129, pp. 5-26.

Guilhou, X., Lagadec, P., 2002, *La fin du risque zéro*, Eyrolles, les Echos.

Guillaumont, P., 1968, « L'aide internationale au développement », In: *Revue économique*, Volume 19, n°6, pp. 974-1003.

Hamman, Ph., 2009, Compte rendu thématique « Les politiques locales françaises au défi des changements d'échelles de l'action publique », *Espaces et Sociétés*, n° 136-137, pp. 229-238.

Hassenteufel, P., 2010, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, n° 157, pp. 50-58.

Herbert, V., et al, 2009, « Risque environnemental et action collective : l'exemple de la gestion du risque d'érosion à Wissant (Côte d'Opale) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 9 Numéro 3, mis en ligne le 14 décembre 2009, Consulté le 13 juillet 2011. URL : <http://vertigo.revues.org/9303>.

Hollard, O., 2001, « Écologie, grands projets, industrie lourde Rivalités de pouvoirs et géopolitique locale », *Hérodote*, n°100, pp. 180-203.

Jeannot, Y., et al. (dir.), 1996, *L'environnement entre le maire et l'Etat*, Paris, D.E.F.

Joffe H., 2005, De la perception à la représentation du risque : le rôle des médias, *Hermès* n°41, pp. 121-129.

Jolivet, M., Pavé, A., 1993, « L'environnement un champ de recherche en formation », *Natures-Sciences-Sociétés*, Vol. 1, pp. 6-24.

Jouve B., "Gouvernance et décentralisation : les masques tombent enfin.", *EspacesTemps.net*, Textuel, 17.01.2004 <http://espacestemps.net/document522.html>

Jusot, J.F., et al. 2006, « Estimation de la mortalité attribuable aux particules (pm10) dans les 9 villes françaises participant au programme européen Apheis », *Santé Publique*, Vol. 18, pp. 71-84.

Kelbessa, W., 2004, « La réhabilitation de l'éthique environnementale traditionnelle en Afrique », *Diogène*, n° 207, pp. 20-42.

Keutcha Tchapnga, C., 2008, « Le juge constitutionnel, juge administratif au Bénin et au Gabon », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 75, pp. 551-583.

Kramkimel, J-D., et al. 2005 *Evaluation environnementale et sociale sectorielle du PSFE*, Libreville, juillet, 248 p.

Lafargue, F., 2008, « Le Brésil, une puissance africaine ? », in *Afrique contemporaine*, n°228, pp. 137-150.

Lafaye, C., « Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations ? » [www.sociologiadip.unimib.it/mastersqs/dida1/testidue/lafaye.pdf](http://www.sociologiadip.unimib.it/mastersqs/dida1/testidue/lafaye.pdf)

Lafaye, C. Thevenot, L. 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », in *Revue française de sociologie*, XXXIV, pp. 495-524.

Lascoumes, P., 1991, « Le droit de l'environnement » in Jacques Theys, *Environnement et gestion de la planète*, Paris, La documentation française, n°250, pp. 61-65.

Lascoumes, P., et Le Galès P., 2005, « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments », in Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès *Gouverner par les instruments* Paris, Presses de Sciences Po « Académique », pp. 11-44.

Laulan, Y., 1974, *Le tiers monde et la crise de l'environnement*, Paris, P.U.F.

Laurent, P.-J., Peemans, J-Ph. «Les Dimensions Socio-économiques du Développement Local en Afrique au Sud du Sahara : Quelles Stratégies pour quels Acteurs ?», *Le bulletin de l'APAD*, n° 15, *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*, [En ligne], mis en ligne le : 20 décembre 2006. URL : <http://apad.revues.org/document553.html>. Consulté le 5 février 2010.

Laurian, L., 2008, « La distribution des risques environnementaux : méthodes d'analyse et données françaises », *Population*, Vol. 63, pp. 711-729.

Le Blanc, A., et al, 2009, « Le jeu de la concertation autour des sites Seveso : une analyse des dispositifs de gouvernance locale dans l'agglomération dunkerquoise », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors série 6, mis en ligne le 04 décembre 2009, consulté le 30 août 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/9140>.

Le Bris, E. Paulais, T., 2007, « Introduction thématique. Décentralisations et développements », *Afrique contemporaine*, n° 221, pp. 21-44.

Leloup, F., Moyart L., Pecqueur B., 2005, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? », *Géographie Économie Société*, Vol. 7, pp. 321-332.

Le Meur, P-Y., 1999, « Décentralisation et développement local - Espace public, légitimité et contrôle des ressources », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 17 l, mis en ligne le 04 octobre 2006, Consulté le 11 novembre 2010. URL : <http://apad.revues.org/496>.

Lemouzy, L., "Gouvernance : un constat sans concession, quelques solutions sans idéologie...", *EspacesTemps.net*, mis en ligne le 22 juin 2004, consulté le 05 juillet 2011 <http://espacestemp.net/document611.html>.

Lepage, L., 2005, «Le débat public environnemental: entre société et communauté», In *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*, Paris, L'Harmattan, pp. 271-284.

Leresche, J-P., 2001, « Gouvernance et coordination des politiques publiques », in Jean-Philippe Leresche (dir.), *Gouvernance locale, coopération et légitimité*, Paris, Pédone, pp. 31-65.

Leroux, I., 2006, « Gouvernance territoriale et jeux de négociation », *Négociations*, n° 6, pp. 83-98.

Le Roy, E., 1997, « Gouvernance et décentralisation ou le dilemme de la légitimité dans la réforme de l'Etat en Afrique de la fin du XXe siècle » in *Les avatars de l'État en Afrique*, Paris, Karthala, pp. 153-160.

Lesourd, J-B., 1996, *Economie et gestion de l'environnement*, Genève, Librairie Droz.

Li, Si-ming, Koon-Kwai W., 2007, « Urbanisation et risques environnementaux dans le delta de la rivière des Perles », *Hérodote*, n° 125, pp. 105-126.

Lipietz, A., 1999, *Qu'est-ce que l'écologie politique ?*, Paris, La Découverte.

Lorrain, D., 2002, « Les industriels japonais de l'environnement », *Flux*, n°50, pp. 80-90.



Luchaire, Y., Luchaire, F., 2003, *Décentralisation et Constitution*, Paris, Economica.

Mahiou, A., 1969, « L'avènement du parti unique en Afrique noire. L'expérience des Etats d'expression française », In: *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 21 N°2, p. 449, <http://www.persee.fr>.

Maroy, C., 2009, « La transaction sociale en débat », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 40-2 |, mis en ligne le 15 octobre 2010, consulté le 10 mars 2011. URL : <http://rsa.revues.org/15>

Marchant, C., 1992, « Les formes de l'informel ou l'échec au Droit », *Nord-sud, de l'aide au contrat, pour un développement équitable*, Paris, Syros.

Marchesin, Ph., 1997, « Les contradictions de la politique africaine de la France et leurs conséquences sur la construction de l'Etat en Afrique », *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, pp. 120-122.

Mavioga, L., 1999, *Les effets spatiaux et socio-économiques de la cimenterie à Ntoum*, Mémoire de Maîtrise, Libreville, Université Omar Bongo.

Mback, C. N., 2003, *Démocratisation et décentralisation : genèse et dynamique comparée des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala.

Meisel, N., Aoudia Ould, J., 2008, « L'insaisissable relation entre « bonne gouvernance » et développement », *Revue économique*, 2008/6 Vol. 59, pp. 1159-1191.

Meisel, N., Ould Aoudia, J., 2009, « Le miroir brisé de la « bonne gouvernance » : quelles conséquences pour l'aide au développement ? », *Afrique contemporaine*, n° 229, pp. 181-196.

Meur-Férec, C., Morel, V., 2004, « L'érosion sur la frange côtière : un exemple de gestion des risques », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 12, pp. 263-273

Michelat, G., 1975, « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie », Paris, *Revue française de sociologie*, pp. 229-247.

Monga, C., 1994, *Anthropologie de la colère : société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan.

Moreau Defarges, Ph., 2003, *La gouvernance*, Paris, P.U.F.

Mormont, M., 1994, « Incertitudes et engagements Les agriculteurs et l'environnement une situation de transaction » *Vie quotidienne et Démocratie, pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, l'Harmattan, pp. 209-234.

Mouviossi, J-B., 2006, *L'organisation de la filière ciment par l'entreprise CIMGABON*, Mémoire de maîtrise, Libreville.

Nguiguiri, J-C., 1999, *Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale Revues des initiatives existantes*, Jakarta, Center for International forestry research.

Observatoire National de la Biodiversité, 2004, *Second Rapport National sur la Diversité Biologique*, 155 pages.

Ocqueteau, F., Lascoumes P., (dir.), 2010, *Favoritisme et corruption à la française. Petits arrangements avec la probité.* », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. VII I, mis en ligne le 16 décembre 2010, Consulté le 12 novembre 2011. URL : <http://champpenal.revues.org/7954>

OIBT, 2005, *Diagnostic de la gestion durable des forêts en vue d'atteindre l'objectif 2000 de l'OIBT en appui au gouvernement de la République gabonaise*, 67 p.

Ovono Akoué, T., 2008, *La gestion des déchets de la fabrication du ciment – cas des trois usines de CIMGABON*, Mémoire de DESS, Institut National des Sciences de Gestion.

Passet, R., 1979, *L'économie et le vivant*, Paris, Payot.

Pech, P., Y., Veyret, 1992, *L'homme et l'environnement*, Paris, P.U.F., 2<sup>e</sup> édition.

Peretti-Watel, P., 2005, La culture du risque, ses marqueurs sociaux et ses paradoxes » une exploration empirique, *revue économique*, Vol.56 pp. 371-392.

Pigeon, P., 2007, « Les Plans de Prévention des Risques (PPR) : essai d'interprétation géographique », *Géocarrefour*, vol. 82 [En ligne], mis en ligne le 01 juin 2010. URL : <http://geocarrefour.revues.org/1426>. Consulté le 24 novembre 2011.

Pinson, G., 2006, « Développement durable, gouvernance et démocratie », In Patrick Matagne (dir.), *Les effets du développement durable : gouvernance, agriculture et consommation, entreprise, éducation*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp.19-28.

Quivy, R., Van Campenhoudt, L., 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2<sup>e</sup> édition.

Remy, J., Voyé, L., Servais, E., 1991, *Produire ou reproduire. Une sociologie de la vie quotidienne*, Bruxelles, De Boeck.

Sachs, I., 1991, « Le sud et la conférence de Rio de Janeiro » in Jacques Theys, *Environnement et gestion de la planète*, Paris, la documentation française, n°250, pp.102-105.

Sauvy A., 1951, « L'information, clef de la démocratie », In: *Revue française de science politique*, n°1-2, pp. 26-39.

Scarwell H., Franchomme, M., 2005, « Autour des zones humides : espaces productifs d'hier et conflits d'aujourd'hui », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 6 Numéro 1 | mis en ligne le 01 mai 2005, consulté le 12 août 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/2977>

SENAREC, 2005, *Mémoire sur l'initiative du partenariat pour le renforcement des capacités (PACT)*, 12 p.

Simmel, G., 1981, *Sociologie et épistémologie*, Paris, P.U.F.

Stocker, G., 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, n°155, mars, pp. 19-29.

Stoessel-Ritz, J., Blanc, M., Mathieu, N., (dirs.), 2012 *Développement durable, Communautés et Sociétés. Dynamiques socio anthropologiques*, Bruxelles, P. Lang, « Ecopolis ».

Stoessel-Ritz J., 2009, Économie politique des pratiques et transaction sociale pour le bien commun, *Pensée plurielle*, n° 20, pp. 121-133.

Suraud, M.G., 2012, *La concertation sur les risques industriels. 10 questions*, Cahiers de la FONSCI, n° 2012/09, Toulouse : FONSCI.

Theys, J., 1991, *Environnement et gestion de la planète*, Paris, La documentation française.

Tizio, S., 2004, « Etat de santé et systèmes de soins dans les pays en développement : La contribution des politiques de santé au développement durable », *Mondes en Développement* Vol.32, n°127, pp. 101-117.

Todaro, M. P., 1973, « L'exode rural en Afrique et ses rapports avec l'emploi et les revenus » in *L'emploi en Afrique, aspects critiques du problème*, B.I.T., pp. 49-78.

Traoré, M., 2011, *Le "sale" et le "propre" : modes de gestion des déchets ménagers et logiques identitaires à Ouagadougou*, Thèse de Doctorat en Anthropologie, Université de Poitiers.

Trefon, T., 2008, « La réforme du secteur forestier en République démocratique du Congo : défis sociaux et faiblesses institutionnelles », *Afrique contemporaine*, n° 227, pp. 81-93.

Trom, D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », In: *Revue française de science politique*, n°1, pp. 31-50.

Tsayem Demaze M., 2008, « Quand le développement prime sur l'environnement : la déforestation en Amazonie brésilienne », *Mondes en développement*, n° 143, p. 97-116.

Tubiana, M. & al. 1998, *Risque et Société*, Gif-Sur-Yvette, Nucléon.

Vautrin, G., 1992, « Développement local et transaction sociale », in Maurice Blanc (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, l'Harmattan, pp. 260-271.

Veyret, Y., (dir.), 2007, *Dictionnaire de l'Environnement*, Paris, Armand colin.

Vernier, J., 1992, *L'Environnement*, Paris, P.U.F.

Voyé, L., 1992, « Transaction et consensus supposé », in *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, l'harmattan, pp. 194-213.

Zwarterook, I., (coll.), 2010, *Les risques et pollutions industriels sur le territoire dunkerquois : des perceptions à la « concertation »*, Cahiers de la FONSCI, n°2010/6, Toulouse, FONSCI, 124 p.

### **Références électroniques**

<http://lapartderisque.fr>

<http://institut-idef.org/IMG/doc/Ikoghoul-Mensah.doc>

<http://ncsa.undp.org/docs/495.doc>

<http://sociologos.insa-lyon.fr>

<http://worldpromus-gabon.org/ntoum.htm>

<http://coucou.over-blog.it/article-pays-francophones-le-gabon>

<http://reunion.iufm.fr>

<http://defenseurs-environnement.blogspot.fr>

Source : [www.ipsinternational.org](http://www.ipsinternational.org)

## Table des illustrations

### Tableaux

Tableau 1 : Loi sur la protection de l'environnement au Gabon.....	17
Tableau 2 : décrets sur la gestion de l'environnement au Gabon.....	19
Tableau 3 : Répartition des enquêtés selon la catégorie d'acteurs.....	78
Tableau 4 : Identification des enquêtés.....	78
Tableau 5 : Population autochtone de N'toum de 1900 à 1990.....	99
Tableau 6: Ressortissants étrangers de N'toum.....	100
Tableau 7 : Nombre d'employé par année et par usine de rattachement.....	108
Tableau 8 : Teneur des différents tas constitués en carbonate de calcium.....	111
Tableau 9 : Composition des différents types de ciment.....	114
Tableau 10 : Quantité de ciment selon la proportion de minéraux constituant le clinker.....	114
Tableau 11 : Evolution de l'activité de ciment 1996-1999 .....	119
Tableau 12 : Evolution de l'activité de ciment 2007-2008 .....	120
Tableau 13 : Evolution de l'activité de ciment 2008-2009 .....	121
Tableau 14 : Emission annuelle de gaz à effet de serre du secteur des déchets et procédés Industriels .....	127
Tableau 15 : Quantité annuelle de combustibles utilisés .....	128
Tableau 16: Bilan thermique four N'toum .....	131
Tableau 17 : Combustion au niveau des chaudières.....	131
Tableau 18 : Consommation de l'énergie électrique de CIMGABON .....	132
Tableau 19 : Identification des déchets dangereux et des risques encourus par les salariés et populations .....	135
Tableau 20 : Influence des déchets de l'usine CIMGABON sur l'Environnement.....	135
Tableau 21 : Production par journaux .....	149
Tableau 22 : Répartition thématique par type d'articles .....	150
Tableau 23 : Les rubriques sur le thème environnement .....	151
Tableau 24 : Statut des ONG intervenant dans le domaine de l'environnement biodiversité .....	172
Tableau 25 : Différente catégorie d'acteurs interrogés au sein de la population.....	192
Tableau 26 : Les effets de l'exposition des yeux au clinker .....	205
Tableau 27 : Les conséquences de l'inhalation du clinker .....	206

Tableau 28 : Les dangers d'une mauvaise manipulation du clinker sur la peau .....	206
Tableau 29 : Source de l'information sur les risques.....	215
Tableau 30 : Principaux impacts potentiels lors de la mise en œuvre du projet .....	225
Tableau 31: Principales mesures annoncées amoindrir le risque environnemental causé par l'exploitation de la carrière de latérite.....	226
Tableau 32 : Récapitulatif de l'importance relative des impacts identifiés .....	227

## **Photos**

Photo 1 : Devanture de l'entreprise.....	107
Photo 2 : Dépôt de ferraille .....	136
Photo 3 : Présence de fûts posés dans la nature.....	137
Photo 4 : Décharge de l'usine .....	137
Photo 5 : Ruissèlement des eaux souillées .....	139
Photo 6 : Déversement d'huile usée sur le sol et le sous-sol .....	140
Photo 7 : Impact de la pollution de l'air sur la flore .....	141
Photo 8 : Matériel et les consigne de sécurité.....	202
Photo n° 9: Dispensaire de CIMGABON.....	210

## **Schémas**

Schéma 1 : Diagramme du développement durable.....	17
Schéma 2 : La politique environnementale : de l'international au local .....	56
Schéma 3 : La gouvernance environnementale telle que voulue par les bailleurs de fonds .....	59
Schéma 5 : Organigramme de la commune de N'toum.....	89
Schéma 5 : Etape de fabrication du ciment.....	115

## **Cartes**

Carte 1 : Le Gabon en Afrique.....	15
Carte 2 : Estuaire : province qui abrite la ville de Ntoum.....	90
Carte 3 : Localisation de la zone de N'toum.....	91
Carte 4 : Localisation de l'entreprise CIMGABON à N'toum.....	240



## **Encadrés**

Encadré 1 : Article de presse en ligne sur le fer de Bélinga

Encadré 2 : Article relatant l'emprisonnement des membres de la société civile sur le projet Bélinga

## **Index des auteurs les plus cités**

Assogba Yao, 45, 54  
Augé Axel, 13, 18, 249  
Avenot Aimé Félix, 18, 47  
Beaurain Christophe, 56, 59, 213, 215,  
Beck Ulrich, 33, 41, 42, 159, 50  
Blanc Maurice, 59, 62, 63, 76, 77, 78, 76, 81,197, 201, 202, 211, 217  
Boidin Bruno, 74, 75  
Bourdin Alain, 33, 36  
Bourg Dominique, 38, 39, 40  
Congar Ronan, 34, 37  
Frère, 52, 78, 129, 211, 215  
Gaudin Jean Pierre, 49, 56, 58, 63  
Giblin Béatrice, 68, 75  
Gibout Christophe, 27, 63, 79, 81, 113, 117, 125, 129, 197, 199, 203, 209, 210, 211, 228  
Godard Olivier, 61, 75  
Laurent, 46, 49  
Le Blanc, 117, 215  
Le Bris Emile, 52, 53, 64  
Le Roy Etienne, 44, 45, 47, 52, 60, 257  
Ikoghon mensah David, 47, 48  
Mavioga Lydie, 95, 96, 100, 102, 106  
Moreau Desfarges Philippe, 53, 58, 61, 62, 63  
Nguigui Jean-Claude, 43, 57, 65, 197  
Ovono akoué Tanguy, 119, 141, 143, 145  
Paulais Thierry, 52,53, 64  
Peemans Jean-Philippe, 46, 49  
Rémy Jean, 22, 62, 76, 217, 228, 230  
Scarwell, 213, 215,  
Stoessel-Ritz, 52, 62, 81, 215, 217, 227  
Suraud, 211, 227,  
Traoré Maïmouna, 5, 22,  
Veyret, 39

Zuindeau Bertrand, 36, 39, 74, 75

Zwarterook, 36, 52, 117, 209, 211, 213, 215

## **ANNEXES**

## **Guide d'entretien**

### **A) Identité**

Nom et prénom

Age et fonction

### **B) Connaissance de CIMGABON**

1-Le statut

2- L'activité de production

3-Investissement

4- La vision à long terme

### **C) Information sur les risques**

1- Connaissance des pollutions de l'usine

2- Existence de communications environnementales sur le sujet

3- Analyse et traitement de l'information sur les risques

4- Mise à disposition des informations sur les risques

5- Moyens de communication sur les risques

6- Existence d'organismes spécialisés dans la gestion de risque

7- Connaissance des risques sur la santé et sur l'environnement

8- Connaissance des précautions à prendre

9- Attitude à adopter en cas de catastrophe

### **D) Gestion participative**

1- Connaissance du principe de participation

2-Connaissance de l'existence des autres acteurs

3-Existence d'une coordination entre les acteurs

4- Difficultés rencontrées dans la mise en route de la participation

5- Attentes par rapports aux acteurs

6- Déceptions

7- Connaissance du rôle personnel à jouer

8- Antagonismes entre Acteurs

9-Positionnement

# ***S'enquérir des conditions de travail des agents de CimGabon***

**Le ministre délégué à l'Economie, à l'Emploi et au Développement Durable, Désiré Guedon, a effectué vendredi dernier une visite à l'usine des Ciments du Gabon (CimGabon) de Ntoun, pour s'enquérir des conditions de travail des agents évoluant sur le site de cette entreprise, à l'occasion de la Journée mondiale de la Santé et la Sécurité au travail.**

Le ministre délégué à l'Economie, à l'Emploi et au Développement Durable, Désiré Guedon, s'est rendu vendredi dernier sur le site des Ciments du Gabon (CimGabon) à Ntoun, à environ 30km de Libreville, à l'occasion de la Journée mondiale de la Santé et la Sécurité au travail. A la tête d'une importante délégation composée des représentants de l'inspection générale de l'hygiène et de la médecine du travail, de la Caisse nationale de la sécurité sociale, de la Direction de l'environnement et des membres de son cabinet ministériel, le ministre délégué est allé s'enquérir des conditions de travail des agents de l'usine de la cimenterie de Ntoun. C'était, faut-il le rappeler, dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la santé et la sécurité au travail, dont le thème retenu cette année est "promotion de la sécurité et la santé dans une économie verte".

Dès son arrivée, le ministre Désiré Guedon a été accueilli par l'Administrateur directeur général de l'entreprise, M. David Jamieson et le préfet du Département du Komoh Mondah, M. Alphonse Débat Passanthère.

Dans la salle de réunion de l'entreprise CimGabon, la délégation ministérielle a été édifiée sur les normes de sécurité et environnement applicables sur les sites de CimGabon. Selon les explications du responsable hygiène sécurité environnement (HSE), l'accès au site est conditionné par un certain nombre des règles, telles que : le système de badge, le port des casques, combinaison et bottes de sécurité, lunette de sécurité auditive (...) pour accéder à l'usine et dans les carrières, l'alcool et la cigarette sont strictement interdits sur les lieux de travail. La sécurité sur les équipements est également respectée. C'est le cas de l'instauration d'un câble d'arrêt d'urgence en cas de happement ou encore, en cas d'accident, se rendre à l'infirmerie et informer le chef hiérarchique qui décidera et organisera l'évacuation médicale de l'accidenté. Ce dernier rapportera l'accident au service HSE pour enquête.

Aussi, faut-il noter que chaque site a au moins un point de rassemblement en cas de retentissement de l'alarme, pour signaler une situation dangereuse (feu important, explosion dans l'une des unités de l'usine etc.). Sur le plan environnemental par exemple, chaque type de déchets correspond à des poubelles indiquées.

Après la présentation des normes de sécurité, s'en est suivi un exposé sur l'état actuel de l'entreprise. Le rapport montre que la part des marchés de la société (plus de 70% auparavant), a chuté à partir de 2009. Cela, à cause de la concurrence des importations massives (50% du marché), surtout en provenance de la Chine et du Cameroun voisin. A cela, il faut ajouter l'augmentation importante du crédit TVA à 1,8 milliards de Francs CFA. Pour y remédier, les responsables de la société invitent le gouvernement à prendre des mesures idoines, tel que la réintroduction des licences d'importations. Il faut souligner que CimGabon est une entreprise qui



contribue à la création de richesse avec 24 milliards de Francs CFA des chiffres d'affaires. Elle supporte une masse salariale de 4,2 milliards de Francs CFA pour un effectif de 240 personnes en 2011.

La société a mis également un projet d'investissement 2012, financé à 75% par l'actionnaire majoritaire, le groupe norvégien Scancem international. Celui-ci permettra une augmentation de la production, en tenant compte de l'aspect environnemental pour le développement durable. En matière de sécurité et santé, CimGabon dispose dans ses différents sites (Ntoun, Owendo et Franceville), d'un médecin entreprise. Le tableau statistique révèle 11 accidents dans l'usine de Ntoun en 2011. Les consultations médicales oscillent entre 4244 en 2010 et 563 en 2012. Sans compter des évacuations qui vont de 72 malades en 2010 à 104 cette année.

Le plan stratégique 2012, décliné par le directeur du développement stratégique, Arthur Meka-Me-Ndong, permettra de relever des défis économiques, environnementaux et sociaux. Entre autres, satisfaire la demande locale par l'augmentation de la production, la mise en place d'un système de gestion de l'environnement en adoptant la démarche Iso-14001, ainsi que la sécurité et la santé par la norme OHSAS 18001 qui est en cours. De même que la formation des agents aux règles HSE.

Une visite guidée du site, appuyée des explications techniques sur le processus de fabrication du ciment a mis fin à cette randonnée. Selon M. Désiré Guedon, « La visite de CimGabon pour nous avait plusieurs objets : déjà CimGabon est un grand opérateur économique pour lequel nous connaissons quelques difficultés. Mais aussi opérant dans une activité qui a des impacts sur l'environnement et, aussi les populations ou encore le nombre d'emplois que CimGabon dispose, nous a amené à nous retrouver ici pour échanger avec les responsables de l'entreprise et également d'essayer donc de tirer un certain nombre de conclusions ». Toutefois, d'après le ministre, des solutions devront être trouvées pour palier aux difficultés qui minent la structure.

## **Résumé/Summary**

### **Résumé :**

La fin des années 1970 dans la commune de N'toum au Gabon est marquée par l'implantation d'une des plus importantes entreprises du pays dont la spécialité est l'extraction et la fabrication de clinker. Toutefois, l'activité de l'entreprise CIMGABON a des conséquences négatives qui se traduisent par une modification considérable du paysage environnemental. C'est pour remédier à cette situation commune à plusieurs entreprises du pays que le Gabon a opté, depuis la fin des années 1990, sous la pression des instances internationales notamment, pour une politique environnementale, mettant désormais au centre de l'action, les acteurs (politiques, sociaux, environnementaux...) pris dans une logique de co-gestion, comme condition nécessaire à une meilleure gestion de l'environnement. La participation a ainsi permis de donner une légitimité à des acteurs souvent laissés pour compte. Cependant, ces acteurs rencontrent de nombreuses difficultés à se constituer en tant qu'entités à part entière de cette gestion environnementale, cette dernière demeurant donc chaotique.

**Mots-clés :** Risque, gouvernance, participation, décentralisation, transaction sociale

### **Summary:**

The end of 1970s in the municipality of N'toum in the Gabon is marked by the setting-up of one of the most important companies of the country the speciality of which is the extraction and the manufacturing of clinker. However, the activity of the company CIMGABON has negative consequences which are translated by a considerable modification of the environmental landscape. It is to remedy this situation common to several companies of the country that the Gabon opted, since the end of 1990s, under the pressure of the international authorities in particular, for an environmental policy, putting henceforth in the center of the action, the actors (political, social, environmental) taken in a logic of co-management, as condition necessary for a better management of the environment. The participation in so allowed to give a legitimacy to often rejected actors. However, these actors meet numerous difficulties constituting as full entities of this environmental management, the latter remaining thus chaotic

**.Keywords:** Risk, governance, participation, decentralization, social transaction







